



RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU ET DES MINES
(MEEM)



PROJET D'ÉLECTRIFICATION RURALE (PERU)

**PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P)
DU PROJET D'ÉLECTRIFICATION DE 500 LOCALITÉS
RURALES ET PERI-URBAINES DU BÉNIN (PERU 2)**

VERSION FINALE

 SOCIÉTÉ BÉNINOISE
D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Janvier 2025

SOMMAIRE

<i>LISTE DES FIGURES</i>	<i>iv</i>
<i>LISTE DES TABLEAUX</i>	<i>iv</i>
<i>LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES</i>	<i>v</i>
<i>Définition des concepts</i>	<i>vi</i>
<i>RÉSUMÉ NON TECHNIQUE</i>	<i>viii</i>
<i>NON-TECHNICAL SUMMARY</i>	<i>xiii</i>
<i>INTRODUCTION</i>	<i>1</i>
1. OBJECTIF ET PRINCIPES DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES	3
1.1. Objectif du plan de participation des parties prenantes (P3P)	3
1.2. Principes de consultation et participation des parties prenantes	4
2. METHODOLOGIE D'ELABORATION DU P3P	6
2.1. Cadrage entre les membres l'équipe de terrain	6
2.2. Revue documentaire	6
2.3. Consultations avec les parties prenantes	6
2.4. Identification et analyse des parties prenantes	7
2.5. Collecte d'informations auprès des différentes parties prenantes	9
3. CADRE JURIDIQUE DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES ..	10
3.1. Cadre juridique et institutionnel	10
3.2. Politique et exigences nationales	10
3.3. Politiques et exigences de la BAD	11
4. DESCRIPTION DU PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE – PHASE II	16
4.1. But et objectifs du projet	16
4.2. Description générale du projet : Contexte, objectifs du projet	16
4.3. Justification du projet	16
4.4. Description et principales composantes du projet	17
4.5. Localisation et description de la zone projet	19
4.6. Risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du Projet	20
5. IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES	23
5.1. Définition des parties prenantes	23
5.2. Identification des parties prenantes	24
6. PROGRAMME DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES	33
6.1. Principes généraux des parties prenantes	33
6.2. Outils et méthodes de consultation	34
6.3. Outils et méthodes de diffusion de l'information	36
7. ÉCHANGES DE PROXIMITÉ AVEC LES PARTIES PRENANTES	40
7.1. Consultations avec les bénéficiaires des localités du projet	40
7.2. Consultations des acteurs étatiques, des autorités locales et des OSC	42
8. MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES	46
8.1. Cadre organisationnel d'exécution du P3P	46
8.2. Suivi et production de rapports	46
8.3. Renforcement des capacités	48
8.4. Actualisation du présent P3P	49
8.5. Budget de mise en œuvre du P3P	51
9. MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES	53
9.1. Objectifs du MGP	53

9.2.	Principes fondamentaux du MGP	53
9.3.	Parties prenantes concernées par le Mécanisme de Gestion des Plaintes	56
9.4.	Typologie de plaintes et de réclamations prévues	56
9.5.	Instances de réception et de gestion des plaintes	56
	<i>Conclusion</i>	67
	<i>RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES</i>	68
	<i>Annexe 1 Rapport-synthèse de consultations des parties</i>	69
	<i>Annexe 2 : Journal des photos</i>	116
	<i>Annexe 3 : Procès-verbaux de consultations des parties</i>	124
	141
	<i>Annexe 4 : Liste des localités d'intervention du Projet</i>	158
	<i>Annexe 5 : Fiche d'enregistrement et de suivi des plaintes</i>	178
	<i>Annexe 6 : Formulaire d'enregistrement, de traitement et de clôture des plaintes</i>	180
	<i>Annexe 7 : Outils de collecte de données</i>	181

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Situation géographique et administrative de la zone d'étude	20
Figure 2 : Schéma opérationnel de la mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes	63

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I : Description détaillée des activités du PERU 2.....	18
Tableau II : Répartition des localités à électrifier par zone	20
Tableau III : Répartition des Parties prenantes par catégorie.....	24
Tableau IV : Autres parties prenantes.....	31
Tableau V : Consultation Publique, Information et Participation	38
Tableau VI : Actions d'engagement avec les Parties Prenantes	38
Tableau VII : Situation détaillée des consultations publiques et rencontres institutionnelles	40
Tableau VIII : Synthèse des points discutés.....	43
Tableau IX : Indicateurs de suivi.....	46
Tableau X : Rôle et responsabilité des différentes équipes.....	49
Tableau XI : Budget de mise en œuvre du P3P	52
Tableau XII : composition des organes de gestion des plaintes	57

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ABE	: Agence Béninoise pour l'Environnement
ABEE	: Association Béninoise des Consommateurs d'Eau et d'Electricité
ABERME	: Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Energie
AFD	: Agence Française de Développement
APD	: Avant-Projet Détaillé
APS	: Avant-Projet Sommaire
ARE	: Autorité de Régulation de l'Electricité
BAD	: Banque Africaine de Développement
BT	: Basse Tension
CAD	: Conférence Administrative Départementale
CEB	: Communauté Electrique du Bénin
CFA	: Communauté Financière d'Afrique
DDASMF	: Direction Départementale des Affaires Sociales et de la Microfinance
DDCVT	: Direction Départementale du Cadre de Vie et des Transports
DDEEM	: Direction Départementale de l'Energie de l'Eau et des Mines
EIES	: Etude d'Impact Environnemental et Social
EPI	: Equipements de Protections Individuels
HTA	: Haute Tension A
IACM	: Interrupteur Aérien à Commande Manuelle
IF	: Inspection Forestière
MASM	: Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance
MCVTDD	: Ministère du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement Durable
MEEM	: Ministère de l'Energie de l'Eau et des Mines
MGP	: Mécanisme de Gestion des Plaintes
MST	: Maladie Sexuellement Transmissible
MT	: Moyenne Tension
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
P3P	: Plan de Participation des Parties Prenantes
PAG	: Programme d'Action du Gouvernement
PAP	: Personne Affectée par le Projet
PERU	: Projet d'Electrification Rurale
PGES	: Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PTF	: Partenaire Technique et Financier
SBEE	: Société Béninoise d'Energie Electrique
SIDA	: Syndrome d'Immuno Déficience Acquise
SSI	: Système de Sauvegardes Intégré
TdR	: Termes de Référence
UGP	: Unité de Gestion du Projet
VBG	: Violence Basée sur le Genre
VCE	: Violence Contre les Enfants
VIH	: Virus de l'Immunodéficience Humaine

Définition des concepts

Expropriation : acquisition de terrain par l'État à travers une Déclaration d'Utilité Publique, ce qui implique la perte de terres, structures, autres biens ou des droits pour les personnes affectées. Dans le cadre de ce projet, il n'y aura pas d'expropriation foncière, car les lignes électriques seront construites dans les emprises des voies publiques.

Groupes vulnérables : les personnes vivant en deçà du seuil de pauvreté, les travailleurs sans terre, les femmes et les enfants, les populations autochtones, les minorités ethniques et toutes les autres personnes déplacées risquant de ne pas être protégées par la législation nationale relative à la compensation foncière.

Parties prenantes : individus, ou groupes activement ou passivement concernés par le projet, et donc qui sont affectés ou susceptibles d'être affectés par le Projet (parties prenantes affectées), ou qui peuvent avoir un intérêt dans le projet (parties intéressées).

Parties prenantes affectées : il s'agit des personnes, groupes ou autres entités dans les zones du Projet qui seront directement ou indirectement affectés (effectivement ou potentiellement, positivement ou négativement), ou qui ont été identifiés comme les plus susceptibles d'être affectés par le projet, et qui doivent être étroitement impliqués dans l'identification des impacts et de leur importance, ainsi que dans la prise de décision sur les mesures d'atténuation et de gestion.

Prenantes intéressées : ce sont les personnes, groupes ou entités dont les intérêts peuvent être affectés par le Projet et qui ont le potentiel d'influencer les résultats du Projet de quelque manière que ce soit.

Niveau d'influence : est défini par la capacité d'une partie prenante à influencer les résultats du Projet ou à persuader ou forcer des parties prenantes à prendre des décisions et à adopter certains comportements ou actes.

Viol : désigne une pénétration non consensuelle (si légère soit-elle) du vagin, de l'anus ou de la bouche avec un pénis, une autre partie du corps, ou un objet quelconque.

Harcèlement sexuel : désigne des avances sexuelles, demandes de faveurs sexuelles et tout autre comportement verbal ou physique de nature sexuelle. Le harcèlement sexuel n'est pas toujours explicite ou évident. Il peut inclure des actes implicites et subtils, mais implique toujours une dynamique de pouvoir et de genre dans laquelle une personne ayant du pouvoir utilise sa position pour harceler une autre en fonction de son genre. Un comportement sexuel est indésirable lorsque la personne qui y est soumise le juge indésirable (par exemple : regarder quelqu'un de haut en bas ; embrasser ou envoyer des baisers ; faire des allusions sexuelles ; frôler quelqu'un pour extorquer du plaisir ; siffler et faire des appels dans l'intention de draguer, donner des cadeaux personnels pour séduire, etc.) ;

Faveurs sexuelles : sont une forme de harcèlement sexuel consistant notamment à faire des promesses de traitement favorable (par exemple une promotion) ou des menaces de traitement défavorable (par exemple une perte de l'emploi) en fonction d'actes sexuels, ou d'autres formes de comportements humiliants, dégradants ou qui relèvent de l'exploitation ;

Sollicitations malintentionnées des enfants : sont des comportements qui permettent à un agresseur de gagner la confiance d'un enfant à but sexuel. C'est ainsi qu'un délinquant peut établir une relation de confiance avec un enfant, puis chercher à sexualiser cette relation (par

exemple, en encourageant des sentiments romantiques ou en exposant l'enfant à des concepts sexuels à travers la pornographie, l'envoi de messages électroniques à contenu indécent à un destinataire que l'expéditeur croit être mineur, avec l'intention d'inciter le destinataire à se livrer ou à se soumettre à une activité sexuelle.

Mécanisme de Gestion des Plaintes : « système permettant de répondre aux questions ou aux clarifications sur le projet, de résoudre les problèmes de mise en œuvre et de traiter efficacement les doléances ».

Plan d'Engagement des Parties Prenantes : document qui présente les niveaux d'implication et d'influence des parties prenantes de votre projet, et qui décrit votre stratégie de communication (fréquence des échanges avec chaque intervenant, plateforme utilisée, quantité d'informations transmises, etc.).

Personne Affectée par le Projet : il s'agit des personnes, des ménages et des communautés dont les moyens de subsistance se trouvent négativement affectés à cause de la réalisation d'un projet du fait (i) d'un déplacement involontaire ou de la perte du lieu de résidence ou d'activités économiques ; (ii) de la perte d'une partie ou de la totalité des investissements (biens et actifs) ; (iii) de la perte de revenus ou de sources de revenus de manière temporaire ou définitive ; ou (iv) de la perte d'accès à ces revenus ou sources de revenus.

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

Le Bénin présente en 2021 un taux d'accès à l'électricité de 42 % dont 67 % en milieu urbain contre 18 % en zones rurales qui abritent plus de la moitié (51,03 % / 53,03 %) de la population estimée à 12,996,894 (12,506,347) habitants en 2013. Le territoire couvre une superficie de 114 763 km² avec 5.295 unités administratives réparties dans 545 Arrondissements et 77 Communes. En fin 2022, 2.481 unités administratives sont électrifiées, soit 46,86%.

Au regard du contraste que présente la couverture électrique du pays et du niveau d'accès à l'électricité particulièrement faible en milieu rural, il se dégage un défi auquel le Gouvernement, avec le soutien de ses Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) s'est attaqué, avec l'objectif d'accès universel à l'électricité en 2030. La Stratégie nationale d'électrification (SNE) développée à cet effet, ainsi que la planification adéquate qui s'y rattache, visent une desserte électrique à plus grande échelle pour atteindre l'objectif.

C'est dans ce cadre qu'il a été inscrit au titre des activités du Projet d'Electrification Rurale (PERU) financé par la Banque Africaine de Développement (BAD) et actuellement en cours d'exécution, les études de faisabilité pour l'électrification de 350 nouvelles localités rurales et l'extension/densification du réseau existant dans 150 localités péri-urbaines. L'objectif visé par le Bénin est de poursuivre le partenariat avec la BAD pour améliorer de façon sensible et durable les indicateurs du secteur de l'énergie, notamment l'accès à l'énergie et le taux de couverture en électricité en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations.

La phase 2 du Projet d'Électrification Rurale (PERU II), porte sur la desserte de 500 localités (nouvelles localités rurales et péri-urbaines) comprises sur financement de la Banque Africaine de Développement. Au terme dudit projet, 78.122 ménages seront immédiatement raccordés au réseau à un coût forfaitaire de 5.000 FCFA.

La réalisation de ce projet exige une procédure d'évaluation environnementale et sociale ; ainsi que l'élaboration des instruments de sauvegardes environnementale et sociale conformément au Système de sauvegardes intégré du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD). Ainsi, au regard de la nature des activités à réaliser et des risques qui pourraient survenir lors de la mise en œuvre, des Études d'Impact Environnemental et Social (EIES) ont été réalisées assorties des Certificats de Conformité Environnementale et Sociale (CCES). Le projet est de catégorie 2.

Conformément aux rapports desdites études, la mise en œuvre des activités du projet n'entraînera pas de déplacements physiques des populations, mais plutôt de pertes de biens notamment d'arbres à vocation économique. Les principaux risques environnementaux du projet sont les suivants : destruction du couvert végétal avec l'ouverture de l'emprise du tracé ; dégradation des sols due aux fouilles et à la circulation des engins lourds ; pollution de l'eau par les diverses émissions/rejets et/ou des déversements accidentels d'hydrocarbures et produits chimiques et du fonctionnement des équipements installés sur le chantier pendant les travaux ; dégradation de la qualité de l'air consécutive aux émissions de poussières et de polluants gazeux aux travaux (mouvements des camions et engins de chantier). Les impacts sociaux du projet sont : perte de 24 180 arbres à valeur économique, notamment les tecks, les manguiers, les karités, les anacardiés, ... concernant 3 112 PAP, parmi lesquelles, 375 femmes et 312 personnes vulnérables, ; augmentation du niveau du bruit avec la survenue de nouveaux sons dans le milieu récepteur (engins et machines bruyants) ; modification du paysage due à l'abattage des arbres dans l'emprise du tracé.

L'un des outils importants et qui vient compléter les études réalisées est le Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P). Au regard de la nature et des fondements de l'instrument, une logique participative et adaptative a été adoptée pour son élaboration. Il a été procédé à l'identification, l'analyse et l'évaluation du niveau d'implication des parties prenantes sur les trois phases pertinentes du projet (préparation, construction et exploitation), à la catégorisation de chaque partie prenante ou groupe de parties prenantes (secteur public, secteur privé, communautés et société civile, bailleurs de fonds et organisations internationales) afin d'évaluer son intérêt (majeur, moyen et mineur) et son niveau d'influence (élevé, moyen et faible).

La réalisation du plan de participation des parties prenantes est conforme aux exigences de la législation béninoise en matière de gestion de l'information et la consultation publique, notamment les dispositions du guide général de réalisation des EIES (ABE, 2001), de la Loi 98-030 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin et au décret n°2022-390 du 13 juillet 2022 portant organisation des procédures de l'évaluation environnementale au Bénin. Le Décret N° 2022-390 du 13 juillet 2022 portant procédures d'évaluation environnementale en République du Bénin impose lors de la réalisation des études environnementales, la consultation et la réalisation des audiences publiques selon l'envergure du projet.

En ce qui concerne les politiques et les exigences de la BAD, le système de sauvegardes intégré (SSI) de la BAD, version 2023 prévoit la diffusion et d'accès à l'information à travers la participation des populations locales concernées par les projets financés par le Groupe de la Banque, y compris les organisations non gouvernementales éligibles reconnues par le Groupe de la Banque et les autres organisations communautaires prenantes. De même, le Manuel de consultation et de participation des parties aux opérations de la BAD précise des directives claires et structurées pour garantir une participation inclusive et efficace des parties prenantes tout au long du cycle de vie des projets financés par la Banque. Pour la BAD, la participation est essentielle à l'accomplissement de ses objectifs primordiaux de réduction de la pauvreté et de développement durable. La participation des parties prenantes peut améliorer la qualité, l'efficacité et la durabilité des projets de développement et raffermir l'engagement des gouvernements, des bénéficiaires et autres parties prenantes.

Le processus de consultations des acteurs a démarré depuis l'étape de la réalisation des EIES. Ainsi, la consultation des différents acteurs identifiés au niveau national a eu lieu les 24 juillet 2024, 2 octobre 2024 et 22 novembre 2024. Il s'agit des acteurs institutionnels, des ministères en charge de l'Energie, de l'Economie et des Finances, du Cadre de Vie et des Transports, de la SBEE, de l'Unité de Gestion du PERU I, etc. Des séances de consultations des acteurs au niveau départemental et communal, composés des Préfectures, Directions départementales de Energie, Eau, Mines, Cadre de vie et Transports, Inspection Forestière, Affaires Sociales et Microfinance, ONG, etc. ont eu lieu du 9 au 16 décembre 2024 et du 7 au 16 janvier 2025. Les consultations publiques des différentes parties prenantes au niveau local ont eu lieu en août - novembre 2023, février-mars 2024 et août 2024, lors de la préparation des Etudes Impact Environnemental et Social (EIES). Il s'agit des Chefs de villages et quartiers de villes, leaders religieux, Autorités traditionnelles et têtes couronnées, Associations des femmes, des jeunes et des personnes handicapées, populations bénéficiaires

Au total, cinq cent cinquante-quatre (554) réunions formelles de consultations publiques ont été organisées (aux niveaux national, départemental, communal et dans les localités bénéficiaires du projet). Elles ont regroupé vingt et un mille quatre cent trente-neuf personnes

(21439) dont 14109 et 7330 femmes. Le tableau ci-dessous présente la situation détaillée des consultations publiques et rencontres institutionnelles.

Dates	Structures rencontrées	Types de rencontre	Total	Homme	Femme
	NIVEAU CENTRAL				
24 juillet 2024	Autorités du Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines (MEEM)	Séance d'échanges sur le PERU 2	09	06	03
	Direction Générale de Financement du Développement (DGFD), Ministère en charge de l'Energie d'Eau et des Mines (MEEM), Caisse Autonome de Gestion des Dettes (CAGD), Direction Générale de la SBEE UGP PERU I	Séance d'échanges sur le PERU 2	17	13	04
22 novembre 2024	Direction des études, Planification et projets de la SBEE	Réunion d'informations sur le PERU 2	08	06	02
2 octobre 2024	Ministère du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement Durable / Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE)	Echanges sur la validation des EIES du PERU 2	08	06	02
Sous total 1			42	31	11
Niveau départemental et communal					
16 janvier 2025	Préfecture de Djougou et Directions départementales Energie, Eau, Mines, Cadre de vie et Transports, Inspection Forestière, Affaires Sociales et Microfinance	Réunion d'informations sur le PERU 2 et du rôle de chaque acteur	10	08	02
15 janvier 2025	Préfectures d'Aplahoué et de Lokossa, toutes les communes du Mono et Directions départementales Energie, Eau, Mines, SBEE Régionale, Cadre de vie et Transports, Inspection Forestière, Affaires Sociales et Microfinance	Réunion d'informations sur le PERU 2 et du rôle de chaque acteur	19	17	02
14 janvier 2025	Préfecture d'Allada et Directions départementales Energie, Eau, Mines, Cadre de vie et Transports, Inspection Forestière, Affaires Sociales et Microfinance et SBEE Régionale	Réunion d'informations sur le PERU 2 et du rôle de chaque acteur	18	16	02
16 décembre 2024	Préfecture de Dassa-Zoumè, Directions départementales Energie, Eau, Mines, Cadre de vie et Transports, Inspection Forestière, SBEE Régionale, Affaires Sociales et Microfinance et ONG	Réunion d'informations sur le PERU 2 et du rôle de chaque acteur	13	12	01
12 décembre 2024	Préfectures de Kandi et de Natitingou, Directions départementales Energie, Eau, Mines, Cadre de vie et Transports, Inspection Forestière, Affaires Sociales et Microfinance et Guichets de protection sociale	Réunion d'informations sur le PERU 2 et du rôle de chaque acteur	19	14	05
11 décembre 2024	Préfecture de Parakou, Directions départementales Energie, Eau, Mines, Cadre de vie et Transports, Inspection Forestière, Affaires Sociales et Microfinance et ONG	Réunion d'informations sur le PERU 2 et du rôle de chaque acteur	08	07	01
10 décembre 2024	Préfecture d'Abomey, SBEE Régionale, Directions départementales Energie, Eau, Mines, Cadre de vie et Transports, Inspection Forestière, Affaires Sociales et Microfinance et ONG	Réunion d'informations sur le PERU 2 et du rôle de chaque acteur	10	08	02
7 et 8 janvier 2025	Mairies de Kpomassè, de Ouidah et de Zè	Réunion d'informations sur le PERU 2 et du rôle de chaque acteur	22	19	03

Dates	Structures rencontrées	Types de rencontre	Total	Homme	Femme
10 au 12 décembre 2024	Mairies des communes de Toukountouna, Boukoumbé, Tanguiéta, Matéri, Cobly, Natitingou et leurs secrétariats exécutifs	Réunion d'informations sur le PERU 2 et du rôle de chaque acteur	57	52	05
10 au 12 décembre 2024	Mairies des communes de Banikoara, Gogounou, Kandi, Ségbana, Bembèrèké, N'dali et Tchaourou, et leurs secrétariats exécutifs	Réunion d'informations sur le PERU 2 et du rôle de chaque acteur	78	71	07
10 au 12 décembre 2024	Mairies des communes d'Abomey, Djidja, Za-Kpota, Covè, Bohicon, Zogbodomey, Zagnanado et Ouinhi, leurs secrétariats exécutifs et ONG	Réunion d'informations sur le PERU 2 et du rôle de chaque acteur	140	130	10
12 et 13 décembre 2024	Mairies des communes de Savè, de Ouèssè, Savalou, Bantè, Glazoué, leurs secrétariats exécutifs et ONG	Réunion d'informations sur le PERU 2 et du rôle de chaque acteur	133	121	12
Sous total 2			527	475	52
<i>Niveau local</i>					
Août - novembre 2023, février-mars 2024 et août 2024	Chefs de villages et quartiers de villes, leaders religieux, Autorités traditionnelles et têtes couronnées, Associations des femmes, des jeunes et des personnes handicapées, populations bénéficiaires	Assemblées générales ; focus groups et réunions d'informations sur le projet ; le recensement des PAP et les localités concernées	20870	13603	7267
Sous total 3			20870	13603	7267
Total général			21439	14109	7330

Les parties prenantes rencontrées ont salué l'initiative qui consiste à les consulter avant le démarrage des activités, ceci permettra une bonne coordination du projet à l'échelle départementale et communale. Elles ont manifesté un grand intérêt au projet ainsi que leur adhésion et engagement à œuvrer pour la réussite du projet. Elles ont en outre souhaité que de telles consultations soient vraiment périodiques et régulières.

Par ailleurs, ces différents acteurs, surtout aux niveaux départemental et communal, ont souhaité que les entreprises des travaux les associent à chaque étape afin de gérer au fur et à mesure les difficultés qui naîtront et qui pourraient empêcher le bon déroulement des activités du projet. Ils ont également souhaité être associés à l'avenir aux choix des localités à électrifier.

Les informations relatives au projet seront diffusées aux parties prenantes afin de leur permettre de connaître les risques et les impacts E&S liés aux activités du projet. Quant à la consultation, elle permettra aux différentes parties prenantes d'exprimer leurs points de vue sur les risques, les impacts et les mesures d'atténuation du projet, et de les prendre en compte dans la préparation et la mise en œuvre du projet. Ainsi, la stratégie proposée pour la diffusion des informations et la consultation tient compte des spécificités de chaque catégorie de parties prenantes.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PERU II, une procédure de gestion des plaintes a été élaborée et intégrée au présent plan de participation des parties prenantes. Le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) sera formellement opérationnel avant le démarrage des activités du Projet en respectant les exigences qui y sont décrites. Le MGP comprend des canaux spécifiques pour recevoir et gérer les plaintes concernant les EAS/HS d'une manière confidentielle et centrée sur les survivants. Les comités seront installés aux niveaux local,

communal et national. Les membres recevront des formations sur le mode opérationnel d'enregistrement et de gestion des plaintes.

Afin de faciliter le suivi des activités du P3P, il est important d'établir au démarrage du projet, une situation de référence et définir des indicateurs qui fournissent des éléments de preuves vérifiables permettant de mesurer le progrès accompli. Le suivi devra se faire selon une approche participative et inclusive. Le plan de participation des parties prenantes pourra être actualisé si cela se justifie compte tenu de changements législatifs, de modification dans l'organisation du Projet, ou en fonction des leçons tirées de la pratique. Il est doté d'un mécanisme de suivi-évaluation et d'un budget de mise en œuvre estimé à cent quarante millions (140.000) francs CFA y compris le budget de mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes.

NON-TECHNICAL SUMMARY

Benin presents in 2021 an electricity access rate of 42% including 67% in urban areas compared to 18% in rural areas which are home to more than half (51.03% / 53.03%) of the population estimated at 12,996,894 (12,506,347) residents. The territory covers an area of 114,763 km² with 5,295 administrative units distributed in 545 districts and 77 communes. At the end of 2022, 2,481 administrative units are electrified, or 46.86%.

In view of the contrast presented by the country's electricity coverage and the particularly low level of access to electricity in rural areas, a challenge emerges which the Government, with the support of its Technical and Financial Partners (PTFs) has tackled, with the objective of universal access to electricity in 2030. The National Electrification Strategy (SNE) developed for this purpose, as well as the appropriate planning associated with it, aims for electricity service on a larger scale to achieve the objective.

It is in this context that the carrying out of Environmental and Social Impact Studies (ESIA) for the electrification of 350 new rural localities and the extension/densification of the existing network in 150 peri-urban localities. Benin's objective is to continue the partnership with the ADB to significantly and sustainably improve the indicators of the energy sector, in particular access to energy and the electricity coverage rate with a view to improving the living conditions of the populations.

Phase 2 of the Rural Electrification Project (PERU II), concerns the service of 500 localities (new rural and peri-urban localities) included with financing from the African Development Bank. At the end of the said project, 78,122 households will be immediately connected to the network at a fixed cost of 5,000 FCFA.

The realization of this project requires an environmental and social assessment procedure; as well as the development of environmental and social safeguards instruments in accordance with the Integrated Safeguards System of the African Development Bank (AfDB) Group. Thus, given the nature of the activities to be carried out and the risks that could arise during implementation, Environmental and Social Impact Studies (ESIAs) were carried out accompanied by Environmental and Social Compliance Certificates. The project is category 2.

In accordance with the reports of said studies, the implementation of project activities will not lead to physical displacements, but rather to loss of property, particularly trees for economic purposes. The main environmental risks of the project are as follows: destruction of plant cover with the opening of the route right-of-way; soil degradation due to excavations and the circulation of heavy machinery; water pollution by various emissions/discharges and/or spills accidental hydrocarbons and chemicals and the operation of equipment installed on the site during the work; deterioration of air quality following emissions of dust and gaseous pollutants during works (movements of trucks and construction equipment). The social impacts of the project are: loss of 24,180 trees of economic value, notably teak, mango, shea, cashew trees, etc., in the right-of-way of the power line works; increase in noise level with the occurrence of new sounds in the receiving environment (noisy machinery and equipment); modification of the landscape due to the felling of trees in the right-of-way of the route. The activities will lead to economic displacement, notably the loss of 24,180 trees of economic value, affecting 3,112 PAPs, including 375 women and 312 vulnerable PAPs.

The production of this tool complies with the requirements of Beninese legislation in terms of information management and public consultation, in particular the provisions of the general

guide to the production of ESIA's (ABE, 2001), of Law 98-030 of February 12, 1999 relating to the framework law on environment in the Republic of Benin and Decree No. 2022-390 of July 13, 2022 organizing environmental assessment procedures in Benin. Decree No. 2022-390 of July 13, 2022 relating to environmental assessment procedures in the Republic of Benin requires, when carrying out environmental studies, consultation and the holding of public hearings depending on the scale of the project.

With regard to the AfDB's policies and requirements, the AfDB's Integrated Safeguards System (ISS), version 2023, provides for the dissemination and access to information through the participation of local populations affected by projects financed by the AfDB Group. The Bank, including eligible non-governmental organizations recognized by the Bank Group and other stakeholder community organizations. Likewise; The Manual for Consultation and Participation of Parties in ADB Operations specifies clear and structured guidelines to ensure inclusive and effective participation of stakeholders throughout the life cycle of projects financed by the Bank. For the AfDB, participation is essential to achieving its overarching objectives of poverty reduction and sustainable development. Stakeholder participation can improve the quality, efficiency and sustainability of development projects and strengthen the commitment of governments, beneficiaries and other stakeholders.

One of the important tools which complements the studies carried out is the Stakeholder Participation Plan (P3P). Considering the nature and foundations of the instrument, a participatory and adaptive logic was adopted for its development. The level of stakeholder involvement in the three relevant phases of the project (preparation, construction and operation) was identified, analyzed and evaluated, and each stakeholder or group of stakeholders (public sector, sector-private, communities and civil society, donors and international organizations) in order to assess its interest (major, medium and minor) and its level of influence (high, medium and low).

The stakeholder consultation process began at the stage of producing the ESIA. Thus, the consultation of the various stakeholders identified at the national level took place on July 24, 2024, October 2, 2024 and November 22, 2024. These are institutional actors, the ministries in charge of Energy, Economy and Finance, Living Environment and Transport, the PERU I Management Unit, etc. Consultation sessions for stakeholders at the departmental and municipal level made up of Prefectures, Departmental Directorates of Energy, Water, Mines, Living Environment and Transport, Forestry Inspection, Social Affairs and Microfinance, NGOs, etc. took place from December 9 to 16, 2024 and January 7 to 16, 2025. Public consultations of the various stakeholders at the local level took place in August - November 2023, February-March 2024 and August 2024, during the preparation of the Studies Environmental and Social Impact (ESIA). These are heads of villages and city districts, religious leaders, traditional authorities and crowned heads, associations of women, young people and people with disabilities, beneficiary populations

In total, five hundred and fifty-four (554) formal public consultation meetings were organized (at the national, departmental, municipal levels and in the localities benefiting from the project). They brought together twenty-one thousand four hundred and thirty-nine people (21,439) including 14,109 and 7,330 women.

The table below presents the detailed situation of public consultations and institutional meetings.

Dates	Structures encountered	Types of encounters	Total	Male	Female
	CENTRAL LEVEL				
July 24, 2024	Authorities of the Ministry of Energy, Water and Mines (MEWM)	PERU Discussion 2	09	06	03
	General Direction for Development Finance (GDDF) ; Ministry of Water and Mining Energy (MEWM) ; Autonomous Debt Management Fund (ADMF) ; General Direction of the SBEE ; UGP PERU I	PERU Discussion 2	17	13	04
November 22, 2024	SBEE Studies, Planning and Projects Direction	Information meeting on PERU 2	08	06	02
October 2, 2024	Ministry of Living and Transport, responsible for Sustainable Development/ Beninese Environment Agency (BEA)	Exchange of views on the validation of PERU 2 EIAs	08	06	02
Total 1			42	31	11
<i>Departmental and communal level</i>					
16 January 2025	Djougou Prefecture and Departmental Directorates Energy, Water, Mines, Living Environment and Transport, Forest Inspection, Social Affairs and Microfinance	Briefing on PERU 2 and the role of each actor	10	08	02
15 January 2025	Prefectures of Aplahoué and Lokossa, all the municipalities of the Mono and Departmental Directorates Energy, Water, Mines, SBEE Regional, Living Environment and Transport, Forest Inspection, Social Affairs and Microfinance	Briefing on PERU 2 and the role of each actor	19	17	02
14 January 2025	Allada Prefecture and Departmental Direction for Energy, Water, Mines, Living Environment and Transport, Forest Inspection, Social Affairs and Microfinance and SBEE Regional	Briefing on PERU 2 and the role of each actor	18	16	02
December 16, 2024	Dassa-Zoumè Prefecture, Departmental Direction for Energy, Water, Mines, Living Environment and Transport, Forest Inspection, SBEE Regional, Social Affairs and Microfinance and NGOs	Briefing on PERU 2 and the role of each actor	13	12	01
12 December 2024	Prefectures of Kandi and Natitingou, Departmental Direction for Energy, Water, Mines, Living Environment and Transport, Forest Inspection, Social Affairs and Microfinance and Social Protection Offices	Briefing on PERU 2 and the role of each actor	19	14	05
11 December 2024	Parakou Prefecture, Departmental Direction for Energy, Water, Mines, Living Environment and Transport, Forest Inspection, Social Affairs and Microfinance and NGOs	Briefing on PERU 2 and the role of each actor	08	07	01
10 December 2024	Abomey Prefecture, SBEE Regional, Departmental Direction Energy, Water, Mines, Living Environment and Transport, Forest Inspection, Social Affairs and Microfinance and NGOs	Briefing on PERU 2 and the role of each actor	10	08	02
7 and 8 January 2025	Municipalities of Kpomassè, Ouidah and Zê	Briefing on PERU 2 and the role of each actor	22	19	03
10 to 12 December 2024	Municipalities of Toukountouna, Boukoubé, Tanguiéta, Matéri, Cobly, Natitingou and their executive secretariats	Briefing on PERU 2 and the role of each actor	57	52	05
10 to 12 December 2024	Municipalities of Banikoara, Gogounou, Kandi, Ségbana, Bembèréké, N'dali and Tchaourou, and their executive secretariats	Briefing on PERU 2 and the role of each actor	78	71	07

10 to 12 December 2024	Municipalities of Abomey, Djidja, Za-Kpota, Covè, Bohicon, Zogbodomey, Zagnanado and Ouinhi, their executive secretariats and NGOs	Briefing on PERU 2 and the role of each actor	140	130	10
12 and 13 December 2024	Town hall of the communes of Savè, Ouèssè, Savalou, Bantè, Glazoué, their executive secretariats and NGOs	Briefing on PERU 2 and the role of each actor	133	121	12
Total 2			527	475	52
<i>Local level</i>					
August - November 2023, February-March 2024 and August 2024	Village and neighbourhood leaders, religious leaders, traditional authorities and crowned heads, women's associations, youth and disabled people, beneficiary populations	General meetings; focus groups and project information meetings; The identification of PAPs and the localities concerned	20870	13603	7267
Total 3			20870	13603	7267
General total			21439	14109	7330

The stakeholders met welcomed the initiative which consists of consulting them before the start of activities, this will allow good coordination of the project at the departmental and municipal level. They showed great interest in the project as well as their support and commitment to working for the success of the project. They also wanted such consultations to be truly periodic and regular.

Furthermore, these different stakeholders, especially at the departmental and municipal levels, wanted the work companies to involve them at each stage in order to gradually manage the difficulties that will arise and which could prevent the smooth running of project activities. They also wanted to be involved in the future in the choice of localities to be electrified.

Project information will be disseminated to stakeholders to enable them to understand the E&S risks and impacts related to project activities. As for the consultation, it will allow the different stakeholders to express their points of view on the risks, impacts and mitigation measures of the project, and to take them into account in the preparation and implementation of the project. Thus, the strategy proposed for the dissemination of information and consultation takes into account the specificities of each category of stakeholders.

As part of the implementation of PERU II, a complaints management procedure has been developed and integrated into this stakeholder participation plan. The Complaints Management Mechanism (GPM) will be formally operational before the start of Project activities in compliance with the requirements described therein. The MGP includes specific channels to receive and manage complaints regarding EAS/HS in a confidential and survivor-centered manner. The committees will be installed at the local, municipal and national levels. Members will receive training on the operational mode of recording and managing complaints.

In order to facilitate the monitoring of P3P activities, it is important at the start of the project to establish a reference situation and define indicators which provide verifiable evidence to measure the progress achieved. Monitoring must be carried out using a participatory and inclusive approach. The stakeholder participation plan may be updated if this is justified taking into account legislative changes, modifications in the organization of the Project, or based on lessons learned from practice. It has a monitoring-evaluation mechanism and an implementation budget estimated at one hundred and forty million (140,000) CFA francs, including the budget for implementing the complaints management mechanism.

INTRODUCTION

L'accès à l'électricité est l'un des principaux défis pour la relance du développement socio-économique de tout pays. S'inscrivant dans cette dynamique, la vision du Gouvernement du Bénin est d'assurer un accès universel à une énergie électrique propre, disponible en qualité et sécurisée pour un développement socio-économique harmonieux du pays, tout en renforçant la position qu'il occupe dans sa région. Ainsi, l'énergie électrique occupe une place centrale dans le Programme d'Actions du Gouvernement : PAG 2021-2026 étant donné qu'elle impacte, directement ou indirectement, l'ensemble des axes stratégiques du PAG.

L'énergie électrique joue une fonction fondamentale dans la fourniture des services sociaux de base (santé, éducation, accès à l'eau, etc.) et contribue à l'essor des secteurs d'activités porteurs de l'économie (agriculture, industrie, commerce, télécommunications, etc.). Un déficit énergétique entrave significativement le développement d'une nation. Au Bénin, le secteur de l'électricité est caractérisé par une demande largement supérieure à l'offre disponible pour la consommation. La faible capacité de production d'énergie électrique induit une grande dépendance des pays (Ghana et Nigeria) pour la satisfaction des besoins en électricité.

Dans le but de renforcer le réseau électrique du pays, il a été initié le Projet d'Électrification Rurale (PERU) pour améliorer l'accès à l'électricité dans les localités rurales et péri rurales du Bénin. En effet, dans le cadre de la poursuite des actions engagées par le Gouvernement pour accélérer le rythme de l'accès à l'énergie des populations rurales, il a été inscrit au titre des activités du Projet d'Électrification Rurale (PERU) financé par la Banque Africaine de Développement (BAD) et actuellement en cours d'exécution, la réalisation des études d'impact environnemental et social (EIES) pour l'électrification de 350 nouvelles localités rurales et l'extension/densification du réseau existant dans 150 localités péri-urbaines. L'objectif visé par le Bénin en inscrivant cette activité est de poursuivre le partenariat avec la BAD pour améliorer de façon sensible et durable les indicateurs du secteur de l'énergie, notamment l'accès à l'énergie et le taux de couverture en électricité en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations.

La phase 2 du Projet d'Électrification Rurale – PERU II, porte sur la desserte de 500 localités, nouvelles localités rurales et péri-urbaines comprises sur financement de la Banque Africaine de Développement. Au terme dudit projet, 78.122 ménages seront immédiatement raccordés au réseau à un coût forfaitaire de 5.000 FCFA. Le présent projet, qui couvre toutes les régions du pays, va contribuer à l'amélioration de l'accès à l'électricité des populations en zones rurales et à l'électrification de nouvelles localités en périphérie de centres urbains électrifiés du Bénin pour raccorder de nouveaux usagers. La réalisation de ce projet exige une procédure d'évaluation environnementale et sociale ; ainsi que l'élaboration des instruments de sauvegardes environnementale et sociale conformément au Système de sauvegardes intégré du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD). Au regard de la nature des activités à réaliser et des risques qui pourraient survenir lors de la mise en œuvre, des Études d'Impact Environnemental et Social (EIES) ont été réalisées assorties des Certificats de Conformité Environnementale et Sociale.

La mise en œuvre du projet fait intervenir une pluralité d'acteurs aux rôles et compétences complémentaires. Ainsi, la participation active de toutes les parties prenantes est indispensable pour la réussite du PERU. Dans le but de construire des relations solides, constructives et réactives qui sont essentielles pour la gestion réussie des impacts environnementaux et sociaux du Projet que le présent Plan de Participation des Parties Prenantes a été initié.

L'objectif général du P3P du Projet est d'élaborer une stratégie cohérente et accessible de participation des parties prenantes qui sert de guide pour les consultations régulières du public permettant de contribuer de manière significative à la mise en œuvre réussie des activités.

La préparation du P3P permettra de recueillir, de mettre en exergue relativement au projet et à sa mise en œuvre les intérêts de toutes les parties prenantes, leurs préoccupations et leur influence éventuelle par rapport aux activités du projet. Le but de ce P3P est d'améliorer et de faciliter la prise de décision et de créer une atmosphère de concertation qui implique activement les personnes affectées par le projet et d'autres parties prenantes en temps opportun, et que ces groupes aient suffisamment d'occasions d'exprimer leurs opinions et préoccupations susceptibles d'influencer les décisions de projet.

La Sauvegarde Opérationnelle (SO) 10 de la BAD exige que les « Emprunteurs » consultent les parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet. Elle reconnaît l'importance d'une collaboration ouverte et transparente entre l'Emprunteur et les parties prenantes du projet comme un élément essentiel des bonnes pratiques internationales. Le processus de participation des parties prenantes comprendra les éléments suivants, tels que décrits plus en détail dans ladite SO : (i) l'identification et l'analyse des parties prenantes ; (ii) la planification de la manière dont la participation des parties prenantes se déroulera ; (iii) la diffusion d'informations ; (iv) la consultation des parties prenantes ; (v) le traitement et la réponse aux plaintes ; et (vi) fournir un retour d'informations aux parties prenantes ; et (vii) un budget suffisant pour la mise en œuvre de toutes les activités de participation des parties prenantes prévues tout au long du cycle de vie du projet. Le P3P s'avère ainsi un outil utile pour gérer les communications entre l'Unité de Gestion du Projet (UGP) et les différentes parties prenantes au projet.

Le Plan de Participation des parties prenantes est l'un des outils qui vient compléter les études d'Impacts Environnemental et Sociales (EIES) réalisées pour une véritable implication des acteurs clés et des bénéficiaires dudit projet.

Il est articulé autour des points ci-après :

- Objectifs et principes du plan de participation des parties prenantes ;
- Approche méthodologique d'élaboration du P3P ;
- Cadre juridique du plan de participation des parties prenantes ;
- Description du projet d'électrification rurale – phase 2 ;
- Identification des parties prenantes ;
- Programme de participation des parties prenantes ;
- Echanges de proximité avec les parties prenantes ;
- Mise en œuvre du plan de participation des parties prenantes ;
- Mécanisme de gestion des plaintes.

1. OBJECTIF ET PRINCIPES DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES

1.1. Objectif du plan de participation des parties prenantes (P3P)

Le plan de participation des parties prenantes a pour objectif d'identifier les principales parties prenantes du projet, définir les modalités de leur implication et mobilisation pour assurer leurs prérogatives dans le cadre de l'exécution et du suivi du projet, de déterminer leurs interactions avec le projet et de mettre en place un processus de communication entre le projet et ces parties. Il permet aussi au projet de concevoir une méthode pour gérer les attentes et fournir les bonnes informations aux bonnes personnes et au bon moment.

Le plan de participation des parties prenantes est un outil qui permet de garantir l'implication des parties prenantes dans la mise en œuvre du projet ainsi que leur consentement afin d'optimiser le succès et réduire ainsi les potentielles externalités négatives. La clarté, la diffusion de l'information à travers les rapports d'étapes, les séances de partage régulières, les retours d'informations sur le terrain et les contacts périodiques avec les différentes catégories d'acteurs couvrent une importance primordiale pour assurer la réussite du processus.

De façon spécifique, le plan de participation des parties prenantes vise à :

- Décrire le projet, ainsi que les exigences réglementaires de la Banque et/ou toute autre exigence nationale pour la consultation et la divulgation ;
- Identifier, hiérarchiser et analyser les groupes de parties prenantes clés, en mettant l'accent sur les communautés concernées, leurs intérêts, leurs préoccupations et leur influence par rapport à la mise en œuvre du projet ;
- Prévoir une stratégie et un calendrier pour le partage d'informations et la consultation avec chacun de ces groupes en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée relativement aux risques et impacts environnementaux et sociaux du projet ;
- Permettre aux parties prenantes de comprendre leurs droits et responsabilités par rapport au projet ;
- Renforcer la confiance, l'acceptation du projet et l'appropriation locale, qui sont essentielles à la durabilité du projet et aux résultats attendus ;
- Créer les conditions pour assurer la mobilisation effective des toutes les parties touchées par le projet pendant toute sa durée de vie relativement à toutes les questions pouvant éventuellement avoir une incidence sur les populations touchées ;
- Établir et maintenir une relation constructive avec les différents acteurs au cours de la vie du Projet ;
- Veiller à ce que les communautés affectées et les autres parties prenantes aient accès aux canaux établis pour faire des commentaires et des suggestions sur des actions susceptibles d'affecter leur environnement et leur vie d'une manière générale ;
- Veiller à ce que les communautés affectées par les projets et les autres parties prenantes reçoivent les opportunités et les plateformes pour exprimer leur point de vue sur les projets grâce à un processus d'implication continue en créant des mécanismes pour leur donner des commentaires sur la façon dont leurs contributions ont été prises en considération.
- Assurer un engagement ciblé et inclusif auprès des hommes, des femmes, des personnes âgées, des jeunes, des personnes déplacées et des personnes vulnérables et défavorisées ou des groupes directement touchés par les interventions du projet ;
- Assurer la divulgation en temps opportun, d'informations pertinentes, transparentes,

objectives, significatives et facilement accessibles qui sont transcrites dans une langue et un format local culturellement appropriés, compréhensibles pour les communautés affectées pour les aider à participer de manière significative.

- Établir au niveau du projet, un mécanisme pour recevoir et traiter les griefs avec efficacité en accordant une attention particulière aux personnes et aux groupes vulnérables ;
- contribuer à l'amélioration de la performance environnementale et sociale du projet en faisant en sorte que les intérêts, les préoccupations, le retour d'informations et les connaissances des parties prenantes soient dûment pris en compte dans la mise en œuvre du programme ;
- Renforcer la confiance entre le projet et ses parties prenantes/partenaires opérationnels ;
- etc.

En harmonie avec les meilleures pratiques actuelles, le P3P a été élaboré de façon à ce que cette participation des parties :

- Soit libre, préalable et informée ;
- S'assure de la prise en compte des opinions exprimées ;
- Soit menée sur la base d'informations accessibles, compréhensibles, pertinentes et opportunes ;
- Soit entreprise de manière appropriée sur le plan culturel ;
- Inclue toutes les personnes intéressées ou affectées par le Projet ;
- Réalise un dialogue bilatéral ; et soit coopérative, et inclue des mécanismes explicites permettant de recevoir, de documenter et de répondre aux commentaires.

1.2. Principes de consultation et participation des parties prenantes

Les parties prenantes se définissent comme étant une entité (personne, groupe, organisation, institution) concernée et potentiellement affectée par un projet ou en mesure d'influer sur un projet. L'ensemble de parties prenantes évoluent dans un espace de participation, de consultation et d'inclusion où la possibilité de conflits est présente mais où la gestion adaptative ainsi que la négociation et les partenariats prévalent. Chacun des projets et activités du projet a sa propre dynamique. Afin de maximiser l'efficacité du P3P, il est important de bien comprendre les perceptions des parties prenantes rattachées aux projets car celles-ci exercent une influence sur le succès ou non de l'atteinte des objectifs. Lorsque l'on s'attarde à comprendre les perceptions liées aux projets, il est plus facile de cerner les besoins et ainsi augmenter l'engagement des parties prenantes.

L'engagement continu des parties prenantes tout au long du cycle du projet est un principe auquel le présent P3P adhère. Le Plan adhère également au principe de l'intégration du genre et inclusion Sociale. Selon ce principe, l'on doit tenir compte : (i) des opinions aussi bien de la population féminine que de la population masculine et toute autre catégorie sociale, si nécessaire dans le cas de forums ou de réunions distinctes, et (ii) des préoccupations et priorités divergentes des hommes, des femmes et des groupes vulnérables en ce qui concerne les impacts, les mécanismes d'atténuation et les bénéfices.

De manière spécifique, le processus de consultation et de participation du P3P doit :

- Assurer une représentation suffisante des femmes, des jeunes (filles et garçons) et des groupes vulnérables dans les processus consultatifs ;
- Tenir des réunions de consultation spécifiques avec les femmes et les groupes

vulnérables ;

- Entreprendre des évaluations différenciées selon le sexe pour documenter les critères de base fondés sur le genre, identifier des indicateurs pour mesurer les changements dans le statut des femmes et les relations entre les sexes en ce qui concerne leur participation aux activités et en particulier à l'accès aux ressources naturelles.

Le P3P doit établir et maintenir une relation constructive avec les parties prenantes pendant le cycle de vie du Projet. Le processus d'engagement doit permettre aux points de vue, aux intérêts et aux préoccupations des différentes parties prenantes, en particulier des communautés touchées, d'être entendus, compris et pris en compte dans les décisions relatives au projet et à la création de bénéfices pour le développement.

Le plan doit comporter les éléments suivants : l'analyse et la planification des parties prenantes, la divulgation et la diffusion des informations, la consultation et la participation, le mécanisme de réclamation et les rapports permanents entre les communautés touchées. La nature, la fréquence et le niveau d'effort de l'engagement des parties prenantes peuvent varier considérablement et doivent être proportionnels aux risques et aux impacts négatifs du Projet, ainsi qu'à la phase de développement du Projet (par exemple, la planification, la construction, l'exploitation et la fermeture).

2. METHODOLOGIE D'ELABORATION DU P3P

Pour atteindre les objectifs de l'étude, la démarche adoptée pour l'élaboration du présent plan a été participative et en plusieurs étapes :

- Des séances de cadrage et de validation des outils de collecte entre les membres l'équipe de terrain composés du Spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale du Projet d'Electrification Rurale (PERU), les cinq environnementalistes et le Sociologue du Département Environnement de la Société Béninoise d'Énergie Electrique (SBEE) ;
- Une analyse documentaire ;
- Une revue du Système de Sauvegardes Intégré (SSI) de la Banque Africaine de Développement ;
- Des consultations avec les parties prenantes, notamment les populations potentiellement bénéficiaires, les autorités locales et autres personnes ressources.
- Une synthèse des données collectées
- La rédaction et l'élaboration du rapport provisoire du P3P et sa soumission au Client.
- L'intégration et la prise en compte des avis et remarques issus des commentaires et suggestions sur le P3P pour sa finalisation.

2.1. Cadrage entre les membres l'équipe de terrain

En prélude au démarrage de la mission de collecte de données en vue de l'élaboration du plan La première réunion a eu lieu le 22 novembre 2024 à la SBEE dans les locaux de la Direction des Etudes, et de la Planification des Projets. Au cours cette séance le Spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale du Projet d'Electrification Rurale (PERU) a présenté aux membres du Département Environnement de la SBEE, l'urgence de la réalisation du plan de participation des parties prenantes et la responsabilité de chacun dans la réalisation dudit instrument. Le principe étant acquis de tous, à la séance du 25 novembre 2024, les objectifs de la mission, les cibles, la nature des informations à collecter ont été abordés. Il a été dressé une liste des parties prenantes (non exhaustive) et les drafts des outils de collecte de données sur le terrain. Il s'agit des modèles du procès-verbal de consultation des acteurs-parties prenantes, de la liste de présence, de la fiche d'enregistrement des préoccupations des acteurs, etc.

2.2. Revue documentaire

Une revue de littérature a été réalisée selon un processus itératif dans la période de novembre décembre 2024. Il s'agissait de faire le point de la documentation disponible pour comprendre le contenu, les enjeux et défis environnementaux et sociaux, les parties prenantes, les avantages du Projet, les impacts et mesures d'atténuation, etc. Les documents ont été collectés auprès des personnes ressources, à la SBEE, au Ministère de l'Énergie, de l'Eau des Mines, et à travers l'internet. La revue de littérature a permis de collecter des informations utiles à l'élaboration du présent P3P et à l'identification des parties prenantes

2.3. Consultations avec les parties prenantes

Les consultations des parties prenantes s'articulent autour de : (i) l'identification et l'analyse des parties prenantes ; (ii) la planification de la consultation et la diffusion de l'information sur le projet et (iii) la consultation des parties prenantes proprement dite.

S'agissant de l'identification et de l'analyse des parties prenantes, des rencontres d'échanges ont eu lieu entre les membres de l'équipe de la mission et l'Unité de Gestion du Projet

d'Electrification Rurale (PERU) composée de la Coordinatrice, des Ingénieurs électriciens, du Responsable en suivi-évaluation les 27 et 28 novembre 2024 dans les locaux de la Direction de l'Electrification Rurale (DER). Ces séances ont permis d'actualiser et d'analyser la liste des parties prenantes établie lors de la séance du 25 novembre 2024. Ainsi, d'autres acteurs aux niveaux national et départemental ont été identifiés, leurs rôles et participation ont été analysés.

Au terme de ce travail, des correspondances ont été envoyées aux préfets des départements le 9 décembre 2024 et le 7 janvier 2025 pour leur présenter le Projet d'Electrification Rurale Phase 2 et par la même occasion, les prier de convier les parties prenantes identifiées au niveau des départements et des Communes bénéficiaires à des séances de consultation respectivement au cours de la période du 9 au 20 décembre 2024 et du 13 au 16 janvier dans les chefs-lieux des départements et dans les communes concernées. Les principales structures rencontrées sont entre autres : les Mairies, Préfectures, les Directions départementales de l'Energie, de l'Eau et des mines, les Directions départementales des affaires sociales et de microfinance, les Guichets Uniques de protection sociale, les Directions départementales du cadre de vie et des Transports, les Inspections forestières, les ONG, etc.

Les sujets abordés concernent les objectifs du projet d'électrification, l'implication de ces structures dans les autres projets d'électrification, le niveau de préparation du PERU 2, les impacts et bénéfices attendus du projet, les types d'informations à mettre à la disposition des acteurs, le mécanisme de gestion des plaintes, les étapes de sa mise en œuvre, etc.

2.4. Identification et analyse des parties prenantes

Les parties prenantes au Projet sont des ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre efficace du Projet. Les consultations ont été faites dans le cadre des échanges avec chaque catégorie d'acteurs concernée et ont permis de recueillir leurs avis, préoccupations et suggestions, en vue de leur prise en compte dans la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du Projet.

2.4.1. Identification des parties prenantes

Les principaux acteurs du secteur de l'énergie au Bénin sont :

- **Le Ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Mines (MEEM)** en charge de la gestion du secteur de l'énergie et en particulier du sous-secteur de l'énergie électrique. Il assure l'orientation de la politique nationale en matière d'énergie et la tutelle de l'ensemble des structures qui interviennent directement dans le secteur en dehors de l'Autorité de Régulation de l'Electricité.
- **La Direction Générale de la Planification énergétique et de l'Electrification Rurale (DGPER)** a pour mandat de réaliser ou de faire réaliser des études, de planifier le développement du secteur électrique et, en particulier, de mettre en œuvre, la politique d'accès universel à l'électricité et de participer à l'évolution de la réglementation sectorielle.
- **La Communauté Electrique du Bénin (CEB)** assure le transport de l'énergie électrique pour le Bénin et le Togo avec pour activité connexe la poursuite de l'exploitation des moyens de production du barrage de NANGBETO et deux turbines à gaz installées dans les deux pays.

- **La Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE)**, initialement assignée à assurer la distribution et la commercialisation de l'énergie électrique au Bénin, intervient également dans la production et le transport. Ses activités s'étendent sur l'ensemble du territoire.
- **La Société Béninoise de Production d'Électricité (SBPE)**, société à capital public, qui a pour mission de produire l'énergie électrique dans le pays et de la vendre. Elle a pour activité la production et la vente d'électricité grâce à l'exploitation d'actifs propres, l'achat de l'énergie solaire produite par les opérateurs privés et la vente d'électricité à la SBEE
- **L'Agence de Contrôle des Installations Électriques Intérieures (CONTRELEC)** a pour mission d'œuvrer au respect des prescriptions techniques relatives à la réalisation des installations électriques intérieures dans le but d'assurer la sécurité des personnes et des biens.
- **L'Autorité de Régulation de l'Électricité (ARE)** a pour missions de veiller au respect des textes législatifs et réglementaires régissant le sous-secteur de l'Électricité, de protéger l'intérêt général et de garantir la continuité et la qualité des services, l'équilibre financier du sous-secteur et son développement harmonieux. L'ARE a été créée en mai 2009, et est placée sous la tutelle du Président de la République.
- **La Société des Infrastructures Routières et de l'Aménagement du Territoire (SIRAT SA)** : Elle est chargée entre autres de la construction des routes nationales et inter-États, ainsi que de leurs dépendances et ouvrages annexes tels que les ouvrages d'assainissement pluvial, les ouvrages de franchissement, les équipements de sécurité, l'aménagement paysager attenant, l'éclairage public et les postes de péage. Ainsi, au niveau du secteur de l'énergie, la SIRAT SA intervient tout comme le ministère en charge de l'énergie dans la construction, la réhabilitation et l'entretien des infrastructures d'éclairage public.
- **Le système d'Échanges d'Énergie Électrique Ouest Africain (EEEOA, en anglais WAPP)**, institution spécialisée de la CEDEAO en charge du système électrique régional, vise l'intégration des réseaux électriques nationaux sur un marché régional unifié devant assurer à moyen et à long terme une fourniture d'énergie électrique optimale et fiable, à un coût accessible à la population des différents États membres à travers le développement des échanges transfrontaliers de l'électricité.
- **Les Associations de la société civile.**
- **Les partenaires techniques et financiers.**

Les parties prenantes avec lesquelles des échanges ont eu lieu dans le cadre de la mission sont :

- l'équipe de la Banque Africaine de Développement : les échanges avec l'équipe de la Banque Africaine de Développement (BAD) ont permis de préciser les objectifs de la mission, de valider une méthodologie d'élaboration du P3P et de la consultation des parties prenantes. Les aspects liés à la fragilité, à la participation des femmes et autres groupes vulnérables ont été abordés ;
- des acteurs institutionnels du secteur de l'énergie au niveau (ME, ARE, DGPER, SBEE, DDEEM, DDCVT, etc.) ;
- des acteurs institutionnels étatiques de protection des femmes et des couches vulnérables (MASM et GUPS) ;
- les représentants des personnes affectées ;
- des élus locaux des zones d'intervention du projet ;

- des associations des femmes ;
- des associations des personnes handicapées ;
- des représentants des jeunes ;
- des services techniques travaillant dans le domaine de la gestion des risques environnementaux et sociaux, le travail des enfants et les VBG (RADE des Mairies et Directions Départementales du Cadre de Vie et des Transports), des OSC / ONG ;
- des représentants des services de santé, de justice et de sécurité.

2.5. Collecte d'informations auprès des différentes parties prenantes

La collecte des données s'est réalisée en recourant à différentes techniques à savoir : les questionnaires, les entretiens individuels et de groupes. Pour ce faire, il a été conçu des outils de collecte de données adaptés (guides d'entretien individuels et de groupe ; questionnaires). Pour les parties prenantes au niveau institutionnel et les catégories n'ayant pas pu se libérer pour les consultations publiques, des entretiens individuels ont été réalisés. Il a été question de prendre des rendez-vous avec les responsables des structures concernées, de convenir d'une date et de tenir les rencontres. Des lettres ont été adressées aux Préfets des Départements à l'effet d'inviter toutes les structures parties prenantes telles que le Préfet, les directions départementales (Energie, Eau, mines, cadre de vie, les eaux et forêts, les centres de promotion sociale, les ONG et autres) à des séances de consultation dans le cadre du projet d'électrification rurale – phase 2. Ainsi, des consultations avec des structures étatiques et des organisations de la société civile (OSC) ont eu lieu dans les préfetures. Des séances ont été également organisées dans les mairies des communes bénéficiaires. Y ont pris part, les populations bénéficiaires (hommes, femmes, jeunes), des personnes affectées, des représentants des groupes d'intérêt spécifique intervenant dans la zone du Projet, de certains acteurs institutionnels et des représentants des élus locaux. Les différents entretiens ont permis de communiquer aux personnes rencontrées, les données informatives clés sur le Projet. Diverses thématiques ont été abordées au cours de la collecte des données notamment : i) les objectifs, activités, bénéficiaires, zones d'intervention et durée du projet, ; ii) l'ancrage institutionnel ; iii) les impacts potentiels négatifs, les mesures de mitigation et avantages du projet ; iv) les risques d'EAS/HS, v) la prise en compte des groupes spécifiques notamment vulnérables ; vi) l'adhésion des populations au projet ; vii) le mécanisme d'information et de participation aux activités en général et aux activités de sauvegardes environnementales et sociales ; etc.

Le projet résulte d'études socio-économiques basées sur une démarche participative et consultative, associant, aux niveaux central et local, toutes les parties prenantes à ses différentes phases, notamment les autorités politico-administratives et coutumières, les populations, les ménages, les petites et moyennes entreprises (unités productives et commerciales). Les consultations publiques de ces différentes parties prenantes au niveau locale ont eu lieu en août - novembre 2023, février-mars 2024 et août 2024, lors de la préparation des Etudes Impact Environnemental et Social (EIES) du projet. Au total, cinq cents (500) réunions formelles de consultations publiques ont été organisées les localités bénéficiaires dudit projet. Elles ont regroupé vingt mille huit cent soixante-dix (20870) personnes dont 7267 femmes.

Les résultats de ces consultations publiques ont été exploités dans le cadre de l'élaboration du présent plan de participation des parties prenantes au projet d'Electrification Rurale (phase 2).

3. CADRE JURIDIQUE DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES

Le présent plan de participation des parties prenantes (P3P) a été mené conformément aux exigences législatives et réglementaires en matière de l'Évaluation Environnementale en République du Bénin et à la consultation publique, et aux politiques opérationnelles de la BAD en matière de sauvegarde environnementale et sociale, notamment la Sauvegarde opérationnelle E&S 10 (SO10) relative à l'engagement des parties prenantes et diffusion de l'information.

3.1. Cadre juridique et institutionnel

Sur le plan législatif et réglementaire, le secteur de l'électricité au Bénin est régi par l'Accord international et le Code Bénino-Togolais de l'électricité signé entre les deux États en 1968 et créant une communauté d'intérêt entre les deux pays dans le domaine de l'énergie électrique, en l'occurrence la Communauté Électrique du Bénin (CEB) dont le siège est à Lomé. Ce code conférait à la CEB le monopole de la production, du transport et des importations/exportations de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire des deux États. Après une première révision en 2003 qui a consacré l'ouverture du sous-secteur aux producteurs indépendants et l'octroi à la CEB du statut d'acheteur unique, il a été ensuite procédé en 2018 à une deuxième révision de l'Accord international et du Code Bénino-Togolais pour étendre l'ouverture du secteur au segment de transport et supprimer de ce fait le statut d'acheteur unique de la CEB.

La loi portant Code de l'Électricité au Bénin adoptée le 27 mars 2007, qui complète le code Bénino-Togolais de l'électricité, libéralise la production et la distribution de l'énergie électrique au Bénin et autorise la signature des conventions de concession avec les producteurs indépendants d'énergie électrique. La loi 2020-05 du 1er avril 2020 portant Code de l'électricité en République du Bénin a modifié le précédent Code de 2007 avec la prise en compte de la révision récente du Code Bénino-Togolais d'Électricité ainsi qu'une large ouverture sur la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Afin d'attirer les investissements privés dans le sous-secteur de l'électricité, des réformes ont été initiées pour améliorer le dispositif en le rendant plus sûr, efficace et transparent. En conséquence, le Gouvernement du Bénin a adopté le décret portant modalités d'octroi de concessions pour l'électrification ainsi que celui portant sur l'électrification hors réseau en République du Bénin. Les conditions et modalités d'attribution des autorisations et des concessions de service public de l'électricité (production, transport, distribution, importation et exportation de l'énergie électrique), prévoient notamment que toute autorisation d'exploitation du service public de l'électricité fasse l'objet d'un appel d'offres international, préparé par les services du Ministère chargé de l'électricité. En outre, elle doit pour être mise en œuvre, recevoir l'avis conforme de l'Autorité de Régulation de l'Électricité (ARE). Les dossiers d'appel d'offres doivent comporter les critères techniques, financiers, économiques, d'expérience et de gouvernance à remplir par les candidats pour qu'ils puissent concourir aux appels d'offres relatifs aux autorisations et concessions du service public de l'électricité.

3.2. Politique et exigences nationales

La réalisation de cet outil est conforme aux exigences de la législation béninoise en matière de gestion de l'information et la consultation publique, notamment les dispositions du guide général de réalisation des EIES (ABE, 2001), de la Loi 98-030 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin et au décret n°2022-390 du 13 juillet 2022 portant organisation des procédures de l'évaluation environnementale au Bénin. Le Décret N° 2022-390 du 13 juillet 2022 portant procédures d'évaluation environnementale en République

du Bénin impose lors de la réalisation des études environnementales, la consultation et la réalisation des audiences publiques selon l'envergure du projet. Le plan national de développement 2018-2025 offre l'opportunité d'assurer la mise en œuvre des Agendas internationaux que sont les Objectifs de Développement Durables (ODD) à l'horizon 2030 dans le secteur des énergies.

3.3. Politiques et exigences de la BAD

En ce qui concerne les politiques et les exigences de la BAD, le système de sauvegardes intégré (SSI) de la BAD, version 2023 prévoit au sujet des consultations et de participation des parties prenantes dans les documents suivants :

3.3.1. Politique de diffusion et d'accès à l'information

Cette politique a pour objectifs de faciliter la participation des populations locales concernées par les projets financés par le Groupe de la Banque, y compris les organisations non gouvernementales éligibles reconnues par le Groupe de la Banque et les autres organisations communautaires prenantes. A cet effet, elle vise à :

- maximiser la diffusion des informations en possession du Groupe de la Banque et à limiter la liste d'exceptions;
- faciliter l'accès à l'information sur les opérations de la BAD et son partage avec un spectre large de parties prenantes ;
- promouvoir la bonne gouvernance, la transparence et la responsabilité ;
- améliorer l'efficacité de la mise en œuvre et mieux coordonner les processus de diffusion de l'information ;
- faire mieux connaître la mission, les stratégies et les activités globales du Groupe de la Banque,
- appuyer le processus consultatif
- renforcer l'harmonisation avec les autres institutions de financement du développement dans le domaine de la diffusion de l'information.

Les objectifs de cette politique sont de faciliter la participation des populations locales concernées par les projets financés par le Groupe de la Banque, y compris les organisations non gouvernementales (« ONG ») éligibles reconnues par le Groupe de la Banque et les autres organisations communautaires prenantes.

3.3.2. Manuel de consultation et de participation des parties aux opérations de la BAD

Le Manuel de consultation et de participation des parties aux opérations de la BAD précise des directives claires et structurées pour garantir une participation inclusive et efficace des parties prenantes tout au long du cycle de vie des projets financés par la Banque.

Pour la BAD, la participation est essentielle à l'accomplissement de ses objectifs primordiaux de réduction de la pauvreté et de développement durable. La participation des parties prenantes peut améliorer la qualité, l'efficacité et la durabilité des projets de développement et raffermir l'engagement des gouvernements, des bénéficiaires et autres parties prenantes. Le manuel fournit les directives sur lesquelles s'appuyer pour garantir la participation des parties prenantes à travers les éléments clés de ce manuel :

- Identification et engagement précoce des parties prenantes : Le manuel stipule que l'identification et l'engagement des parties prenantes doivent débuter le plus tôt possible dans le processus de développement du projet. Cela permet des consultations significatives et en temps opportun sur la conception du projet, assurant que toutes les

parties concernées comprennent les objectifs du projet et peuvent contribuer de manière constructive.

- Consultations appropriées et continues : Il est requis que les consultations soient menées d'une manière culturellement appropriée et sans manipulation ou coercition. Ces consultations doivent être accessibles à toutes les parties prenantes, y compris les groupes vulnérables, et doivent permettre un échange réel d'informations et de points de vue.
- Documentation et transparence : Tout le processus de consultation doit être adéquatement documenté et publié par l'emprunteur. Cela inclut la conservation d'un registre détaillé des interactions, des réponses fournies aux feedbacks des parties prenantes, et des modifications apportées au projet en conséquence de ces interactions.
- Mécanisme de gestion des plaintes : Un mécanisme efficace et accessible de gestion des plaintes est mis en place pour permettre aux parties affectées de soumettre leurs préoccupations et doléances relatives à la performance environnementale et sociale du projet. Ce mécanisme doit être proportionné aux risques et impacts potentiels du projet et permettre une résolution rapide et juste des plaintes.
- Suivi continu et rapports : L'emprunteur doit continuer à impliquer les parties prenantes pendant la mise en œuvre du projet, fournissant des informations régulières sur les progrès, les défis et les impacts du projet. Cela inclut le suivi de la mise en œuvre des engagements pris dans les plans de gestion environnementale et sociale (PGES) et les ajustements nécessaires basés sur les feedbacks des parties prenantes.

3.3.3. Stratégie du groupe de la BAD en matière de genre

La stratégie du Groupe de la BAD en matière de genre, telle qu'exposée dans le document, met en avant un engagement fort envers la promotion de l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes. Les aspects clés de cette stratégie sont :

- Inclusion sociale et égalité des genres : La BAD reconnaît l'importance de l'inclusion sociale et de l'égalité des genres comme fondamentaux pour le développement durable. La stratégie vise à donner à toutes les personnes, et en particulier aux femmes et aux groupes désavantagés, les moyens de participer et de bénéficier du processus de développement. Cela englobe l'amélioration de l'accès aux services essentiels tels que l'éducation, la santé, et les infrastructures, ainsi que la suppression des obstacles à la participation des femmes et d'autres groupes souvent exclus du processus de développement.
- Évaluation des questions de genre pour chaque projet : la BAD effectue une évaluation des questions de genre pour chaque projet financé. Les résultats de ces évaluations sont intégrés dans la conception et le développement des projets pour favoriser une plus grande égalité entre les sexes. Cette approche systématique aide à garantir que les projets ne reproduisent pas les inégalités existantes mais travaillent activement à les réduire.
- Actions spécifiques pour les femmes : La stratégie comprend des mesures spécifiques pour soutenir l'autonomisation économique des femmes, renforcer leur rôle dans la gouvernance, et améliorer leur accès aux ressources et opportunités économiques. Cela est réalisé à travers des formations, le soutien à l'entrepreneuriat féminin, et l'amélioration de la représentation des femmes dans les structures de prise de décision.

- Sensibilisation et éducation : La stratégie inclut également des campagnes de sensibilisation et des programmes éducatifs pour lutter contre les stéréotypes de genre et encourager la scolarisation des filles. Ces initiatives visent à promouvoir une société plus équitable où les femmes et les filles peuvent réaliser leur plein potentiel sans être limitées par des rôles de genre traditionnels.

3.3.4. Mécanisme indépendant de Recours (MIR) :

Les dispositions de la Banque en matière de plaintes comprennent les éléments suivants : i) les mécanismes de gestion des plaintes du projet de l'emprunteur qui permettent de suivre, de gérer et de surveiller les plaintes et leurs résolutions au niveau du projet ; ii) le mécanisme indépendant de recours de la Banque qui permet d'enquêter sur les plaintes de non-respect par la Banque de ses propres politiques et procédures. Il n'y a pas de hiérarchie entre les deux mécanismes, mais les plaignants peuvent saisir à la fois le mécanisme de gestion des plaintes au niveau du projet et le mécanisme de recours indépendant, le cas échéant. Cependant, les plaintes non résolues par les mécanismes de règlement des griefs du projet peuvent être soumises à tout moment au mécanisme indépendant de recours (MIR), après que les préoccupations ont été portées directement à l'attention de la Direction de la Banque, et que celle-ci a eu la possibilité d'y répondre.

Le mandat du MIR de la Banque est de fournir aux personnes affectées ou susceptibles de l'être par un projet financé par le Groupe de la Banque en raison de la violation des politiques et procédures du Groupe de la Banque, un moyen de demander à la Banque de se conformer à ses propres politiques et procédures. Les requérants cherchent d'abord à résoudre leurs plaintes auprès de la Direction de la Banque ; mais s'ils considèrent que cette dernière n'a pas traité correctement leurs plaintes, ils pourront soumettre leurs demandes au MIR.

3.3.5. Sauvegarde opérationnelle SO1

La Sauvegarde Opérationnelle SO1 de la BAD est essentielle pour intégrer les considérations environnementales et sociales dans les opérations de la Banque, en accordant une attention particulière à la vulnérabilité au changement climatique. Parmi les objectifs spécifiques de la SO1 figure notamment celui « d'assurer la participation des intervenants au cours du processus de consultation afin que les communautés touchées et les parties prenantes aient un accès opportun à l'information concernant les opérations de la Banque, sous des formes appropriées, et qu'elles soient consultées de façon significative sur les questions qui peuvent les toucher ». La SO1 souligne par ailleurs que la consultation des parties prenantes doit être précédée par une diffusion de l'information environnementale et sociale adéquate pour garantir que les participants soient pleinement informés.

La SO1 stipule que l'emprunteur ou le client a la responsabilité de réaliser des consultations adéquates avec les communautés susceptibles d'être affectées par les impacts environnementaux et sociaux, et avec les acteurs locaux, et d'en fournir les preuves. L'emprunteur et le client sont tenus d'obtenir le large soutien des communautés.

Les sources d'information suivantes ont également été utilisées pour préparer ce Plan de participation des parties prenantes (P3P) :

- les résultats de certaines études techniques, sociales et environnementales ;
- les résultats des consultations menées dans le cadre de la préparation du présent rapport;
- les expériences des projets antérieurs.

3.3.6. Sauvegarde opérationnelle E&S 5 (SO5) : Acquisition de terres, restrictions à l'accès et à l'utilisation des terres, et réinstallation involontaire

La SO5 traite de la réinstallation involontaire. Elle reconnaît que l'acquisition de terres dans le cadre de projets et les restrictions à l'accès ou à l'utilisation des terres et la perte de biens/actifs peuvent avoir des impacts défavorables sur les communautés et les personnes. Les objectifs de la SO5 sont les suivants :

- Éviter la réinstallation involontaire autant que possible ou réduire ses impacts lorsqu'elle est inévitable, après que toutes les conceptions alternatives du projet auront été envisagées.
- Veiller à ce que les plans et les activités de réinstallation soient informés par des évaluations sociales (y compris les questions de genre).
- Éviter l'éviction forcée.
- Atténuer les impacts sociaux et environnementaux défavorables inévitables découlant de l'expropriation ou de restrictions à l'accès et l'utilisation des terres : i) en compensant en temps voulu la perte d'actifs au plein coût de remplacement²⁰¹ ; et ii) en fournissant une assistance suffisante pour la réinstallation dans le cadre du projet pour soutenir les personnes déplacées qui cherchent à améliorer ou du moins à rétablir leurs moyens de subsistance et leurs niveaux de vie, en termes réels, aux niveaux antérieurs au déplacement ou à des niveaux observés avant le démarrage de la mise en œuvre du projet, le niveau le plus élevé étant retenu.
- Améliorer les conditions de vie des personnes pauvres ou vulnérables déplacées physiquement par le projet, à travers la fourniture de logements adéquats, l'accès aux services et installations et la sûreté d'occupation de la terre²⁰² et la sécurité.
- Mettre en place un mécanisme pour le suivi de la performance et l'efficacité des activités de réinstallation involontaire dans le cadre du projet, et pour la résolution de problèmes au fur et à mesure qu'ils surviennent.
- Concevoir et exécuter des activités de réinstallation en tant que programmes de développement durable, en fournissant des ressources d'investissement suffisantes pour permettre aux personnes déplacées de profiter directement du projet, compte tenu de la nature de celui-ci.
- Veiller à ce que les activités de réinstallation soient planifiées, mises en œuvre et adéquatement publiées, appuyées par une vaste consultation et la participation éclairée des personnes touchées.

3.3.7. Sauvegarde opérationnelle SO10

La Sauvegarde Opérationnelle E&S 10 (SO10) de la BAD se concentre sur l'engagement des parties prenantes et diffusion de l'information. Cela implique une communication transparente et l'engagement actif des parties prenantes tout au long du projet. Le projet d'électrification rurale – phase 2 sera conduit conformément à cette SO et l'élaboration du plan de participation des parties prenantes répond à cette exigence.

3.3.8. Cadre d'engagement de la BAD avec les organisations de la société civile

Le Cadre d'engagement de la BAD avec les organisations de la société civile est détaillé dans leur politique environnementale et sociale, mettant l'accent sur une interaction transparente et inclusive. Le cadre est axé autour des principes suivants :

- Participation intégrale des parties prenantes : La BAD s'assure que toutes les opérations financées impliquent les parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet. Cela commence dès les premières phases du développement du projet et se poursuit de manière à permettre des consultations significatives sur la conception du projet. La nature et la fréquence de cette participation sont proportionnelles à la taille et à l'impact potentiel du projet.

- Consultations appropriées et transparentes : Les consultations avec les parties prenantes doivent être menées de manière ouverte, sans manipulation ni coercition. Les informations fournies doivent être pertinentes, compréhensibles, et distribuées en temps opportun pour permettre une réelle participation. Ce processus vise à garantir que les contributions des parties prenantes sont prises en compte de manière équitable et respectueuse.
- Gestion des plaintes : Un mécanisme de gestion des plaintes est mis en place pour permettre aux parties affectées par les projets de soulever des préoccupations, des questions ou des plaintes. Cela permet de répondre et de gérer ces problématiques efficacement, contribuant à la résolution des conflits et à l'amélioration continue des projets.
- Promotion du développement et avantages pour les communautés locales : La BAD s'engage à promouvoir des avantages de développement pour les communautés affectées par les projets, en prenant en compte les besoins spécifiques des femmes et des groupes vulnérables. Cela comprend l'accès équitable et culturellement approprié aux opportunités offertes par le projet, assurant ainsi que les bénéfices sont partagés de manière inclusive.

Ce cadre d'engagement illustre l'importance que la BAD accorde à une collaboration efficace et respectueuse avec les organisations de la société civile, essentielle pour le succès et la durabilité de ses interventions de développement.

4. DESCRIPTION DU PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE – PHASE II

4.1. But et objectifs du projet

L'objectif de développement du projet est de contribuer à l'amélioration de l'accès des populations à l'électricité en milieu rural et péri-urbain. Il vise à relever le taux de couverture et le taux d'accès à l'électricité en milieu rural respectivement de 10,76% et de 2,40% en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations. De façon spécifique, le projet permettra l'électrification de 420 nouvelles localités rurales, l'extension/la densification du réseau de distribution électrique dans 150 localités péri-urbaines déjà électrifiées à travers la réalisation de 4 298 km de lignes et 813 postes de transformation, la pose de 10 216 foyers d'éclairage public et le raccordement de 84 524 nouveaux abonnés au réseau électrique (dont 700 infrastructures socialo-communautaires et 83 824 ménages) ainsi que la création d'environ 1900 emplois directs. A terme, le projet vise :

- L'amélioration du taux de réussite scolaire dans les localités concernées ;
- Le Recul de l'exode rural ;
- Le Recul de l'insécurité ;
- Le développement des activités génératrices de revenus.

4.2. Description générale du projet : Contexte, objectifs du projet

Sur la base du nouveau découpage territorial, le Bénin compte au total 5295 unités administratives réparties dans 545 Arrondissements et 77 Communes. A fin 2021, 2481 unités administratives sont électrifiées et 1461 sont incorporées dans des projets en cours d'exécution, soit au total 3942 unités administratives électrifiées ou en cours d'électrification pour un taux de couverture de 74,44%.

Il se dégage alors 1353 unités administratives non encore programmées pour être électrifiées.

Par ailleurs, malgré les efforts constants du Gouvernement, l'accès à l'énergie en milieu rural demeure problématique avec un taux d'accès en milieu rural de 12,5% à fin 2021 contre un taux de couverture de 74,44% si tous les projets en cours sont exécutés. Trois raisons principales ont conduit à ce faible taux (i) le manque de ressources pour le raccordement au réseau des localités non encore électrifiées, (ii) le coût de branchement des ménages reste élevé en dépit des efforts qui ont permis de rabaisser ce coût successivement de 90 000 FCFA à 50 000 puis à 20000 FCFA, entre 2016 et 2023 et (iii) la faible densité du réseau dans les localités déjà électrifiées.

Ainsi, pour parvenir à l'accès universel à l'électricité à l'horizon 2030 conformément aux ambitions affichées par le Gouvernement, il convient de combiner trois actions phares (i) électrifier les 1489 localités non encore programmées, (ii) poursuivre la densification du réseau existant dans les localités déjà électrifiées et (iii) réduire davantage le coût du branchement.

4.3. Justification du projet

Dans le cadre de la mise en œuvre de la vision du Gouvernement qui est de parvenir à l'accès universel à l'électricité à l'horizon 2030, l'ABERME s'est engagée, depuis 2016, dans la recherche de financement pour la matérialisation de grands projets d'électrification afin de booster l'accès à l'énergie des populations rurales. C'est dans ce cadre qu'à l'occasion du Projet d'Electrification Rurales (PERU) financé par la Banque Africaine de Développement, il est prévu la réalisation des études de faisabilités pour l'électrification de nouvelles localités rurales et l'extension/densifications de réseaux dans les localités déjà électrifiées en vue du montage de futurs projets.

Le Projet d'Électrification Rurale et d'Extension Péri-urbaine (PEREPU) est donc la suite logique du projet d'électrification rurale (PERU) et s'inscrit dans le cadre du programme d'actions du Gouvernement 2021-2026 en cours de finalisation.

Le projet concerne l'électrification de 420 nouvelles localités rurales, l'extension/densification du réseau existant dans 150 localités péri-urbaines et le raccordement immédiat de 85 000 ménages à un coût forfaitaire de 5000 FCFA.

4.4. Description et principales composantes du projet

Le projet comprend trois (03) composantes à savoir : (A) Construction des infrastructures électriques ; (B) Appui institutionnel et (C) Gestion du Projet. La période d'exécution s'étale sur six (06) ans, allant de janvier 2025 à décembre 2030.

4.4.1. Construction des infrastructures électriques

Cette composante concerne :

- (i) L'électrification de 420 localités, dont :
 - 226 localités sur le financement de la Banque Africaine de Développement (BAD), situées dans les départements du Borgou, d'Alibori, d'Atacora, de Donga et du Zou dont les infrastructures électriques y relatives consistent en : 915 km de lignes HTA ; 1.233 km de lignes BT ; 361 postes de distribution ; 4.104 foyers d'éclairage public ; et 40 548 branchements dont 36.863 au profit des ménages.
 - 194 localités sur la Contrepartie nationale situées dans les départements des d'Alibori, d'Atacora, de l'Atlantique, du Borgou, des Collines, du Couffo, du Mono, de l'Ouémé, du Plateau et du Zou dont les infrastructures électriques consistent en : 618 km de lignes HTA ; 767 km de lignes BT ; 294 postes de distribution ; 3.233 foyers d'éclairage public ; et 32 449 branchements dont 30.801 au profit des ménages.
- (ii) L'extension et la densification dans 150 localités périurbaines des villes du Sud-Bénin comprennent les infrastructures électriques suivantes : 123 km de lignes HTA ; 643 km de lignes BT ; 158 postes de distribution ; 2.880 foyers d'éclairage public ; et 18 546 branchements dont 16.860 au profit des ménages.

4.4.2. Appui institutionnel

Dans cette composante, les activités prévues concernent divers appuis dont :

- (i) Les études dont : (a) l'extension du réseau de distribution d'électricité dans 750 localités rurales en perspectives de nouveaux projets ; et (b) la prise en compte du changement climatique dans les projets d'infrastructures électriques.
- (ii) Le renforcement de capacités des acteurs du sous-secteur de l'électricité à travers la formation et des voyages d'échanges d'expériences dans des pays voisins en matière d'efficacité énergétique à l'endroit d'un effectif total de 102 agents de la SBEE, du Ministère en charge de l'énergie.
- (iii) Le soutien au développement local et à l'autonomisation des femmes et de jeunes via : (a) l'appui à 15 organisations de femmes dans la zone d'intervention du projet en termes de formation et de logistique (acquisition d'équipements modernes de production, transformation agro-alimentaires) ; et (b) le stage professionnel au profit de 50 jeunes diplômés incluant au moins 50% de jeunes filles et 10% de personnes en situation de handicap moteur.
- (iv) L'appui logistique aux institutions du sous-secteur de l'électricité.

4.4.3. Gestion du Projet

Les activités prévues ici portent sur :

- (i) Gestion environnementale et sociale et Mise en œuvre des actions de sauvegarde qui inclut l'indemnisation des PAPs, la mise en œuvre et le suivi du PGES et du P3P ainsi que la mise en place et opérationnalisation du Mécanisme de gestion des plaintes.
- (ii) Mise en œuvre des mesures de sauvegarde climatique et de contrôle des émissions de GES y compris l'audit de conformité climatique.
- (iii) Sécurisation et résilience des investissements dont l'élaboration et mise en œuvre des plans de sécurisation et sûreté des investissements.
- (iv) Gestion opérationnelle du projet qui comprend les aspects liés à :
 - Contrôle et supervision des travaux ;
 - Fonctionnement de l'UGP ;
 - Acquisition de matériels informatiques, roulants et mobiliers pour l'UGP ;
 - Audits des états financiers et des acquisitions puis Audit de conformité environnementale et sociale ;
 - Campagnes d'Information d'Éducation et de Communication ;
 - Communication et visibilité du projet ;
 - Formations diverses du personnel de l'UGP ;
 - Réalisation de diverses activités genres et fragilités (Formation et accompagnement aux métiers d'électricité, formation de femmes par Pole de Développement Agricole ...).

Le tableau ci-dessous résume la description détaillée des activités et les coûts estimatifs de chaque composante en millions d'euros, les données indiquées entre parenthèses en matière de construction d'infrastructures électriques concernant le financement de la Banque.

Tableau I : Description détaillée des activités du PERU 2

N°	Composantes	Description des Composantes
A	Construction des infrastructures électriques	<p><u>Construction d'infrastructures HTA et BT d'électrification de 420 localités et d'extension des réseaux de distribution dans 150 localités déjà électrifiées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 656 km de réseau moyenne tension (HTA) ; - 2 643 km de réseau basse tension (BT) ; - 813 postes H61 (de 100 et 160 kVA) ; - 10 216 foyers d'éclairage public ; - 84 524 branchements.
B	Appui Institutionnel	<ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Renforcement de capacité des acteurs du sous-secteur de l'électricité</u> <ul style="list-style-type: none"> - Formation de 102 agents (30% de femmes) de la SBEE y compris l'UGP et du Ministère en charge de l'énergie puis voyages d'échanges d'expériences dans des pays voisins en matière d'efficacité énergétique. 2. <u>Appui au développement local et à l'autonomisation des femmes et de jeunes</u> <ul style="list-style-type: none"> - Appui à 15 organisations de femmes dans la zone d'intervention du PERU I (acquisition d'équipements modernes de production, transformation agro-alimentaires, formations diverses...) ; - Recrutement et encadrement de 50 jeunes sortis de centres de formation pour un stage professionnel (au moins 50% de jeunes filles et 10% de personnes en situation de handicap moteur). 3. <u>Réalisation des études de faisabilité de nouvelles opérations</u>

		<ul style="list-style-type: none"> - Études d'extension du réseau de distribution d'électricité dans 750 localités rurales. <p>4. <u>Changement climatique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Étude pour la prise en compte du changement climatique dans les futures actions. <p>5. <u>Appui à l'exploitation des infrastructures</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition de matériels d'exploitation au profit de la SBEE. <p>6. <u>Appui logistique à la DGPER et la DGFD</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition de véhicules pour les 02 structures, acquisition d'outil de planification et de matériels informatiques au profit de la DGPER.
C	Gestion du projet	<p>1. <u>Gestion environnementale et sociale et Mise en œuvre des actions de sauvegarde</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Indemnisation des PAPs ; - Mise en œuvre et suivi du PGES°; - Élaboration, mise en œuvre et suivi du P3P ; - Mise en place et opérationnalisation du Mécanisme de gestion des plaintes. <p>2. <u>Mise en œuvre des mesures de sauvegarde climatique et de contrôle des émissions de GES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Audit de conformité climatique. <p>3. <u>Sécurisation et résilience des investissements</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Élaboration et mise en œuvre des plans de sécurisation et sureté des investissements. <p>4. <u>Gestion opérationnelle du projet</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle et supervision des travaux y compris le suivi environnemental et social ; - Fonctionnement de l'UGP ; - Assistance technique à l'UGP - Acquisition de matériels informatiques (y compris pour le suivi et l'évaluation [RASME]), roulants et mobiliers pour l'UGP ; - Audits des états financiers et des acquisitions°; - Audits annuels de performance environnementale et social et de conformité environnementale et sociale ; - Campagnes d'Information d'Éducation et de Communication ; - Communication et visibilité du projet ; - Formations diverses du personnel de l'UGP ; - Réalisation de diverses activités genre et fragilité [Formation et accompagnement aux métiers d'électricité en faveur de 305 jeunes électriciens locaux (dont 30% femmes) des communautés visées°; Formation de 210 femmes dans 7 Pôles de Développement Agricole; Information et Sensibilisation de 28500 femmes...].

4.5. Localisation et description de la zone projet

Le projet couvre l'ensemble du pays, en dehors du département du Littoral, avec 420 nouvelles localités rurales réparties dans 7 départements (Alibori, Atacora, Borgou, Collines, Donga, Mono et Zou) ainsi que 150 autres localités péri-urbaines dans le sud du pays situées dans les départements de l'Atlantique, du Couffo, du Mono, du Plateau, de l'Ouémé et du Zou. Il bénéficiera à une population d'environ 550 000 habitants dont 50,75% de femmes. Le détail de la zone d'intervention se trouve en annexe 4.

Tableau II : Répartition des localités à électrifier par zone

N°	Volets	Intitulé
1	Volet 1	Electrification de 200 localités rurales des départements du Borgou, Alibori, Atacora et Donga
2	Volet 2	Electrification de 150 localités rurales des départements des Collines, du Zou et du Mono
3	Volet 3	Densification/extension du réseau de distribution de 150 localités péri-urbaines des villes du Sud du Bénin

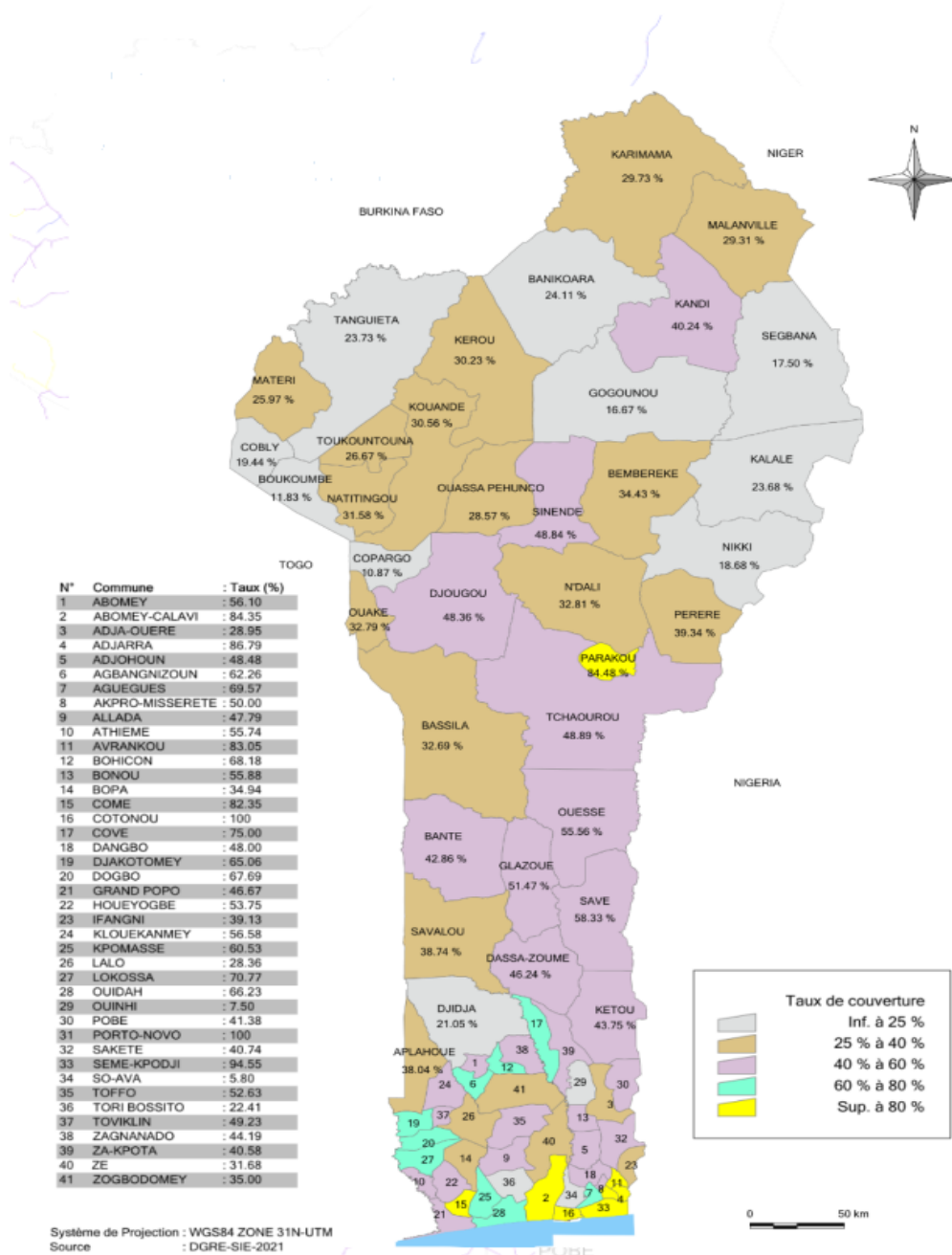


Figure 1: Situation géographique et administrative de la zone d'étude

4.6. Risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du Projet

La mise en œuvre du PERU 2 induira des effets positifs au plan environnemental et social. Cependant, des effets et risques négatifs ne sont pas exclus.

4.6.1. Effets environnementaux positifs

Les effets et risques environnementaux susceptibles d'être occasionnés sont : la réduction de la pollution atmosphérique liée à la diminution/la non utilisation du bois énergie et des groupes électrogènes et la diminution des infections pulmonaires particulières du fait de la non-utilisation des produits ligneux pour la cuisson des repas.

4.6.2. Effets sociaux positifs

L'électrification des zones du projet permettra :

- la promotion des femmes du fait des opportunités de mise en œuvre des activités génératrices de revenus (AGR) et de l'amélioration de l'accès à l'électricité ;
- la stimulation des activités génératrices de revenus des petites et moyennes entreprises, des petits emplois ;
- l'allègement de la charge de travail par le gain de temps ;
- l'amélioration des performances dans le domaine de la santé (réduction de coupure intempestive de l'électricité garantissant une meilleure conservation des produits de soins et un bon fonctionnement des centres de santé), de l'éducation (disponibilité de l'électricité pour la recherche et des cours et en ligne , l'acceptation des fonctionnaires à résider et travailler dans le milieu et de la communication (électricité en quantité et en qualité pour des conférences en ligne);
- la diminution des incendies accidentels dus à l'usage des bougies, lampes et lampions à pétrole groupe électrogène) ;
- la création d'emplois temporaires et permanents ;
- l'amélioration de la qualité du service de distribution de l'énergie électrique par la SBEE ;
- l'augmentation du nombre d'abonnés pour la SBEE ;
- l'amélioration des conditions de vie et de la sécurité des populations.

4.6.3. Effets et risques environnementaux négatifs

L'examen préliminaire du projet montre qu'il n'a pas d'activités associées à des risques et des impacts environnementaux négatifs potentiellement importants et irréversibles. On pourrait noter cependant les risques ci-dessous :

- l'érosion et le compactage des sols lors du transport par les engins lourds ;
- la pollution de l'eau par les diverses émissions/rejets et/ou des déversements accidentels de certains produits et du fonctionnement des équipements installés sur le chantier pendant les différentes phases du projet ;
- la perte de végétation due au déboisement pour dégager les emprises ;
- l'altération des habitats terrestres et aquatiques principalement pendant la phase de construction ;
- la pollution de la nappe phréatique par infiltration des contaminants ;
- la pollution de l'air par l'émission de gaz, fumées, particules et de poussière ;
- la destruction du couvert végétal ;
- la perturbation d'habitats fauniques ;
- la disparition de certaines espèces notamment les tecks, les manguiers, les karités, les anacardiés etc.

4.6.4. Effets et risques sociaux négatifs

La mise en œuvre du Projet pourrait entraîner des impacts sociaux négatifs et sensibles pour les individus ou les groupes de personnes ou les communautés locales autour de sa zone d'intervention. Les principaux risques et impacts sociaux du projet sont : électrocution des

populations ; chute d'homme des poteaux électriques ; accidents et incidents de travail lors des opérations de levage, de manutentions manuelles et de chute d'objets et de circulation des véhicules et des engins de chantier ; conflits pouvant être engendrés par les interactions des travailleurs du Projet avec les populations bénéficiaires et les communautés des zones des travaux. Les impacts du projet sont : perte de revenus de 3112 personnes due à la perte d'arbres à valeur économique. En effet, les activités vont entraîner de déplacements économiques notamment la perte de 24 180 arbres à valeur économique, concernant 3 112 PAP, parmi lesquelles, 375 femmes et 312 PAP vulnérables.

Il y a également des risques tels que :

- des pertes d'emploi pour les fournisseurs d'autres sources d'énergie des zones de mise en œuvre qui verront leur clientèle diminuer ;
- des pertes temporaires ou définitives de sources de revenus par la destruction des ateliers, des artisans, des marchés et des boutiques ;
- des pertes d'emploi pour les fournisseurs d'autres sources d'énergie des zones de mise en œuvre qui verront leur clientèle diminuer ;
- la modification des conditions et modalités de réalisation de certaines réalités socioculturelles traditionnelles et les risques de rejet et ou de sabotage des activités et installations ;
- la diminution de la superficie des terres cultivables et d'habitation ;
- les accidents de travail lors de la mise en œuvre du projet ;
- les conflits fonciers;
- la perte de sources de revenus économiques pour les populations en général et les femmes en particulier qui sont surreprésentées dans le secteur informel (environ 90%);
- les risques d'exclusion de certains groupes vulnérables (femmes chefs de ménage, acteurs à faibles revenus) des bénéfices du projet du fait de l'application des taux prohibitifs ;
- les risques d'exploitation et d'abus sexuels ainsi que le harcèlement sexuel au travail.

La mise en œuvre du Projet est potentiellement porteuse de risques d'EAS/SH (avec des conséquences telles que grossesses non désirées, la déscolarisation, le mariage précoce pour les filles ; le risque d'augmentation de la violence du partenaire intime). Ces risques peuvent être engendrés par (i) les interactions des travailleurs du Projet avec les populations bénéficiaires et les différences de statut social et financier entre eux (ii) la mobilisation de la main d'œuvre étrangère, les tensions sociales et les différences qui y sont liées (iii) la Violence Contre les Enfants (VCE) et (iv) des changements dans les rôles sociaux attribués aux hommes et aux femmes en raison des aspects économiques pouvant engendrer une exagération de la dynamique de pouvoir et partant plus de violences conjugales (v) le harcèlement des bénéficiaires par d'autres membres de la communauté lié à la remise en question des rôles / normes de genre traditionnels en raison de la participation des femmes dans les activités du projet (vi) les risques de tension entre certaines catégories de travailleurs du Projet et les populations du fait du non-respect des pratiques et coutumes des zones de mise en œuvre.

5. IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES

5.1. Définition des parties prenantes

Les parties prenantes du projet sont définies comme des individus, ou des groupes activement ou passivement concernés par le projet, et donc qui sont affectés ou susceptibles d'être affectés par le Projet (parties prenantes affectées), ou qui peuvent avoir un intérêt dans le projet (parties intéressées). Les parties prenantes comprennent une large variété d'acteurs, tels que :

- Les partenaires techniques financiers ;
- Les communautés et autorités locales ;
- Les autorités publiques nationales ;
- Les organisations publiques internationales ;
- Les ONG, les associations ;
- Les médias
- Etc.

5.1.1. Catégorisation des parties prenantes

Au moment de la préparation de ce plan, les parties prenantes suivantes ont été identifiées :

- Collectivités locales (Communes concernées) ;
- Populations locales, ONG et associations de développement ;
- Ministère du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement Durable (MCVT);
- Agence Béninoise pour l'Environnement ;
- Unité de Gestion du PERU ;
- Directions départementales du Cadre de Vie et des Transports concernées ;
- Ministère de l'énergie, de l'eau et des mines (MEEM) ainsi que les Directions ;
- Départementales de l'Energie, de l'Eau et des Mines des départements concernés ;
- Direction de la Planification Énergétique et de l'Électrification Rurale ;
- Ministère de la décentralisation et de la gouvernance locale (MDGL) ;
- Préfectures concernées
- Etc.

D'autres parties prenantes s'adjoindront à cette liste, notamment les comités de gestion des plaintes qui seront mis en place dès le démarrage du Projet, les bureaux de contrôle, les ONG d'intermédiation sociale, etc.

5.1.2. Parties prenantes affectées par le projet

Les parties prenantes affectées regroupent les personnes, structures, institutions ou groupes affectés, ou susceptibles d'être affectés de façon directe ou indirecte, positivement ou négativement par le projet en raison de ses effets réels ou des risques qu'il peut présenter pour le milieu biophysique, la santé, la sécurité, les pratiques culturelles, le bien-être ou les moyens de subsistance de ces personnes (également connu sous le nom de « parties affectées ». Les activités du projet n'occasionneront pas d'acquisition de terre, de déplacements physiques et permanents. Toutefois, les activités vont entraîner de déplacements économiques notamment la perte de 24 180 arbres à valeur économique, concernant 3 112 PAP, parmi lesquelles, 375 femmes et 312 PAP vulnérables.

5.1.3. Parties prenantes intéressées

Elles comprennent des individus ou des groupes dont les intérêts peuvent être affectés par le Projet et qui ont le potentiel d'influencer les résultats du Projet de quelque manière que ce soit.

Cette catégorie englobe par exemple les autorités gouvernementales locales ou nationales, les politiques, les médias, les responsables religieux, les groupes et organisations de la société civile avec leurs intérêts spéciaux, les entreprises, les syndicats des transporteurs, etc.

5.1.4. Individus/Groupes vulnérables

Les groupes vulnérables représentent des personnes susceptibles d'être touchées de manière disproportionnée ou davantage défavorisées par le projet par rapport à d'autres groupes en raison de leur vulnérabilité et cela peut nécessiter des efforts d'engagement spéciaux pour assurer leur représentation égale dans le processus de consultation et de prise de décision associé au projet. Ce sont les personnes, groupes ou communautés susceptibles d'être touchées de manière disproportionnée ou davantage défavorisées par le projet par rapport à d'autres groupes en raison de leur vulnérabilité et cela peut nécessiter des efforts d'engagement spécifiques pour assurer leur représentation égale dans le processus de consultation et de prise de décision associé au projet. La vulnérabilité de certains groupes ou personnes peut être de nature physique, psychologique, sociale et/ou économique. Cependant, sont considérées comme vulnérables, toutes les personnes ou tous les groupes qui sont davantage à risque de rencontrer des difficultés au cours de la mise en œuvre de ce projet, du fait de leur sexe, leur état de santé précaire, de leur handicap, de leur âge ou situation matrimoniale, entres autres.

5.2. Identification des parties prenantes

Aux fins d'un engagement efficace et personnalisé, les parties prenantes du PERU sont identifiées afin de comprendre leurs besoins, leurs préoccupations et leurs attentes en termes de participation, ainsi que leurs priorités et leurs objectifs concernant le projet.

Il est essentiel de rappeler que la liste des parties prenantes présentée devra faire l'objet d'une mise à jour régulièrement chaque année afin de tenir compte de nouveaux acteurs potentiels (entreprises en charge des travaux, les maitres d'œuvre en charge du suivi contrôle etc.) qui seront identifiés durant l'exécution des différents du projet. A cet effet, il est souhaitable pour chaque partie prenante, de disposer du nom et des coordonnées détaillées de son représentant (nom, prénom, adresse email, numéros de téléphone portable et fixe).

Les parties prenantes identifiées sont classées suivant plusieurs catégories observées dans les zones d'intervention du Projet (ZIP). Une distinction est faite entre les communautés impactées, qui subiront les impacts directs et indirects du projet, et les acteurs institutionnels, qui ont un rôle dans la gestion et l'approbation du projet, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Tableau III : Répartition des Parties prenantes par catégorie

Niveau sous régional et régional	Banque Africaine de Développement (BAD), principal partenaire technique et financier du présent projet
Missions	Le Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) a pour objectif premier de faire reculer la pauvreté dans ses pays membres régionaux en contribuant à leur développement économique durable et à leur progrès social. La Banque travaille en étroite synergie et en complémentarité avec ces différents partenaires au développement. Ainsi, elle a déjà assuré le rôle de leadership dans la préparation et le financement de la première phase du PERU

Rôle spécifique dans le cadre du projet et de la mission	<p>La BAD en qualité de partenaire technique et financier du projet, contrôle tout le cycle du projet sur le plan technique, financier et social environnemental. Elle veille et s'assure de la prise en compte des politiques de sauvegarde environnementale dans le cycle du projet. Elle vérifie la conformité environnementale du projet par rapport à la législation nationale et s'assure de la mise en œuvre des mesures d'atténuation et de bonification dans les rapports.</p>
Acteur institutionnel	Ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Mines (MEEM)
Missions	<p>Le Ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Mines a pour mission d'élaborer et d'assurer la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans le domaine de l'Énergie, conformément aux lois et règlements en vigueur en République du Bénin. A ce titre, il est chargé entre autres de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • définir et mettre en œuvre la politique et les réglementations en matière d'énergie, dans toutes ses dimensions et s'assurer de la disponibilité des filières d'approvisionnement en combustibles indispensables au fonctionnement des installations de production d'électricité ; • élaborer les stratégies de gouvernance optimales et adéquates du secteur ; • élaborer la politique de développement, d'utilisation croissante et d'accessibilité des énergies renouvelables ; • contribuer à la mobilisation du financement pour la mise en œuvre des politiques, plans, programmes et projets des domaines de compétences du ministère ; • promouvoir et mettre en valeur, en collaboration avec tous les acteurs concernés, les ressources énergétiques nationales dans tous les secteurs d'activités ; • initier ou participer à toute initiative concourant à la protection de l'environnement dans les domaines de l'énergie ; • élaborer les projets de textes législatifs et réglementaires relatifs à l'énergie et veiller à leur application ; • assurer au besoin l'assistance-conseil aux divers maîtres d'ouvrage du service public ; • assurer dans le secteur de l'énergie, la représentation du Bénin dans les organismes internationaux et suivre les accords internationaux auxquels le Bénin a souscrit. <p>Le Ministre de l'Énergie dispose d'une (01) Direction Générale et des directions régionales pour accomplir sa mission. Pour le compte de ce projet, la direction régionale concernée est celui de l'Atacora. <i>Elle intervient dans le suivi des activités du projet sur le terrain.</i></p>
Rôle spécifique dans le cadre du sous-projet et de la mission	<p>Il à l'exécution du projet tel que défini dans les clauses contractuelles directement et aussi via ses structures affiliées ou sous tutelles</p>
Acteur institutionnel	Direction Générale de la Planification Energétique, de l'Electrification Rurale et de la Réglementation (DGPER)

Missions	<p>Direction de la Planification Energétique, de l'Electrification Rurale et de la Règlementsation (DPEERR) est chargée de donner des orientations et de coordonner les actions des structures opérationnelles qui la composent. Elle a pour mission d'élaborer, en liaison avec les structures nationales compétentes, la politique du Gouvernement relative au développement des ressources énergétiques nationales, à la maîtrise de l'Energie, à l'efficacité énergétique, de veiller à sa mise en œuvre et de rendre compte périodiquement au Ministre de l'Énergie de l'évolution du sous-secteur de l'Énergie électrique. La Direction Générale des Ressources Energétiques (DGRE) comporte trois (03) Directions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la Direction des Etudes, de la Planification et de la Réglementsation (DEPR) ; - la Direction des Energies Renouvelables, de la Maîtrise et de l'Efficacité Energétique (DERMEE) ; - la Direction des Combustibles Fossiles et du Développement de l'Energie Electrique (DCFDEE).
Rôle spécifique dans le cadre du sous-projet et de la mission	Elle assurera le suivi des travaux d'électrification, l'actualisation de la liste des localités électrifiées et le remplacement en cas de besoin des localités sélectionnées en tenant compte de la politique du secteur
Acteur institutionnel	Société Béninoise d'Energie Électrique (SBEE)
Missions	<p>Elle a pour objet selon ses statuts toute entreprise concernant directement ou indirectement la production, le transport et la distribution de l'énergie électrique et visant à mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de recherche, de production et d'utilisation des ressources énergétiques. La SBEE a pour également mission, depuis la dissolution de l'ABERME de mettre en œuvre la politique de l'Etat dans les domaines de l'électrification rurale et de la maîtrise d'énergie. La SBEE est chargée dans les domaines de l'Electrification Rurale et de la Maîtrise d'Energie, de faire les études stratégiques, d'élaborer les programmes nationaux et régionaux de développement, de coordonner et de suivre leur mise en œuvre ; de réaliser le projets pilotes de démonstration ; d'appuyer le montage du projet par divers acteurs à travers la stimulation de l'initiative locale, l'assistance technique, et la prestation de services divers ; de proposer les mesures d'incitation et d'encouragement susceptibles d'aider à la promotion de la maîtrise de l'énergie et de l'investissement privé dans l'électrification rurale ; d'instruire le projet d'investissement sollicitant le bénéfice des mesures d'encouragement visant la promotion de l'électrification rurale et de la maitrise de l'énergie ; de contribuer au développement et au renforcement du secteur privé national dans les domaines de l'offre de services techniques et de fourniture d'équipements nécessités par l'élaboration et la réalisation des programmes d'électrification rurale et de maîtrise d'énergie ; de contribuer à la recherche et au développement des solutions technologiques novatrices et à moindre coût.</p>
Rôle spécifique dans le cadre du sous-projet et de la mission	Elle est le promoteur du présent projet. Elle a en charge l'exécution technique des travaux et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementales et sociales. Elle a en charge le contrôle et la surveillance environnementale des activités inscrites au projet. Cette institution dispose d'un service de sauvegarde environnementale et sociale qui coordonne les travaux de mise en œuvre et du suivi du sous-projet.

Acteur institutionnel	Direction Départementale de l'Énergie de l'Alibori
Missions	La Direction Départementale est le démembrement du ministère de l'énergie dans les départements territoriaux. La Direction Départementale de l'Énergie (DDE) est la Direction Technique au niveau déconcentré qui a pour mission de coordonner les actions du secteur au niveau du département et d'apporter l'assistance technique et l'appui-conseil nécessaire aux communes dans le secteur de l'Énergie, conformément aux textes en vigueur sur la décentralisation. Elle est placée sous l'autorité du Secrétaire Général du Ministère.
Rôle spécifique dans le cadre du sous-projet et de la mission	Elle assurera le suivi des travaux d'électrification
Acteur institutionnel	Autorité de régulation de l'électricité (ARE)
Missions	L'ARE est créé par décret n°2009-182 du 13 mai 2009. C'est un établissement public, à caractère indépendant, doté d'une personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est placée sous l'autorité du Président de la République et a pour mission de veiller au respect des textes législatifs et réglementaires régissant le secteur de l'électricité, de protéger l'intérêt des différents acteurs et de garantir la continuité et la qualité du service, l'équilibre financier du sous-secteur de l'électricité et son développement harmonieux. Elle peut procéder ou faire procéder à des visites d'installations, réaliser et faire réaliser des expertises, faire ou faire des expertises des études, mener des enquêtes et recueillir auprès des opérateurs du secteur, toutes les données nécessaires à l'exercice de ses missions.
Rôle spécifique dans le cadre du sous-projet et de la mission	Elle rend compte à travers un rapport annuel, de ses activités et de l'application des dispositions législatives et réglementaires au Président de la République.
Acteur institutionnel	Ministère du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement Durable (MCVT)
Missions	Le MCVDD depuis 2016 a pour missions la définition, le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation de la politique de l'Etat en matière d'habitat, de développement urbain, de mobilité urbaine, de cartographie, de géomatique, de l'aménagement du territoire, d'assainissement, d'environnement, de gestion des effets des changements climatiques, de reboisement, de protection des ressources naturelles et forestières, de préservation des écosystèmes, de protection des berges et des côtes. Il participe également à la définition et au suivi de la politique de l'Etat en matière de foncier et de cadastre. Il dispose de structures sous tutelle qui jouent un rôle important dans la mise en œuvre des politiques de gestion et d'assainissement des milieux urbains, tels que : la Délégation à l'Aménagement du Territoire (DAT), la Direction Générale de l'Environnement et du Climat (DGEC), l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE), les Directions Départementales du Cadre de Vie et du Développement Durable, la Direction générale des forêts et des ressources naturelles, le Centre national de gestion des réserves de faune (CENAGREF), les Cellules environnementales instituées par décret n° 2011-281 du 2 Avril 2011, etc.

Rôle spécifique dans le cadre du sous-projet et de la mission	Dans le cadre de ce projet, c'est le Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable (MCCVT) qui délivre par l'ABE, le Certificat de Conformité Environnementale et Sociale (CCES).
Acteur institutionnel	Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE)
Missions	L'Agence béninoise pour l'environnement (ABE) est un établissement public à caractère scientifique créé au Bénin conformément aux dispositions de la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractère social, culturel et scientifique. Elle a pour objectif d'assurer la meilleure qualité de l'environnement dans toutes ses dimensions (eau, sol, air, faune et flore) et de garantir aux populations un cadre de vie sain, agréable, et durable par une gouvernance environnementale responsable et décentralisée. Elle est impliquée dans le projet d'urgence de gestion environnementale en milieu urbain. L'ABE veille à l'intégration de l'environnement dans tout plan, programme, projet ou toute activité de développement susceptible d'avoir des effets positifs ou négatifs sur l'environnement. Elle donne son avis technique au ministre chargé de l'environnement ou au gouvernement conformément aux dispositions de la loi-cadre sur l'environnement
Rôle spécifique dans le cadre du sous-projet et de la mission	Dans le cadre de ce projet, l'ABE procédera à l'examen et à l'approbation de la classification du projet ainsi qu'à l'approbation des études d'impact environnementale et sociale (EIES). Elle veillera à la mise en œuvre effective des PGES élaborés par le suivi environnemental. Elle vérifiera l'efficacité des mesures d'atténuation sur la base des indicateurs d'impacts environnementaux et sociaux en conformité à Article 52 DEC018__DECRET N° 2022-390 DU 13 JUILLET 2022 portant organisation des procédures de l'EES au Bénin. L'Agence peut déléguer cette mission à la direction départementale en charge de l'Environnement territorialement compétente.
Acteur institutionnel	Direction Départementale Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable de Borgou
Missions	La DDCVT est le démembrement territorial du Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable dans chaque département du Bénin. Elle est chargée entre autres de : <ul style="list-style-type: none"> - Suivre et de contrôler l'application des normes et textes législatifs et réglementaires en matière d'environnement, de protection de la nature, d'urbanisme, d'assainissement, de voirie urbaine, de mobilité urbaine, d'habitat, de construction et de cartographie ; - Suivre toutes les activités des communes concourant à l'amélioration du cadre de vie ; - Assister les Autorités communales et départementales sur les questions relevant des domaines de compétence du Ministère.
Rôle spécifique dans le cadre du projet et de la mission	Au sujet de la présente étude, l'ABE et la DDCVT de l'Alibori seront les structures les plus impliquées, surtout en ce qui concerne la délivrance du CCE et le suivi de la mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).
Acteur institutionnel	Inspection Forestière (IF)

Missions	Elle est chargée du reboisement et de la Protection des Ressources Naturelles et Forestières du département du Borgou. Elle est chargée de mettre en œuvre, au niveau départemental, la politique nationale en matière de protection de l'environnement, de gestion durable des ressources naturelles et de l'adaptation aux changements climatiques.
Rôle spécifique dans le cadre du sous-projet et de la mission	A travers la Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC), les inspections forestières sont les structures départementales en charge de la gestion durable des ressources naturelles. Elles se font l'obligation à la fin de chaque année d'exercice, d'élaborer leur rapport annuel d'activités qui est un document de référence qui donnent annuellement une vision complète de toutes les actions menées et des performances réalisées par les différentes composantes de l'Administration y compris les centres et offices, les projets et programmes qui opèrent dans le secteur forestier.
Acteur institutionnel	Groupement National des Sapeurs-Pompiers (GNSP)
Missions	Le Groupement National des Sapeurs-Pompiers est une branche opérationnelle de la protection civile qui intervient dans les domaines qui sont entre autres : <ul style="list-style-type: none"> - la prévention des risques contre les incendies, les calamités industrielles et technologiques à la phase de construction, au cours des activités d'extension des lignes électrique et de construction de la sous-station et des cabines ; et à la phase d'exploitation durant les activités de mise en service et d'entretien du réseau électrique ; - la prévision qui concerne l'ensemble des mesures spécifiques à mettre en œuvre pour atténuer les effets de la calamité si celle-ci se produit malgré la prévention ; - l'intervention qui concerne le déploiement du matériel et des hommes pour affronter le phénomène calamiteux qui s'est produit.
Rôle spécifique dans le cadre du sous-projet et de la mission	Le GNSP assurera l'intégration des risques et le suivi de leur prise compte. Il appuiera le projet dans l'élaboration du plan de sûreté et de sécurité et veillera à son opérationnalisation
Acteur institutionnel	Préfectures
Missions	Les préfectures selon les textes sur la décentralisation, sont les garants de l'application des orientations nationales par les communes du ressort territorial de son département. Elles sont ainsi le représentant de chaque Ministre pris individuellement et du gouvernement pris collectivement. Le Préfet est donc chargé de la mise en application de toutes les questions environnementales au niveau déconcentré de l'Etat.
Rôle spécifique dans le cadre du projet et de la mission	Les préfectures vont coordonner les activités du projet à l'échelle des départements à travers leurs services dédiés à la planification et à l'aménagement du territoire
Acteur institutionnel	Collectivités locales

<p>Missions</p>	<p>Les collectivités locales sont constituées des différentes Communes, unité administrative décentralisée et territorialisée de ce projet. En effet, la loi n° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des Communes en République du Bénin précise en ses articles 82, 93 et 96, les nouvelles prérogatives des maires en matière d'environnement. Elle confère aux communes la pleine responsabilité de la mise en œuvre de sa politique propre de gestion de l'environnement et des ressources naturelles mais en conformité avec les lois et orientations nationales. Tout projet s'exécute donc dans la commune à travers leurs planifications environnementales et selon les mécanismes institutionnels qui garantissent la participation des communautés de base. Elle donne son avis chaque fois qu'il est envisagé la création sur son territoire de tout projet susceptible de porter atteinte à l'environnement.</p>
<p>Rôle spécifique dans le cadre du sous-projet et de la mission</p>	<p>La loi sur la décentralisation précise que les conseils communaux disposent en leurs sein d'un service permanent qui s'occupe des affaires domaniales et environnementales. Autrement, les communes réglementent, autorisent et contrôlent l'occupation temporaire de son domaine public. Le domaine communal comprend le domaine public et le domaine privé. Eu égard à toutes ces prérogatives, la Commune d'accueil du projet est incontournable à toutes les phases du projet, depuis la réalisation de l'EIE jusqu'à la phase d'exploitation où elle doit participer activement à son suivi environnemental.</p>
<p>Acteur institutionnel</p>	<p>Ministère de la santé à travers la Direction Nationale de la Santé Publique</p>
<p>Missions</p>	<p>Conformément aux dispositions du décret n° 426 du 20 Juillet 2016, portant attribution, organisation et fonctionnement du ministère de la santé, la DNSP a pour attributions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer les politiques, normes et réglementations dans les différents domaines de la santé publique et conformément au programme national de développement sanitaire ; - Elaborer les programmes et projets de santé conformément au programme national de développement sanitaire ; - Promouvoir la santé publique et les services d'hygiène et d'assainissement de base ; - Coordonner, suivre et évaluer les programmes et projets en cours d'exécution ; - Développer des mécanismes de partenariat public-privé dans le secteur de la santé ; - Coordonner, suivre et évaluer les interventions des secteurs privés confessionnel et libéral ; - Faire la surveillance épidémiologique et sanitaire.
<p>Rôle spécifique dans le cadre du sous-projet et de la mission</p>	<p>Les Directions Départementales de la Santé sont les représentations au niveau déconcentré du Ministère de la santé dans le cadre de ce projet. Elles représentent le niveau intermédiaire du système de santé dans le département concerné. Elles sont l'organe de programmation, d'intégration et de coordination de toutes les actions de santé au niveau départemental. Elles supervisent les structures de santé des niveaux intermédiaire et périphérique. Elles sont chargées de la gestion des plans d'action sectoriels, de l'assistance technique et de l'appui-conseil aux communes conformément aux lois sur la décentralisation. En tant que telle, les directions départementales de la santé doivent assurer le suivi sanitaire des activités du projet.</p>

Acteurs au niveau département et communautaire	Acteurs décentralisés (les Préfets, Maires, Chefs d'Arrondissement, Elus, les services techniques locaux et Chefs de villages/quartiers de ville)
Rôle spécifique dans le cadre du projet	<p>Au sein de cette pyramide se trouve le Préfet qui est le représentant de l'Etat, ensuite les Maires, les Chefs d'Arrondissement et les Chefs de village/quartiers de ville au niveau communal. A ce titre, ils participent au projet dans les limites de leurs compétences.</p> <p>Les collectivités territoriales jouissent de la personnalité juridique de l'autonomie financière. Les élus représentent leur circonscription. A ce titre à travers la mairie, elles organisent et coordonnent la mise en œuvre du projet dans sa circonscription entre les différents acteurs.</p> <p>Les services interviennent dans leur domaine respectif dans la mise en œuvre du projet</p>
Acteurs religieux	Chefs religieux (Imams, Pasteurs/Prêtres)
Rôle spécifique dans le cadre du projet	Ils sont des parties prenantes importantes dans la diffusion des messages de sensibilisation des populations locales du fait qu'ils jouissent d'une caution morale considérable auprès de leurs communautés respectives

Sources : EIES – PERU2/Consultant

Tableau IV : Autres parties prenantes

Autres acteurs	Composantes et rôles
Rôle spécifique dans le cadre du projet	Ils sont des parties prenantes importantes dans la diffusion des messages de sensibilisation des populations locales du fait qu'ils jouissent d'une caution morale considérable auprès de leurs communautés respectives
Populations	Elles comprennent les Hommes, Femmes et les Groupes vulnérables. Ces populations sont celles touchées par le projet dans les communes et les villages respectifs traversés par le projet
Personnes physiques impactées	<ul style="list-style-type: none"> • Hommes, • Femmes, • Groupes vulnérables, <p>(PAP : toute personne physique ou morale touchée par la réinstallation en raison de la perte des actifs détenus au niveau individuel ou de la perte d'accès aux ressources ou aux équipements collectifs)</p>
Personnes ou groupes vulnérables	Cas de PAP souffrant de diabète et deux cas de handicapés physiques recensés dans le cadre du projet.
Associations féminines	Ces associations qui œuvrent pour le développement économique de ses membres sont fortement sollicitées dans le cadre du présent projet. Elles bénéficient dans chaque commune traversée de l'accompagnement à travers la réalisation des centres multifonctionnels dans le but d'assurer leur autonomisation financière.
Associations des jeunes	Les jeunes constituent la couche la plus active pour les travaux physiques. A ce titre, ils seront sollicités par les entreprises pour la main d'œuvre locale.
	Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, les ONG seront chargées de mener des campagnes de sensibilisation des différents acteurs.

Les ONG de défense de l'environnement	(populations, Bureau de contrôle, Entreprises, sous-traitants) à s'approprier davantage des conditions d'exécution socio-environnementales et sanitaires du projet.
Presse et medias	La presse et les médias peuvent sensibiliser au projet en fournissant des informations précises et opportunes.

Sources : EIES – PERU2/Consultant

La liste des parties prenantes présentée devra faire l'objet d'une mise à jour régulièrement chaque année afin de tenir compte de nouveaux acteurs potentiels (entreprises en charge des travaux, les maitres d'œuvre en charge du suivi contrôle etc.) qui seront identifiés durant l'exécution des différents du projet. A cet effet, il est souhaitable pour chaque partie prenante, de disposer du nom et des coordonnées détaillées de son représentant (nom, prénom, adresse email, numéros de téléphone portable et fixe).

6. PROGRAMME DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES

Le processus d'engagement des parties prenantes a démarré depuis la phase de l'étude de faisabilité technique et socio-environnementale du projet avec la diffusion de l'information et la consultation des bénéficiaires et les personnes affectées par la négociation et la signature des protocoles d'entente, précisément pendant la préparation des rapports d'EIES. Cette approche participative, inclusive et nécessaire, sera poursuivie durant les phases de réalisation des travaux et d'exploitation.

6.1. Principes généraux des parties prenantes

Le Projet conduira le programme d'engagement, en conformité avec les principes et procédures édictés par la réglementation nationale et les exigences de la BAD en la matière et dont les plus importants sont les suivants :

- Mener des consultations transparentes avec les communautés affectées, y compris les personnes et groupes vulnérables, afin de leur permettre de participer de manière libre (sans intimidation ou coercition), préalable et informée, aux décisions concernant la prévention ou la gestion des impacts environnementaux et sociaux du Projet ;
- Promouvoir un processus de consultation et de participation inclusif des communautés et autres parties intéressées, et leur permettre de faire entendre leurs préoccupations et attentes, en vue d'obtenir un large soutien ;
- Concevoir le processus d'engagement comme un programme de partage, de dialogue et de concertation, itératif pendant la durée de mise en œuvre du Projet ;
- Respecter les principes d'équité, de transparence et tenir compte des spécificités liées au genre et à la vulnérabilité ;
- Maintenir un dialogue avec les parties prenantes, sans discrimination ;
- Tenir compte des préoccupations et attentes des parties prenantes dans la gouvernance du Projet ;
- Définir un système efficace de gestion des feedbacks des parties prenantes ;
- Mettre en place un mécanisme performant de gestion des griefs et conflits ;
- Mettre en place un dispositif de prévention, d'atténuation et de prise en charge des violences, abus sexuels, exploitation et violences contre les enfants.

Le Projet se conformera à ces principaux généraux dans la mise en œuvre du processus d'engagement des parties prenantes, afin d'obtenir une bonne acceptabilité sociale, un soutien solide et une durabilité des ouvrages et autres résultats du Projet.

La démarche d'information et de consultation préalable entamée dans cette phase de conception est très appréciée par les acteurs institutionnels, communautaires et les collectivités territoriales consultées.

Par ailleurs, il est important de préciser que les questions de genre sont transversales et fondamentales dans la participation. L'un des principes fondamentaux de la participation stipule que toutes les parties prenantes légitimes doivent être entendues, en particulier les femmes et les groupes vulnérables généralement exclus. Les approches participatives peuvent contribuer à donner des pouvoirs aux femmes en veillant à ce que leurs points de vue, indépendamment de ceux des hommes, soient pris en compte, et en renforçant les capacités des groupes de femmes et des autres organisations œuvrant à promouvoir l'équité de genre.

6.2. Outils et méthodes de consultation

Il est essentiellement question dans cette section de présenter l'ensemble des outils à la disposition du Projet en matière d'engagement (information et consultation) de l'ensemble des parties prenantes, y compris les Personnes Affectées par le Projet.

6.2.1. Objectifs globaux

Les méthodes utilisées visent notamment à satisfaire aux objectifs exprimés par les règles internationales appliquées par le Projet, à savoir :

- Établir un dialogue constructif entre le promoteur du Projet, les communautés affectées et les autres parties concernées tout au long du cycle du Projet ;
- Engager les parties prenantes dans le processus de divulgation de l'information et de consultation d'une manière adéquate et efficace au long du cycle du Projet, en conformité avec les principes de participation publique, de non-discrimination et de clarté ;
- Garantir que les parties prenantes concernées, y compris les groupes marginalisés du fait du genre, de la vulnérabilité, de la pauvreté, de leur profil éducatif et d'autres éléments de marginalité sociale, disposent d'un accès équitable à l'information et de la possibilité de faire connaître leurs opinions et préoccupations, et que ces dernières sont formellement prises en compte dans les décisions relatives au Projet ;
- Examiner et évaluer la qualité du processus d'engagement éventuellement entrepris par des tiers pour le compte du Projet.

Toutes les réunions et autres activités de consultation auront une traçabilité et seront conservées dans les archives par le Projet et pourront être mises à la disposition de tierces parties pour audit ou autre besoin utile.

6.2.2. Réunions publiques d'information et de consultation

La réunion publique d'information est l'un des outils les plus utilisés en matière d'information et de consultation du public dans le cadre de ce projet. L'organisation de ces réunions va s'appuyer sur les chefs coutumiers et/ou religieux. Ces réunions sont souvent relativement formelles car un certain ordre doit être préservé compte tenu de l'assistance généralement nombreuse. Elles se déroulent en général de la manière suivante :

- Ouverture, présentations, et introduction de l'objet de la réunion par les autorités locales ;
- Présentations du promoteur du projet (par exemple de certains aspects techniques du projet, de l'étude d'impact, ou du plan d'action de réinstallation), éventuellement assisté par les consultants spécialisés qui ont préparé ces études ;
- Débat, questions, discussions ;

Synthèse et clôture par les autorités locales. La réunion publique présente les avantages suivants :

- Elle contribue de la clarté nécessaire aux actions d'engagement avec les parties prenantes : en effet, chacun peut entendre et exprimer ses opinions sans tabou ;
- Elle a l'avantage d'atteindre un public important et suscite beaucoup d'engouement ;
- Elle a l'avantage de propager des messages simples à une assistance variée. Par contre, les réunions publiques présentent également un certain nombre d'inconvénient qui font qu'elles doivent être soigneusement préparées et organisées, et aussi qu'elles ne peuvent pas être utilisées comme l'unique outil de consultation

dans un plan d'engagement.

- Ces inconvénients et risques sont notamment les suivants :
- La réunion publique peut échapper au contrôle du promoteur si par la participation effective de tous les présents est difficile à obtenir,
- Dans la pratique ce sont certains leaders qui vont généralement prendre la parole, voire monopoliser le débat, alors que les vulnérables, les jeunes, ou les femmes peuvent éprouver des difficultés à se faire entendre dans ce type d'événements.

En résumé, la réunion publique d'information est un outil indispensable car elle apporte la clarté nécessaire à la divulgation de l'information (tout le monde entend) mais, elle doit être complétée par d'autres outils pour permettre une réelle consultation inclusive et à double sens (tout le monde ne se fait pas entendre).

Les réunions publiques d'information seront utilisées avec les catégories suivantes de parties prenantes :

- Personnes affectées par le Projet ;
- Organisations de la société civile ;
- Entrepreneurs et sous-traitants.

6.2.3. Réunions et ateliers

L'atelier de travail est une méthode de consultation destinée essentiellement aux cadres de l'Administration publique ou d'ONG. Elle consiste à travailler pendant une demi-journée à une journée sur une question spécifique posée à l'initiative du Projet, et sur lequel le Projet souhaite obtenir les points de vue des cadres de l'Administration et/ou d'autres parties prenantes. Dans le processus de conception, d'exécution et de suivi du projet, les réunions, ateliers et séminaires sont des outils d'information et de participation utilisés. Depuis la phase de conception, des réunions sont tenues avec certaines parties prenantes, notamment les consultants en charge de la réalisation des études techniques et socio-environnementales (Bureaux d'études), les parties prenantes gouvernementales (le Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement Durable, etc.).

Les rencontres et ateliers organisés ont permis d'identifier les parties prenantes à consulter, de partager les résultats de ces études, de recueillir les rétroactions des parties prenantes et de les intégrer dans le but d'améliorer les approches et options retenues. A titre d'exemples, sont mentionnées ci-après des thématiques sur lesquelles des ateliers de travail et de consultation pourraient être organisés dans le cadre du présent Projet avec des thématiques bien précises.

6.2.4. Entretiens individuels

Cette technique consiste à tenir des rencontres individuelles. L'avantage de cette technique reste le contact direct qu'elle offre à la partie prenante avec son interlocuteur, un cadre propice qui lui permet d'exprimer, de façon libre, ses avis, besoins, préoccupations, attentes et recommandations, et de les approfondir au besoin. Elle est souvent utilisée avec des catégories de parties prenantes comme les autorités administratives et locales, les personnes affectées (PAP), les services techniques déconcentrés de l'État, etc., parce qu'elle requiert beaucoup du temps et de ressources. Cette méthode a été utilisée dans le cadre de la préparation de l'étude d'impact environnemental et social (EIES). Elle permet de recueillir l'avis des parties prenantes affectées entre autres sur leurs choix et préférences, leur situation

socioéconomique, et celui des autres parties intéressées devant accompagner le Projet dans la gestion des impacts et risques sociaux et environnementaux.

6.2.5. Assemblées Générales

C'est le rassemblement de l'ensemble des membres d'une communauté qui vise à permettre le débat et déterminer les décisions qui devront être prises par le groupe. Dans le cadre de cet instrument les assemblées Générales consistent à réunir les bénéficiaires d'une localité et à les inviter à partager les informations relatives au projet avec eux. En pratique, il s'agira par exemple de discuter sur une question comme la compensation destinée à un groupe spécifique, ou le choix d'activités de restauration des revenus prioritaires. Il peut également s'agir de présenter et discuter les modalités par lesquelles des entreprises locales peuvent accéder aux marchés du Projet, ou de discuter d'un thème précis avec des cadres de l'Administration, des représentants de la société civile, ou des représentants d'organisations à caractère religieux ou caritatif.

Les assemblées peuvent être utilisées en guise de stratégie de consultation sur des questions précises soulevées soit par le Projet, soit par certaines parties prenantes. Elles peuvent aussi servir à consulter en vue de désigner les membres des comités locaux de gestion des plaintes.

6.3. Outils et méthodes de diffusion de l'information

Le projet sera exécuté dans les milieux ruraux caractérisés par une forte dominance des personnes non scolarisées et donc le taux d'analphabétisme est élevé. La stratégie de consultation et de diffusion de l'information doit tenir compte de cet élément important et utiliser des supports adaptés à cette population cible en plus de la diffusion de textes écrits, qui demeure indispensable.

6.3.1. Médias

Les médias sont des partenaires privilégiés dans la mise en œuvre d'un Projet. Les impliquer dès le début de la conception du Projet permet d'avoir des relais valables pour la transmission et le partage de l'information et dans un format adéquat. Il s'agit ici de la presse écrite, de la presse en ligne, de la presse orale (radios, télévisions, sites internet d'information).

Ils permettront au Projet de diffuser largement l'information à travers les canaux suivants :

- Émissions radiophoniques interactives ;
- Communiqués de presse ;
- Documentaires sur le PERU 1 et sur l'état d'avancement des activités du PERU 2 ;
- Interviews avec les responsables du Projet ;
- Visites de presse (les chantiers du Projet).

Le Projet pourra établir des partenariats avec certaines maisons de presse au niveau local (radios communautaires), afin de renforcer sa stratégie de divulgation de l'information.

6.3.2. Correspondances

Cette méthode est souvent utilisée pour communiquer avec les acteurs institutionnels, c'est-à-dire non communautaires, tels que les autorités administratives et locales, les services techniques de l'État, les entreprises et bureaux de contrôle, les consultants et autres prestataires de services, etc.).

6.3.3. Affichage

Dans un souci de décentralisation de l'information et de la rendre accessible, l'affichage constitue un moyen efficace de communication que le Projet pourrait saisir. Il s'agira de s'accorder avec les parties prenantes, sur le choix d'endroits stratégiques et accessibles, où

tous les communiqués sur le Projet (manifestations d'intérêt, recrutement, annonce, communiqué sur le recensement et la date butoir dans le cadre de la préparation du PAR, date de tenue des conciliations, de paiement des indemnisations, début des travaux, etc.), seraient affichés dans un format et un langage, compréhensibles.

6.3.4. Visites des sites

Les visites de sites sont généralement réalisées en compagnie de plusieurs parties prenantes telles que les autorités administratives, les élus locaux, les services techniques régionaux et départementaux, les consultant en charge des EES, etc. Elles constituent une opportunité pour le projet d'échanger des informations avec les parties prenantes mais aussi de recueillir leurs avis par rapport au site sur lequel il va développer ses activités.

6.3.5. Indemnisation et accompagnement des PAP

Le protocole d'entente avec les personnes affectées a été élaboré dans le cadre du projet. Il précise les indemnités de chaque PAP sur la base des biens perdus conformément à la législation en la matière. Les activités du projet n'occasionneront pas d'acquisition de terre, de déplacements physiques et permanents. Toutefois, les activités vont entraîner de déplacements économiques notamment la perte de 24 180 arbres à valeur économique, concernant 3 112 PAP, parmi lesquelles, 375 femmes et 312 PAP vulnérables. Les ententes sur les compensations ont été définies et validées par la partie nationale et ont été approuvées par la Banque. Il sera élaboré un plan d'action d'indemnisation qui sera communiqué aux autorités locales, aux PAP et aux autres acteurs impliqués dans le processus. La mise en œuvre de ce plan sera accompagné d'un volet relatif au renforcement des capacités des membres des comités locaux de gestion des plaintes et acteurs impliqués. Le projet soutiendra des mesures d'appui en sauvegarde sociale pour les PAP ainsi que des appuis institutionnels.

6.3.6. Stratégie pour la divulgation de l'information

Dans le cadre global du projet, il sera élaboré un plan de communication et de diffusion de l'information qui est une stratégie pour la divulgation de l'information dans l'optique d'informer, rassurer et de coordonner afin de minimiser le risque de développement de comportements antagonistes et de conflits grâce à une communication adaptée aux préoccupations et attentes des communautés affectées et autres parties prenantes. La diffusion se définit par la communication de l'information et peut prendre plusieurs formes. Adaptée au profil du récepteur et de ses besoins, comme toute communication concernant les informations issues de la veille, celle-ci doit faire l'objet d'une politique déterminée à l'avance.

6.3.7. Mesures d'accompagnement des Femmes

Le projet prévoit le renforcement des capacités institutionnelles par la formation de 102 agents du secteur énergétique, l'accompagnement de 305 jeunes, dont 30 % de femmes, dans les métiers de l'électricité, ainsi que la réalisation de diverses activités genre et fragilité (formation de 210 femmes dans 7 Pôles de Développement Agricole ; Information et Sensibilisation de 28500 femmes...).

6.3.8. Calendrier d'exécution du P3P

Le tableau ci-dessous présente le plan de consultation publique pour les différentes phases et processus du Projet, visant à assurer la conformité tant à la réglementation Béninoise qu'aux exigences de la BAD.

Tableau V : Consultation Publique, Information et Participation

Activité de consultation	Divulgence de l'information	Calendrier Indicatif	Responsabilité
Avant le démarrage des travaux			
Publication des rapports des EIES du projet et de annexes	Diffusion des rapports et annexes sur le site de la SBEE et publication sur le site de la BAD	23 octobre 2024	SBEE BAD
Publication du PGES de PGES obligatoire annexe Accord de financement	Diffusion du PGES sur le site de la SBEE et publication sur le site de la BAD	16 novembre 2024	SBEE
Négociation des indemnités avec les PAP et établissement des protocoles.	Missions d'échanges avec les autorités locales et les Personnes affectées	Avril à Juin 2023	Consultants SBEE
Installations des comités locaux de gestion des plaintes	Courriers à l'endroit des préfectures et des communes concernées. Assemblées générales dans les localités	3 février au 28 mars 2025	SBEE
Formation des membres des comités de gestion de plaintes	Courriers à l'endroit des préfectures et des communes concernées. Ateliers de formation dans les chefs-lieux des départements	1 ^{er} au 17 mai 2025	SBEE
Actualisation des informations des PAP dans chaque localité et ouverture d'un cahier dans chacune de ses localités pour réceptionner les observations/ corrections	Courriers aux mairies bénéficiaires à l'effet de prendre des dispositions avec les comités de gestions de plaintes pour l'identification des PAP et correction éventuelle de leurs noms	1 ^{er} au 29 mai 2025	SBEE ONG
Indemnisation des PAP et signature des procès-verbaux d'indemnisation	Communiqués, courriers et missions sur le terrain	2 Juin au 31 Juillet 2025	SBEE ONG
Recherches des PAPs qui ne seraient disponibles ou qui ne seraient pas retrouvées lors des opérations de paiement	Communiqué à la radio et affichage	1 ^{er} au 30 septembre 2025	SBEE

Tableau VI : Actions d'engagement avec les Parties Prenantes

Objectifs de l'engagement	Partie responsable	Parties prenantes	Stratégie de participation
Participation à la préparation du projet	Communiquer sur le but du projet, la zone de couverture du projet, la nature et la durée des travaux, prendre en charge la mise en œuvre du projet.	Acteurs gouvernementaux Nationaux et locaux	La proactivité dans le processus de mise en œuvre du projet

Participation à la préparation du projet	Communiquer sur le projet tout au long de la phase de mise en œuvre Participent au suivi des activités relatives à l'EIES, PGES et P3P	Organisations communautaires	L'état de mise en œuvre du projet
Personnes ou groupes de personnes impactées par le projet	Défense de ses intérêts dans la mise en œuvre du projet	Communautés affectées	Apporter des changements au projet par rapport aux impacts inattendus Résolution des plaintes
Participation dans le suivi des mesures préconisées	Assurer la défense des intérêts de la société	ONG/ OSC	Mise à jour participative dans le projet
Participation au volet sensibilisation	Assurer une meilleure diffusion des informations relatives au P3P	Autorités traditionnelles	Mise à jour participative dans le projet
Personnes ou groupe de personnes souffrant d'handicap affecté par le projet.	Contribution dans le projet aux mesures spécifiques les concernant.	Groupes vulnérables	Apporter des changements, des résolutions des plaintes.
Mise à jour de la liste des PP (incluant les nouvelles PP-nouveaux groupes vulnérables).	Suivi sur le pont de l'engagement des PP dans les rapports périodiques.	Mission de Contrôle / consultants	Un engagement continu dans la Planification de la période et de la fréquence des interactions pendant le projet.
Exécution des activités à réaliser.	Faire le pont de l'engagement des PP dans les rapports périodiques.	Entrepreneurs	Faire le pont de l'engagement des PP dans les rapports périodiques.
Diffusion de l'information continue pendant le projet.	Assurer l'information tout au long du processus.	Médias	Suivre de l'évolution de la mise en œuvre des mesures d'atténuation, de bonification, des impacts et risques.

7. ÉCHANGES DE PROXIMITÉ AVEC LES PARTIES PRENANTES

Le processus participatif a été initié avec le souci de clarté, de transparence et de rigueur. Elle vise à : (i) rechercher une adaptation des actions de chacun de ces acteurs concernés par le projet ; (ii) favoriser l'implication dans le projet des populations riveraines ; (iii) créer un climat de confiance et de coopération.

7.1. Consultations avec les bénéficiaires des localités du projet

Dans le cadre de la réalisation des études d'impact environnemental et social du projet, des consultations publiques ont eu lieu dans les localités bénéficiaires et auprès des institutions.

Le processus de consultations des acteurs a démarré depuis l'étape de la réalisation des EIES. Ainsi, la consultation des différents acteurs identifiés au niveau national a eu lieu les 24 juillet 2024, 2 octobre 2024 et 22 novembre 2024. Il s'agit des acteurs institutionnels, des ministères en charge de l'Energie, de l'Economie et des Finances, du Cadre de Vie et des Transports, de l'Unité de Gestion du PERU I, etc. Des séances de consultations des acteurs au niveau départemental et communal composés des Préfectures, Directions départementales de Energie, Eau, Mines, Cadre de vie et Transports, Inspection Forestière, Affaires Sociales et Microfinance, ONG, etc. ont eu lieu du 9 au 16 décembre 2024 et du 7 au 16 janvier 2025. Les consultations publiques des différentes parties prenantes au niveau local ont eu lieu en août - novembre 2023, février-mars 2024 et août 2024, lors de la préparation des Etudes Impact Environnemental et Social (EIES). Il s'agit des Chefs de villages et quartiers de villes, leaders religieux, Autorités traditionnelles et têtes couronnées, Associations des femmes, des jeunes et des personnes handicapées, populations bénéficiaires

Au total, cinq cent cinquante-quatre (554) réunions formelles de consultations publiques ont été organisées (aux niveaux national, départemental, communal et dans les localités bénéficiaires du projet). Elles ont regroupé vingt et un mille quatre cent trente-neuf personnes (21439) dont 14109 et 7330 femmes. Le tableau ci-dessous présente la situation détaillée des consultations publiques et rencontres institutionnelles.

Tableau VII : Situation détaillée des consultations publiques et rencontres institutionnelles

Dates	Structures rencontrées	Types de rencontre	Total	Homme	Femme
	NIVEAU CENTRAL				
24 juillet 2024	Autorités du Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines (MEEM)	Séance d'échanges sur le PERU 2	09	06	03
	Direction Générale de Financement du Développement (DGFD), Ministère en charge de l'Energie d'Eau et des Mines (MEEM), Caisse Autonome de Gestion des Dettes (CAGD), Direction Générale de la SBEE UGP PERU I	Séance d'échanges sur le PERU 2	17	13	04
22 novembre 2024	Direction des études, Planification et projets de la SBEE	Réunion d'informations sur le PERU 2	08	06	02
2 octobre 2024	Ministère du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement Durable / Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE)	Echanges sur la validation des EIES du PERU 2	08	06	02
Sous total 1			42	31	11
Niveau départemental et communal					
16 janvier 2025	Préfecture de Djougou et Directions départementales Energie, Eau, Mines, Cadre	Réunion d'informations sur le PERU 2 et du rôle de chaque acteur	10	08	02

	de vie et Transports, Inspection Forestière, Affaires Sociales et Microfinance				
15 janvier 2025	Préfectures d'Aplahoué et de Lokossa, toutes les communes du Mono et Directions départementales Energie, Eau, Mines, SBEE Régionale, Cadre de vie et Transports, Inspection Forestière, Affaires Sociales et Microfinance	Réunion d'informations sur le PERU 2 et du rôle de chaque acteur	19	17	02
14 janvier 2025	Préfecture d'Allada et Directions départementales Energie, Eau, Mines, Cadre de vie et Transports, Inspection Forestière, Affaires Sociales et Microfinance et SBEE Régionale	Réunion d'informations sur le PERU 2 et du rôle de chaque acteur	18	16	02
16 décembre 2024	Préfecture de Dassa-Zoumè, Directions départementales Energie, Eau, Mines, Cadre de vie et Transports, Inspection Forestière, SBEE Régionale, Affaires Sociales et Microfinance et ONG	Réunion d'informations sur le PERU 2 et du rôle de chaque acteur	13	12	01
12 décembre 2024	Préfectures de Kandi et de Natitingou, Directions départementales Energie, Eau, Mines, Cadre de vie et Transports, Inspection Forestière, Affaires Sociales et Microfinance et Guichets de protection sociale	Réunion d'informations sur le PERU 2 et du rôle de chaque acteur	19	14	05
11 décembre 2024	Préfecture de Parakou, Directions départementales Energie, Eau, Mines, Cadre de vie et Transports, Inspection Forestière, Affaires Sociales et Microfinance et ONG	Réunion d'informations sur le PERU 2 et du rôle de chaque acteur	08	07	01
10 décembre 2024	Préfecture d'Abomey, SBEE Régionale, Directions départementales Energie, Eau, Mines, Cadre de vie et Transports, Inspection Forestière, Affaires Sociales et Microfinance et ONG	Réunion d'informations sur le PERU 2 et du rôle de chaque acteur	10	08	02
7 et 8 janvier 2025	Mairies de Kpomassè, de Ouidah et de Zè	Réunion d'informations sur le PERU 2 et du rôle de chaque acteur	22	19	03
10 au 12 décembre 2024	Mairies des communes de Toukountouna, Boukoubé, Tanguiéta, Matéri, Cobly, Natitingou et leurs secrétariats exécutifs	Réunion d'informations sur le PERU 2 et du rôle de chaque acteur	57	52	05
10 au 12 décembre 2024	Mairies des communes de Banikoara, Gogounou, Kandi, Ségbana, Bembèréké, N'dali et Tchaourou, et leurs secrétariats exécutifs	Réunion d'informations sur le PERU 2 et du rôle de chaque acteur	78	71	07
10 au 12 décembre 2024	Mairies des communes d'Abomey, Djidja, Za-Kpota, Covè, Bohicon, Zogbodomey, Zagnanado et Ouinhi, leurs secrétariats exécutifs et ONG	Réunion d'informations sur le PERU 2 et du rôle de chaque acteur	140	130	10
12 et 13 décembre 2024	Mairies des communes de Savè, de Ouèssè, Savalou, Bantè, Glazoué, leurs secrétariats exécutifs et ONG	Réunion d'informations sur le PERU 2 et du rôle de chaque acteur	133	121	12
Sous total 2			527	475	52
<i>Niveau local</i>					
Août - novembre 2023, février-mars 2024 et août 2024	Chefs de villages et quartiers de villes, leaders religieux, Autorités traditionnelles et têtes couronnées, Associations des femmes, des jeunes et des personnes handicapées, populations bénéficiaires	Assemblées générales ; focus groups et réunions d'informations sur le projet ; le recensement des PAP et les localités concernées	20870	13603	7267
Sous total 3			20870	13603	7267
Total général			21439	14109	7330

7.2. Consultations des acteurs étatiques, des autorités locales et des OSC

En prélude à l'élaboration de cet instrument de Participation des Parties Prenantes les correspondances ont été adressées aux préfetures concernées à l'effet de tenir des séances de consultation avec toutes les structures parties prenantes telles que le Préfet, les directions départementales (Energie, Eau, mines, cadre de vie, les eaux et forêts, les centres de promotion sociale, les ONG et autres) au cours de la période du 09 au 16 décembre 2024. Ces séances ont effectivement eu lieu avec la participation des différents acteurs et parties intéressées pertinentes.

Les points concernaient :

- Les impressions des parties prenantes par rapport au projet ;
- Préoccupations/ contraintes/ attentes ;
- Les dispositifs relatifs à la Gestion des plaintes ;
- Suggestions/recommandations.

Tableau VIII : Synthèse des points discutés

Structures	Questions/Préoccupations	Réponses apportées	Suggestions/recommandations
Mairies	<ol style="list-style-type: none"> 1. Comment les localités à électrifier ont été choisies ? les communes ont-elles été impliquées dans la sélection des localités ? 2. Que le projet prenne en compte les villages déjà électrifiés mais qui ont besoin d'extension pour éviter le phénomène de toile d'araignée. 3. Saisir officiellement les communes afin de leur présenter le projet, les localités concernées par commune ainsi que leur appui pour la mise en œuvre du projet ; 4. Prendre des dispositions très tôt de commun accord avec les communes pour la mise à disposition du projet des plans des voiries afin de faciliter le bon déroulement des travaux ; 5. Il y a de grandes agglomérations prises en compte par certains projets d'électrification qui n'ont jamais démarré, est ce PERU 2 peut revenir sur ces localités car les besoins sont grandissants 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le Gouvernement dispose d'une politique en matière d'électrification conventionnelle. Des critères sont fixés pour le choix des localités à électrifier à savoir la taille de la localité, la distance qui la sépare du réseau existant, sa position géographique (localités frontalières ou non), etc. De même, il y a une structure au plan national qui gère la base de données des localités à électrifier avec la SBEE afin de s'assurer du respect des critères et de l'équité dans ledit choix Les mairies peuvent faire le point des localités concernées dans leurs communes respectives et le transmettre à la SBEE par voie hiérarchique 2. Les projets concernés sont toujours en cours ; c'est la phase de commande de matériels qui prend de temps, une fois cette étape franchie, les travaux iront très vite sur le terrain. 	Tenir compte des observations comme contribution pour la suite
Directions départementales de l'Energie, de l'Eau et des mines	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le constat général est que les Equipes de projets n'associent pas les Directions départementales dans la mise en œuvre des projets, ceci pose un projet de coordination au niveau départemental. Il faut que le PERU 2 essaie d'impliquer toutes les structures techniques dans la mise en œuvre de ses activités ; 2. Il y a des localités qui ont été sélectionnées pour bénéficier de l'électrification hors réseau. Dans certaines localités, les minicentrales sont construites, mais ne sont pas fonctionnelles, dans d'autres, les travaux n'ont même pas encore démarré. Aujourd'hui, 	Le PERU 2 a pris en compte les faiblesses du PERU 1 et des autres projets en cours. Et c'est pourquoi dans la composante Appui Institutionnel, des actions ont été prévues dans le document du projet. Par ailleurs, les entreprises des travaux seront sensibilisées à l'effet d'impliquer toutes les structures concernées/intéressées à la réalisation des activités du projet.	

Structures	Questions/Préoccupations	Réponses apportées	Suggestions/recommandations
	ces localités sont proches du réseau conventionnel existent mais elles ne sont jamais prises en compte par les projets d'électrification rurale		
Préfectures	<p>Il y a plusieurs projets sur l'étendue du territoire des différents départements du pays, mais les préfectures n'ont souvent pas connaissance de ces projets. Ceci pose le problème de la coordination des activités à l'échelle départementale.</p> <p>Informers la préfecture périodiquement sur le point d'évolution des projets d'électrification.</p>	<p>Dans le cadre de la préparation du PERU 2, les préfectures ont été associées dans la validation des EIES. Cette dynamique sera maintenue à toutes les étapes de la mise en œuvre du projet.</p> <p>La préoccupation est notée. L'information sera portée à la hiérarchie pour les diligences nécessaires à cet effet.</p>	Observation importante qui doit être partagée avec les entreprises lors de la remise des sites pour les travaux.
Agence Béninoise pour l'Environnement	<p>Le suivi rapproché des travaux nécessite de moyens roulants surtout avec l'ampleur des activités du projet et sa couverture géographique. Si le projet peut mettre de moyens roulants (véhicules) à la disposition de l'Agence, cela facilitera les missions de suivi sur le terrain.</p> <p>Le projet ne dispose pas souvent d'Environnementaliste en nombre pour le suivi des aspects E&S sur les sites. Comment le PERU 2 compte régler ce problème ?</p>	<p>L'ABE est un partenaire stratégique pour la SBEE. Dans la dynamique en cours, il est prévu une convention avec l'ABE pour l'ensemble des projets d'électrification</p> <p>Le projet étant de catégorie B, le nombre de socio-environnementaliste correspondant est un (1). Toutefois, le maître d'ouvrage qui est la SBEE dispose des cinq (5) environnementalistes qui vont renforcer l'unité de gestion du PERU 2.</p>	<p>La préparation du projet est déjà à une phase où il est quasiment impossible de prévoir l'acquisition des véhicules pour les structures partenaires.</p> <p>Il faut un mécanisme pour le renforcement de l'équipe de sauvegarde E&S</p>
<p>Directions départementales des affaires sociales et de microfinance</p> <p>Et</p> <p>Guichets Uniques de protection sociale</p>	<p>Quelles sont les mesures d'accompagnement du projet envers les couches vulnérables ?</p> <p>S'il est prévu l'accompagnement en équipement, il faut que le choix de ces équipements soit en adéquation avec le profil des personnes vulnérables, car il y a des équipements dont l'entretien est difficile en milieu rural</p> <p>Quelles sont les activités génératrices de revenu en liens avec l'énergie sur lesquelles les sensibilisations peuvent porter ?</p> <p>Existe – il des études qui montrent comment les femmes sont ou seront prises en compte dans le cadre des services rendus par le SBEE ?</p> <p>(Jeunes femmes, personne handicapée ; personne âgée)</p>	<p>Le projet a prévu l'accompagnement de 305 jeunes, dont 30 % de femmes, dans les métiers de l'électricité, ainsi que la réalisation de diverses activités genre et fragilité (formation de 210 femmes dans 7 Pôles de Développement Agricole ; Information et Sensibilisation de 28500 femmes.</p> <p>La SBEE tient de plus en plus compte du genre dans le cadre des projets et des services rendus. De même, il est prévu des équipements de productions pour appui au groupement de femmes des localités du PERU I.</p> <p>Les ménages tenus par les femmes seront branchés gratuitement</p>	

Structures	Questions/Préoccupations	Réponses apportées	Suggestions/recommandations
		Dans le cadre de ce projet non mais la SBEE tient de plus en plus compte du genre dans le cadre des projets et des services rendus	
Directions départementales du cadre de vie et des Transports	Insuffisance d'implication des acteurs départementaux dans la mise en œuvre des projets	Le projet a prévu des mécanismes pour impliquer les Directions départementales du cadre de vie et des Transports qui sont les bras techniques du Ministère au suivi des travaux	
Inspections forestières	<p>Avant la délivrance des autorisations d'abattage d'arbres aux entreprises dans le cadre du PERU, il a été dit que le reboisement compensatoire se fera dans les zones des travaux. A ce jour aucun projet de reboisement n'est encore concret dans les communes. Comment le projet compte régler cette situation ?</p> <p>Quelles mesures de compensation écologiques sera-t-elle départementale ?</p> <p>S'agissant du PERU, quelles sont les dispositions prises pour faciliter la mise en terre et le suivi des plans jusqu'à 5 ans d'âge ?</p>	<p>Pour le PERU I, 40.000 plants sont prévus pour être mis en terre dont 20.000 plants de Gmélina et 20.000 plants d'acacia. La procédure de sélection des structures spécialisées pour le reboisement sur les sites identifiés a été suspendu suite à la dissolution de l'ABERME. Pour la suite, la SBEE a révisé son plan de passation des marchés pour prendre en compte cette activité.</p> <p>Dans le cadre de ce projet, il est prévu un reboisement compensatoire donc les questions de compensations écologiques sont prises en compte.</p>	
ONG	<p>Le PERU I a connu assez de retard, ce qui a joué sur la prévision des populations bénéficiaires ;</p> <p>Quel rôle sont appelées les ONG à jouer dans le processus ?</p> <p>Quelles sont les dispositions prises par le projet afin de prévenir les MST et les violences basées sur le genre</p>	<p>Les dispositions sont prises pour que les travaux se fassent dans le délai pour PERU 2, car les études sont récentes et les entreprises n'auront plus besoin de les actualiser avant les travaux physiques.</p> <p>Les ONG seront recrutées pour les activités d'intermédiations sociales et pour appuyer le processus d'indemnisation des PAP</p>	

8. MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES

8.1. Cadre organisationnel d'exécution du P3P

L'exécution du P3P est placée sous la responsabilité de la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE), promoteur du Projet. La SBEE a mis en place une Unité de Gestion du Projet qui dispose des spécialistes à l'organisation des actions de consultation et de gestion des plaintes. Le PERU 1 est doté d'un numéro vert par lequel tout plaignant peut faire parvenir sa plainte ou réclamation. Il dispose également d'un groupe de discussion WhatsApp qui réunit les responsables en charge des questions environnementales au niveau commune.

8.2. Suivi et production de rapports

8.2.1. Suivi de la mise en œuvre du P3P

Le suivi consiste à observer, recueillir et analyser l'information nécessaire pour informer et améliorer l'exécution des activités et des résultats (mettre le changement d'un état, l'évolution d'une situation, etc.). Au sein de l'UGP, le suivi de la mise en œuvre du P3P sera assurée par le spécialiste en suivi évaluation en étroite collaboration avec le spécialiste en sauvegarde sociale. Afin de faciliter le suivi des activités du P3P, il est important au démarrage du projet d'établir une situation de référence et définir des indicateurs qui fournissent des éléments de preuve vérifiables permettant de mesurer le progrès accompli. Le suivi devra se faire selon une approche participative et inclusive. A cet effet, les autres parties prenantes, en fonction de leurs rôles dans la mise en œuvre des activités, devront être impliquées voire responsabilisées dans le suivi.

Les indicateurs suivants, à titre indicatif, seront utilisés pour suivre et évaluer l'efficacité des activités de participation des parties prenantes :

Tableau IX : Indicateurs de suivi

Activités	Indicateurs	Fréquence	Responsabilité	Rapportage
Établir et maintenir une relation constructive avec les différents acteurs au cours de la vie du Projet.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de parties prenantes mobilisées par catégorie • Nombre de réunions de différentes sortes (consultations publiques, ateliers, rencontres avec les dirigeants locaux) tenues avec chaque catégorie de parties prenantes et nombre de participants • Taux de participation des populations locales aux activités d'engagement du Projet par rapport à la population totale du lieu de l'activité <ul style="list-style-type: none"> - 1=Très faible, absence de participation - 2=Faible, entre 10 et 20 % - 3=Moyen, entre 20 et 40 % d - 4=Élevé, entre 40 et 75 % de - 5=Très élevé, plus de de 75 % 	À la fin de chaque trimestre	<p>Spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale</p> <p>Spécialiste en développement social et genre</p>	Trimestriel
Veiller à ce que les communautés affectées et les autres parties prenantes aient accès aux canaux établis pour	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité de la boîte de suggestions/ commentaires ; • Nombre de suggestions et de recommandations reçues par le 	Dès le démarrage des opérations d'indemnisation	Spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale	Trimestriel

Activités	Indicateurs	Fréquence	Responsabilité	Rapportage
faire des commentaires et des suggestions sur des actions susceptibles d'affecter leur milieu et leur vie d'une manière générale.	PERU à l'aide de divers mécanismes de rétroaction ; • Nombre de canaux de communication utilisés	et avant le démarrage physique des travaux	Spécialiste en développement social et genre	
Veiller à ce que les communautés affectées par le Projet et les autres parties prenantes reçoivent les opportunités et les plateformes pour exprimer leurs points de vue grâce à un processus d'implication continue	• Fréquence des activités d'information sur le Projet (par trimestre) - 1 =Très faible, moins de 2 activités - 2=Faible, entre 2 et 4 activités - 3=Moyenne, entre 4 et 6 activités - 4=Élevée, entre 6 et 8 activités - 5=Très élevée, plus de 8 activités	Avant le démarrage physique des travaux	Spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale Spécialiste en développement social et genre	Trimestriel
Assurer un engagement ciblé et inclusif auprès des hommes, des femmes, des personnes âgées, des jeunes, des personnes déplacées et des personnes vulnérables et défavorisées ou des groupes directement touchés par les interventions du projet.	• Nombre d'activités spécifiques pour ces groupes (nombre de personnes, ventilation selon âge et sexe) • Nombre de visites des personnes vulnérables (personnes handicapées par exemple) (nombre de personnes, ventilation selon âge et sexe)	Avant le démarrage physique des travaux	Spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale Spécialiste en développement social et genre	Trimestriel
Assurer la divulgation en temps opportun d'informations pertinentes, transparentes, objectives, significatives et facilement accessibles qui se trouvent dans une langue et un format culturellement approprié qui sont compréhensibles pour les communautés affectées pour les aider à participer de manière significative.	• Niveau de communication et d'information - 1=Très faible, aucun outil d'information et de communication - 2=Faible, outils d'information limités et méthodes de communication non-structurées - 3=Moyen, outils d'informations limités et méthodes de communication semi-structurées - 4=Élevé, outils d'information généraux et méthodes de communication structurées - 5=Très, outils d'information et méthodes de communication structurées	Avant le démarrage physique des travaux	Spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale Spécialiste en développement social et genre	Trimestriel
Mise en œuvre du MGP	• Nombre de doléances reçues • Nombre plaintes reçues et traitées • Nombre de plaintes n'ayant pas fait l'objet de dépassement des délais de traitement	Dès le démarrage des opérations d'indemnisation et avant le démarrage physique des travaux	Spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale Spécialiste en développement social et genre	Trimestriel

Le suivi des actions de participation sera interne, et concernera les principaux indicateurs suivants :

- Nombre de réunions de toutes natures tenues dans le mois ;
- Nombre cumulé de participants ;
- Problèmes spécifiques soulevés par les participants aux réunions ;
- Nombre d'incidents communautaires (type blocage d'accès de chantier, manifestation, etc.) dans le mois, la durée de ces incidents, nombre de personnes impliquées, avec analyse des causes et description des actions prises pour résoudre l'incident ;
- Plaintes :
- Établissement de catégories simples permettant de classifier les plaintes, par exemple compensation, emploi, nuisances, autres (à adapter en fonction des plaintes effectivement reçues) ;
- Nombre de plaintes ouvertes dans le mois par catégorie ;
- Nombre de plaintes fermées en première instance dans le mois par catégorie ;
- Délai moyen de résolution et évolution ;
- Nombre de plaintes soumises au second échelon pour médiation par catégorie ;
- Nombre de plaintes fermées suite à médiation par catégorie ;
- Nombre de plaintes donnant lieu à une procédure judiciaire en cours.

8.2.2. Rapportage

Le rapportage permet de synthétiser les résultats du suivi des activités exécutées dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Les rapports de suivi doivent contenir des informations pertinentes, claires et concises qui indiquent que les activités planifiées ont été évaluées (au niveau de la performance). Les rapports incluront, également, les écarts constatés, les difficultés rencontrées et les réajustements effectués ainsi que la planification des activités pour la période suivante.

Dans le but de prendre en compte certains changements significatifs (nouvelles parties prenantes, réajustement des activités du projets, etc.), il est souhaitable d'effectuer une actualisation du P3P courant le premier trimestre de chaque année. Chaque version actualisée du P3P fera l'objet d'une large diffusion au travers des canaux de communication et des formats de diffusion appropriés.

Les rapports périodiques d'exécution suivants seront préparés trimestriellement afin de permettre une analyse en termes d'efficacité des actions entreprises, d'enseignements à tirer, et d'actions correctives éventuelles. Le rapport trimestriel de suivi environnemental de consultation, seront intégrés dans le rapport de suivi environnemental et social, sur la base d'un plan type à élaborer en début d'exécution.

8.3. Renforcement des capacités

Pour une bonne mise en œuvre du présent plan, les acteurs clés doivent bénéficier d'une formation adéquate. Par conséquent, suite à l'approbation du plan, ces acteurs vont bénéficier d'une formation sur les objectifs, la procédure et le contenu dudit plan et également sur la mise en œuvre du MGP (l'enregistrement et le traitement des plaintes/réclamations, la clôture et l'archivage). Une session de deux jours de renforcement des capacités des trois comités sera organisée dès le démarrage des activités du projet ; soit immédiatement après le premier décaissement. Il est important de rappeler que ces comités seront mis en place dès le premier décaissement sous la supervision du spécialiste en sauvegarde sociale du projet. Pendant la mise en œuvre, les capacités des comités seront renforcées chaque fois que c'est nécessaire.

Le renforcement des capacités sera assuré par le spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale et le spécialiste en développement social et genre du projet. Des séances d'information et de sensibilisation de l'ensemble des parties prenantes notamment les PAP, les populations riveraines, les bénéficiaires du projet, les acteurs de mise en œuvre du projet, sera organisée.

8.4. Actualisation du présent P3P

Le présent P3P pourra être actualisé si cela se justifie compte tenu de changements législatifs, de modification dans l'organisation du Projet, ou en fonction des leçons tirées de la pratique. Le P3P actualisé sera republié sur le site du Projet en lieu et place de la présente version initiale.

8.4.1. Rôles et responsabilités

Cette section du P3P fournit une description générale des entités responsables de l'engagement des parties prenantes et de leurs rôles et responsabilités respectifs.

Tableau X : Rôle et responsabilité des différentes équipes

Entités	Responsabilité
SBEE	Assure la maîtrise d'ouvrage, représentant de l'État dans la supervision générale du projet. A ce titre, elle participe à toutes les phases du projet, au contrôle du respect des prescriptions techniques établies, du dédommagement des personnes affectées dans le cadre du projet. L'UGP aura comme mission par exemple dans la mise en œuvre de P3P : <ul style="list-style-type: none"> - La mise en œuvre et la coordination des activités de participation des PP - La supervision des activités du personnel d'appui en charge de l'engagement des PP - Le suivi de la gestion des plaintes et des retours d'informations, de l'accès et de la diffusion de l'information sur les activités du projet
ABE	Rôle de supervision environnementale et sociale, contrôle la bonne exécution du plan de surveillance et de suivi environnemental et social issu des EIES
Entreprise Adjudicatrice du marché de construction de la route	Entreprise chargée des travaux d'aménagement de la route et par conséquent de la mise en œuvre de plusieurs mesures du PGES
Mission de contrôle	Intervient dans la mise en œuvre du PGES et le contrôle des travaux.
Organisations de la Société Civile (OCS)	Les OSC interviendront dans les activités de sensibilisation en direction des jeunes sur des thématiques comme les IST/SIDA, la sécurité routière et la protection de l'environnement. Aussi, les reboisements pourraient être mis en œuvre par des ONG locales.
Leaders religieux	Peuvent intervenir dans la sensibilisation de la mise en œuvre du P3P
Ministère chargé de la décentralisation à travers les collectivités décentralisées et les préfectures	Les collectivités décentralisées participeront à l'identification des réalisations connexes et au suivi du PGES du P3P. Elles vont appuyer les comités locaux dans la résolution de problèmes dans leurs ressorts territoriaux.

8.4.2. Rôle potentiel des Autorités pendant le projet

Les Autorités seront invitées à apporter leur soutien au projet de diverses manières :

- Aider à fournir des informations aux personnes impactées, en particulier aux jeunes et aux femmes, sur les dangers qu'il y a à essayer de pénétrer les bases-vie des entreprises, des fouilles ou à pénétrer dans des zones de travail pour des vols ou d'autres raisons.
- Fournir un soutien lors de l'indemnisation des PAP.
- Conseiller sur la manière dont les zones d'emprunt utilisées par le projet pourraient être remises aux communautés locales tout en reconnaissant que ces caractéristiques représentent des sources de risques pour la santé et la sécurité des communautés (zones de reproduction du paludisme, risque de noyade) lorsqu'ils sont pleins pendant la saison des pluies.
- Aider à la mise en œuvre d'une campagne de sécurité routière visant à avertir les gens, en particulier, les jeunes et les femmes, des risques liés à la sécurité routière pendant les opérations.
- Aider à mener à bien les enquêtes sur les accidents majeurs qui surviennent au cours des opérations, en liaison étroite avec la police et les autres autorités.
- Aider à la mise en œuvre des activités de restauration des sites.
- Surveiller les impacts E&S découlant du projet de manière participative conformément au PGSE du projet.

8.4.3. Activités de renforcement des capacités

Les sections ci-dessus ont décrit le rôle potentiel des autorités dans le projet. Il sera essentiel que ces acteurs disposent de capacités internes suffisantes pour pouvoir remplir efficacement leur rôle. L'objectif de cette section est de décrire la manière dont le projet entreprendra les activités de renforcement des capacités des parties prenantes.

Avant le début des activités de construction, les parties prenantes de la catégorie des Autorités ont été contactées par le Projet pour discuter de leur rôle, du type de soutien qui pourrait être nécessaire, de la manière dont ce soutien devrait être fourni, et convenir des représentants spécifiques (hommes et femmes) qui devraient être impliqués de façon active dans le processus. Ces actions de renforcement devront se poursuivre pendant les travaux en cours, notamment dans le domaine de l'indemnisation des PAPs.

8.4.4. Administration des ressources humaines

Le type d'activités de renforcement fournis par le projet reflètera les besoins spécifiques des parties prenantes et leur rôle.

L'UGP dispose d'un expert en sauvegarde environnementale et sociale, avec expertise en gestion des aspects de santé, sécurité, hygiène (HSE), d'un Spécialiste en développement social et genre et d'un responsable en suivi-évaluation pour assister l'expert désigné pour la mise en œuvre du P3P. Ces experts ont des expériences en matière de suivi de mécanisme de gestion de plainte, de mise en place de mesures de prévention, d'atténuation des risques et de prise en charge des violences, abus sexuel, et violences contre les enfants. En de ces compétences que regorge de l'UGP, la mise en œuvre de P3P nécessitera le recrutement du personnel d'expert en communication sociale ayant une expertise avérée en matière de processus de participation, de mobilisation et de gestion des groupes vulnérables, engagements des PP ;

Les autres parties prenantes sont composées par :

- Les services techniques de l'État dans leur domaine respectif accompagnent dans le cadre de leur mission ;
- Les collectivités territoriales des communes bénéficiaires ;
- Les missions de contrôle ;
- Les entreprises chargées des travaux d'exécution ;
- Les organisations de la société civile, les ONG et les médias.

8.5. Budget de mise en œuvre du P3P

Le budget de mise œuvre du P3P est estimé à cent quarante millions (140.000) francs CFA y compris le budget de mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes.

Le tableau ci-dessus-ci donne les différentes rubriques.

Tableau XI : Budget de mise en œuvre du P3P

Désignation	Activités	Public cible	Responsabilité	Échéance	Cout estimatif
	Phase préparatoire				
Diffusion du P3P	Publicité préalable par voie de presse, d'affichage local, de Web, de radio, et aussi en utilisant les relais administratifs dans les villages que sont les chefs coutumiers et/ou religieux.	Personnes affectées par le Projet ; Organisations de la société civile ; Entrepreneurs et autres représentants du secteur privé susceptibles d'être intéressés par le Projet.	SBEE	Après l'approbation du P3P	20 000 000
Ateliers de démarrage des activités	Réunions publiques d'information et de consultation ; Ouverture, présentations, et introduction de l'objet de la réunion par les autorités locales ; Présentations du projet et promoteur du projet	Autorités administratives et locales de la zone du projet	SBEE	Avant le démarrage des activités	20 000 000
Renforcement des capacités	Séances de formation et appui institutionnel aux autorités administratives, services techniques et aux comités de gestion des plaintes et autres parties prenantes	Comités de gestion des plaintes et autorités administratives et locales de la zone du projet	SBEE	Planifier avec les PP	20 000 000
Communications avec les parties prenantes	Réunions et ateliers Entretiens individuels Discussion en focus group Point focal de liaison dans les localités	Comités de gestion des plaintes et autorités administratives et locales de la zone du projet	SBEE	Dès le démarrage et pendant toute la durée de mise en œuvre du projet	20 000 000
Mécanisme de gestion des plaintes/VBC/vas	Mise en place et formation des membres des comités, diffusion et frais de fonctionnement du MGP	Comités de gestion des plaintes et autorités administratives et locales de la zone du projet	SBEE	Dès approbation du P3P	30 000 000
	Publication du rapport de suivi du P3P	Parties prenantes	SBEE	Trimestriel	10 000 000
	Mise à jour du P3P	Nouvelles parties prenantes identifiées	SBEE	Trimestriel	10 000 000
Suivi-évaluation du P3P	Revue des indicateurs et des objectifs du plan		RSE/SBEE	Trimestriel	5 000 000
Elaboration du plan d'actions de mise en œuvre du P3P	Définition du mécanisme d'opérationnalisation du plan		SSES/SBEE	Dès l'approbation du plan	5 000 000
TOTAL					140 000 000 F CFA

9. MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES

9.1. Objectifs du MGP

Le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) vise le traitement à l'amiable des éventuelles plaintes qui pourraient survenir lors de la mise en œuvre des activités du projet afin d'éviter toute tentative de blocage des travaux du projet du fait d'éventuels mécontentements de certaines personnes affectées.

De manière spécifique, les objectifs poursuivis par le mécanisme de gestion des plaintes sont les suivants :

- Établir un mécanisme pour recevoir et traiter les plaintes en temps opportun en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables ;
- Fournir un système efficace, transparent, opportun, équitable et non discriminatoire qui permettrait aux personnes lésées de se plaindre et d'éviter les litiges ;
- Favoriser le règlement social et à l'amiable des plaintes et éviter autant que faire se peut tout recours à la justice ;
- identifier, proposer et mettre en œuvre les solutions justes et appropriées en réponse aux plaintes, griefs ou réclamations soulevées ;
- décrire clairement la manière dont les données relatives aux signalements VBG/EAS/SEAH seront partagées et stockées en suivant les étapes des procédures de gestion éthique des données ;
- mettre en place une procédure diligente, cohérente, structurée et crédible de réception et de traitement des inquiétudes ou clarifications et plaintes émanant de la communauté ;
- recueillir et analyser, les besoins et les mécanismes actuels de gestion des plaintes et de réclamations ;
- proposer un mécanisme transparent et accessible de gestion des plaintes avec des délais raisonnables (surtout facilement accessible par les parties prenantes notamment les personnes affectées) et conformes à la réglementation nationale en la matière, aux exigences de la BAD ;
- proposer une stratégie et des indicateurs de suivi, de contrôle, de rapportage et d'évaluation du dispositif de gestion des plaintes et estimer les différents coûts y afférents ainsi que le budget
- améliorer le dialogue entre l'Unité de Gestion du Projet, les différentes parties prenantes et les personnes affectées.

La mise en place de ce mécanisme est sous la responsabilité de la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE) qui s'appuie sur les Responsables hygiène Sécurité, Santé et environnement de l'Entreprise exécutant les travaux, l'expert en sauvegarde environnementale et sociale de la Mission de contrôle et les comités de gestion des plaintes qui seront mis en place.

9.2. Principes fondamentaux du MGP

Le MGP repose sur des principes de transparence, d'impartialité et de confidentialité. Il s'appuie sur des normes nationales et internationales, notamment celles de la Banque Africaine de Développement (BAD). Il garantit ainsi l'accessibilité aux populations vulnérables et est adaptable aux spécificités locales.

Les principes auxquels un bon mécanisme de gestion des plaintes doit obéir sont ceux qui sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau : Principes du MGP

Principes MGP	Mesures d'application
Participation	<ul style="list-style-type: none"> • Développer le MGP avec une forte participation des représentants de tous les groupes et toutes les parties prenantes y compris les groupes et personnes vulnérables et marginalisés qui seraient affectés ou pourraient l'être par les activités du projet, notamment les femmes et les filles, qui sont particulièrement vulnérables à l'exploitation sexuelle ou à d'autres impacts potentiellement néfastes, mais non intentionnels. • Développer le MGP avec une forte participation des représentants de tous les groupes et toutes les parties prenantes ; • Intégrer pleinement le MGP dans les activités du projet en particulier les EIES/PGES/PAR ; • Faire participer les populations ou les groupes d'utilisateurs à chaque étape du processus, depuis la conception jusqu'au suivi évaluation, en passant par la mise en œuvre ; • Consulter spécifiquement les femmes et les filles (en petits groupes séparés et animés par une femme) pour confirmer l'accessibilité et la sécurité des points d'entrée et des procédures de gestion des plaintes liées aux Violences Basées sur le Genre (VBG) et à l'Exploitation, les Abus et le Harcèlement Sexuels (EAHS/SEAH)
Sécurité/confidentialité	<ul style="list-style-type: none"> • Protéger l'anonymat des plaignants si nécessaire pour assurer leur protection ; • Assurer la confidentialité nécessaire en cas de plaintes sensibles comme les plaintes de VBG et EAHS/SEAH ; • Respecter les souhaits, les choix, les droits et la dignité des personnes déposant une plainte, leur intégrité physique et morale, leur vie privée etc., sans discrimination • Limiter le nombre des gens ayant accès aux informations sensibles comme celles relatives aux VBG et aux EAHS/SEAH, • Estimer soigneusement les risques potentiels pour les personnes déposant une plainte ou concernées.
Présentation de toutes les options aux plaignants	<ul style="list-style-type: none"> • Divulguer clairement les différents niveaux de gestion des plaintes y compris le recours au Juge du Tribunal Régional du ressort territorial du plaignant, au cas échéant ;
Mise en contexte et pertinence	<ul style="list-style-type: none"> • Localiser le MGP de façon à ce qu'il soit adapté au contexte local, qu'il soit conforme aux structures de gouvernance locale et qu'il s'inscrive dans le cadre particulier du projet mis en œuvre ; • Concevoir le mécanisme de manière participative en consultant ses usagers potentiels et toutes les autres parties prenantes.
Accessibilité au mécanisme /Variété de points d'entrée	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser largement le mécanisme aux groupes cibles, en surmontant les barrières linguistiques, géographiques, intellectuelles, financières, etc. ; • Expliquer clairement les procédures de dépôt de plainte ; • Diversifier les possibilités ou canaux de dépôt de plaintes ; • Assister les personnes ayant des problèmes particuliers d'accès, les personnes exclues ou qui sont le plus marginalisées ou

<p>Impartialité /objectivité/Neutralité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à l'impartialité des personnes qui participent aux enquêtes ; • Assurer qu'aucune personne ayant un intérêt direct dans l'issue de l'enquête ne participe au traitement de la plainte concernée.
<p>Transparence</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Informer clairement les parties prenantes de la marche à suivre pour avoir accès au MGP et des différentes procédures qui suivront une fois qu'elles l'auront fait ; • Communiquer l'objet et la fonction du mécanisme en toute transparence. On peut à cet effet utiliser les médias pour passer l'information au plus grand nombre ; • Renseigner les parties concernées sur l'évolution et les résultats des plaintes et du traitement.
<p>Prévisibilité/Rapidité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réagir promptement à tous les plaintes ; • Présenter un processus de traitement clair, avec des délais pour chaque étape ; • Faire preuve de célérité dans le traitement des plaintes.
<p>Simplicité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter la compréhension du processus de traitement des plaintes à toutes les parties prenantes
<p>Rétroactivité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Retourner les informations aux parties prenantes/plaignants sur les activités les concernant
<p>Approche centrée sur les victimes de VBG/EAHS/SEAH</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Toute action de réponse et de prévention concernant les cas de VBG et de EAHS/SEAH nécessitera un équilibre entre le respect de la légalité du processus et les exigences d'une approche centrée sur la victime dans laquelle les choix, les besoins, la sécurité et le bien-être de la victime restent au centre pour toutes les questions et les procédures ; • À ce titre, toutes les mesures prises devraient être guidées par le respect des choix, des besoins, des droits et de la dignité de la victime, qui doivent être favorisés dans le processus de gestion de la plainte. • Toutes les mesures appropriées devraient être prises pour protéger les victimes réelles ou potentielles, notamment en garantissant leur anonymat, leur sécurité physique et leur éloignement des auteurs présumés – en cas de représailles possibles en raison d'un signalement d'agissements EAHS/SEAH réels ou présumés, perpétrés par des Personnes couvertes en relation avec une activité liée au projet. • Apporter à toute personne couverte qui a été victime d'un acte de EAHS/SEAH perpétré par une autre personne couverte dans le cadre des activités du projet, les conseils et le soutien suivants : (i) Informations et conseils sur les options de signalement formel et informel, les lignes d'assistance téléphonique et les lignes d'aide aux victimes disponibles ; (ii) Informations sur les services médicaux et de soutien disponibles ; (iii) Informations sur le soutien thérapeutique, notamment psychosocial et en matière de stress ; (iv) Informations sur les options et services d'assurance-maladie disponibles et à faible coût ; (vi) Information et orientation vers des services locaux externes spécialisés dans le harcèlement sexuel ; (vii) Soutien et conseils sur la façon de procéder à un signalement auprès des autorités locales et sur ce à quoi s'attendre dans un tel cas, en particulier si le comportement allégué constitue un délit pénal.

<p>Approche centrée sur le bien-être et l'intérêt supérieur de l'enfant</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Considérations concernant les enfants : tous les principes directeurs énumérés ci-dessus s'appliquent aux enfants, y compris le droit de participer aux décisions qui les concernent. • Si une décision est prise au nom d'un enfant, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être le guide principal, et le tuteur légal de l'enfant doit être associé à cette décision chaque fois que c'est possible sans exposer un enfant à des risques supplémentaires.
--	---

9.3. Parties prenantes concernées par le Mécanisme de Gestion des Plaintes

Tout individu, groupe d'individus ou structures affectées directement ou indirectement par les activités du projet ainsi que ceux qui peuvent avoir des intérêts dans le projet ou la capacité d'en influencer les résultats. Il peut être constitué de la population riveraine, des autorités locales ou traditionnelles, des autorités communales ou autres services de l'Etat, la société civile, les entreprises du secteur privé ou toutes autres structures dont les activités se verraient affectées par le projet. Toutes ces personnes ci-dessus citées peuvent bénéficier de la mise en œuvre de ce Mécanisme de Gestion des Plaintes tout en déposant une plainte.

9.4. Typologie de plaintes et de réclamations prévues

Dans le cadre des travaux d'électrification des localités rurales et d'extension/densification du réseau électrique de la SBEE dans les localités péri-urbaines, on peut avoir entre autres plaintes :

- non prise en compte du recrutement de la main d'œuvre locale ;
- non-respect des heures du travail par les entreprises commises aux travaux sur terrain ;
- mauvaise conduite des ouvriers travaillant sur les chantiers ;
- conflit entre ouvriers et populations riveraines dans les localités bénéficiaires ;
- non identification du personnel de chantier (non port de gilet comme épi de protection) de différenciation entre les internes et les ouvriers et personnel de chantier ;
- tension interne entre travailleurs sur la distribution des tâches ;
- dommage causé par les activités de construction des lignes électriques ;
- cas d'accident graves survenus suite aux activités de construction ;
- vols des produits (volaille, ovin, caprin, etc.) des populations par les ouvriers ;
- vols de la production vivrière sur pied (maïs, haricot, produits maraîchers) ;
- défécation à l'air libre liée à la présence des ouvriers ;
- non-respect des us et coutumes des localités bénéficiaires par les ouvriers ;
- vols sur le chantier par les travailleurs des entreprises en charge des travaux ou la population ;
- violences sexuelles faites par le Personnel des entreprises en charge des travaux sur les populations riveraines au chantier ;
- toutes formes de violences basées sur le Genre ;
- non-respect des normes réglementaires relatives à la délimitation des emprises au droit de passage aux couloirs d'exclusion des lignes électriques aériennes.

9.5. Instances de réception et de gestion des plaintes

Les instances de réception des plaintes proposées s'articulent autour des niveaux d'intervention mobilisés. Les formulaires de plaintes seront disponibles au niveau de chacun des niveaux d'interventions. Ces niveaux d'intervention se présentent de la manière suivante :

- ✚ **niveau 1** : Comité Local de Gestion des Plaintes (CLGP/Localité). Il s'agit du Comité qui sera installé dans chacune des localités accueillant les activités du projet pour la gestion des plaintes ;
- ✚ **niveau 2** : Comité Communal de Gestion des Plaintes (CCGP). Il s'agit du Comité à l'échelle de la commune constituant un organe supérieur au CLGP et qui sera installé dans chacune des Mairies concernées ;
- ✚ **niveau 3** : Comité National de Gestion des Plaintes (CNGP), l'organe supérieur de gestion des plaintes et qui sera installé au siège de la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE).

9.5.1. Composition, modes d'accès et mode opératoire du MGP

- Composition des comités par niveau

Les organes du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) seront créés par un acte administratif des structures compétentes portant Création, Composition et Fonctionnement des comités de gestion des plaintes. Les membres de ces comités se présentent comme suit :

Tableau XII : composition des organes de gestion des plaintes

Comité Local de Gestion des Plaintes (CLGP)	Président	Le Chef Village de la localité bénéficiaire
	Rapporteur	- Un (01) Représentant des sages/notable
	Membre	- Un (01) Représentant des PAP
Comité Communal de Gestion des Plaintes (CCGP)	Président	Le Maire ou son Représentant
	Rapporteur	- Le Responsable/Directeur des Affaires Domaniales et Environnementales (RADE/DADE)
	Membre	- Le Responsable HSE de l'Entreprise ; - Un (1) Représentant des PAP de la commune
Comité National de Gestion des Plaintes (CNGP)	Président	Le Directeur d'Électrification Rurale (DER)
	Vice-président	Le Coordonnateur du projet PERU
	Rapporteur	L'Expert Socio-Environnementaliste du PERU
	Membres	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le Chef Service Environnement de la SBEE ; ✓ Le Chef Cellule des Affaires Juridiques et des Procédures de la SBEE ; ✓ Le Chargé de Suivi-Evaluation ; ✓ Le Spécialiste des questions Genre du PERU ; ✓ Les Directeurs Départementaux de l'Énergie, de l'Eau et des Mines.

- Modes d'accès au mécanisme de gestion des plaintes

Les plaintes peuvent être enregistrées par :

- une boîte à plaintes ;
- cahiers de plainte ;
- appel téléphonique aux différents comités de gestion des plaintes ;
- envoi d'un SMS aux différents comités de gestion des plaintes ;
- courrier électronique aux différents comités de gestion des plaintes ;

- une plainte verbale peut être enregistrée dans le registre d'enregistrement des plaintes ;
- courrier formel transmis au projet par le biais de la mairie concernée ;
- plainte orale par échanges face à face ;
- appel téléphonique au projet ou au niveau du service des affaires domaniales et de l'environnement des Mairies concernées.

9.5.2. Description du mode opératoire du MGP

Le mode opératoire du MGP se fait en 7 étapes dont les directives sont ci-dessous présentées.

Etape 1 : Réception et enregistrement de la plainte

La réception et l'enregistrement des plaintes consistent à permettre à toute personne physique ou morale de faire parvenir sa plainte ou réclamation aux différentes instances du MGP. Tout membre de l'instance de gestion des plaintes peut recevoir cette plainte et dispose d'un délai de 24 heures (1 jour) à compter de la date de réception pour la transmettre au Président de l'instance. Les plaintes sont émises de manière anonyme si la situation est complexe dans l'optique de garantir la protection du plaignant et de permettre une enquête à l'insu de la personne ou entité mise en cause. Un dossier est ouvert pour chaque plainte au niveau du projet. Ce dossier comprendra les éléments suivants :

- un formulaire de plainte initiale avec la date de la plainte, les coordonnées du plaignant et une description de la plainte ;
- une fiche de suivi de la plainte pour l'enregistrement des mesures prises (enquête, mesures correctives, dates).

Les parties lésées saisissent les instances ci-dessus présentées, par les canaux suivants : visite, réunion, courrier, téléphone.

Afin de faciliter l'enregistrement des plaintes et de déclencher la procédure de règlement, les responsables des instances disposent d'un registre physique de réception et d'enregistrement des plaintes. La durée totale de cette étape ne doit excéder 24 heures.

Etape 2 : accusé de réception, évaluation, assignation

➔ Accusé de réception

Le Rapporteur de l'instance ayant reçu la plainte ou réclamation doit informer le ou les plaignants que la plainte est bien reçue, qu'elle est enregistrée et évaluée pour déterminer sa recevabilité. L'accusé de réception se fait par écrit ou par sms ou appel téléphonique dans un délai de trois (03) jours au maximum à compter de la date de dépôt de la plainte par le plaignant. Lorsque le plaignant dépose lui-même la plainte, l'accusé de réception lui est remis immédiatement par le rapporteur. Lorsque les plaintes sont déposées suivant d'autres formes, un délai de trois (03) jours est accordé pour la transmission de l'accusé de réception.

➔ Evaluation de la recevabilité

La décision sur l'admissibilité sert uniquement à susciter une première évaluation et une réponse initiale. Le membre de l'instance du MGP ayant reçu et enregistré la plainte doit la transmettre au président dans un délai de 24 heures. Le président doit réunir les autres membres du comité pour statuer sur le dossier dans un délai de cinq (05) jours. Chaque comité

dispose d'un délai de cinq (05) jours dès réception pour apprécier la recevabilité de la plainte ou la réclamation.

Les organes de gestion des plaintes, outre l'évaluation de la recevabilité, doivent aussi décider si la plainte doit être renvoyée vers une instance de règlement totalement différente.

La recevabilité est fondée sur les critères suivants :

- (i) la plainte indique-t-elle si le projet ou les activités ont provoqué un impact négatif économique, social ou environnemental sur le plaignant ou peut potentiellement avoir un tel impact ?
- (ii) la plainte précise-t-elle le type d'impact existant ou potentiel, et comment l'activité du projet au niveau de l'établissement a provoqué ou peut provoquer cet impact ?
- (iii) la réclamation indique-t-elle que les personnes qui portent plainte sont celles ayant subi l'impact ou encourant un risque ; ou représentent-elles les parties prenantes affectées ou potentiellement affectées à la demande de ces dernières ?
- (iv) la plainte ne porte-t-elle pas sur des affaires déjà réglées ?
- (v) la plainte est-elle suffisamment documentée ?

➔ **Assignment de responsabilité :**

Les réclamations sont renvoyées à l'instance compétente au regard du problème posé par les plaignants. Ce renvoi se fait par le Président du Comité saisi et doit être mis sous pli confidentiel dans un délai de 24 heures à la suite de l'étude de recevabilité.

L'évaluation de la recevabilité de la plainte se fait dans un délai de 5 jours dès réception de la plainte. Elle est notifiée aux plaignants par la voie qu'il aura lui-même choisie.

Au total, la réception de la plainte et l'évaluation de son admissibilité se font dans un délai de 6 jours à partir de la date de réception.

Etape 3 : proposition de réponse et élaboration d'un projet de réponse

L'instance du MGP saisie doit produire l'un des trois (3) types de réponses dans un délai de 10 jours au maximum à compter de la date de l'assignation de la responsabilité :

- ➔ action directe visant à résoudre le problème (sensibilisation, formation, dédommagement, conciliation ou médiation) : elle est initiée par le Président du comité concerné dans un délai de 05 jours à compter de la date de l'assignation de la responsabilité ;
 - ➔ évaluation supplémentaire et engagement avec le plaignant et les autres parties prenantes pour déterminer conjointement la meilleure solution. Dans certains cas, des actions telles qu'une évaluation approfondie (enquête, visites de terrain, recueils de témoignage, expertises techniques) par les membres du comité ou autres personnes ressources sont nécessaires pour la recherche de ladite solution. Cette évaluation est initiée par le Président du comité concerné et ne doit excéder 10 jours à compter de la date de l'assignation ;
 - ➔ rejet de la plainte, soit parce qu'elle ne répond pas aux critères de base, soit parce qu'un autre mécanisme est plus qualifié pour traiter la plainte.
-

Etape 4 : communication de la proposition de réponse au plaignant et recherche d'un accord

Le Président de l'organe saisi a la responsabilité de communiquer la réponse proposée par écrit ou par tout autre moyen, dans un langage compréhensible pour le plaignant. Les plaignants peuvent être conviés à des réunions pour examiner et revoir le cas échéant l'approche initiale. La réponse doit inclure une explication claire justifiant la réponse proposée, la nature de la réponse et les options disponibles pour le plaignant compte tenu de la réponse.

Les options peuvent être un projet d'accord proposé, un renvoi à une instance supérieure, un dialogue plus poussé sur l'action proposée ou une participation dans la procédure proposée d'évaluation et d'engagement. Par ailleurs, la réponse doit indiquer tous les autres recours organisationnels, judiciaires, non judiciaires mais officiels que le plaignant peut envisager.

Bien que variable en pratique, la réponse proposée doit être communiquée dans un délai de 10 jours suivant la réception de la plainte. Ce délai peut être prolongé de 7 jours selon la nature ou la complexité du litige. Lorsque les plaintes allèguent de dommages ou de risques graves et/ou de violations sérieuses des droits, les procédures opérationnelles du MGP doivent prévoir une réponse accélérée, soit par le MGP soit par renvoi à une autre instance avec une notification immédiate au plaignant de ce renvoi.

Le plaignant peut accepter ou non la réponse proposée. Si le plaignant conteste la décision de non recevabilité, rejette l'action directe proposée ou refuse de participer à une procédure plus approfondie d'évaluation et d'engagement des parties prenantes, l'instance de règlement doit clarifier les raisons du refus du plaignant, fournir des informations supplémentaires et si possible réviser l'approche proposée.

Si un accord n'est toujours pas trouvé, les membres de l'organe du MGP doivent s'assurer que le plaignant comprend quels autres recours peuvent être disponibles, à travers le système administratif ou judiciaire, et ils doivent documenter l'issue des discussions avec le plaignant en indiquant clairement les options qui ont été offertes et les raisons de leur rejet par le plaignant.

Etape 5 : mise en œuvre de la réponse à la plainte

La réponse doit être exécutée lorsqu'un accord a été obtenu entre le plaignant et l'instance du MGP pour procéder à l'action proposée ou au processus d'engagement des parties prenantes.

Lorsque la réponse initiale consiste à démarrer une procédure d'évaluation et d'engagement de l'ensemble des parties prenantes, cette procédure peut être exécutée par le personnel requis par l'instance du MGP pour le faire ou par d'autres entités considérées comme impartiales et efficaces par l'instance, par le plaignant, et par les autres parties prenantes.

Lorsqu'une approche coopérative est possible, les instances du MGP doivent être responsables de sa supervision. Ces instances peuvent faciliter directement le travail des parties prenantes, passer un contrat avec un médiateur qui s'occupera de la facilitation ou utiliser des procédures traditionnelles de consultation et de résolution des conflits et des animateurs/facilitateurs locaux.

Dans tous les cas, la mise en œuvre de la réponse à la plainte se fera dans un délai de trois (03) jours à compter de la date de notification de la réponse.

Etape 6 : réexamen de la réponse en cas d'échec

Plusieurs cas peuvent conduire à cela :

- impossibilité de parvenir à un accord avec le plaignant sur la réponse proposée ;
- conflit impliquant de multiples parties prenantes où la procédure d'évaluation a abouti à l'impossibilité d'une approche coopérative.

Dans ces cas, les instances doivent examiner la situation avec le plaignant et voir si une modification de la réponse peut satisfaire le plaignant et les autres parties prenantes dans un délai de 5 jours. Si ce n'est pas le cas, le Président du Comité national doit communiquer au plaignant les autres alternatives potentielles, notamment les mécanismes de recours judiciaire ou administratif. Quel que soit le choix du plaignant, il est important que les instances motivent les décisions rendues et documentent par la même occasion toute la procédure.

Etape 7 : renvoi de la réclamation à une autre instance

Si la réponse a eu des résultats positifs, ces résultats doivent être documentés par les instances du MGP. Dans les cas de risques et d'impacts sérieux et/ou de publicité négative, il peut être indiqué d'inclure une documentation écrite par le plaignant indiquant sa satisfaction après la réponse apportée. Dans d'autres cas, il suffit que les instances notent l'action et la satisfaction du plaignant et des autres parties prenantes. Il peut être utile d'inclure les enseignements tirés lorsque la situation est particulièrement complexe ou inhabituelle.

Si la plainte n'est pas réglée, les instances doivent documenter les étapes suivies, la communication avec le plaignant (et avec d'autres parties prenantes si des efforts importants sont effectués pour initier ou finaliser une procédure impliquant différentes parties prenantes), et les décisions prises par l'instance de gestion de la plainte et le plaignant quant à un renvoi ou un recours à d'autres alternatives, y compris la voie judiciaire.

Dans tous les cas, les documents du MGP doivent préserver la confidentialité des détails et présenter des statistiques publiques désagrégées sur le nombre et le type de plaintes reçues, les actions prises et les résultats obtenus.

Dispositions administratives et recours en justice

Toute personne se sentant lésée par la mise en œuvre des activités du Projet, doit déposer une requête auprès des instances de gestion des plaintes pour la résolution à l'amiable de préférence. Si le litige n'est pas réglé on fait recours à l'UGP du Projet. Cette voie de recours est à encourager et à soutenir très fortement. Mais si le requérant n'est pas toujours satisfait, il peut saisir la justice. Les frais du recours à la justice seront à la charge du plaignant (plainte non sensible). Néanmoins ceci demeure une option qui n'est pas recommandée pour le Projet car pouvant constituer une voie de blocage et de retard dans le déroulement des activités prévues. Il est donc préférable de faire tous les efforts pour conduire un processus démocratique, apaisée et satisfaisant pour les personnes directement affectées par le Projet.

Toutes les parties prenantes du Projet ont donc l'intérêt à faciliter la participation au processus de règlement à l'amiable pour limiter le recours aux tribunaux. Tous les efforts doivent avoir pour but de s'assurer que la réalisation d'un Projet public ne crée pas la désolation au sein des populations.

- Retour d'information, suivi et clôture de la plainte

Une fois qu'une résolution de la plainte ou griefs aura été convenue, l'étape finale consistera en la mise en œuvre du règlement proposé, le suivi des résultats et la conclusion de la plainte. Les problèmes survenus pendant sa mise en œuvre seront étudiés dans le cadre du suivi. L'unité de gestion du projet et les différents acteurs (Autorités locales ou communales) doivent s'assurer que les causes profondes des plaintes ou griefs ont été traitées et que les résultats

sont conformes à l'esprit des plaintes émises. Les modalités de règlement doivent faire l'objet d'un accord entre le plaignant et les comités ou l'équipe de projet (en cas de procédure judiciaire). Le dossier de plainte sera considéré comme clôturé et archivé lorsque les instances impliquées dans la gestion de plaintes et le plaignant auront signé un document stipulant que le litige ou la réclamation a été entièrement réglé selon les accords arrêtés antérieurement. Le délai de clôture d'une plainte est fixé à 5 jours ouvrables à compter de la date de fin de mise en œuvre des mesures retenues ou correctives.

9.5.3. Schéma opérationnel du MGP

La figure ci-après montre les différentes étapes de fonctionnement du Mécanisme de Gestion des Plaintes. Elles sont déclinées en huit étapes essentielles, de la réception de la plainte à sa résolution ou conclusion.

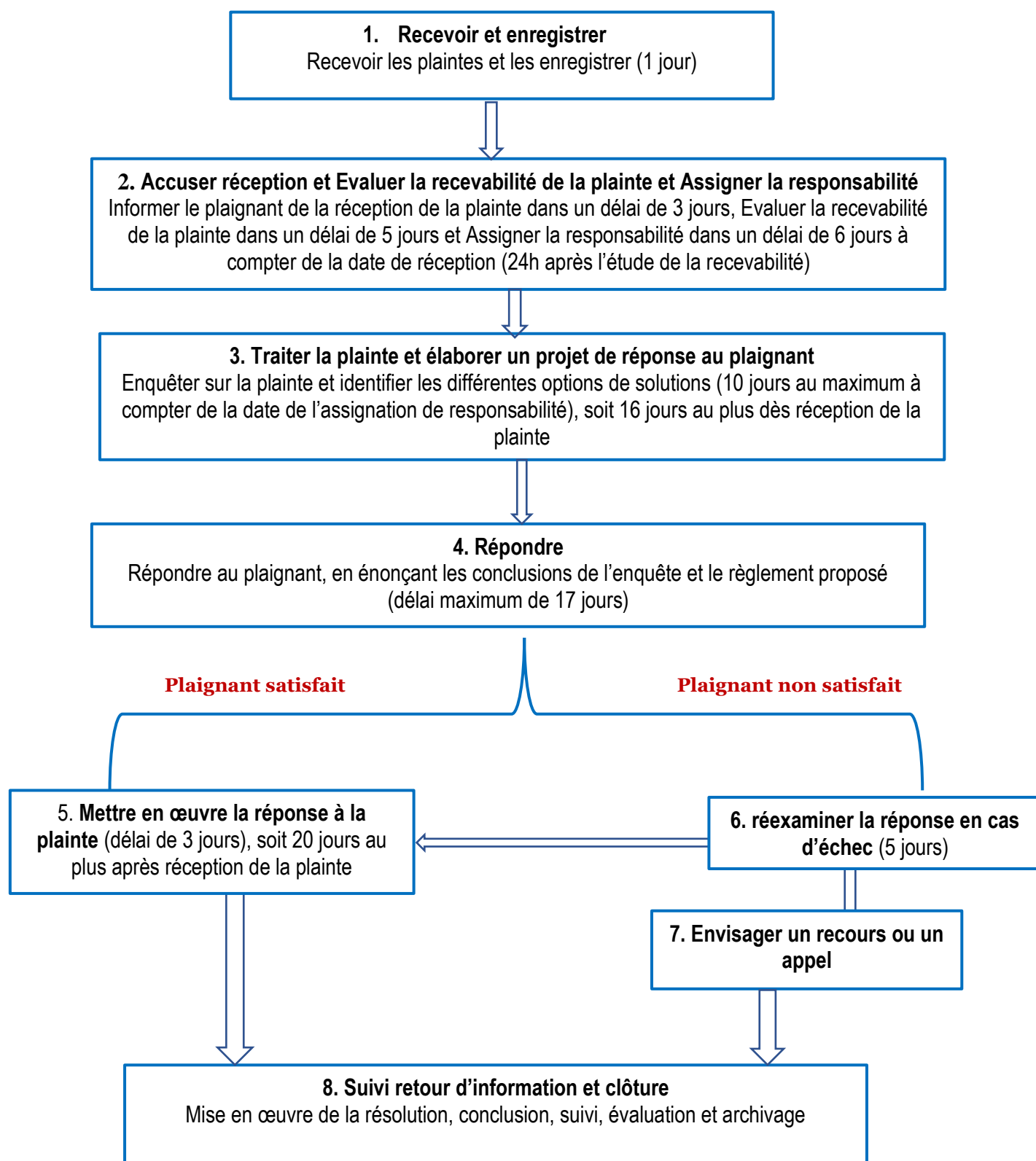


Figure 2 : Schéma opérationnel de la mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes

9.5.4. Traitement des plaintes sensibles

Les plaintes confidentielles ou sensibles sont celles liées aux abus et exploitations sexuels, aux violences sexuelles, au harcèlement sexuel. Compte tenu des risques associés à cette catégorie de plaintes dites sensibles, en particulier celle liées aux VBG, le MGP permet aux plaignantes de déposer leur plainte en toute sécurité et en toute confidentialité, de manière non-discriminatoire,

L'enregistrement, la dénonciation ou le signalement d'un cas de VBG pourra se faire auprès des forces de défense et de sécurité à savoir la gendarmerie et la police, les services sociaux des arrondissements et de la direction provinciale de la solidarité, de l'action humanitaire, de la réconciliation nationale, du genre et de la famille et du centre de prise en charge intégré des victimes de VBG.

La victime peut bénéficier d'un appui d'une ONG ou d'une association intervenant dans la lutte contre les VBG pour l'enregistrement de sa plainte.

Pour les cas de VBG, une tierce personne peut se rendre de manière délibérée à la gendarmerie, la police ou les services sociaux de l'action sociale pour une dénonciation ou un signalement. Lorsque l'action sociale reçoit une personne pour les cas de dénonciation ou de signalement, elle devra orienter l'intéressé vers le commissariat ou de gendarmerie le plus proche.

Les informations l'identifié et de type de VBG subie par la victime sont mentionnés dans un registre. Par la suite une procédure sera déclenchée par la gendarmerie ou la police (enregistrement de la dénonciation ou du signalement, enquête de vérification de l'information etc.).

Si la victime est reçue directement par les services sociaux, elle devra bénéficier d'emblée d'une prise en charge psychologique avant la suite de la procédure.

Le traitement des plaintes confidentielles est étroitement lié à la typologie des VBG (viol, harcèlement, coups et blessures etc.) des victimes. Lorsqu'il s'agit d'un cas de viol, la victime doit être référée à la formation sanitaire la plus proche pour un protocole médicale dont les frais d'examen sont à la charge de la victime ou de l'ONG d'appui (si elle bénéficie de l'assistance d'une structure) ou du centre de prise en charge des victimes de VBG. Par la suite la gendarmerie ou la police sera saisie pour la suite de la procédure. Au sortir des enquêtes qui seront effectués par les forces de défense et de sécurité, le procureur du tribunal territorialement compétent est saisi pour la procédure judiciaire. En somme, pour les cas de viol une procédure judiciaire doit être déclenchée. Pour les violences physiques notamment dans les cas de graves blessures c'est la même procédure de traitement qui sera adoptée.

9.5.5. Pour les plaintes liées aux emplois

L'employé devra se rendre directement dans les locaux de l'inspection du travail territorialement compétent pour le dépôt de sa plainte. Elle pourra solliciter l'appui du responsable du personnel dans le cadre de la procédure. Au démarrage des travaux, il souhaitable que l'UGP s'appuie sur l'inspection du travail pour organiser des activités d'information et de sensibilisation auprès des différentes entreprises adjudicataires des travaux sur le mécanisme de gestion des plaintes liées aux emplois.

Le traitement de la plainte est assuré par un agent de l'inspection du travail. A la suite des échanges avec l'employé concerné, une rencontre sera organisée en présence de l'employeur. Dans un premier temps, une résolution à l'amiable est privilégié par l'agent de l'inspection du travail. En cas de désaccord, une procédure judiciaire sera déclenchée et le

dossier est transmis au procureur de grande instance du territoire concerné pour la suite de la procédure.

9.5.6. Mise en œuvre des mesures retenues à l'amiable

La mise en œuvre de la solution et/ou les mesures correctives interviennent lorsque les comités de gestion des plaintes et le plaignant parviennent à un accord. Elle devra se faire conformément aux accords convenus dans un délais de 5 jours ouvrables. A la fin de la procédure, le plaignant devra être satisfait de la mise en œuvre des mesures exécutées. L'UGP du PERU, en particulier le spécialiste en sauvegarde sociale, devra être associé à la mise en œuvre des mesures correctives ou des solutions envisagées.

9.5.7. Diffusion du MGP

La diffusion du MGP sera effectuée en premier lieu par le responsable du suivi environnemental et social. Il sera appuyé par les responsables des ONG partenaires pour la diffusion des messages clés auprès des populations.

Des sessions en plénières seront organisées pour diffuser les messages liés aux VBG, aux HS et toutes autres plaintes jugées sensibles et importantes à régler pour éviter tout conflit ou blocage pouvant entraîner des récusions sur la bonne exécution du projet. Des séances participatives seront tenues dans chaque village pour informer et discuter du mécanisme et des niveaux de résolution des plaintes pour les comités locaux qui seront installés à cet effet. Un rappel périodique sera effectué par l'Unité de Gestion du Projet et les personnels des ONG dans les zones du projet.

9.5.8. Suivi évaluation

Les plaintes seront enregistrées en utilisant un Formulaire de plaintes (en français). Des Formulaires de plaintes seront disponibles pour l'enregistrement des plaintes et contiendront les détails concernant la réclamation ainsi que le nom et l'adresse du demandeur, la date de la demande, résidence, âge, sexe, niveau d'éducation, le type de demande et le nom de personnes recevant la réclamation. Les formulaires seront enregistrés dans un registre où ils seront suivis jusqu'à parvenir à une solution appropriée.

L'UGP tiendra à jour une base de données numérique des réclamations, contenant les journaux et registres de toutes les réclamations reçues, avec une indication de l'état respectif des réclamations (c'est-à-dire résolue, non résolue, en instance...). Les options de résolution seront développées par proposition unilatérale, discussion bilatérale et/ou médiation d'un tiers. Si une plainte n'est pas légitime, l'affaire sera clôturée sans accord avec le plaignant. Toute réponse sera communiquée clairement par écrit et un cas de réclamation ne sera clôturé que lorsqu'un accord avec le plaignant aura été obtenu.

Les indicateurs de suivi-évaluation du MGP sont entre autres :

- Nombre de plaintes enregistrées (groupe d'âge, sexe, etc.);
- Nombre de plaintes traitées Nombre de plaintes non traitées ;
- Nombre de plaintes ayant reçu une issue favorable de règlement ;
- Nombre de plaintes pour lesquels aucune entente de règlement n'a été obtenue ;
- Nombre de réclamations traitées et envoyées à l'organe/instance supérieure de règlement de conflits ;
- Nombre de plaintes confidentielles (ex. Corruption, cas de VBG, etc.) ;
- Niveau de perception des travailleurs d'entreprise sur la gestion des réclamations ;
- % de plaintes traitées dans les délais prescrits ;
- % de plaintes traitées au niveau local/communal/National (SBEE) ;

- % de plaintes traitées au niveau de l'entreprise en charge des travaux,
- % de plaintes traitées au niveau judiciaire, etc.
- Taux de plaintes VBG/EAS/HA reçues et non résolues ;
- Nombre de plaintes ayant fait l'objet d'une saisine aux tribunaux ;
- Nombre de plaintes déferées à la justice.
- Etc.

9.5.9. Archivage

Le projet mettra en place un système d'archivage physique et électronique pour le classement des plaintes. Ce système sera composé de deux (2) dossiers, un dossier sur les plaintes reçues et un autre sur le traitement des plaintes. Ce système donnera accès aux informations sur : i) les plaintes reçues ii) les solutions trouvées et iii) les plaintes non résolues nécessitant d'autres interventions iv) les acteurs impliqués etc.

Les dossiers individuels des plaignants comporteront un numéro d'identification unique. Des rapports de gestion de plaintes seront également élaborés à chaque session tenue à cet effet. Les dossiers des plaignants seront archivés au niveau du projet.

9.5.10. Analyse et synthèse des réclamations

Afin d'améliorer davantage le processus de gestion des plaintes, le responsable de la sauvegarde environnementale et sociale se chargera périodiquement d'analyser les plaintes reçues. Cependant, le traitement et les réponses seront du ressort des comités locaux et central. Un rapport de synthèse sera rédigé à la fin de chaque trimestre. Ce rapport comprend les statistiques et les commentaires nécessaires, ainsi que des propositions pour l'amélioration du système. De plus, les plaintes déposées et les suites qui leur auront été réservées seront présentées dans le rapport périodique de suivi-environnemental et social du Projet.

9.5.11. Rapportage sur le fonctionnement du MGP

Les rapports de gestion des plaintes produits doivent contenir les éléments essentiels suivants :

- **Présentation du Comité de gestion des Plaintes** : (Nombre de membres du Comité de gestion des Plaintes, Nombre de membres actifs du Comité de gestion des Plaintes au cours de la période)
 - **Brève présentation des activités du projet générant les Plaintes** ;
 - **Renseignements sur les plaintes reçues et gérées** : Nombre de plaintes enregistrées (résidence, âge, sexe, niveau d'éducation, ministère, etc.) ; Nombre de plaintes traitées ; Nombre de plaintes réglées au niveau du Comité de gestion des plaintes ; Nombre de plaintes non résolues transmises au niveau du Comité de gestion des plaintes supérieur
 - **Appréciation des populations/travailleurs pour le travail accompli par les comités de gestion des Plaintes** ;
 - **Principaux défis et perspectives** : Principales difficultés rencontrées en ce qui concerne la gestion des plaintes, solutions apportées aux défis ;
 - **Leçons apprises et suggestions visant à améliorer la qualité de travail des organes de gestion des Plaintes.**
-

Conclusion

L'élaboration de ce plan de participation des parties prenantes fait suite aux études d'impact environnemental et social du PERU II qui ont débouché en octobre 2024 à la validation et publication de vingt (20) rapports d'EIES dans le cadre de la préparation de la phase 2 du projet d'électrification rurale. Au nombre des outils indispensables du volet social de la mise en œuvre dudit projet d'investissement figure le P3P qui est désormais un document contractuel à élaborer avant l'approbation de tout projet selon les dispositions du nouveau Système de Sauvegarde Intégré de la Banque Africaine de Développement.

Le présent plan de participation des parties prenantes est un outil opérationnel pour garantir une participation constructive et une forte appropriation du processus de mise en œuvre du projet par les parties prenantes composées des populations bénéficiaires, des structures étatiques clés, des opérateurs, des consultants, des agences gouvernementales qui interviennent dans l'exécution des activités du projet.

Au regard de la nature et des fondements de l'instrument, une logique participative et adaptative a été adoptée pour son élaboration. Diverses activités (consultations publiques, rencontres individuelles, recueil de données par questionnaires) ont permis de collecter les informations nécessaires à la rédaction du présent document. Ces consultations ont permis les parties prenantes que sont : les acteurs institutionnels formels, les potentiels bénéficiaires, les ONG / OSC de promotion des droits des femmes et des filles, les OSC et structures étatiques de gestion de l'environnement et autres acteurs ayant des intérêts dans la mise en œuvre du Projet. Le P3P prévoit un plan de mobilisation des parties prenantes adapté au contexte socioculturel du projet. Des ressources financières et humaines adéquates sont prévues pour sa mise en œuvre. En vue de gérer les griefs formulés contre le Projet, les modalités de fonctionnement d'un MGP y ont été décrites. Les comités seront installés conformément au dispositif du MGP et recevront des formations sur le mode opérationnel d'enregistrement et de gestion des plaintes.

Le plan de participation des parties prenantes pourra être actualisé si cela se justifie compte tenu de changements législatifs, de modification dans l'organisation du Projet, ou en fonction des leçons tirées de la pratique. Il est doté d'un mécanisme de suivi-évaluation et d'un budget de mise en œuvre estimé à cent quarante millions (140.000) francs CFA y compris le budget de mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- 1- ABE, 2001. Guide général de réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement. Agence Béninoise pour l'Environnement, février 2001, 76 p.
 - 2- ABE, 2003. Guide sectoriel d'étude d'impact sur l'environnement des projets d'électrification. Agence Béninoise pour l'Environnement, 29 p.
 - 3- AFDB 2003. Integrated Environmental and Social Impact Assessment Guidelines, African
 - 4- BAD, (2013), Système de Sauvegarde Intégrée (SSI) de la Banque Africaine de Développement, 2013, Déclaration de politique et sauvegardes opérationnelles, 74p ;
 - 5- -Banque Africaine de Développement, 2023 : note conceptuelle du projet, projet d'appui au développement des infrastructures rurales et de la promotion des chaînes de valeurs agricoles au Tchad (PADIR-CVA). 49 pages.
 - 6- Banque Africaine de Développement, rapport d'évaluation de projet d'électrification rurale au Bénin-phase ii (PERU II), 2024, p. 36
 - 7- Banque Mondiale, (2016), cadre environnemental et social, Washington, D.C, 121p.
 - 8- Banque mondiale, Mécanisme de Gestion des Plaintes du PACOFIDE, 2019, 28 p.
 - 9- EMICOV 2015, rapport préliminaire, INSAE, 2016.
 - 10- INSAE, Recensement Général de la Population et de l'Habitation (synthèse), 2013, 33 p.
 - 11- INSAE, Synthèse de l'Enquête Démographique et de Santé 2017-2018, p. 675.
 - 12- République du Bénin, PAG, 2016-2021, 98 p.
-

Annexe 1 Rapport-synthèse de consultations des parties

Date : 09 et 10/12/2024

Département : Zou

Lieu : Préfecture d'Abomey (Salle de réunion)

Commune : Abomey

Structures	Questions/préoccupations	Réponses apportées	Observations
CADRE DE VIE	Insuffisance d'implication des acteurs départementaux dans la mise en œuvre des projets	Bien noté. Le PERU 2 va corriger ces insuffisances remarquées. Il faut rappeler que les études sont toujours validées par l'ABE	
DDASMF	Quelle stratégie est mise en place pour faire passer l'information ? Il faut que cela soit dans les 2 sens	C'est bien note	
	- Est-ce que le Genre et l'inclusion sociale est prise en compte dans le cadre du projet ? - Existe – il des études qui montrent comment les femmes sont ou seront prises en compte dans le cadre des services rendus par le SBEE ? (Jeunes femmes, personne handicapée ; personne âgée)	Oui La SBEE tient de plus en plus compte du genre dans le cadre des projets et des services rendus. De même, il est prévu des équipements de productions pour appui au groupement de femmes des localités du PERU I. Les ménages tenus par les femmes seront branchés gratuitement	
EFC	L'EIES a-t-elle été validée ? Si oui, la mise en œuvre des mesures de compensation écologiques sera-t-elle départementale ?	Oui EIES élaborées et validées ; Il est prévu un reboisement compensatoire donc les questions de compensations écologiques sont prises en compte.	
D/DEEM	Partager les documents du projet avec la Direction départementale avec la consistance des travaux dans les localités concernées par ledit projet	La demande est notée et la hiérarchie sera informée	
	Insuffisance d'information sur les projets en particulier le PERU	- C'est noté et des dispositions seront prises à cet effet	
	Pourquoi les mesures compensatoires ne sont pas toujours mises œuvre avant la fin du projet ?	La mise en œuvre de certaines mesures connaît parfois des difficultés pour des raisons de procédures.	

Structures	Questions/préoccupations	Réponses apportées	Observations
		- Les dispositions seront prises dans le sens de corriger ces situations qui surviennent parfois sur certains projets	
C/SPAT Préfecture	Informier la préfecture périodiquement sur le point d'évolution des projets d'électrification	C'est noté et l'information sera portée à la hiérarchie	
Préfet	Disponibilité et engagement du préfet à accompagner les projets d'électrification et en particulier le PERU.	Excellence Mon le Préfet, merci.	

PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE (PERU) Phase 2

PROCES VERBAL DE SEANCE

L'an deux mil vingt-quatre et le 10 décembre, s'est tenue dans la salle de réunion de la Préfecture d'Abomey une rencontre de consultation des parties prenantes dans la dudit projet. Étaient présents, voir liste en annexe.

Ainsi, après le mot d'ouverture de la séance par l'autorité, Sm. excellence M^{le} Prefet de Zou, l'équipe de la mission a pris la parole pour expliquer dans les moindres détails l'importance du P3P qui a pour but d'une part, d'améliorer et de faciliter la prise de décision, et d'autre part de créer une atmosphère de concertation qui implique activement les personnes affectées par le projet et d'autres parties prenantes en temps opportun afin que ces groupes aient suffisamment d'occasions d'exprimer leurs opinions et préoccupations susceptibles d'influencer les décisions de projet.

A la suite de la présentation de l'équipe de la mission, les préoccupations des participants ont été enregistrées suivies des réponses apportées qui sont présentées dans le tableau annexé au présent PV.

Après la synthèse des discussions, la séance est clôturée avec les mots de satisfaction et dans l'espoir que les doléances et préoccupations soient prises en compte par le PERU II.

Ont signé

PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE (PERU)

CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P)

Date: 10/12/2024

Lieu: Préfecture d'Abomey

LISTE DE PRESENCE

N°	NOM & PRENOMS	SEXE (M/F)	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EMARGEMENT
01	Koussou Firmin	M	Préfecture de Zou	Prefet Zou	Tel: 019505187 E-mail:	
02	HINVI Ernest	M	DDCVT-2	Directeur	Tel: 0166476647 E-mail: erhinvi@gmail.com	
03	SOSIA Barnabé	F	16/00000	CIP-201	Tel: 016744626 E-mail: sosia160000@gmail.com	
04	GBEHA René	M	C/SGCE Pr DDCVT-2	C/SGCE	Tel: 0197402011 E-mail: ryan.ghbeha@gmail.com	
05	AHOIKPOSSI Mathurin	M	C/SPAT Préfecture	C/SPAT	Tel: 0196413493 E-mail: mathurikpo@gmail.com	

N°	NOM & PRENOMS	SEXE (M/F)	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EMARGEMENT
06	SEKLOKA Eudes	M	SBEE	Spécialiste en surveillance sociale	Tel: 09735253 E-mail: eudessekloka@abomey.zou.dj	
07	KOGBLEVI Andy	M	SBEE	Spécialiste sauvegarde communautaire	Tel: 96431314 E-mail: andy.kogblevi@gmail.com	
08	ADSDLOHOUN Ariane S	F	DDASM	DDASM	Tel: 066-00-00-00 E-mail: ariadlohou@gmail.com	
09	AKPO Duge	M	DDCVT-2	chef service énergie	Tel: 40854032 E-mail: dugakpo@gmail.com	
					Tel: E-mail:	
					Tel: E-mail:	
					Tel: E-mail:	
					Tel: E-mail:	

C/SPAT Préfecture Abomey
AHOIKPOSSI Mathurin

C/SGCE DDCVT-2
GBEHA René

CIP-201
SOSIA Barnabé

Préfecture de Zou
Koussou Firmin (Prefet Zou)

SBEE
Andy Kogblevi

SBEE
Eudes SEKLOKA

DDASM-Zou
ADSDLOHOUN Ariane S

Duge AKPO
C/S Énergie Zou
DDEEM

Date : 10/12/2024

Département : Zou

Lieu : Salle de réunion

Commune : Djidja

Structures	Questions/préoccupations	Réponses apportées	Observations
OSC	Non implication au départ des OSC mais depuis un certain temps ça a commencé par être corrigé mais il est important de l'améliorer	Remerciement pour la reconnaissance du changement et ce sera amélioré	
	- Le prix du compteur étant à 20000 FCFA mais le processus est difficile et incite à la corruption	Exactement que le prix d'abonnement et de pose de compteur est désormais à 20000FCFA et il faut que les installations respectent les normes exigées et sous le contrôle de CONTRELEC. Tout acte de corruption devrait être dénoncé à la SBEE ou par le 7302 gratuit	
1 ^{er} adjoint au Maire	Avant le démarrage des travaux, les autorités ont été informées mais depuis près de 8 mois le PERU 1 est aux arrêts à Avokanzoun sans qu'on ne sache les raisons. Merci de nous éclairer	Tous les travaux démarrés seront achevés dans le cadre du PERU. L'information sera remontée à la hiérarchie	
CA Djidja centre	Merci pour la démarche très capitale. Le CA et certains élus locaux n'avaient pas été bien impliqués dans le démarrage des travaux (cas de Gbingon et Azinkanmè) Corriger cet état de chose lors de PERU 2	Cette situation sera corrigée lors du PERU2 et toutes les parties prenantes seront suffisamment informées	
	Associer véritablement les Elus dans le cadre des projets	- C'est dans cette optique que le présent document est en élaboration	
GUFÉ/ Djidja	Est-il prévu des sensibilisations pour prévenir tout ce qui pourrait arriver ?	Il y a des campagnes de sensibilisation des acteurs qui seront organisées afin d'informer suffisamment toutes les zones concernées par le projet. Des sensibilisations seront également organisées à l'endroit des prestataires sur les VBG	
	Manque d'implication dans les différentes phases de certains projets passés. Aucune maîtrise de comment ça se passe.	- Les dispositions vont être prises pour une implication totale des acteurs concernés.	

Structures	Questions/préoccupations	Réponses apportées	Observations
Représentant du CA Dan	Est-ce encore possible d'intégrer d'autres localités	Non car à l'étape actuelle, les EIES ont été déjà réalisées	
DDLDP	Insuffisance d'informations d'où des difficultés de gestion des plaintes qui survenaient sur PERU 1	Bien noté. Le PERU 2 va corriger ces insuffisances remarquées	
	Mettre en place un MGP pour gérer au mieux les plaintes	- Il existe un mécanisme de gestion des Plaintes dans le cadre du PERU2	
DST	Comment se font la réception des travaux ?	La réception des travaux s'effectue avec une équipe conjointe SBEE, Ministère, etc.	
	Prière associer les services compétents de la mairie depuis l'exécution jusqu'à la réception	- Bien noté	
	Que la 1 ^{ère} phase du projet soit bouclée pour éviter d'abandonner les projets	- Les dispositions seront prises dans ce sens.	
	Pourquoi répéter la même localité pour la 2 ^e phase	- Faute de non couverture totale et ou d'une bonne densification	
SG Association des personnes handicapées	Bonne démarche.	Merci	
	Le village de Yè avait bénéficié d'électrification qui n'a pas couvert toute la localité	- Les quantitatifs réservés a été consommé. Toutefois la hiérarchie sera informée de la doléance	
	Des cotisations ont été faites à raison de 26000 pour bénéficier de compteurs, et 2ans après il a été demandé de revenir retirer les sous	- Les acteurs de gestion du PERU ne sont pas les acteurs directs de cette situation parce qu'elle serait due au fait désormais le coût d'acquisition du compteur est fixé à 20000FCFA.	
CA Agouna	Awotrélé les poteaux sont mis sans câblage. Que les travaux de PERU 2 à Sankpiti ne se passent pas sans implication des acteurs à la base, Que la présente rencontre soit perpétuée	Les travaux démarrés seront entièrement achevés. Les dispositions seront prises afin de faire passer plus d'information sur le PERU 2 et d'impliquer au maximum les parties prenantes.	
Maire	Démarche louable à répéter périodiquement parce que le maire est très peu informé sur le projet.	Bien noté	



PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE (PERU) Phase 2

PROCES VERBAL DE SEANCE

L'an deux mil vingt-quatre et le mardi 10 décembre, s'est tenue dans la salle de conférence de la mairie de Djidja l'assemblée de consultation des parties prenantes dans le cadre du projet. Etaient présents, voir liste en annexe.

Ainsi, après le mot d'ouverture de la séance par l'autorité Mairie de la commune de Djidja, l'équipe de la mission a pris la parole pour expliquer dans les moindres détails l'importance du P3P qui a pour but d'une part, d'améliorer et de faciliter la prise de décision, et d'autre part de créer une atmosphère de concertation qui implique activement les personnes affectées par le projet et d'autres parties prenantes en temps opportun afin que ces groupes aient suffisamment d'occasions d'exprimer leurs opinions et préoccupations susceptibles d'influencer les décisions de projet.

A la suite de la présentation de l'équipe de la mission, les préoccupations des participants ont été enregistrées suivies des réponses apportées qui sont présentées dans le tableau annexé au présent PV.

Après la synthèse des discussions, la séance est clôturée avec les mots de satisfaction et dans l'espoir que les doléances et préoccupations soient prises en compte par le PERU II.

Ont signé

Le Maire, *ASNDON Matthias*
 PAM *GANGAN Felicien*
 DDM *Alabi BADA EGOUNLETY*
 DDL P Mairie Djidja
 Représentant société civile *AGBESSI A Eugène*

ARZ
 E. Cosme Koulikou
 CA/AGOUNA
 Représentant Personne handicapée
 Felicien T. TCHOUMADO
 Représentant *ROUAL S.E. AKLE*
 (DST Mairie Djidja)



PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE (PERU)

CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P)

Date : 10/12/2024

Lieu : Salle de conférence de la mairie de Djidja

LISTE DE PRESENCE

N°	NOM & PRENOMS	SEXE (M/F)	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EMARGEMENT
01	ASNDON Matthias	M	Mairie	Maire	Tel: 95568503 Email: asndonmatthias@gmail.com	<i>[Signature]</i>
02	GANGAN Felicien	M	Mairie	PAM	Tel: 96785965 Email: -	<i>[Signature]</i>
03	Alho Bien-donné	M	Mairie	PAM / DST	Tel: 9575057 Email: alhoalho@gmail.com	<i>[Signature]</i>
04	Koulikou E. Cosme	M	Mairie	CA/AGOUNA	Tel: - Email: -	<i>[Signature]</i>
05	BADA EGOUNLETY Alabi	M	Mairie Djidja	DDL P Mairie Djidja	Tel: 97536729 Email: badabada@gmail.com	<i>[Signature]</i>



N°	NOM & PRENOMS	SEXE (M/F)	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EMARGEMENT
06	AKLE S.E. Raoul	M	Mairie Ajidja	DST	Tel: 0136324841 E-mail: akle.raoul@orange.ci	
07	SIZING Koudjakale	F	GDPS Dudja	AE rep. C/GDPS	Tel: 96452455 E-mail:	
08	DJONTO Eloi Z.	M	Mairie	CA/ANITA	Tel: 97649334 E-mail: elojintonto@gmail.com	
09	TCHOUA DO Toussaint Felix	M	Association E.H	Secrétaire	Tel: 0777025223 E-mail:	
10	DAMNODOUO Sébastien	M	Mairie C/DUDI	C/DUDI	Tel: 07226370 E-mail: sebastien.damnodo@gmail.com	
11	BLUÉ Dany G ²	M	C/DETEP Naira	C/DETEP	Tel: 4428 6563 E-mail: danyblue@gmail.com	
12	GOUKSPANIAN Ferdinand	M	CA	CA/HGNDJI	Tel: 073731344 E-mail:	
13	AGRESSEI Estérel Grégoire	M	ONG GSUP	Directeur Général	Tel: 016782256 E-mail: gregoire.aggressei@gmail.com	



N°	NOM & PRENOMS	SEXE (M/F)	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EMARGEMENT
14	ASSOKOU Germain	M	Mairie	Conseiller Communal DAN	Tel: 07771778 E-mail: assokougermain@gmail.com	
15	KOGBLEU Andy	M	SBEE	Spécialiste Service de Maintenance	Tel: 07843184 E-mail: a.kogbleu@sbec.ci	
16	SEUKLOKA Eudis	M	SBEE	Spécialiste en soutènement Sociale	Tel: 078945203 E-mail:	
17	MOUSSA Ibrahim	M	Mairie	DARF	Tel: 07455925 E-mail:	
					Tel: E-mail:	
					Tel: E-mail:	
					Tel: E-mail:	
					Tel: E-mail:	

Date : 11/12/2024

Département : Zou

Lieu : Salle de réunion

Commune : Abomey

Structures	Questions/préoccupations	Réponses apportées	Observations
CA Hounli	Le projet vous tombe dessus sans information claire et on est obligé d'accompagner puisque c'est avant tout un projet de développement.	Cette situation sera corrigée lors du PERU2 et toutes les parties prenantes seront suffisamment informées	
	Le CA et certains élus locaux n'avaient pas été bien informé du PERU 1 - Corriger cet état de chose lors de PERU 2	La remarque est pertinente et des dispositions seront prises dans ce sens pour corriger cet état de chose	
	- Associer véritablement les Elus dans le cadre des projets d'électrification	- C'est dans cette optique que le présent document est en élaboration	
CA Zounzonmè	Quel est le rôle des élus dans les projets d'électrification ? On est souvent associé à la réunion d'information et c'est fini	Cibles importantes et font partie intégrante des parties prenantes de la plupart des projets. Ce sera corrigé	
CA Détohou	Les Elus s'étonnent souvent du choix des localités.	C'est une remarque pertinente à corriger mais les plans sont souvent demandés à la mairie	
	Si on veut vraiment accompagner le développement des localités, il faudra à l'avenir impliquer sincèrement les acteurs à la base afin de s'imprégner des besoins à court, moyen et long terme. La commune n'est pas contre mais il faut améliorer la stratégie	- La demande est notée et la procédure sera améliorée	
	Quel est l'impact de cette rencontre sur les projets en cours ?	- Cette rencontre permet de recenser les préoccupations des parties prenantes afin de corriger voire améliorer leur implication combien nécessaire pour la réussite des projets d'électrification	
	Parfois l'intitulé du projet ne cadre pas avec le contenu, cas de PERU où il y a des localités qui sont des quartiers de ville ?	- C'est noté	
	Insister sur le quitus voire la signature des acteurs tels que CA, CQ et représentant de la mairie une fois sur le terrain.	- Bien noté et la demande sera analysée.	

Structures	Questions/préoccupations	Réponses apportées	Observations
SE	Les projets viennent mais leur démarrage tarde aussi ; Il faut qu'il y ait plus d'impacts ; Il faut une redistribution efficiente pour vraiment faire bénéficier la commune.	La remarque et les doléances sont notées. Parfois le démarrage des travaux qui répond à des normes se base sur des procédures inévitablement longues	
DST	Travailler ensemble pour définir les priorités et apurer les listes des localités	La demande est notée	
OSC/AGEPS	Fais tienne les différentes interventions ; Ce que porte les politiques, c'est les ONG qui les font comprendre à la base c'est à dire à la société civile.	C'est noté	



PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE (PERU) Phase 2

PROCES VERBAL DE SEANCE

L'an deux mil vingt-quatre et le 11 décembre, s'est tenue dans la salle de réunion de la mairie d'Abomey une rencontre de consultation des parties prenantes dans le cadre du projet. Étaient présents, voir liste en annexe.

Ainsi, après le mot d'ouverture de la séance par l'autorité, Mr. le Maire Adjoint au Maire d'Abomey, l'équipe de la mission a pris la parole pour expliquer dans les moindres détails l'importance du P3P qui a pour but d'une part, d'améliorer et de faciliter la prise de décision, et d'autre part de créer une atmosphère de concertation qui implique activement les personnes affectées par le projet et d'autres parties prenantes en temps opportun afin que ces groupes aient suffisamment d'occasions d'exprimer leurs opinions et préoccupations susceptibles d'influencer les décisions de projet.

À la suite de la présentation de l'équipe de la mission, les préoccupations des participants ont été enregistrées suivies des réponses apportées qui sont présentées dans le tableau annexé au présent PV.

Après la synthèse des discussions, la séance est clôturée avec les mots de satisfaction et dans l'espoir que les doléances et préoccupations soient prises en compte par le PERU II.

Ont signé

(Handwritten signatures and names of participants)

CA Hantli
Azekokan Emmanuel
Médoune Babouel
Fidèle ATTOSANTSI
CA/DETOU
CA/BOUSSOU
Zicoué AHINDE TOUNDONOU
ONG RATES-BENIN
Jocelle ASPECT-BENIN
Samin VICHENY
HANTANI Agabatin Jones
Arly KOGBLEVI
ABOU NGASSI Bamba
DASE
Féliou BOGNON
ONG NYONNU A GOOFIE

PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE (PERU)

CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P)

Date : 11/12/2024
Lieu : Mairie d'Abomey (salle de conférence)

LISTE DE PRESENCE

N°	NOM & PRENOMS	SEXE (M/F)	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EMARGEMENT
01	Azekokan Emmanuel	F	Mairie Abomey	CA Hantli	Tel: 96322718 E-mail:	<i>(Signature)</i>
02	MEDEOU Babouel	M	Mairie Abomey	Secrétaire adjoint	Tel: 97332487 E-mail: Medou-Babouel.com	<i>(Signature)</i>
03	DETOU JOCHE	M	Mairie Abomey	CA DETOU	Tel: E-mail: detou.joche@selec.com	<i>(Signature)</i>
04	KOUSSO Jozu	M	Mairie Abomey	SE	Tel: 9906736 E-mail:	<i>(Signature)</i>
05	AHOSSINME Fidèle	M	CMA	Président cellule et Abomey	Tel: 964845 E-mail: 78	<i>(Signature)</i>

N°	NOM & PRENOMS	SEXE (M/F)	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EMERGENCE
	AHOVANGASSI Domenon	M	Maire Abomey	DAVE	Tel: 93 58 666 E-mail: ahovangassidomenon@gmail.com Tel: E-mail:	
					Tel: E-mail:	
					Tel: E-mail:	
					Tel: E-mail:	
					Tel: E-mail:	
					Tel: E-mail:	
					Tel: E-mail:	
					Tel: E-mail:	

N°	NOM & PRENOMS	SEXE (M/F)	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EMERGENCE
06	BOGNON Félicien	M	NOMINA REGOÏE	Membre	Tel: 01 93 49 5358 E-mail:	
07	HANTAN Agathe Jean	M	Maire	CM Maire	Tel: 96 20 90 90 E-mail: agathe.jean@cm-benoin.com	
08	TOUNBONOU M. Joseph	F	AJECT BEMIN	Membre	Tel: 53 27 27 03 E-mail:	
09	AMINDE Laurent	M	RES-200 ONB	VP / CA	Tel: 56 55 52 4 E-mail: laurent.aminde@res-200.com	
10	ASSOTOÏE C. Laurent	M	Maire	CA 2000mme Benoblogne	Tel: 97 71 48 4 E-mail: laurent.assotoie@2000mme.com	
11	SEKLOKA Eudon	F	SBEE		Tel: 01 93 50 533 E-mail: eudon.sekloka@sbbee.com	
12	KOGBLEU Andy	M	SBEE	Spécialité santé - généralisme reiki	Tel: 97 13 37 1 E-mail: andy.kogbleu@sbbee.com	
13	VICHENEY Scammon	M	Maire	DST/Asomg	Tel: 01 96 53 72 2 E-mail: scammon@dst-asomg.com	

* des élus
mis en deuce
l'implication

de
de
changement

* la mairie est dotée avec
informatique, internet, accès en com
01 93 49 5358

Date : 11/12/2024

Département : Zou

Lieu : Salle de réunion

Commune : Za-Kpota

Structures	Questions/préoccupations	Réponses apportées	Observations
Représentant des artisans	Quelles sont les différentes étapes du processus conduisant à la réalisation du projet ?	La phase préparatoire où en amont tous les documents de base sont élaborés en amont (exemple : les instruments cadres y compris le P3P, les études techniques, environnementales et sociales, etc.) et la phase d'exécution où il y a la mise en œuvre des différentes études.	
Représentant de Za-kpota centre	Vu les impacts négatifs du PERU1, quelle est la conduite à tenir pour la sensibilisation dans les localités bénéficiaires ?	Informers les populations en cas de nécessité que les travaux du PERU1 seront obligatoirement achevés.	
	Quelle est la date de démarrage effective du projet ?	La phase préparatoire a déjà démarré	
Représentant de Houngomey	Quels sont les acteurs qui ont été impliqués dans l'élaboration des tracés ?	Les consultants proposent et confirment les tracés lors des études avec l'implication des acteurs concernés à la base	
Représentant de KPOZOUN	Il existe des hameaux dans le village de Zoungoudo qui n'ont pas bénéficié d'électrification à la phase 1 (Miwandé, Zoukpa). Suggestion de leur intégration dans cette nouvelle phase	Nous ne promettons rien mais l'information sera portée à la hiérarchie puisque les localités du scope ont connu les études	
Représentant PH	Est-ce que tous les villages prévus à la phase 1 ont été effectivement électrifiés ?	Les travaux sont en cours dans certains et seront obligatoirement achevés suivant le quantitatif prévu	
	Pourquoi les projets d'électrification prennent assez de temps avant d'être bouclés	Pas tous les projets, parce que certains sont également vite exécutés. Il faut noter qu'il y a la procédure qui est parfois longue sans compter avec les difficultés souvent rencontrées à certaines étapes des phases préparatoires ou d'exécution	

Structures	Questions/préoccupations	Réponses apportées	Observations
Représentant OSC	C'est pratiquement la 1 ^{ère} fois qu'on constate une telle initiative réunissant tous les acteurs clés dans un projet d'électrification. On accueille à bras ouvert une telle initiative et on espère que cela va se perpétuer	Cette initiative indispensable dans la phase préparatoire tout comme celle d'exécution permet une bonne implication des parties prenantes dans les projets. Elle sera perpétuée	
	On ne prépare pas la population pour l'arrivée des projets	Peut-être qu'elle n'est souvent pas suffisamment informée mais ce sera amélioré	
	A Za-HLA dans la phase 1 certains ouvriers locaux n'ont pas été payés (fouille)	Une investigation sera faite à cet effet. Se rapprocher à l'avenir des acteurs du projet (unité de gestion) pour les tenir informer pour éviter que cela perdure	
	Suggestion pour la prise en compte des trois villages traversés avant Lontonkpa dans le cadre du PERU	Nous ne promettons rien mais l'information sera portée à la hiérarchie puisque les localités du scope ont connu les études	
	Absence de sensibilisation autour du projet afin de permettre aux bénéficiaires d'être mieux informés	Ce sera corrigé	
DC Maire	A l'avenir, associer les acteurs à la base dans le choix des localités pour le bien être des bénéficiaires ?	La stratégie du choix des localités bénéficiaires sera améliorée au besoin	

PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE (PERU)

CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P)

Date : 14/12/2024

Lieu : Salle de conférence de la mairie de Za-Kpota.

PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE (PERU) Phase 2

PROCES VERBAL DE SEANCE

L'an deux mil vingt quatre et le mercredi 11 décembre, s'est tenue dans la salle de réunion de la Mairie de Za-Kpota une rencontre de consultation des parties prenantes dans le cadre du projet. Etaient présents, voir liste en annexe.

Ainsi, après le mot d'ouverture de la séance par l'autorité Mr. H. C. Baye, le missionnaire de la Mairie de Za-Kpota, l'équipe de la mission a pris la parole pour expliquer dans les moindres détails l'importance du P3P qui a pour but d'une part, d'améliorer et de faciliter la prise de décision, et d'autre part de créer une atmosphère de concertation qui implique activement les personnes affectées par le projet et d'autres parties prenantes en temps opportun afin que ces groupes aient suffisamment d'occasions d'exprimer leurs opinions et préoccupations susceptibles d'influencer les décisions de projet.

A la suite de la présentation de l'équipe de la mission, les préoccupations des participants ont été enregistrées suivies des réponses apportées qui sont présentées dans le tableau annexé au présent PV.

Après la synthèse des discussions, la séance est clôturée avec les mots de satisfaction et dans l'espoir que les doléances et préoccupations soient prises en compte par le PERU II.

Ont signé

Signature: Simon AGBEVA
Simon AGBEVA
Président des OSC ZA-KPOTA

Signature: AGO M. Aubin, CM
AGO M. Aubin, CM
du Maire de Za-Kpota

Signature: Veronique YEHOUYETOME
Veronique YEHOUYETOME
Représentante des artisans

Signature: Andy KOGBLEVI
Andy KOGBLEVI
SBEE

Signature: Fabrice BLE
Fabrice BLE
Représentant PH.

Signature: LANTÉFO Hya cinthe
LANTÉFO Hya cinthe
Représentant du CA KPOZOUN

Signature: Maurice LASSOU
Maurice LASSOU
Représentant du CA Central

Signature: SEHDWIN Henri
SEHDWIN Henri
Représentant CA ASSANLIN

LISTE DE PRESENCE

N°	NOM & PRENOMS	SEXE (M/F)	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EMARGEMENT
01	KLI DJASSEU Angele Sènanà	M	HOUNGOME	Représentant du CA HOUNGOME	Tel: 0304132422 E-mail:	<i>[Signature]</i>
02	LASSOU Maurice	M	Za-Kpota	Représentant CA Za-Kpota Centre	Tel: 0166291505 E-mail: maurice.lassou@ca-zakpota.com	<i>[Signature]</i>
03	LANTÉFO Hya cinthe	M	KPOZOUN	Représentant du CA-KPOZOUN	Tel: 0266671838 E-mail:	<i>[Signature]</i>
04	SEHDWIN Henri	M	ASSANLIN	Représentant CA ASSANLIN	Tel: 0166674428 E-mail:	<i>[Signature]</i>
05	KLOUE Didier	M	CNA-B	Représentant des artisans de Za-Kpota	Tel: 030281516 E-mail: kloeudidier@ca-zakpota.com	<i>[Signature]</i>

Scanné avec CamScanner

N°	NOM & PRENOMS	SEXE (M/F)	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EMARGEMENT
06	AGBEVA Simon	M	Organisation Société Civile	Président	Tel: 69862735 E-mail: simonagbeva@ca-zakpota.com	<i>[Signature]</i>
07	ADJALIAN Seyouma	M	Représentant du CA KPOZOUN	CV TAUGBE	Tel: 97622745 E-mail:	<i>[Signature]</i>
08	AGO M. Aubin	M	CA	Représentant du CA d'Alabé	Tel: 69874933 E-mail:	<i>[Signature]</i>
09	AGO M. Aubin	M	CA	Représentant du Maire de Za-Kpota	Tel: 69874933 E-mail:	<i>[Signature]</i>
10	BLÉ Fabrice	M	Association des Personnes Handicapées de Za-Kpota	Représentant des personnes handicapées	Tel: 94165062 E-mail:	<i>[Signature]</i>
11	KOGBLEVI Andy	M	SBEE	Spécialiste suivi environnemental	Tel: 99513378 E-mail: akogblevi@ca-zakpota.com	<i>[Signature]</i>
12	YEHOUYETOME Veronique	F	Groupe des Femmes PAPEL des Femmes	Représentante des femmes	Tel: 013968706 E-mail:	<i>[Signature]</i>
13	SEKLOKA Enes	F	SBEE	Sociologue	Tel: 0139345253 E-mail:	<i>[Signature]</i>

Date : 11/12/2024

Département : Zou

Lieu : Salle de réunion

Commune : Covè

Structures	Questions/préoccupations	Réponses apportées	Observations
OSC	Pour bénéficier de l'électrification il faut le lotissement, est ce sans cela Lanta pourra-t-il en bénéficier ?	Normalement oui, mais avec le cadre de politique de réinstallation des dispositions sont prises à cet effet qu'il suffira à la mairie de s'y conformer.	
DADE	Pour les chantiers du PERU1 aucun câblage n'a été encore fait mais les poteaux ont été implantés	Tous les travaux démarrés seront achevés dans le cadre du PERU1. L'information sera remontée à la hiérarchie	
	- Mettre à disposition, les PGES pour mieux suivre leur mise en œuvre	- C'est noté et les documents seront partagés avec la mairie	
	La communication continue est la seule chose qui manque sinon plusieurs séances d'information ont été faites avec la participation des acteurs de la mairie	- C'est noté et des dispositions seront prises à cet effet.	
	Que la SBEE organise un atelier au niveau national sur les risques en occupant les emprises des lignes électriques	- Déjà organisé avec les préfets et les Maires et SE sans oublier les représentants des corps de métier artisanal. Toutefois, d'autres séances seront organisées à l'avenir.	
	Le recrutement de la main d'œuvre locale est insuffisant sur PERU1.	- C'est noté et ce sera corrigé dans le nouveau projet.	
	Il faut prévoir dans le cadre des projets d'électrification, le renforcement des capacités des cadres de la mairie afin de mieux les imprégner dans le cadre de leurs responsabilités	- L'information sera portée à la hiérarchie	
2è Adjoint au Maire OSC DADE	Le choix de Lanta réjouit plus d'un, parce qu'il s'agit d'une localité enclavée mais dotée de richesses agricoles et fluviales. Que les travaux soient effectivement réalisés	Bien noté	
	La mairie est bien informée et impliquée à toutes les phases presque de la mise en œuvre des projets électriques	- Merci c'est noté.	
	Pour bénéficier de l'électrification il faut le lotissement, est ce sans cela Lanta pourra-t-il en bénéficier ?	- Normalement oui, mais avec le cadre de politique de réinstallation des dispositions sont prises à cet effet qu'il suffira à la mairie de s'y conformer.	
	Pour les chantiers du PERU1 aucun câblage n'a été encore fait mais les poteaux ont été implantés	- Tous les travaux démarrés seront achevés dans le cadre du PERU1. L'information sera remontée à la hiérarchie	

Plan de participation des Parties Prenantes (P3P) version finale



PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE (PERU) Phase 2

PROCES VERBAL DE SEANCE

L'an deux mil vingt-quatre et le mercredi 14 décembre, s'est tenue dans le bureau du 2^e Adjoint Maire de la Commune de Cové l'assemblée de consultation des parties prenantes dans le cadre du projet. Étaient présents, voir liste en annexe.

Ainsi, après le mot d'ouverture de la séance par l'autorité *Mr. le Deuxième Adjoint au Maire de Cové*, l'équipe de la mission a pris la parole pour expliquer dans les moindres détails l'importance du P3P qui a pour but d'une part, d'améliorer et de faciliter la prise de décision, et d'autre part de créer une atmosphère de concertation qui implique activement les personnes affectées par le projet et d'autres parties prenantes en temps opportun afin que ces groupes aient suffisamment d'occasions d'exprimer leurs opinions et préoccupations susceptibles d'influencer les décisions de projet.

À la suite de la présentation de l'étude de la mission, les préoccupations des participants ont été enregistrées suivies des réponses apportées qui sont présentées dans le tableau annexé au présent PV.

Après la synthèse des discussions, la séance est clôturée avec les mots de satisfaction et dans l'espoir que les doléances et préoccupations soient prises en compte par le PERU II.

le Maire
Ous signé
CV LAINTA ADJA
Bascal SOBJO
DAT COVÉ
JANNON ATHANAS
Nicolas Tounkou SIBI
CHABI
Arady KOGBLEVI
SBEE
OSC
Association de développement
Dah AWELE
DOSSA
Legba c Damien
Alexis HOUNFON
CV, Sékon-Djakpa
(Zogbar)
A Pat de collég. Athanas
DEGUENON Clément B.
Benoît ANOLOURKE
(ADELCOBENONKRO)
Endes SEKLOKA
SBEE



PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE (PERU)

CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P)

Date : 11/12/2024

Lieu : Bureau du Deuxième Adjoint au Maire /Mairie de Cové.

LISTE DE PRESENCE

N°	NOM & PRENOMS	SEXE (M/F)	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EMARGEMENT
01	DEGUENON Clément Bidosossi	M.	collég. de Kotosas	Président	Tel: 937022451 E-mail:	<i>[Signature]</i>
02	SOBJO C. Pascal	M	JAM/COVÉ	JAM	Tel: 9855345 E-mail: 509702028 P@gnail-com	<i>[Signature]</i>
03	SIBI DAHA CHABI NIKANTO Tounkou	M	DAT/Mairie Cové	Directeur des Affaires Domestiques et Environnementales	Tel: 9197521602 E-mail: sibi.daha@cové.be	<i>[Signature]</i>
04	DANNON Athanas	M	CV Lainta adja	CV	Tel: E-mail:	<i>[Signature]</i>
05	HOUNFON Alexis	M	Sécretaire des CV de Cové	CV Sékon-Djakpa	Tel: E-mail:	<i>[Signature]</i>



N°	NOM & PRENOMS	SEXE (M/F)	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EMARGEMENT
06	DAH AWELE DOSSA	M	OSC/Étude communale	Religion Endogène	Tel: 92209606 E-mail: dahaweledossacm	<i>[Signature]</i>
07	Legba c Damien	M	VP ADELCO	Agriculteur	Tel: 99513376 E-mail: legba.damien@cové.be	<i>[Signature]</i>
08	KOGBLEVI Arady	M	SBEE	Spécialiste suivi pds environnemental	Tel: 95173817 E-mail: kogblevi.arady@cové.be	<i>[Signature]</i>
09	ANOLOURKE D. Benoit	M	Association de développeur rural ADELCO	Secrétaire administratif	Tel: 942865253 E-mail:	<i>[Signature]</i>
10	SEKLOKA Endes	F	SBEE	Sociologue	Tel: E-mail:	<i>[Signature]</i>
					Tel: E-mail:	
					Tel: E-mail:	
					Tel: E-mail:	

Date : 12/12/2024

Département : Zou

Lieu : Salle de réunion

Commune : Bohicon

Structures	Questions/préoccupations	Réponses apportées	Observations
OSC	La flexibilité dans l'acquisition des compteurs	La procédure d'acquisition de compteurs reste et demeure la même et au coût de 20000FCFA. Eviter tout intermédiaire	
	Impliquer régulièrement les acteurs tels que c'est fait aujourd'hui pour qu'ils comprennent au mieux ce qui se fait et quels rôles ils pourront jouer pour accompagner le projet	C'est la raison capitale de cette mission	
PH	Remerciement et prise en compte des PH dans le cadre du projet	Tous les acteurs seront désormais informés de leurs rôles à travers les sensibilisations, etc.	
Cadre de la mairie chargé de l'électricité	PERU 1 ne prévient pas souvent avant de venir intervenir	C'est noté et ce sera corrigé à l'avenir	
CQ Héloù/Kpassagon	Remerciement et besoin d'électricité, alors vite démarrer les travaux	La procédure suit son cours et les travaux physiques démarreront au moment opportun	
CQ Agbokou/ Avogbana	Remerciement et que de pareille rencontre se fasse périodiquement	Bien noté	
CA/Sodohomè	Cotisation des populations pour acquisition de compteurs mais jusque-là rien.	Des dispositions seront prises à cet effet	
	Manque d'implication des Elus.	Ce sera corrigé	
	On a l'impression que les poteaux sont installés de façon fantaisiste	Les travaux sont souvent réalisés suivant un plan de tracés normalement validé avec la mairie. Des vérifications seront faites pour plus de clarification	
Représentante des artisans	Très peu impliquées dans le cadre de certains projets.	Ce sera corrigé	
Représentante des femmes et Elue	Remerciement et engagement des femmes à accompagner le projet vu son importance dans le cadre des nombreuses activités des femmes	Tout sera mis en œuvre pour combler les attentes	

Structures	Questions/préoccupations	Réponses apportées	Observations
Maire	Le Maire connaît la plupart des projets qui interviennent à cause de sa quête d'informations et son implication personnelle à cause des besoins en électricité des populations	Merci chère autorité.	
	Toutefois, avant le démarrage des travaux, les autorités ne sont souvent pas informées et dès qu'il y a des difficultés les entreprises apparaissent.	Cet état de chose souvent recommandé aux entreprises sera corrigé	
	Associer véritablement les Elus dans le cadre des projets	C'est dans cette optique que le présent document est en élaboration	
		-	

PROJET D'ÉLECTRIFICATION RURALE (PERU)



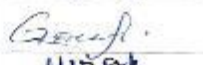
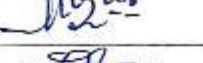
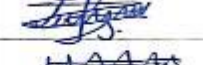
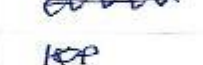
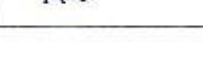
 CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU PLAN DE
PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P)

Date: 12/12/2024

Lieu: Salle de réunion de la mairie de Bokocon

LISTE DE PRESENCE

N°	NOM & PRENOMS	SEXE (M/F)	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EMARGEMENT
	D'ALMEIDA Rufino	M	Mairie de Bokocon	Maire	Tel: 65 26 45 45 E-mail:	
2	KLOTBE Michel	M	Société civile	Coordinateur APC Représentant Société civile	Tel: E-mail:	97571647
3	AGBO Jacques	M	DST	C/ASRD	Tel: E-mail: 01 95 70 74 58	
4	AGOMHESSOU Patrice	M	C A Sodokomé	C A Sodokomé	Tel: 95 59 4 22 E-mail: agomheou@gmail.com	
5	Agbaoustin Jiman	M	C A Zakarmé	C A Zakarmé	Tel: E-mail:	

N°	NOM & PRENOMS	SEXE (M/F)	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EMARGEMENT
	AHONOU NAZAIRE	M		C & Volli	Tel: E-mail: 95 52 77 86	
	HOLOXOU M. Sévère	M	Mairie	RPC-MCB	Tel: 86 84 5 015 E-mail:	
	TCHEROU Adrien	M		C. R Hellou	Tel: E-mail: 95 34 05 36	
	Goubaoudé Odile	F	Représentative des Femmes	Présidente	Tel: E-mail: 97 63 97 12	
	LOKO K. Gilles	M	Rept. DDLP Flamé Bol	Secrétaire DDLP Mairie Bokocon	Tel: 86 92 24 15 E-mail:	
	KPALIKA A. Nicolas	M	Avogbama	C & Ahoandama	Tel: E-mail: 96 18 55 18 96 10 39 07	
	G-BINDTO Théophile	M		C & Eouganmi	Tel: E-mail: 95 84 65 99	
	KPOTA Abraham	M		C & LOKODAVE	Tel: E-mail: 69 20 78 24	



PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE (PERU) Phase 2

PROCES VERBAL DE SEANCE

L'an deux mil vingt-quatre et le jeudi 12 décembre, s'est tenue dans la salle de réunion de la Mairie de Bohicon une rencontre de consultation des parties prenantes dans la dudit projet. Etaient présents, voir liste en annexe.

Ainsi, après le mot d'ouverture de la séance par l'autorité Mr le Maire de la commune de Bohicon, l'équipe de la mission a pris la parole pour expliquer dans les moindre détails l'importance du P3P qui a pour but d'une part, d'améliorer et de faciliter la prise de décision, et d'autre part de créer une atmosphère de concertation qui implique activement les personnes affectées par le projet et d'autres parties prenantes en temps opportun afin que ces groupes aient suffisamment d'occasions d'exprimer leurs opinions et préoccupations susceptibles d'influencer les décisions de projet.

A la suite de la présentation de l'équipe de la mission, les préoccupations des participants ont été enregistrées suivies des réponses apportées qui sont présentées dans le tableau annexé au présent PV.

Après la synthèse des discussions, la séance est clôturée avec les mots de satisfaction et dans l'espoir que les doléances et préoccupations soient prises en compte par le PERU II.

Ont signé

(Signatures and names of participants)
 ALAÏA RAYMOND
 AGBO Jacques C/DSRD
 KLOÏDE Michèle Société civile
 AGNÈSSOU Fabrice C.A. Sociétaires
 VIGRE Kabouré Représentant des Personnes Handicapées
 Clouhoué
 ESSEKA Pauline
 Odile
 CQ Héloïse
 Adrien TCHENOU
 SEKLOKA Eudes
 SBE
 Biandomé Adjintsiharé
 Ardy KOGBLEVI SBE



N°	NOM & PRENOMS	SEXE (M/F)	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EMARGEMENT
	ESSEKA Pauline	F	Représentant des enfants	Zarescière	Tel: 64628283 E-mail:	<i>(Signature)</i>
	VIGRE Kabouré	M	Représentant des Personnes Handicapées	Adjoint au Maire de Bohicon	Tel: 83429461 E-mail:	<i>(Signature)</i>
A	ADJADJHOUÉ DIEUDONNE	M	CQ Hounboto	CQ AGBOKON	Tel: 95407962 E-mail: 6494965	<i>(Signature)</i>
	KINSI Kokou	M	CQ		Tel: 99835977 E-mail:	<i>(Signature)</i>
	AKABASSI Marcelin	M	RPRCA	coordonnateur	Tel: 97634028 E-mail: vance201@gmail.com	<i>(Signature)</i>
	Venance ATTINGLI	M	CM/Maire	CM/Maire	Tel: 99113378 E-mail: ak3sbe@si	<i>(Signature)</i>
	KOGBLEVI Ardy	M	SBE	Spécialité soudeur enrouleur hls	Tel: 95569195 E-mail: 0197345257	<i>(Signature)</i>
	ALLABOS JOSEPH	M	CQ Zougoudo			<i>(Signature)</i>
	SEKLOKA Eudes	M	SBE	Soudogère		<i>(Signature)</i>

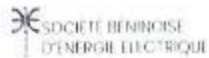
Date : 12/12/2024

Département : Zou

Lieu : Salle de réunion

Commune : Zagnanado

Structures	Questions/préoccupations	Réponses apportées	Observations
RAF	Préciser les localités retenues dans le cadre du PERU	Ahlan dans l'arrondissement de Kpédékpo pour la phase 2 du PERU. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il y a parmi les participants, le représentant de ladite localité	
RST	Les localités de N'DOKPO, SOWE et ASSIANGBOME dans l'arrondissement de Gbanamè ont connu de remise de site pour les travaux de PERU1 mais depuis lors aucune activité n'a démarré.	Bien noté. Tous les projets de PERU1 connaîtront un aboutissement. Toutefois les informations seront remontées à la hiérarchie	
	- Réaliser ces travaux au grand bonheur des populations	- C'est bien noté et les dispositions seront prises à cet effet	
	- Qu'il y ait la mise en œuvre effective des mesures contenues dans le PGES qu'il partager avec la mairie.	- La mairie pour avoir participé à la validation de l'EIES devrait disposer du PGES, toutefois le document final sera partagé avec la mairie pour suivi	
CV AHLAN	Remerciement car la localité est enclavée ; Que les travaux démarrent aussi vite sans interruption	C'est noté	
	- Associer véritablement les Elus dans le cadre des projets	- C'est dans cette optique que la présente mission est venue faire les consultations pour l'élaboration de l'instrument P3P	
	- Que la 1 ^{ère} phase du projet soit bouclée pour éviter d'abandonner les projets	- Les dispositions seront prises dans ce sens.	
	Pourquoi répéter la même localité pour la 2 ^e phase	- Faute de non couverture totale et ou d'une bonne densification	



PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE (PERU) Phase 2

PROCES VERBAL DE SEANCE

L'an deux mil vingt-quatre et le jeudi 12 décembre, s'est tenue dans la salle de réunion /Mairie de Zagnanado rencontre de consultation des parties prenantes dans le cadre du projet. Étaient présents, voir liste en annexe.

Ainsi, après le mot d'ouverture de la séance par l'autorité M. le Maire de la commune de Zagnanado l'équipe de la mission a pris la parole pour expliquer dans les moindres détails l'importance du P3P qui a pour but d'une part, d'améliorer et de faciliter la prise de décision, et d'autre part de créer une atmosphère de concertation qui implique activement les personnes affectées par le projet et d'autres parties prenantes en temps opportun afin que ces groupes aient suffisamment d'occasions d'exprimer leurs opinions et préoccupations susceptibles d'influencer les décisions de projet.

À la suite de la présentation de l'équipe de la mission, les préoccupations des participants ont été enregistrées suivies des réponses apportées qui sont présentées dans le tableau annexé au présent PV.

Après la synthèse des discussions, la séance est clôturée avec les mots de satisfaction et dans l'espoir que les doléances et préoccupations soient prises en compte par le PERU II.

Ont signé

Le RST: [Signature]
 Le RAE: [Signature]
 Le Maire: [Signature]
 Justin KANNINKPO
 HOUNKPATIN H. Gbèdo
 CV AHLAN
 ZANJANMAN KOU S. Ghislain
 Aday KOGBLEVI
 Eudes SEKLOKA
 SBEE
 AKPO HANUS Afoua
 GANTIN G. Zénon
 Fadel GADJE



PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE (PERU)

CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P)

Date: 12/12/2024

Lieu: Salle de réunion /Mairie de Zagnanado.

LISTE DE PRESENCE

N°	NOM & PRENOMS	SEXE (M/F)	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EMARGEMENT
01	KANNINKPO Justin	M	Mairie Zagnanado	Maire	Tel: 97094092 E-mail: jkanninkpo@peru2.com	[Signature]
02	HOUNKPATIN H. Gbèdo	M	Mairie	CV AHLAN	Tel: 97110819 E-mail: hounkpatin@peru2.com	[Signature]
03	AKPO HANUS Afoua	M	Mairie	RADE	Tel: 97019213 E-mail: hanus@peru2.com	[Signature]
04	DOVI HANUS Victor	M	Mairie	RST	Tel: 97015500 E-mail: dovi@peru2.com	[Signature]
05	SWAGORISOU Mawemawem	M	Mairie	RAAF	Tel: 97003682 E-mail: swagorissou@peru2.com	[Signature]



N°	NOM & PRENOMS	SEXE (M/F)	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EMARGEMENT
06	HOUNDEFOOJI Bruno	M	Mairie de Zagnanado	STMP	Tel: 66282805 E-mail:	[Signature]
07	ZANJANMAN KOU S. Ghislain	M	Mairie de Zagnanado	Stageuse / ST	Tel: 86060803 E-mail:	[Signature]
08	GANTIN G. Zénon	M	Mairie de Zagnanado	coll/RDLP	Tel: 56188732 E-mail:	[Signature]
09	DE SOUZA Rodrigue	M	Mairie de Zagnanado	RDLP	Tel: 96385842 E-mail:	[Signature]
10	GADJE S. Fadel	M	SBEE	cae	Tel: 96528194 E-mail:	[Signature]
11	KOGBLEVI Aday	M	SBEE	Spécialiste matériel communautaire	Tel: 99113378 E-mail:	[Signature]
12	SEKLOKA Eudes	M	SBEE	Sociologue	Tel: 99794527 E-mail:	[Signature]
					Tel: E-mail:	

Date : 12/12/2024

Département : Zou

Lieu : Salle de réunion

Commune : Ouinhi

Structures	Questions/préoccupations	Réponses apportées	Observations
OSC	Les OSC sont très rarement impliquées dans projets d'électrification. Que cette démarche continue dans le temps pour améliorer les imperfections constatées par le passé.	C'est noté et ce sera amélioré	
Artisans	Que la tension prévue soit de très bonne qualité afin de faciliter les activités économiques des artisans qui constituent une cible importante pour les projets d'électrification	C'est bien noté et les dispositions sont prises par rapport au niveau de tension parce que vous constituez une cible non négligeable	
Association de développement	Tout ce que ABERME avait entrepris avant sa disparition sera-t-il laissé pour compte ? Comment ça va se passer ?	Non il y avait un liquidateur qui suivant la procédure, va tenir compte de tout.	
UCP	Remerciement mais il ne faut pas que les travaux de la phase 2 soient réalisés comme par le passé (ABERME).	Merci, c'est bien noté et nous vous rassurons	
	Le village Aïzè dispose de réseau mais presque inachevé et non réceptionné. Revoir ce réseau qui pourra desservir la paisible population. - La même situation se pose à Wokon	- Des dispositions seront prises dans le cas d'espèces pour leur achèvement.	
DA (2è Adjoint)	Très peu informer sur les projets, Les travaux démarrent sur le terrain sans aucune information préalable. Ce n'est que lorsqu'il y a des problèmes sur le terrain que les autorités sont associées	C'est bien noté et ce sera corrigé à l'avenir	
	Que les travaux connaissent effectivement des ramifications dans les agglomérations et non leurs arrêts au seuil des agglomérations. Que cela couvre tout le village concerné.	- C'est noté mais il faut avoir l'accès c'est-à-dire que les voies d'accès existent	
	Afin de réduire les tracasseries liées aux paiements et à l'acquisition de compteurs, les Elus et les participants ont suggéré l'installation d'un guichet à Ouinhi	-	
Représentante des femmes	Respecter la parole donnée car l'électrification est très attendue dans les localités et les femmes en souffrent	C'est bien noté et nous vous rassurons que ce ne sera pas un éléphant blanc. Les femmes sont bien pris en compte par le projet	
GUPS	Vu tout ce qui a été dit par les participants, il serait judicieux d'évaluer le PERU 1 avant la phase 2 afin de corriger les tares constatées	C'est bien noté	



PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE (PERU)

CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P)

Date: 12/12/2024

Lieu: Salle de réunion de la mairie de Ouinhi

PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE (PERU) Phase 2

PROCES VERBAL DE SEANCE

L'an deux mil vingt-quatre et le jeudi 12 décembre, s'est tenue dans la salle de réunion / Mairie de Ouinhi une rencontre de consultation des parties prenantes dans le cadre du projet. Étaient présents, voir liste en annexe.

Ainsi, après le mot d'ouverture de la séance par l'autorité Mr. le Premier Adjoint au Maire / Commune de Ouinhi, l'équipe de la mission a pris la parole pour expliquer dans les moindres détails l'importance du P3P qui a pour but d'une part, d'améliorer et de faciliter la prise de décision, et d'autre part de créer une atmosphère de concertation qui implique activement les personnes affectées par le projet et d'autres parties prenantes en temps opportun afin que ces groupes aient suffisamment d'occasions d'exprimer leurs opinions et préoccupations susceptibles d'influencer les décisions de projet.

À la suite de la présentation de l'équipe de la mission, les préoccupations des participants ont été enregistrées suivies des réponses apportées qui sont présentées dans le tableau annexé au présent PV.

Après la synthèse des discussions, la séance est clôturée avec les mots de satisfaction et dans l'espoir que les doléances et préoccupations soient prises en compte par le PERU II.

Date signée

Handwritten signatures and names of participants:

- DAM: David OGOUBIYI
- PAM: Y. NUÉLÉZIN
- La C/SAF/mairie: Houessou
- Rep. CVADAME: H. A. MOS FADÉGNON
- CICPC: H. G. Gabriel
- YETCHENOU O. JOÛT
- Alain K. DOSSOU
- Brice K. AGBO
- GUPRS/munlu
- Arty KOGBO
- SBEE
- Koto Barnabé
- FANOU FIERRE
- CV TEVEDJI
- Koulo SEKOUKA


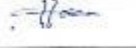

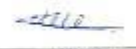

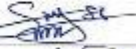

LISTE DE PRESENCE

N°	NOM & PRENOMS	SEXE (M/F)	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EMARGEMENT
1	EZIN Yelmolen Noël	M	Mairie	PAM	Tel: 97314200 E-mail: noel.ezin@benin.gov.bj	[Signature]
2	HOUESSOU Florent	M	Mairie	Chef Service Affaires Générales	Tel: 97314200 E-mail: florent.houessou@benin.gov.bj	[Signature]
3	BEKOU K. A. Joël	M	Mairie	DADE/ Membre OUNCI	Tel: 66211855 E-mail: joel.bekou@gmail.com	[Signature]
4	OGOUBIYI David	M	Mairie	DAM	Tel: 96537211 E-mail: davidogoubyi@gmail.com	[Signature]
5	TOLEGBE Victoire	F	Mairie	P.F. Genre	Tel: 97313711 E-mail: victoiretolegbe@gmail.com	[Signature]



N°	NOM & PRENOMS	SEXE (M/F)	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EMARGEMENT
6	SOHOTO LÉON Naugninnon	M	Association de développement	Président	Tel: 97325153 E-mail: sohoto@ign.be	[Signature]
7	FADÉGNON H. AMOS	M	Mairie	Rep. CVADAME	Tel: 97099411 E-mail: amosfadegnon@gmail.com	[Signature]
8	BOGNONSA A. Mathieu	M	Mairie	Représentant CV CV Dolivi	Tel: 96433676 E-mail: mathieubognonsa2018@gmail.com	[Signature]
9	DAMIRO Aïssouma	M	CV	CV Gankourme	Tel: 96048422 E-mail: damiro@gmail.com	[Signature]
10	TATOU CÉLEPHILE	M	CV	CV AHICOU	Tel: 96016458 E-mail: tatoucelephile@gmail.com	[Signature]
11	BOKO DEGBEJIS	M	CV	OUKON ATILASS	Tel: 94048149 E-mail: bokodegbejis@gmail.com	[Signature]
12	AYÉBIRD OROBI	M	CV	OUJA DOSSOU	Tel: 97847026 E-mail: ayebirdoroobi@gmail.com	[Signature]
13	FANOU Pierre	M	CV	TEVEDJI	Tel: 96001932 E-mail: fanoupiere@gmail.com	[Signature]

SOCIÉTÉ BÉNOÏSE
D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

N°	NOM & PRENOMS	SEXE (M/F)	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EMARGEMENT
22	DJOSSOU K. Alain	M	CV/HOUARDJA	Chief de village	Tel: 01528850 E-mail: alain.djossou@sebe.com	
23	DJOSSA Christophe	M	CV/HOUEDJA	Chief de village	Tel: 01567502 E-mail: 65	
24	ABOKO Ghakissou	M	CV/Zoungou	Chief de village	Tel: 015731 E-mail: 6720	
25	KOUDAKI Adegbola	M	CV/Gankon	Chief de village	Tel: 666387 E-mail: 85	X
26	KETOUNOU Michel	M	CV/Holli	Chief de village	Tel: 9779 E-mail: 9584	
27	HOUNGBEDJI Pascal	M	CV/AIZE	Chief de village	Tel: 576126 E-mail: 44	
28	SEKLOKA Enda	F	SBEE	Sociologue	Tel: 045794523 E-mail:	
29	KOGBLEVI Ardy	M	SBEE	Secrétaire chargé de communication	Tel: 997378 E-mail:	

Date : 13/12/2024

Département : Zou

Lieu : Salle de réunion

Commune : Zogbodomey

Structures	Questions/préoccupations	Réponses apportées	Observations
Association de développement	Les travaux de PERU1 se sont arrêtés à Hlagba Dénou et la cotisation pour l'acquisition de compteurs continue. A quand la fin des travaux afin que les populations puissent en jouir ?	Les travaux vont redémarrer et connaîtront leur achèvement afin de combler les attentes des populations en matière d'électricité. Les compteurs seront posés aux ayant droit dès l'achèvement des travaux.	
Représentant des Artisans	La plupart des travaux ne sont pas achevés ?	Tous les travaux démarrés connaîtront leur achèvement	
	- Faire passer des communiqués sur les médias contre les installations sous les réseaux électriques de la SBEE.	- Plusieurs communiqués ont été passés déjà par la SBEE et elle poursuivra le passage sur les médias et réseaux sociaux dans plusieurs langues du pays	
GUPS	Manque d'implication dans les différentes phases de certains projets passés. Associer les GUPS dans le cadre des actions de sensibilisation pour la prévention des cas de grossesses précoces et imprévues, et VBG.	Les dispositions vont être prises pour une implication du représentant du Guichet Unique de Protection sociale.	
Représentante des groupements des femmes	Quelles sont les localités de PERU1 ?	Zoungbo-Zounmè ; Zoungbo-Bogon ; Tègon, Dénou	
	Les travaux ne sont pas terminés cela pose un véritable problème à la base. A quoi s'en tenir puisque la phase 2 veut déjà démarrer ?	- Tous les travaux démarrés et arrêtés, connaîtront leur achèvement et ne seront pas liés à la phase 2	
	Continuer et achever là où les travaux ne sont pas encore terminés (Zoungbo-zounmè et Zoungbo-Bogon)	- C'est noté	
	Que les poteaux soient implantés sans délai là où les fouilles sont réalisées et abandonnées sans protection depuis des mois	- Les dispositions idoines seront prises à cet effet	
CA	Il fait tienne les préoccupations de la représentante des femmes	Bien noté	

Structures	Questions/préoccupations	Réponses apportées	Observations
	Associer véritablement les Elus dans le cadre des projets	- C'est dans cette optique que le présent document est en élaboration	
	PERU était venu faire les études à Agouna, mais depuis lors plus de nouvelle, qu'en sera-t-il ?	- La hiérarchie sera informée de la situation et un retour vous sera fait sur la suite à donner.	
DC (Directeur de Cabinet du maire)	Les travaux sont terminés à Tègon et Hlagba Dénou, il faut donc accélérer leur mise en service.	On a pris bonne note	
DST	Le PERU est juste venu au début par rapport aux plans de lotissement. Ce n'est qu'avec le temps sans aucune information au préalable qu'on apprend qu'il y a les poteaux ou lorsqu'il y a des problèmes sur le terrain qu'on est contacté ?	Cet état des choses sera corrigé	



PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE (PERU) Phase 2

PROCES VERBAL DE SEANCE

L'an deux mil vingt-quatre et le vendredi 13 décembre, s'est tenue dans la salle de réunion de la mairie de Zogbodomey rencontre de consultation des parties prenantes dans la dudit projet. Etalent présents, voir liste en annexe.

Ainsi, après le mot d'ouverture de la séance par l'autorité Mr. le Secrétaire Exécutif de la mairie de Zogbodomey, l'équipe de la mission a pris la parole pour expliquer dans les moindres détails l'importance du P3P qui a pour but d'une part, d'améliorer et de faciliter la prise de décision, et d'autre part de créer une atmosphère de concertation qui implique activement les personnes affectées par le projet et d'autres parties prenantes en temps opportun afin que ces groupes aient suffisamment d'occasions d'exprimer leurs opinions et préoccupations susceptibles d'influencer les décisions de projet.

A la suite de la présentation de l'équipe de la mission, les préoccupations des participants ont été enregistrées suivies des réponses apportées qui sont présentées dans le tableau annexé au présent PV.

Après la synthèse des discussions, la séance est clôturée avec les mots de satisfaction et dans l'espoir que les doléances et préoccupations soient prises en compte par le PERU II.

Ont signé

Le DST Zogbodomey
 D.F. XAVIER GBESSEMEHLAN
 VIGNIGBE Homère
 Le Représentant CIGUPS Zogbodomey
 DOSSOUNON C. Damien
 CANA 2
 SONANBOGANBOU Francis
 ROYALIE Rep. Groupement féminin CANA 2
 SOPENON M. Martin
 Chef cabinet du Maire

Autres signatures:
 KOFFIABO SO Wilfried Rep. Artisans
 Association de développement
 ARK KEBBEN SBCE
 EUGÈNE SEKLOKA SBCE



PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE (PERU)

CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P)

Date: 13/12/2024

Lieu: Salle de réunion de la mairie de Zogbodomey

LISTE DE PRESENCE

N°	NOM & PRENOMS	SEXE (M/F)	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EMARGEMENT
	GBESSEMEHLAN D.F. Xavier	M	Mairie de Zogbodomey	DST	Tel: 9633661 E-mail: xavier.gb@peru2.com	<i>[Signature]</i>
	VIGNIGBE Homère	M	"	SE	Tel: 9781631 E-mail: vgnigbe.h@peru2.com	<i>[Signature]</i>
	DOSSOUNON C. Damien	M	Représentant Zogbodomey	CIGUPS	Tel: 99214088 E-mail: "	<i>[Signature]</i>
	SINAICIRE O. Prédic	M	Mairie de Zogbodomey	SBEP	Tel: 97375891 E-mail: sinaicire.o@peru2.com	<i>[Signature]</i>
	HOUNDESSO E. Clément	M	Représentant Association de développement de Zogbodomey	TG Association de développement	Tel: 97402551 E-mail: "	<i>[Signature]</i>

N°	NOM & PRENOMS	SEXE (M/F)	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EMARGEMENT
	GOUGNON Jean-Baptiste	M	Mairie de Zogbodomey	DSI	Tel: 96134607 E-mail: jg.gougnon@maiee.bj	
	KAKPO Rachid	M	"	DAAF	Tel: 97489179 E-mail: chancedierbtpo@yahoo.fr	
	AZANON Courmes	F	Mairie de Zogbodomey	PARP	Tel: 97457083 E-mail: azanoncf@yahoo.fr	
	DJESSOU Raymond	M	ADECA 2	Président	Tel: 95366389 E-mail: jeymanidj@mail.be	
	AIZANNON VICTOR	M	C.V CANAL ABOUNA	CV	Tel: 0166366645 E-mail:	
	SOUMADGANHOU Francis	M	CA CANA 2	CA	Tel: 91060655 E-mail: Francis.Soumadganhou@gmail.com	
	SATBA yvens. Gips	M	CANA 2	Cuisinier	Tel: E-mail: satbayvens@gmail.com	
	HOUKOUTO Clair	F	CANA 2	Vendeuse	Tel: E-mail:	

N°	NOM & PRENOMS	SEXE (M/F)	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EMARGEMENT
	HOUTOGAN Célestine	F	Représentatif des Femmes	Vendeuse	Tel: E-mail:	
	KOTOBIODJO Wilfried	M	Collectif Zogbodomey	Hagon	Tel: 60017470 E-mail: wilfriedkobiobio@gmail.com	
	ADJASSOHO M. Rosalie	F	Canal	Rep. groupements femmes Canal	Tel: 97453958 E-mail: rosaliadjassoho@gmail.com	
	KOGBLEVI Ardy	M	SBEE	Spécialiste soudage artisanal	Tel: 99113378 E-mail: koghblevi@gmail.com	
	SEKLOMA Endes	F	SBEE	Sociologue	Tel: 0192345253 E-mail:	
	SODONON H. Martin	M	SBEE	chef cabinet	Tel: 0191372357 E-mail:	
					Tel: E-mail:	
					Tel: E-mail:	

Date : 10 et 12/12/2024



Département : Atacora


Lieu : Préfecture de Natitingou

Commune : Natitingou

Structures	Questions/préoccupations	Réponses apportées	Observations
C/SPAP de la préfecture	<ul style="list-style-type: none"> - Comment est-ce que les localités du projet ont été choisies ? - Comment est-ce que les institutions sont consultés avant le démarrage du projet ? - Veuillez toujours associer la préfecture pour faciliter la bonne mise en œuvre du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Les localités ont été choisies par les techniciens en fonction des besoins en électrification et l'existence des infrastructure de base - Normalement avant le démarrage des activités du projet les consultants passent rencontrer les institutions, les autorités concernées avant la consultation des populations bénéficiaire du projet - Désormais toute la préfecture sera impliquée la mise en œuvre des projets 	<p>Les localités frontalières n'ont pas été choisies. Veuillez intégrer ces localités dans le projet</p> <p>Depuis la genèse des projets veuillez impliquer les autorités préfectorales</p>
Direction Départementale de Cadre de Vie et de Transport (DDCVT)	<ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que les EIES et PARC ont été réalisées dans toutes les localités du projet ? - La DDCVT n'est pas consultée dans le cadre de ces études - Est-ce que toutes les parties prenantes ont été impliquée dans le cadre de ce projet ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Les EIES et PARC ont été réalisées dans toutes les localités du projet - L'objectif de cette mission est déjà d'informer et d'impliquer toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre de ce projet 	<p>Veuillez instruire toujours les consultants de consulter toujours la DDCVT dans la phase des collectes des données EIES et PARC</p>
Police (Assistant de la DDPR/Atacora)	<ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que toutes les localités frontalières ont été prises en compte dans le cadre de ce projet ? - Est-ce que les autorités préfectorales et locales ont été impliquées dans le choix des localités du projets ? - Est-ce que la DDPR a été impliquée dans le choix des localités du projets ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre de ce projet, toutes les localités frontières n'ont pas été prises compte - L'objectif de cette mission est d'impliquer les autorités préfectorales, locales et la police dans la mise en œuvre dudit projet - Vu l'importance de cette préoccupation, elle sera un point d'attention dans le choix des localités des projets d'électrification 	<p>Veuillez consulter la police dans le choix des localités d'électrification</p> <p>Veuillez impliquer la police dans la mise en œuvre des projets, surtout cette dans les zones frontalières</p>
Chef Inspection Forestière de l'Atacora	<ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que des EIES ont réalisées dans toutes les localités ? - Est-ce qu'il est prévu un plan de reboisement écologique ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Les EIES ont été réalisées dans toutes les localités du projet - Un reboisement compensatoire est prévu en fonction du nombre d'arbre à abattre dans le cadre de la mise en œuvre du projet - Les réseaux de densification et d'extension passent toujours dans l'emprise publique c'est la raison pour laquelle lesdits projets impactent plus les 	<p>Veuillez déjà associer la direction départementale des eaux et forêt au cours de la collecte des données relatives à la végétation</p>

Structures	Questions/préoccupations	Réponses apportées	Observations
		arbres et arbustes d'où un reboisement compensatoire	
DRA/SBEE	<ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que les Directions Régionales de la SBEE ont été associées aux choix des localités dans le cadre de ce projet ? - Est-ce que les Directions Régionales sont impliqués dans la mise œuvre du projet pour le contrôle de la qualité des travaux ? 	<ul style="list-style-type: none"> - L'objectif de cette mission est déjà d'informer et d'impliquer toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre de ce projet - Vu l'importance de cette préoccupation, elle sera un point d'attention dans le choix des localités des projets d'électrification 	<p>Veillez toujours impliquer les Directions Régionales dans le choix des localités à électrifier</p> <p>Veillez à ce que toutes les entreprises se présentent aux directions régionales avec un planning détaillé pour permettre un bon suivi des activités (fouille, implantation, la section des câble)</p>

Structures	Questions/préoccupations	Réponses apportées	Observations																																																																																																									
 <p style="text-align: center;">PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE (PERU)</p> <p style="text-align: center;">CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P)</p> <p>Date : 12/12/2024 Lieu : Préfecture de Natitingou</p> <p style="text-align: center;">LISTE DE PRESENCE</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>NOM & PRENOMS</th> <th>SEXE (M/F)</th> <th>STRUCTURE</th> <th>FONCTION</th> <th>CONTACTS</th> <th>EMERGEMENT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>01</td> <td>CHABI NATH L. M. <i>Dessé</i></td> <td>F</td> <td>Profiteuse Natitingou</td> <td>Projet/Atacora</td> <td>Tel : 01 97 74 61 77 E-mail : <i>chabimath@natitingou.bj</i></td> <td><i>[Signature]</i></td> </tr> <tr> <td>02</td> <td>HOUNKPONOU M-E <i>Alie Y</i></td> <td>F</td> <td>SBEE</td> <td>DRASSCEB</td> <td>Tel : 01 65 20 11 37 E-mail : <i>hounkpou@sb.ee</i></td> <td><i>[Signature]</i></td> </tr> <tr> <td>03</td> <td>TASSOU Isidore</td> <td>M</td> <td>Béniue</td> <td>C/SBEE</td> <td>Tel : 97 33 36 03 E-mail :</td> <td><i>[Signature]</i></td> </tr> <tr> <td>04</td> <td>TANBA Jemoufou</td> <td>M</td> <td>DRASSCEB</td> <td>Directeur</td> <td>Tel : 01 92 31 02 29 E-mail : <i>tanba@sb.ee</i></td> <td><i>[Signature]</i></td> </tr> <tr> <td>05</td> <td>HAMA CHABI Mouhammad</td> <td>M</td> <td>Police</td> <td>Assistant DAPR Atacora</td> <td>Tel : 01 97 77 52 06 E-mail : <i>hama@sb.ee</i></td> <td><i>[Signature]</i></td> </tr> </tbody> </table>		N°	NOM & PRENOMS	SEXE (M/F)	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EMERGEMENT	01	CHABI NATH L. M. <i>Dessé</i>	F	Profiteuse Natitingou	Projet/Atacora	Tel : 01 97 74 61 77 E-mail : <i>chabimath@natitingou.bj</i>	<i>[Signature]</i>	02	HOUNKPONOU M-E <i>Alie Y</i>	F	SBEE	DRASSCEB	Tel : 01 65 20 11 37 E-mail : <i>hounkpou@sb.ee</i>	<i>[Signature]</i>	03	TASSOU Isidore	M	Béniue	C/SBEE	Tel : 97 33 36 03 E-mail :	<i>[Signature]</i>	04	TANBA Jemoufou	M	DRASSCEB	Directeur	Tel : 01 92 31 02 29 E-mail : <i>tanba@sb.ee</i>	<i>[Signature]</i>	05	HAMA CHABI Mouhammad	M	Police	Assistant DAPR Atacora	Tel : 01 97 77 52 06 E-mail : <i>hama@sb.ee</i>	<i>[Signature]</i>	 <table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>NOM & PRENOMS</th> <th>SEXE (M/F)</th> <th>STRUCTURE</th> <th>FONCTION</th> <th>CONTACTS</th> <th>EMERGEMENT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>06</td> <td>SEIDOU FLORENCE</td> <td>M</td> <td>SBEE</td> <td>Environnementaliste</td> <td>Tel : 97 65 07 73 E-mail : <i>seidou@sb.ee</i></td> <td><i>[Signature]</i></td> </tr> <tr> <td>07</td> <td>AKOMAGNI COMLAN</td> <td>M</td> <td>DDD-A</td> <td>C/SAF</td> <td>Tel : 64 88 89 28 E-mail : <i>akomagni@ddd.a</i></td> <td><i>[Signature]</i></td> </tr> <tr> <td>08</td> <td>KIKI MALOUIN</td> <td>M</td> <td>IF/ATA</td> <td>ACSCEF</td> <td>Tel : 20 78 70 51 E-mail : <i>kiki@acscef.com</i></td> <td><i>[Signature]</i></td> </tr> <tr> <td>09</td> <td>AFFOUKOU HADJES</td> <td>M</td> <td>IF Atacora</td> <td>C/F/A</td> <td>Tel : 97 36 46 40 E-mail : <i>affoukou@if.atacora.bj</i></td> <td><i>[Signature]</i></td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>TIANDO GRACIN</td> <td>M</td> <td>SBEE</td> <td>C/S E/S</td> <td>Tel : 97 34 72 37 E-mail : <i>tiano@sb.ee</i></td> <td><i>[Signature]</i></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Tel : E-mail :</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Tel : E-mail :</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Tel : E-mail :</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		N°	NOM & PRENOMS	SEXE (M/F)	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EMERGEMENT	06	SEIDOU FLORENCE	M	SBEE	Environnementaliste	Tel : 97 65 07 73 E-mail : <i>seidou@sb.ee</i>	<i>[Signature]</i>	07	AKOMAGNI COMLAN	M	DDD-A	C/SAF	Tel : 64 88 89 28 E-mail : <i>akomagni@ddd.a</i>	<i>[Signature]</i>	08	KIKI MALOUIN	M	IF/ATA	ACSCEF	Tel : 20 78 70 51 E-mail : <i>kiki@acscef.com</i>	<i>[Signature]</i>	09	AFFOUKOU HADJES	M	IF Atacora	C/F/A	Tel : 97 36 46 40 E-mail : <i>affoukou@if.atacora.bj</i>	<i>[Signature]</i>	10	TIANDO GRACIN	M	SBEE	C/S E/S	Tel : 97 34 72 37 E-mail : <i>tiano@sb.ee</i>	<i>[Signature]</i>						Tel : E-mail :							Tel : E-mail :							Tel : E-mail :	
N°	NOM & PRENOMS	SEXE (M/F)	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EMERGEMENT																																																																																																						
01	CHABI NATH L. M. <i>Dessé</i>	F	Profiteuse Natitingou	Projet/Atacora	Tel : 01 97 74 61 77 E-mail : <i>chabimath@natitingou.bj</i>	<i>[Signature]</i>																																																																																																						
02	HOUNKPONOU M-E <i>Alie Y</i>	F	SBEE	DRASSCEB	Tel : 01 65 20 11 37 E-mail : <i>hounkpou@sb.ee</i>	<i>[Signature]</i>																																																																																																						
03	TASSOU Isidore	M	Béniue	C/SBEE	Tel : 97 33 36 03 E-mail :	<i>[Signature]</i>																																																																																																						
04	TANBA Jemoufou	M	DRASSCEB	Directeur	Tel : 01 92 31 02 29 E-mail : <i>tanba@sb.ee</i>	<i>[Signature]</i>																																																																																																						
05	HAMA CHABI Mouhammad	M	Police	Assistant DAPR Atacora	Tel : 01 97 77 52 06 E-mail : <i>hama@sb.ee</i>	<i>[Signature]</i>																																																																																																						
N°	NOM & PRENOMS	SEXE (M/F)	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EMERGEMENT																																																																																																						
06	SEIDOU FLORENCE	M	SBEE	Environnementaliste	Tel : 97 65 07 73 E-mail : <i>seidou@sb.ee</i>	<i>[Signature]</i>																																																																																																						
07	AKOMAGNI COMLAN	M	DDD-A	C/SAF	Tel : 64 88 89 28 E-mail : <i>akomagni@ddd.a</i>	<i>[Signature]</i>																																																																																																						
08	KIKI MALOUIN	M	IF/ATA	ACSCEF	Tel : 20 78 70 51 E-mail : <i>kiki@acscef.com</i>	<i>[Signature]</i>																																																																																																						
09	AFFOUKOU HADJES	M	IF Atacora	C/F/A	Tel : 97 36 46 40 E-mail : <i>affoukou@if.atacora.bj</i>	<i>[Signature]</i>																																																																																																						
10	TIANDO GRACIN	M	SBEE	C/S E/S	Tel : 97 34 72 37 E-mail : <i>tiano@sb.ee</i>	<i>[Signature]</i>																																																																																																						
					Tel : E-mail :																																																																																																							
					Tel : E-mail :																																																																																																							
					Tel : E-mail :																																																																																																							



PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE (PERU)

CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P)

Date : 10/12/2024
Lieu : Direction régionale de la SBEE

LISTE DE PRESENCE

N°	NOM & PRENOMS	SEXE (M/F)	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EMERGEMENT
	HOUNKPONOU M-E Alie Y	F	SBEE	D. R	Tel : 65 20 14 27 E-mail : <i>hounkpou@sb.ee</i>	<i>[Signature]</i>
	AKPOVO Joseph	M	SBEE	RCT	Tel : E-mail : <i>akpovo@sb.ee</i>	<i>[Signature]</i>
					Tel : E-mail :	
					Tel : E-mail :	
					Tel : E-mail :	

Structures	Questions/préoccupations	Réponses apportées	Observations
Date : 10 /12/2024		Département : Atacora	
Lieu : Mairie de Toucountouna		Commune : Toucountouna	

Structures	Questions/préoccupations	Réponses apportées	Observations
DST	<ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que les maires et les services techniques des mairies ont été associés aux choix des localités du projet ? - Quelles sont les critères de choix des localités ? - Est-ce que toutes les localités frontalières ont été prises en compte dans le cadre de ce projet ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Les localités ont été choisies par les techniciens en fonction des besoins en électrification et l'existence des infrastructures de base - L'objectif de cette mission est déjà d'informer et d'impliquer toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre de ce projet - Dans le cadre de ce projet, quelques localités frontalières ont été prises en compte 	Veillez impliquer services techniques des mairies dans le choix des localités et dans toutes les phases de la mise en œuvre du projet
DADE	<ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que les EIES et PARC ont été réalisées dans le cadre de ce projet ? - Est-ce que toutes les espèces végétales qui seront impactées ont été évaluées ? - Est-ce que les consultations publiques ont été réalisées dans le cadre des EIES/PARC ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Les EIES/PARC ont été réalisées dans toutes les localités impactées par ce projet - Les arbres qui seront impactés ont été recensés et quantifiés dans le PGES - Les procès-verbaux des consultations publiques sont insérés dans les rapports EIES/PARC 	Veillez impliquer les Directions des Affaires Environnementales et Domaniales dans toutes les phases de la mise en œuvre du projet
DDL ; DAAF ; PRMP/PI	<ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que les maires et les services techniques des mairies ont été associés aux choix des localités du projet ? - Est-ce que toutes les localités frontalières ont été prises en compte dans le cadre de ce projet ? 	<ul style="list-style-type: none"> - L'objectif de cette mission est d'impliquer les autorités communales locales dans la mise en œuvre dudit projet - Vu l'importance de cette préoccupation, elle sera un point d'attention dans le choix des localités des projets d'électrification - Dans le cadre de ce projet, toutes les localités frontalières n'ont pas été prises en compte 	Veillez impliquer toutes les autorités communales et locales durant toutes les phases de la mise en œuvre du projet



PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE (PERU)

CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P)

Date : 10/12/2024

Lieu : Mairie de Tchaouda

LISTE DE PRESENCE

N°	NOM & PRENOMS	SEXE (M/F)	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EMARGEMENT
01	AKPO A. Hoprice	M	Mairie	DADE	Tel : 66651721 E-mail : akpo.hoprice@tchaouda.mairie.bj	
02	DJODJO Wilfrid G	M	Mairie	DDL	Tel : 95351209 E-mail : wilfrid.djodjo@mairie.bj	
03	CAKPO C.D. Benjumin	M	Mairie	DAIF	Tel : 0186555192 E-mail : cakpo.cd@gmail.com	
04	CHOGOU Gauthier	M	Mairie	DST	Tel : 018662252 E-mail : gauthier.chogou@mairie.bj	
05	GNINTIRENA Modeste	M	Mairie	PRMPTI	Tel : 96055320 E-mail : gnintirena@gmail.com	

Date : 11 /12/2024


Département : Atacora

Lieu : Mairie de Boukoubé

Commune : Boukoubé

Structures	Questions/préoccupations	Réponses apportées	Observations
Chefs d'arrondissement	<ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que les maires et les services techniques des mairies ont été associés aux choix des localités du projet ? - Quelles sont les critères de choix des localités ? - Est-ce que la SBEE a été associé au choix des localités ? - Est-ce que toutes les localités frontalières ont été prises en compte dans le cadre de ce projet ? - Est-ce que les localités de centres ont été prises en compte dans ce projet ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Les localités ont été choisies par les techniciens en fonction des besoins en électrification et l'existence des infrastructure de base - L'objectif de cette mission est déjà d'informer et d'impliquer toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre de ce projet - Dans le cadre de ce projet, quelques localités frontières ont été prises compte 	<p>Les noms des localités sont à actualisées en fonction du dernier recensement</p> <p>Absence des localités frontalières dans le cadre de ce projet</p> <p>Veillez impliquer la SBEE dans le choix des localités et dans toutes les phases de la mise en œuvre du projet</p>
DST	<ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que les responsables des centres techniques de la SBEE travaillent avec les autorités communales sur les choix des localités ? - Est-ce vous connaissez les projets suivants P2AE, ASC ? - Quelles sont les étapes d'évolution desdits projet ? - 	<ul style="list-style-type: none"> - L'objectif de cette mission est déjà d'informer et d'impliquer toutes les parties prenantes y compris la SBEE dans la mise en œuvre de ce projet - Les projets suivants sont à l'étape d'évaluation des offres pour choisir le soumissionnaire en charge des études et des travaux 	<p>Veillez créer une synergie entre les responsables des centres de la SBEE et les services techniques des mairies</p> <p>Veillez mettre à disposition des services techniques des mairies les études techniques des tracés</p> <p>Veillez impliquer la mairie dans la validation des tracés et de piquetage dans la mise en œuvre des projets</p>
Police républicaine	<ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que toutes les localités frontalières ont été prises en compte dans le cadre de ce projet ? - Est-ce que les commissaires ont été associés aux choix des localités dans le cadre de ce projet ? - Est-ce que le choix des localités à tenir l'insécurité dans les zones frontalières 	<ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre de ce projet, toutes les localités frontières n'ont pas été prises compte - L'objectif de cette mission est d'impliquer les autorités préfectorales, locales et la police dans la mise en œuvre dudit projet - Vu l'importance de cette préoccupation, elle sera un point d'attention dans le choix des localités des projets d'électrification 	<p>Veillez consulter la police dans le choix des localités d'électrification</p> <p>Veillez impliquer la police dans la mise en œuvre des projets, surtout cette dans les zones frontalières</p> <p>Veillez prioriser les localités frontalières dans le choix des projets</p>

Structures	Questions/préoccupations	Réponses apportées	Observations
Responsables des eaux et forêts	<ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que les espèces végétales à impacter pendant la mise en œuvre du projet ont été recensées ? - Est-ce qu'il est prévu un reboisement compensatoire dans le cadre de ce projet ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Les EIES ont été réalisées dans toutes les localités du projet - Un reboisement compensatoire est prévu en fonction du nombre d'arbre à abattre dans le cadre de la mise en œuvre du projet 	Veillez associer eaux et forêt au cours de la collecte des données relatives à la végétation
Animateur communal plan Bénin	<ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que pendant les consultations publiques les ONG ont été associées ? - Est-ce que les CPS ont été consultées ? 	- L'objectif de cette mission est d'impliquer toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre dudit projet	Veillez consulter les ONG et les CPS car elles interviennent surtout dans le domaine de la violence sexuelle, y compris l'exploitation, les abus et le harcèlement ;




PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE (PERU)

CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P)

Date: 10/12/2024
Lieu: Mairie de Boukamba

LISTE DE PRESENCE

N°	NOM & PRENOMS	SEXE (M/F)	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EMARGEMENT
01	HOUNGANON Habib	M	Mairie	DST	Tel: 06580305 Email: hounganonhabib@gmail.com	
02	AGBOJJI Nazaire	M	Eau et Forêt	Responsable	Tel: 0199005339 Email: nazaire.ajayi@gmail.com	
03	KOUPIA KANU N'Dabi Jean	M	Mairie	Coll. DST	Tel: 015501462 Email: koupiakantu@gmail.com	
04	BOUKARI Issa Anatole	M	Mairie	Animateur communal Plan - Bénin	Tel: 06533846 Email: boukariissat@gmail.com	
05	MEDECO Joseph	M	Mairie	Commisaira Boukamba	Tel: 0660813 Email: medeco.joseph@gmail.com	



N°	NOM & PRENOMS	SEXE (M/F)	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EMARGEMENT
06	N'DA Natta	M	Mairie	CA Koussou Coingen	Tel: 019615 E-mail: 420X	
07	NITASA Koketore	M	Mairie	CA Natta CA Fabota	Tel: 0147769 E-mail: 857709	
08	KIMBEI G. Nanta	M	Mairie	CA Boukamba	Tel: 0735084 E-mail:	
09	KOUAGAN N'THA Kouptah	M	SBEE	Environnementaliste	Tel: 07630923 E-mail: kouptah@sb-ee.org	
10	MEDECO Nazaire	M	SBEE		Tel: 07373334 E-mail: medeco.joseph@gmail.com	
11	M'BANIKOA Ghislain Tankatou	M	Police Républicaine	Commissionaire de Maintien par Interim	Tel: 07241225 E-mail: ghislain.mbanikoa@gmail.com	
12	TIANDO Grahien	M	En/ SBEE	Chf. Service 9130001	Tel: 06600000 E-mail:	

Date : 11 /12/2024

Département : Atacora





Lieu : Mairie de Tanguiéta













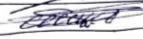
Commune : Tanguiéta

Structures	Questions/préoccupations	Réponses apportées	Observations
Monsieur le maire	<ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que les autorités communales et locales ont été associés aux choix des localités du projet ? - Quelles sont les critères de choix des localités ? - Est-ce que les acteurs du projet sont passés à la mairie pour présenter le projet ? - Est-ce que toutes les localités frontalières ont été prises en compte dans le cadre de ce projet ? - Est-ce que les localités de centres ont été prises en compte dans ce projet ? - Est-ce que les consultants sont passés à la mairie pour les consultations publiques ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Les localités ont été choisies par les techniciens en fonction des besoins en électrification et l'existence des infrastructure de base - L'objectif de cette mission est déjà d'informer et d'impliquer toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre de ce projet - Dans le cadre de ce projet, quelques localités frontalières ont été prises compte 	<p>Les noms des localités sont à actualisées en fonction du dernier recensement</p> <p>Absence des localités frontalières dans le cadre de ce projet</p> <p>Veillez impliquer les autorités communales et locales dans le choix des localités et dans toutes les phases de la mise en œuvre du projet</p> <p>Veillez toujours présenter les entreprises avant le démarrage des travaux aux autorités communales et locales</p> <p>Dans PERU 1, la mairie ne maîtrise aucune entreprise exerçant les travaux sur leur territoire</p>
DST	<ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que les autorités communales ont été associées dans les choix des localités ? - Est-ce vous connaissez les entreprises qui ont travaillé dans notre localité dans PERU1 ? - Quelle est l'évolution de PERU 1 ? 	<ul style="list-style-type: none"> - L'objectif de cette mission est déjà d'informer et d'impliquer toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre de ce projet - LE PERU 1 dans votre localité est à l'étape suivant : Il y a six (6) dans la commune de TANGUIETA. Les travaux sont achevés dans les 3 localités de KOUTIAKOU, N'DAHONTA et TAIKOU. - Les réceptions technique et provisoire sont faites. Le réseau est mis sous tension et l'éclairage public est fonctionnel. - Le branchement des potentiels abonnés est prévu pour démarrer le 16 décembre 2024 - Dans les localités de GOROBANI, DJIDJEBERITCHOUTCHOUBOU : Fin de piquetage et lancement des fouilles dans les 03 localités dès la semaine du 9 décembre 2024. La fin des travaux dans les 3 localités est prévue pour le 31 décembre 2024 	<p>Veillez créer une synergie entre les responsables des centres de la SBEE et les services techniques des mairies</p> <p>Veillez mettre à disposition des services techniques des mairies les études techniques des tracés</p> <p>Veillez impliquer la mairie dans la validation des tracés et de piquetage dans la mise en œuvre des projets</p>

Structures	Questions/préoccupations	Réponses apportées	Observations
Chefs villages	<ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que les maires et les services techniques des mairies ont été associés aux choix des localités du projet ? - Quelles sont les critères de choix des localités ? - Est-ce que la SBEE a été associé au choix des localités ? - Quelle est l'évolution des branchements après la collecte des fonds au niveau des populations ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Les localités ont été choisies par les techniciens en fonction des besoins en électrification et l'existence des infrastructure de base - L'objectif de cette mission est déjà d'informer et d'impliquer toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre de ce projet - Les branchements vont commencer bien tôt, toutes les dispositions sont prises par la direction concernée à la SBEE 	<p>Les noms des localités sont à actualisées en fonction du dernier recensement</p> <p>Absence des localités frontalières dans le cadre de ce projet</p> <p>Veillez impliquer les autorités communales dans le choix des localités et dans toutes les phases de la mise en œuvre du projet</p> <p>Il n'y a pas de bonne collaboration entre avec les acteurs de projet. Nous ne sommes pas informées de l'évolution des projets. Il faut que les responsables des projets organisent des descentes périodiques pour expliquer à la population le niveau d'avancement du projet. Sans des descentes périodiques vous mettez les chefs villages en difficulté devant les populations.</p>
Police républicaine	<ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que toutes les localités frontalières ont été prises en compte dans le cadre de ce projet ? - Est-ce que les commissaires ont été associés aux choix des localités dans le cadre de ce projet ? - Est-ce que le choix des localités à tenir l'insécurité dans les zones frontalières 	<ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre de ce projet, toutes les localités frontières n'ont pas été prises compte - L'objectif de cette mission est d'impliquer les autorités préfectorales, locales et la police dans la mise en œuvre dudit projet - Vu l'importance de cette préoccupation, elle sera un point d'attention dans le choix des localités des projets d'électrification 	<p>Veillez consulter la police dans le choix des localités d'électrification</p> <p>Veillez impliquer la police dans la mise en œuvre des projets, surtout cette dans les zones frontalières</p> <p>Veillez prioriser les localités frontalières dans le choix des projets</p>
Représente des femmes	<ul style="list-style-type: none"> - Comment ce que les localités ont été choisie ? - Est-ce que les maires et les services techniques des mairies ont été associés aux choix des localités du projet ? - Est-ce que les femmes de la zone du projet ont été consultées ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Les localités ont été choisies par les techniciens en fonction des besoins en électrification et l'existence des infrastructure de base - L'objectif de cette mission est déjà d'informer et d'impliquer toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre de ce projet 	<p>Une doléance pour l'électrification de la localité de Ma moussa : cette localité dispose d'une CEG, d'un centre de santé, de la maison des jeunes et de la zone d'aménagement du futur marché.</p> <p>Veillez toujours consulter les femmes à part dans le cadre de la mise en œuvre des projet</p>
Directeur du CEG 2	<ul style="list-style-type: none"> - Suivant quel plan de lotissement les entreprises font les extension et densification sur le terrain ? - Est-ce que les services techniques des mairies ont été associés la validation des tracés pour éviter les extension et densification fantaisistes ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Les extensions et densifications sont faites suivant les plans de lotissement ou les plans voiries - L'objectif de cette mission est déjà d'informer et d'impliquer toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre de ce projet 	<p>Veillez penser à faire une extension vers le CEG 2, car déjà 17h00 les classes sont sombres, les apprenants et les enseignant n'arrivent plus à travailler. Par conséquent, les programmes sont mal exécutés et on obtient des faibles rendements aux différents examens.</p> <p>Un collège crée depuis 13 ans</p>

Structures	Questions/préoccupations	Réponses apportées	Observations
Responsables des eaux et forêts	<ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que les espèces végétales à impacter pendant la mise en œuvre du projet ont été recensées ? - Est-ce qu'il est prévu un reboisement compensatoire dans le cadre de ce projet ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Les EIES ont été réalisées dans toutes les localités du projet - Un reboisement compensatoire est prévu en fonction du nombre d'arbre à abattre dans le cadre de la mise en œuvre du projet 	Veuillez associer les eaux et forêt au cours de la collecte des données relatives à la végétation
ECODEC BENIN ONG ; SOS SAVANE ONG ; GUPS	<ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que pendant les consultations publiques les ONG ont été associées ? - Est-ce que les GUPS ont été consultés ? 	<ul style="list-style-type: none"> - L'objectif de cette mission est d'impliquer toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre dudit projet 	Veuillez consulter les ONG et les GUPS car elles interviennent surtout dans le domaine de la violence sexuelle, y compris l'exploitation, les abus et le harcèlement ; Dans le cadre de PERU 1, le GUPS a été associé pour la sensibilisation sur le comportement des jeunes face au travailleurs des entreprises. Mais les GUPS n'ont été rémunéré pour la prestation de cette activité
Chef division TP	<ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que tous les acteurs communaux ont été consultés pour le choix /des localités du projet ? 	<ul style="list-style-type: none"> - L'objectif de cette mission est d'impliquer toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre dudit projet - L'alimentation des zones urbaines et périurbaines par la SBEE nécessite de l'existence d'un plan de lotissement appliqué 	Veuillez alimenter les localités du centre, car il y'a beaucoup de personne qui peuvent s'abonner
DDCVT-ATA	<ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que les EIES et PARC ont été réalisées dans toutes les localités du projet ? - La DDCVT n'est pas consultée dans le cadre de ces études - Est-ce que toutes les parties prenantes ont été impliquée dans le cadre de ce projet ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Les EIES et PARC ont été réalisées dans toutes les localités du projet - L'objectif de cette mission est déjà d'informer et d'impliquer toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre de ce projet 	Veuillez instruire toujours les consultants de consulter toujours la DDCVT dans la phase des collectes des données EIES et PARC

Structures	Questions/préoccupations	Réponses apportées	Observations																																																															
<div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  <p>SOCIÉTÉ BÉNIÑOISE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE</p> </div> <div style="text-align: center;">  </div> </div> <p style="text-align: center;">PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE (PERU)</p> <p style="text-align: center;">CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P)</p> <p>Date : 11/12/2024 Lieu : Nani de Tanguiéta</p> <p style="text-align: center;">LISTE DE PRESENCE</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>NOM & PRENOMS</th> <th>SEXE (M/F)</th> <th>STRUCTURE</th> <th>FONCTION</th> <th>CONTACTS</th> <th>EMARGEMENT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>01</td> <td>BOUKARY Zakaria</td> <td>M</td> <td>Maire</td> <td>Maire</td> <td>Tel: 997480409 Email: boukary.zakaria@gmail.com</td> <td><i>[Signature]</i></td> </tr> <tr> <td>02</td> <td>MEBENOU S. Aime</td> <td>M</td> <td>Mairie</td> <td>DST</td> <td>Tel: 996962225 Email: mebenou.sime@gmail.com</td> <td><i>[Signature]</i></td> </tr> <tr> <td>03</td> <td>ZIME SILA Mohamed</td> <td>M</td> <td>Mairie</td> <td>DAVE</td> <td>Tel: 996349320 Email: mohamed.zime@gmail.com</td> <td><i>[Signature]</i></td> </tr> <tr> <td>04</td> <td>SEIDOU Zacari</td> <td>M</td> <td>Zemiljan</td> <td>Président des Zemiljan / Président</td> <td>Tel: 996021493 Email:</td> <td><i>[Signature]</i></td> </tr> <tr> <td>05</td> <td>KOUAGON Darikoua</td> <td>M</td> <td>conseiller YARKA</td> <td>conseiller</td> <td>Tel: 96273538 Email:</td> <td><i>[Signature]</i></td> </tr> </tbody> </table>				N°	NOM & PRENOMS	SEXE (M/F)	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EMARGEMENT	01	BOUKARY Zakaria	M	Maire	Maire	Tel: 997480409 Email: boukary.zakaria@gmail.com	<i>[Signature]</i>	02	MEBENOU S. Aime	M	Mairie	DST	Tel: 996962225 Email: mebenou.sime@gmail.com	<i>[Signature]</i>	03	ZIME SILA Mohamed	M	Mairie	DAVE	Tel: 996349320 Email: mohamed.zime@gmail.com	<i>[Signature]</i>	04	SEIDOU Zacari	M	Zemiljan	Président des Zemiljan / Président	Tel: 996021493 Email:	<i>[Signature]</i>	05	KOUAGON Darikoua	M	conseiller YARKA	conseiller	Tel: 96273538 Email:	<i>[Signature]</i>																					
N°	NOM & PRENOMS	SEXE (M/F)	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EMARGEMENT																																																												
01	BOUKARY Zakaria	M	Maire	Maire	Tel: 997480409 Email: boukary.zakaria@gmail.com	<i>[Signature]</i>																																																												
02	MEBENOU S. Aime	M	Mairie	DST	Tel: 996962225 Email: mebenou.sime@gmail.com	<i>[Signature]</i>																																																												
03	ZIME SILA Mohamed	M	Mairie	DAVE	Tel: 996349320 Email: mohamed.zime@gmail.com	<i>[Signature]</i>																																																												
04	SEIDOU Zacari	M	Zemiljan	Président des Zemiljan / Président	Tel: 996021493 Email:	<i>[Signature]</i>																																																												
05	KOUAGON Darikoua	M	conseiller YARKA	conseiller	Tel: 96273538 Email:	<i>[Signature]</i>																																																												
<div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  <p>SOCIÉTÉ BÉNIÑOISE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE</p> </div> <div style="text-align: center;">  </div> </div> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>NOM & PRENOMS</th> <th>SEXE (M/F)</th> <th>STRUCTURE</th> <th>FONCTION</th> <th>CONTACTS</th> <th>EMARGEMENT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>06</td> <td>HOUEFONBE Noelle</td> <td>F</td> <td>ECL/PERU ONG</td> <td>Secrétaire</td> <td>Tel: 997279206 Email:</td> <td><i>[Signature]</i></td> </tr> <tr> <td>07</td> <td>EClOU D. Gilbert</td> <td>M</td> <td>Eaux, Forêt et Chasse Tanguiéta</td> <td>Responsable Arjoui</td> <td>Tel: 99789249 Email: gilbert.oussou@gmail.com</td> <td><i>[Signature]</i></td> </tr> <tr> <td>08</td> <td>MESSANH A. Grégoire</td> <td>M</td> <td>DDCVT-ATA</td> <td>Chef Division de cadastre vie</td> <td>Tel: 99724077 Email: messanh.a@gmail.com</td> <td><i>[Signature]</i></td> </tr> <tr> <td>09</td> <td>Boulou Abdel Nasser</td> <td>M</td> <td>RTE cups Tanguiéta</td> <td>G-UPS</td> <td>Tel: 99728574 Email:</td> <td><i>[Signature]</i></td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>NTCHAH K.M. Bénédict</td> <td>M</td> <td>JAB</td> <td>Président Exécutif Zone Afrique Bénin</td> <td>Tel: 99627572 Email: ntchah.km@gmail.com</td> <td><i>[Signature]</i></td> </tr> <tr> <td>11</td> <td>AHOUANSSINOU Youssouf</td> <td>M</td> <td>Blue Republic</td> <td>Adjoint commis saire</td> <td>Tel: 996288358 Email: youssouf.ahouanssinou@gmail.com</td> <td><i>[Signature]</i></td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>TCHANDI KOLLARO Isaac</td> <td>M</td> <td>Associés-Remonts-Tomongo</td> <td>Administratif et démarrage</td> <td>Tel: 99782753 Email:</td> <td><i>[Signature]</i></td> </tr> <tr> <td>13</td> <td>BADOU SOFFO Ismail</td> <td>M</td> <td>RP/CQ</td> <td>chauffeur</td> <td>Tel: 0164779980 Email:</td> <td><i>[Signature]</i></td> </tr> </tbody> </table>				N°	NOM & PRENOMS	SEXE (M/F)	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EMARGEMENT	06	HOUEFONBE Noelle	F	ECL/PERU ONG	Secrétaire	Tel: 997279206 Email:	<i>[Signature]</i>	07	EClOU D. Gilbert	M	Eaux, Forêt et Chasse Tanguiéta	Responsable Arjoui	Tel: 99789249 Email: gilbert.oussou@gmail.com	<i>[Signature]</i>	08	MESSANH A. Grégoire	M	DDCVT-ATA	Chef Division de cadastre vie	Tel: 99724077 Email: messanh.a@gmail.com	<i>[Signature]</i>	09	Boulou Abdel Nasser	M	RTE cups Tanguiéta	G-UPS	Tel: 99728574 Email:	<i>[Signature]</i>	10	NTCHAH K.M. Bénédict	M	JAB	Président Exécutif Zone Afrique Bénin	Tel: 99627572 Email: ntchah.km@gmail.com	<i>[Signature]</i>	11	AHOUANSSINOU Youssouf	M	Blue Republic	Adjoint commis saire	Tel: 996288358 Email: youssouf.ahouanssinou@gmail.com	<i>[Signature]</i>	12	TCHANDI KOLLARO Isaac	M	Associés-Remonts-Tomongo	Administratif et démarrage	Tel: 99782753 Email:	<i>[Signature]</i>	13	BADOU SOFFO Ismail	M	RP/CQ	chauffeur	Tel: 0164779980 Email:	<i>[Signature]</i>
N°	NOM & PRENOMS	SEXE (M/F)	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EMARGEMENT																																																												
06	HOUEFONBE Noelle	F	ECL/PERU ONG	Secrétaire	Tel: 997279206 Email:	<i>[Signature]</i>																																																												
07	EClOU D. Gilbert	M	Eaux, Forêt et Chasse Tanguiéta	Responsable Arjoui	Tel: 99789249 Email: gilbert.oussou@gmail.com	<i>[Signature]</i>																																																												
08	MESSANH A. Grégoire	M	DDCVT-ATA	Chef Division de cadastre vie	Tel: 99724077 Email: messanh.a@gmail.com	<i>[Signature]</i>																																																												
09	Boulou Abdel Nasser	M	RTE cups Tanguiéta	G-UPS	Tel: 99728574 Email:	<i>[Signature]</i>																																																												
10	NTCHAH K.M. Bénédict	M	JAB	Président Exécutif Zone Afrique Bénin	Tel: 99627572 Email: ntchah.km@gmail.com	<i>[Signature]</i>																																																												
11	AHOUANSSINOU Youssouf	M	Blue Republic	Adjoint commis saire	Tel: 996288358 Email: youssouf.ahouanssinou@gmail.com	<i>[Signature]</i>																																																												
12	TCHANDI KOLLARO Isaac	M	Associés-Remonts-Tomongo	Administratif et démarrage	Tel: 99782753 Email:	<i>[Signature]</i>																																																												
13	BADOU SOFFO Ismail	M	RP/CQ	chauffeur	Tel: 0164779980 Email:	<i>[Signature]</i>																																																												

Structures	Questions/préoccupations	Réponses apportées	Observations			
  						
N°	NOM & PRENOMS	SEXE (M/F)	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EMARGEMENT
14	NCNTI Penagui	F	Représentante des femmes	Famatsue	Tel : E-mail : bernicid@tokyocor	
15	N'KOUANTI N. Odette	F	Représentante d'ECODEC BÉNIN ONG	Secrétaire Commune	Tel : 96 28 47 54 E-mail : nkouant t.odette@gmail.com	
16	ABDOULAYE AMADOU	M	C9 GORO - BANI	C9	Tel : 96 69 87 00 E-mail :	
17	TINGADIRI T. Bertrand Aïme	M	Directeur du CEG de Tanguiéta	Directeur	Tel : 96 53 59 48 E-mail : btingadiri@gmail.com	
18	TABOUSTA K. Suzanne	F	Représentante du CCS de Igla	Secrétaire	Tel : 97 54 00 57 E-mail :	
19	BONI Tchansi	M	Chef quartier Poraka	C9	Tel : 96 91 16 80 E-mail :	
20	PORIMATE Y. Michel	M	AIDA3	Représentant Chef cellule communale	Tel : 91 36 50 6 E-mail : michael.porimate42@gmail.com	
21	GRAGULOY JEAN - Armond	M	C9C / Igla	Représentant	Tel : 74 85 77 8 E-mail :	
22	ADJADOU A. Barwath	M	CEG Tanguiéta	Directeur	97 11 84 96	
23	DJANGBO Pulchérie	F	Représentante SOS SAVANE ONG	Chargé de Communication	52 78 15 44	

Date : 11 /12/2024

Département : Atacora

Lieu : Mairie de Materie

Commune : Materie

Structures	Questions/préoccupations	Réponses apportées	Observations
Chefs d'arrondissement	<ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que les maires et les services techniques des mairies ont été associés aux choix des localités du projet ? - Quelles sont les critères de choix des localités ? - Est-ce que la SBEE a été associé au choix des localités ? - Est-ce que toutes les localités frontalières ont été prises en compte dans le cadre de ce projet ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Les localités ont été choisies par les techniciens en fonction des besoins en électrification et l'existence des infrastructures de base - L'objectif de cette mission est déjà d'informer et d'impliquer toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre de ce projet 	<p>Veillez sensibiliser les populations locales au début de la mise en œuvre des projets</p> <p>Les CA ont été associés dans le cadre de mise en place des comités pour la collecte de l'argent des futurs abonnés dans PERU 1</p> <p>Les CA ont été impliqués dans la pose des lampadaires</p> <p>Tous les lampadaires installés dans PERU 1 ne fonctionnent (03/10).</p>
DST et C/CJ	<ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que les responsables des centres techniques de la SBEE travaillent avec les autorités communales sur les choix des localités ? - Quelles sont les étapes d'évolution desdits projet ? - 	<ul style="list-style-type: none"> - L'objectif de cette mission est déjà d'informer et d'impliquer toutes les parties prenantes y compris la SBEE dans la mise en œuvre de ce projet - Les localités ont été choisies par les techniciens en fonction des besoins en électrification et l'existence des infrastructures de base 	<p>Veillez créer une synergie entre les responsables des centres de la SBEE et les services techniques des mairies</p> <p>Veillez mettre à disposition des services techniques des mairies les études techniques des tracés</p> <p>Veillez impliquer la mairie dans la validation des tracés et de piquetage dans la mise en œuvre des projets</p>



PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE (PERU)

CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P)

Date: 11/12/2024

Lieu: Maléni

LISTE DE PRESENCE

N°	NOM & PRENOMS	SEXE (M/F)	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EMARGEMENT
01	MOUTOUAMA S. Nestor	M	mairie	CA de Nodi	Tel: 99351824 E-mail:	<i>[Signature]</i>
02	NDGASSI Malabrou	M	Mairie	CA Danari	Tel: 9724 E-mail: 24 01 Tel: 9935062 E-mail:	<i>[Signature]</i>
03	KASSA Labarou	M	Mairie	CA Tchahrou	Tel: 99367051 E-mail: Tel: 61204716 E-mail: 9935062 Tel: 9935062 E-mail: 99	<i>[Signature]</i>
	GNAMNI Yambien	M	Mairie	CA / Guande'		<i>[Signature]</i>
	DOURIKA Tongo	M	Mairie	CA / Tanteja		<i>[Signature]</i>



N°	NOM & PRENOMS	SEXE (M/F)	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EMARGEMENT
06	TAGALIK. Benoit	M	Mairie	C/C J	Tel: 9438278 E-mail: <i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>
07	DJENOU B. Doukiss	M	Mairie	DST	Tel: 99332707 E-mail: <i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>
					Tel: E-mail:	
					Tel: E-mail:	
					Tel: E-mail:	
					Tel: E-mail:	
					Tel: E-mail:	

Date : 12 /12/2024

Département : Atacora

Lieu : Mairie de Cobly

Commune : Cobly

Structures	Questions/préoccupations	Réponses apportées	Observations
Monsieur le maire	<ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que les autorités communales et locales ont été associés aux choix des localités du projet ? - Quelles sont les critères de choix des localités ? - Est-ce que toutes les localités frontalières ont été prises en compte dans le cadre de ce projet ? - Est-ce que les consultants sont passés à la mairie pour les consultations publiques ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Les localités ont été choisies par les techniciens en fonction des besoins en électrification et l'existence des infrastructure de base - L'objectif de cette mission est déjà d'informer et d'impliquer toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre de ce projet - Dans le cadre de ce projet, quelques localités frontières ont été prises compte 	<p>Dans la phase 1 la mairie a été impliquée dans la mise en œuvre du projet (la pose des compteurs, et des EP)</p> <p>Veillez prendre en compte les localités frontalières dans les projets à venir</p>
DST	<ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que les autorités communales ont été associées dans les choix des localités ? 	<ul style="list-style-type: none"> - L'objectif de cette mission est déjà d'informer et d'impliquer toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre de ce projet 	<p>Veillez mettre à disposition des services techniques des mairies les études techniques des tracés</p> <p>Veillez impliquer la mairie dans la validation des tracés et de piquetage dans la mise en œuvre des projets</p>
DADE	<ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que les EIES et PARC ont été réalisées dans le cadre de ce projet ? - Est-ce que toutes les espèces végétales qui seront impactées ont été évaluées ? - Est-ce que les consultations publiques ont été réalisées dans le cadre des EIES/PARC ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Les EIES/PARC ont été réalisées dans toutes les localités impactées par ce projet - Les arbres qui seront impactés ont été recensés et quantifiés dans le PGES <p>Les procès-verbaux des consultations publiques sont insérés dans les rapports EIES/PARC</p>	<p>Veillez impliquer les Directions des Affaires Environnementales et Domaniales dans toutes phases de la mise en œuvre du projet</p>



PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE (PERU)

CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P)

Date : 12/12/2024

Lieu : Rainie & Cobly

LISTE DE PRESENCE

N°	NOM & PRENOMS	SEXE (M/F)	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EMARGEMENT
01	NAMBIMA P. Séraphin	M	Mairie de Cobly	Maire	Tel: 01 94 833833 E-mail: nambimapa@peru-energie.com Tel: 97357743	<i>[Signature]</i>
02	NYSEBME Michel	M	chef du cabinet au Maire Mairie	chef du cabinet au Maire	E-mail: nysebme@peru-energie.com Tel: 97873184	<i>[Signature]</i>
03	GLEDOLI Joël	M	DST Cobly	DST	E-mail: joelgledoli@peru-energie.com Tel: 01 9652008	<i>[Signature]</i>
04	ATCHIBA Souaïbou	M	Mairie Cobly	DADE	E-mail: atchiba@peru-energie.com Tel: 97841724	<i>[Signature]</i>
05	TIANDO Grahyn	M	BSEE	C/S Env et social	E-mail: gtiando@peru-energie.com	<i>[Signature]</i>

Date : 12 /12/2024

Département : Atacora

Lieu : Mairie de Natitingou

Commune : Natitingou

Structures	Questions/préoccupations	Réponses apportées	Observations
Monsieur le maire et Secrétaire exécutive	<ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que les autorités communales et locales ont été associés aux choix des localités du projet ? - Quelles sont les critères de choix des localités ? - Est-ce que toutes les localités frontalières ont été prises en compte dans le cadre de ce projet ? - Est-ce que les consultants sont passés à la mairie pour les consultations publiques ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Les localités ont été choisies par les techniciens en fonction des besoins en électrification et l'existence des infrastructure de base - L'objectif de cette mission est déjà d'informer et d'impliquer toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre de ce projet - Dans le cadre de ce projet, quelques localités frontalières ont été prises compte 	<p>Les EP ne travaillent plus dans les localités</p> <p>Veillez prendre en compte les localités frontalières dans les projets à venir</p> <p>Veillez toujours chercher à contacter les autorités locales avant le démarrage des travaux</p>
C/SADE	<ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que les EIES et PARC ont été réalisées dans le cadre de ce projet ? - Est-ce que toutes les espèces végétales qui seront impactées ont été évaluées ? - Est-ce que les consultations publiques ont été réalisées dans le cadre des EIES/PARC ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Les EIES/PARC ont été réalisées dans toutes les localités impactées par ce projet - Les arbres qui seront impactés ont été recensés et quantifiés dans le PGES <p>Les procès-verbaux des consultations publiques sont insérés dans les rapports EIES/PARC</p>	<p>Veillez impliquer les Directions des Affaires Environnementales et Domaniales dans toutes phases de la mise en œuvre du projet</p>



PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE (PERU)

CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P)

Date : 12/12/2024

Lieu : Mairie de Malitingou

LISTE DE PRESENCE

N°	NOM & PRENOMS	SEXE (M/F)	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EMARGEMENT
01	OUINDEYAMA Tatié	M	Mairie Malitingou	Maire	Tel : E-mail : 57072782	
02	YERIMA Signilatan	F	SBEE/Mairie Malite	et CoE	Tel : 57863378 E-mail : signilatan@sb-ee.com	
03	KANFI SAKI W. Sévéni	M	C/SADU Mairie	C/SADU	Tel : 0141236582 E-mail : skanfi@sb-ee.com	
04	SEIDOU Hounnane	M	SBEE	Environnementales	Tel : 77630773 E-mail : seidou@sb-ee.com	
05	TIANDI Gantya	M	SBEE	C/S Env et social	Tel : 97291784 E-mail :	

Annexe 2 : Journal des photos



Photo 1 : Séance de travail à la préfecture d'Abomey



Photo 2 : Séance de travail à la mairie de Djidja



Photo 3 : Séance de travail à la mairie de Zogbodoméy



Photo 4 : Séance de travail à la mairie d'Abomey



Photo 5 : Séance de travail à la mairie de Covè



Photo 6 : Séance de travail à la mairie de Bohicon



Photo 7 : Séance de travail à la mairie de Ouinhi



Photo 8 : Séance de travail à la mairie de Za Kpota



Photo 9 : Séance de travail à la mairie de Zagnadado



Photo 10 : Entrétién avec Madame le prefet de l'Atacora



Photo 11 : Séance avec les représentant des directions départementales de l'Ataacora



Photo 12 : Séance de consultation des parties prenantes à Toucountouna



Photo 13 : Séance de consultation des parties prenantes à Boukoubé



Photo 14 : Séance de consultation à Tanguéta



Photo 15 : Séance de consultation avec le DST ET C/CJ à Matéri

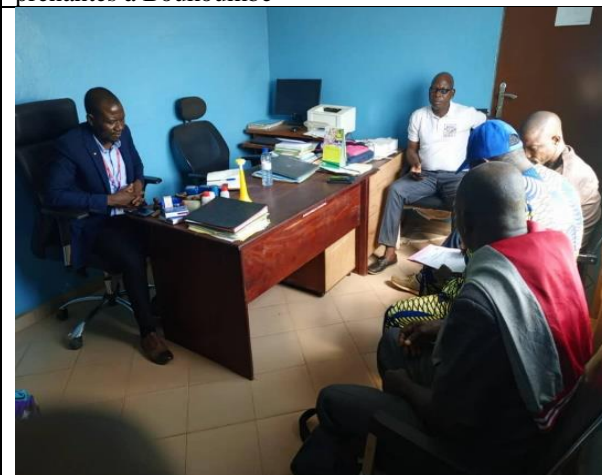


Photo 16 : Séance de consultation avec les CA à Matéri



Photo 17 : Séance de consultation à Cobly



Photo 18 : Séance de consultation à Natintigou



Photo 19 : Vue de famille avec le Préfet et les membre de la CAD du Couffo



Photo 20 : Vue de famille avec les Maires et autorités de la Préfecture de Lokossa



Photo 21 : Séance avec les élus et personnel administratif de Parakou



Photo 22 : Séance avec les autorités et élu de Tchaourou



Photo 23 : Séance avec le SG du Département du Borgou et le CSPAT



Photo 24 : Séance avec la direction départementale l'énergie du Borgou



Photo 25 : Séance avec l'Antenne nord de l'ABE



Photo 26 : Echanges avec les jeunes apprenties Couturières du GUPS de Bembekè



Photo 27 : séance avec le SE et le DADE de Bembèrèké



Photo 28 : Rencontre avec les élus de la commune de Bembereke



Photo 29 : Séance d'échanges avec le conseil de supervision de Ségbana



Photo 30 : Séance d'échanges avec les élus locaux de Ségbana



Photo 31 : Séance de travail avec les directeurs départementaux de l'Alibori



Photo 32 : Séance avec les élus communaux de Savè



Photo 33 : Séance avec le SE le Deuxième Adjoint au Maire de Ouesse



Photo 34 : Vue de famille avec les membres de la CAD Collines



Photo 35 : Séance avec les membres de l'UGP/PERU et entreprises



Photo 36 : Vue d'ensemble avec le Maire de Zê



Photo 37 : Séance d'échange avec le personnel de la mairie de Kpomassè



Photo 38 : Vue de famille avec les membres de la CAD Atlantique

Annexe 3 : Procès-verbaux de consultations des parties



PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE (PERU) Phase 2

PROCES VERBAL DE SEANCE

L'an deux mil vingt-quatre et le lundi dix décembre, s'est tenue dans la salle de conférence / Préfecture de Niamey une rencontre de consultation des parties prenantes dans le cadre de la phase 2 du Projet d'Electrification Rurale (PERU II). Etaient présents, voir liste en annexe.

Ainsi, après le mot d'ouverture de la séance par l'autorité préfectorale Monsieur Salvaou OUDOBON, P.A.C., l'équipe de la mission a expliqué dans les moindres détails l'importance du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) dudit projet, qui a pour but d'une part, d'améliorer et de faciliter la prise de décision et de créer une atmosphère de concertation qui implique activement les parties prenantes en temps opportun d'autre part. Cette démarche vise que les cibles / groupes aient suffisamment d'occasions d'exprimer leurs opinions et préoccupations pour une bonne mise en œuvre du projet.

A la suite de la présentation de l'équipe de la mission, les préoccupations des participants ont été enregistrées suivies des réponses apportées qui sont présentées dans le tableau annexé au présent PV.

Après la synthèse des discussions, la séance est clôturée avec les mots de satisfaction et dans l'espoir que les doléances et préoccupations soient prises en compte par le PERU II.

Ont signé

Handwritten signatures and names of participants, including A. OLAJIDE, AKPOJSI Noël E, Abraham KITCHONI, Geneviève ARAWO, BONI Ibiobun A Lambrey, Salvaou OUDOBON, Yaw ASSAWO, and Roland DASSOUMBO.



PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE (PERU)

CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P)

Date : *Lundi 16 Décembre 2024*

Lieu : *Salle de Conférence de la Préfecture de Dassa-Zoumè*

LISTE DE PRESENCE

N°	NOM & PRENOMS	SEXE (M/F)	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EMARGEMENT
01	AKPODJI Noël E.	M	ONG: Regard Fraternel	Point Focal	Tel: 97829744 E-mail: enatchiaa@gmail.com	<i>[Signature]</i>
02	TIBOU A. Samuel	M	DSEEM-Pollin	2)	Tel: 62681586 E-mail: marissimidem@gmail.com	<i>[Signature]</i>
03	JOSOU H. Jean de Vigny	F	SGD Pof	Rep Prefet	Tel: 992473398 E-mail:	<i>[Signature]</i>
04	BONI Landry	M	IF-collines	Rep CIF-collines	Tel: 9792521 E-mail: Landryboni78@gmail.com	<i>[Signature]</i>
05	ZONON Salustiane	M	DDENTGE	Directeur Dop.	Tel: 9516174 E-mail: szmon@yahoo.fr	<i>[Signature]</i>
06	KOTCHONI Abraham	M	RSE/LOLD ONG	RSE	Tel: 9106651252 E-mail: oyehisintla@yahoo.fr	<i>[Signature]</i>
07	Saliou ODOUBOU	M	Préfecture Dassa-Zoumè	Préfet des Collines	Tel: 9197113911 E-mail: sadioubou@gmail.com	<i>[Signature]</i>
08	AKPOVI GBEDJI Florentin	M	Préfecture Dassa-Zoumè	CSPAS	Tel: 9162792256 E-mail: florentindepovi2@gmail.com	<i>[Signature]</i>



PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE (PERU) Phase 2

PROCES VERBAL DE SEANCE

L'an deux mil vingt-quatre et le quatorze décembre, s'est tenue dans la salle de réunion de la Mairie de Kandi une rencontre de consultation des parties prenantes dans le cadre de la phase 2 du Projet d'Electrification Rurale (PERU II). Etaient présents, voir liste en annexe.

Ainsi, après le mot d'ouverture de la séance par l'autorité représentée par le Directeur des Services Techniques, l'équipe de la mission a expliqué dans les moindres détails l'importance du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) dudit projet, qui a pour but d'une part, d'améliorer et de faciliter la prise de décision et de créer une atmosphère de concertation qui implique activement les parties prenantes en temps opportun d'autre part. Cette démarche vise que les cibles/groupes aient suffisamment d'occasions d'exprimer leurs opinions et préoccupations pour une bonne mise en œuvre du projet.

A la suite de la présentation de l'équipe de la mission, les préoccupations des participants ont été enregistrées suivies des réponses apportées qui sont présentées dans le tableau annexé au présent PV.

Après la synthèse des discussions, la séance est clôturée avec les mots de satisfaction et dans l'espoir que les doléances et préoccupations soient prises en compte par le PERU II.

Ont signé

[Signature]
SAIBOU S.D. Abdoulaye
C/S UE Mairie



[Signature]

[Signature]
A - OUAJINE

[Signature]
FERO Safia



[Signature]
CHARI RABOAN Achiraf
DDEEM-AL

[Signature]
Roland DASSOUXIBO

PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE (PERU)

CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P)

Date : 11 et 12 décembre 2020

Lieu : Naïo de Banikoua, Gogouma et Kand'

LISTE DE PRESENCE

N°	NOM & PRENOMS	SEXE (M/F)	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EMARGEMENT
01	SEKOU SOUNOU Bourkay	F	Mairie Banikoua	Chef de quartier	Tel : 9028 2095 E-mail :	
02	AMADAH Jalil	M	Mairie Gogouma	DST	Tel : 0196521625 E-mail : jalilama-dah@yahoofr	
03	SARAFI Bourkay	F	Mairie Gogouma	Président Jeunes	Tel : 0158 26 25 82 E-mail :	
04	CHARI BABONI Achiraf	M	DDEEM-Alibon	C/S Energie	Tel : 0195 305498 E-mail : achiraf@ymail.com	
05	SAIBOU S. DODO Abdoulaye	M	C/SUE Mairie	Mairie Kand'	Tel : 0197764762 E-mail :	
06	BERO Jafia	F	Mairie DST	DST/KAND'	Tel : 97071202 E-mail :	
07	HASSOUNAO Roland	M	SBEE	CVA	Tel : 95135800 E-mail :	
					Tel : E-mail :	



PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE (PERU) Phase 2

PROCES VERBAL DE SEANCE

L'an deux mil vingt-quatre et le mardi dix-sept décembre, s'est tenue dans la salle le Bureau du 2^{ème} Adjoint au Maire de Ouessè une rencontre de consultation des parties prenantes dans le cadre de la phase 2 du Projet d'Electrification Rurale (PERU II). Etaient présents, voir liste en annexe.

Ainsi, après le mot d'ouverture de la séance par l'autorité, le Deuxième Adjoint au Maire de Ouessè, l'équipe de la mission a expliqué dans les moindres détails l'importance du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) dudit projet, qui a pour but d'une part, d'améliorer et de faciliter la prise de décision et de créer une atmosphère de concertation qui implique activement les parties prenantes en temps opportun d'autre part. Cette démarche vise que les cibles groupes aient suffisamment d'occasions d'exprimer leurs opinions et préoccupations pour une bonne mise en œuvre du projet.

A la suite de la présentation de l'équipe de la mission, les préoccupations des participants ont été enregistrées suivies des réponses apportées qui sont présentées dans le tableau annexé au présent PV.

Après la synthèse des discussions, la séance est clôturée avec les mots de satisfaction et dans l'espoir que les doléances et préoccupations soient prises en compte par le PERU II.

Ont signé

[Signature]
A. OUSSISSÉ

[Signature]
Moussa Chabi Goumior

[Signature]
Hemi AGASSOUNON

[Signature]
Premier Adjoint au Maire

SE/OUESSE

[Signature]
Roland ASSOUNBO



PROJET D'ÉLECTRIFICATION RURALE (PERU)

CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P)

Date : *Mardi 17 décembre 2024*

Lieu : *Mairie de Ouessè*

LISTE DE PRESENCE

N°	NOM & PRENOMS	SEXE (M/F)	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EMARGEMENT
01	<i>OLADISE Azoua</i>	<i>M</i>	<i>SBEE</i>	<i>Spécialiste SE</i>	Tel : <i>01 68970404</i> E-mail :	<i>[Signature]</i>
02	<i>MONSIA Chabir Gouma</i>	<i>M</i>	<i>Mairie</i>	<i>Deuxième Adjoint</i>	Tel : <i>01 94818191</i> E-mail :	<i>[Signature]</i>
03	<i>AGASSOUNON Hemi</i>	<i>M</i>	<i>Mairie OUESSE</i>	<i>SE Mairie</i>	Tel : <i>96917481</i> E-mail : <i>dawd.agnamouyemairie@...</i>	<i>[Signature]</i>
04	<i>DASSOUNDO Roland</i>	<i>M</i>	<i>SBEE/PERU</i>	<i>CVA</i>	Tel : E-mail : <i>95785800</i>	<i>[Signature]</i>
					Tel : E-mail :	
					Tel : E-mail :	
					Tel : E-mail :	
					Tel : E-mail :	



PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE (PERU) Phase 2

PROCES VERBAL DE SEANCE

L'an deux mil vingt-quatre et le 02 décembre, s'est tenue dans la salle de la Préfecture une rencontre de consultation des parties prenantes dans la sur le site dudit projet. Etaient présents, voir liste en annexe.

Ainsi, après le mot d'ouverture de la séance par l'autorité le Secrétaire Général du Département l'équipe de la mission a pris la parole pour expliquer dans les moindre détails l'importance du P3P qui a pour but d'une part, d'améliorer et de faciliter la prise de décision, et d'autre part de créer une atmosphère de concertation qui implique activement les personnes affectées par le projet et d'autres parties prenantes en temps opportun afin que ces groupes aient suffisamment d'occasions d'exprimer leurs opinions et préoccupations susceptibles d'influencer les décisions de projet.

A la suite de la présentation de l'équipe de la mission, les préoccupations des participants ont été enregistrées suivies des réponses apportées qui sont présentées dans le tableau annexé au présent PV.

Après la synthèse des discussions, la séance est clôturée avec les mots de satisfaction et dans l'espoir que les doléances et préoccupations soient prises en compte par le PERU II.

Ont signé

chy
Zouhardine
NOUMOUHI
C/SPAAF / ODA SM-B

H-H
Hubert AGOSSOU
C/SE - Boya

La DADJE,
+
BORIS G. FATIOU

Dine
Zaya-Dine AÏEN'YI
C/SPAT - Préfecture

Oju
Talahatou TABOU
C/SSMRA / ABE Parakou

Francis
Roland DASSOUSSO

Francis
Francis OUAOSSO
Consultant

PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE (PERU)

CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P)

Date : Mercredi 11 décembre 2024

Lieu : Préfecture de Parakou

LISTE DE PRESENCE

N°	NOM & PRENOMS	SEXE (M/F)	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EMARGEMENT
1	SAMINI BIO Baye	M	Préfecture Parakou	SGD- Borgou	Tel : 0166221192 E-mail : bsamini.bio@goouv.bj	
2	ADENIYI Zaya-Dine	F	Préfecture Parakou	C/SPAT	Tel : 0197922516 E-mail : zadeniyi@goouv.bj	
3	FATIOU G. BONI	M	Mairie Parakou	DAJE	Tel : 95569366 E-mail : fatiouboni@smail.com	
4	AGOSSOU Hubert	M	C/SE-DOEEN	C/SE	Tel : 97642302 E-mail : hubagossou@goouv.bj	
5	MOUMOUNI Zouhadine	M	C/SPAAF DASIN-B	C/SPAAF	Tel : 66095338 E-mail : zouradhinemoumouni@smail.com	
6	TABOU Talahaton	M	C/SSMRA ABE	C.SSMRA	Tel : 01989164 E-mail : Tabou@goouv.bj	
7	ESSEKPAGNON Henriette	F	Col DOESFP	Col/DOESFP	Tel : 0241957181 E-mail :	
8	DASSOUNDO Roland	M	SBEE	CVA	Tel : E-mail : 95785800	



PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE (PERU) Phase 2

PROCES VERBAL DE SEANCE

L'an deux mil vingt-quatre et le mercredi onze décembre, s'est tenue dans la salle/Bureau du SE au l'intérieur une rencontre de consultation des parties prenantes dans le cadre de la phase 2 du Projet d'Electrification Rurale (PERU II). Etaient présents, voir liste en annexe.

Ainsi, après le mot d'ouverture de la séance par l'autorité, M. le Représentant du SE, M. SEKLOKALIONEL, l'équipe de la mission a expliqué dans les moindres détails l'importance du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) dudit projet, qui a pour but d'une part, d'améliorer et de faciliter la prise de décision et de créer une atmosphère de concertation qui implique activement les parties prenantes en temps opportun d'autre part. Cette démarche vise que les cibles groupes aient suffisamment d'occasions d'exprimer leurs opinions et préoccupations pour une bonne mise en œuvre du projet.

A la suite de la présentation de l'équipe de la mission, les préoccupations des participants ont été enregistrées suivies des réponses apportées qui sont présentées dans le tableau annexé au présent PV.

Après la synthèse des discussions, la séance est clôturée avec les mots de satisfaction et dans l'espoir que les doléances et préoccupations soient prises en compte par le PERU II.

Le DSI
[Signature]
M. N. ANPONI
[Signature]
Nabirou ADAMOU

Ont signé
[Signature]
A. OUAÏDI
Y. [Signature]
Ousmane YATTAOU

Le C/SE
[Signature]
ADJOBO Moutoukou
[Signature]
Latif Néré
[Signature]
TAKOU Moignan

[Signature]
ANANDE BASSIFOU
Le Chef de Secteur d'Arrondissement
[Signature]
Kilim S. GOUNOU

[Signature]
Roland DASSOUNDO



PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE (PERU)







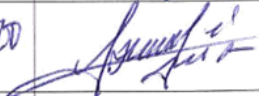
CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P)

Date : Mercredi 11 Décembre 2024

Lieu : Salle de Réunion de Gamiq/Beaubereke

LISTE DE PRESENCE

N°	NOM & PRENOMS	SEXE (M/F)	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EMARGEMENT
01	OLADISIÈ Azouia	M	SRE	Spécialiste en sauvegards ESS.	Tel : 964648383 E-mail : aoladisi@smv.com	
02	SEKLOKAT-wonel Conrad	M	Naiwe BGBREKE	DAAF et SG Pi Naiwe	Tel : 0196309899 E-mail : lionel.sekloka@maiwe.sj	
03	AKPOVI Y F Georges	M	Naiwe Bembereke	DST	Tel : 9646239231 E-mail : akpovi@maiwe.sj	
04	ADJOBO Monfontaine	M	GWPS	Chargé de protection	Tel : 94226094 E-mail : monfontaine@maiwe.sj	
05	MERE Latif	M	C. Q Guemou Nord	C Q	Tel : 96647978 E-mail :	
06	YATAOU Ousmane	M	C Q Coopération	C Q	Tel : 66122644 E-mail :	
07	ADAM Imyfan	M	C Q Bonay	C Q	Tel : 94112321 E-mail :	
08	GAMIE K. ehali'	M	C Q Gamiq Est	C Q	Tel : 66421191 E-mail :	

N°	NOM & PRENOMS	SEXE (M/F)	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EMARGEMENT
09	ADAMEU Nabidou	M	Mairie	C/SAEM	Tel : 95 50 40 63 E-mail :	
10	YATAOU Ousmane	M	Mairie	C/A	Tel : E-mail :	
11	MERE Latif	M	Mairie	CQ	Tel : E-mail :	
12	ADAM Issifou	M	Mairie	CQ	Tel : E-mail :	
13	KOTO BAWÉ Chabi	M	Mairie	CQ	Tel : E-mail :	Sa
14	JAKOU Moignan	M	Mairie	CQ	Tel : E-mail :	
15	GOUNOU S. Kouim	M	Mairie	SAA-Gaemla	Tel : 95 58 22 80 E-mail :	
16	BASSOUNDO Roland	M	SBEE	CVA	Tel : E-mail : 95 78 58 00	
					Tel : E-mail :	
					Tel : E-mail :	
					Tel : E-mail :	



PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE (PERU) Phase 2

PROCES VERBAL DE SEANCE

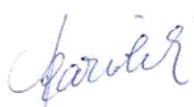
L'an deux mil vingt-quatre et le jeudi douze..... décembre, s'est tenue dans la salle de réunion de la Préfecture.....une rencontre de consultation des parties prenantes dans le cadre de la phase 2 du Projet d'Electrification Rurale (PERU II). Etaient présents, voir liste en annexe.


Ainsi, après le mot d'ouverture de la séance par l'autorité, représentée par le Chef Service Planification et Aménagement de l'Énergie l'équipe de la mission a expliqué dans les moindres détails l'importance du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) dudit projet, qui a pour but d'une part, d'améliorer et de faciliter la prise de décision et de créer une atmosphère de concertation qui implique activement les parties prenantes en temps opportun d'autre part. Cette démarche vise que les cibles/groupes aient suffisamment d'occasions d'exprimer leurs opinions et préoccupations pour une bonne mise en œuvre du projet.


A la suite de la présentation de l'équipe de la mission, les préoccupations des participants ont été enregistrées suivies des réponses apportées qui sont présentées dans le tableau annexé au présent PV.


Après la synthèse des discussions, la séance est clôturée avec les mots de satisfaction et dans l'espoir que les doléances et préoccupations soient prises en compte par le PERU II.


Ont signé

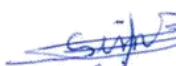

H. OUAISSI



Salamata A.



Soualhatou O. B.



CHABI BABONI Adhiraf
ODEEM


N'ASSANE
Nassimataou


Moukoushian K.


A. Wahidi GAMBIA
(SOLVT-ALI)


AHONON Danley
CSPENZO (IF-AL)


Roland DASSOUNDO

PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE (PERU)

CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P)

Date : Jeudi 12 décembre
Lieu : Salle de Réunion de la Préfecture (Annexe)

LISTE DE PRESENCE

N°	NOM & PRENOMS	SEXE (M/F)	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EMARGEMENT
01	AKPO Salamata	F	DDASM	CISGM	Tel: 0194 10 82 34 E-mail: akposalamata@csbe-gmicald.com	
02	CHABI BABONI Achiraf	M	DDMEEM	CISEnergie	Tel: 01 95 305498 E-mail: achiraf@gmail.com	
03	ALASSANE Nessimata	F	Préfecture	CISPAT	Tel: 61449074 E-mail:	
04	KAN DISSOUNON Moukhaoussira	M	Préfecture	Collaborateur C/S TCCD	Tel: 95762693 E-mail:	
05	OROUS BOKO Souliata	F	Préfecture	Collaboratrice C/SAG	Tel: 64703957 E-mail:	
06	OLAUSIDE Azania	M	SBEE	Spécialiste en aménagement PERU	Tel: 0168570204 E-mail: olauside@gmail.com	
07	AHONON Damien	M	IF-Alibori	C/SPEMRU	Tel: 96316762 E-mail:	
08	GAMBA A. Wahidi	M	DDCVT-ALI	C/S PSS	Tel: 0166026169 E-mail: wgamba@gouv.bj	
09	DASSOUALDO Roland	M	SBEE	CVA	95785800	



PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE (PERU) Phase 2

PROCES VERBAL DE SEANCE

L'an deux mil vingt-quatre et le mardi dix décembre, s'est tenue dans la salle...une rencontre de consultation des parties prenantes dans la dudit projet. Etaient présents, voir liste en annexe.

Ainsi, après le mot d'ouverture de la séance par l'autorité le deuxième Adjoint au Maire de Tchassouan, l'équipe de la mission a pris la parole pour expliquer dans les moindre détails l'importance du P3P qui a pour but d'une part, d'améliorer et de faciliter la prise de décision, et d'autre part de créer une atmosphère de concertation qui implique activement les personnes affectées par le projet et d'autres parties prenantes en temps opportun afin que ces groupes aient suffisamment d'occasions d'exprimer leurs opinions et préoccupations susceptibles d'influencer les décisions de projet.

A la suite de la présentation de l'équipe de la mission, les préoccupations des participants ont été enregistrées suivies des réponses apportées qui sont présentées dans le tableau annexé au présent PV.

Après la synthèse des discussions, la séance est clôturée avec les mots de satisfaction et dans l'espoir que les doléances et préoccupations soient prises en compte par le PERU II.

Ont signé

Azoua OUSSEINE

CHATELAIN



[Signature]

JOËL DOMAGUI



Gilbert S. BIAOU

le JADE

[Signature]

G. Marouine SERO JAROU

le C/SAD

[Signature]

SANNI Machindou

[Signature]

Roland DASSERINDO

PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE (PERU)


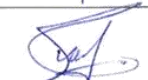




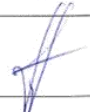

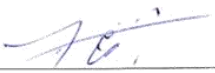

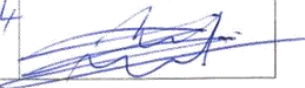
CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P)

Date : Mardi 10 Septembre 2024

Lieu : Mairie de Tchaurou.

LISTE DE PRESENCE

N°	NOM & PRENOMS	SEXE (M/F)	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EMARGEMENT
01	OUADJIAE Azania	M	SBEE		Tel : 8397 0404 E-mail : ciledy@...	
02	BIAOU D. Gilbert	M	DAN (Mairie)	DAN	Tel : 6604 9988 E-mail :	
03	GOHOUNGO Aline	F	Eau et forêts Coll/PSCEFC	Collaborateur PSCEFC	Tel : 9453 9811 E-mail :	
04	JOMAGUI José	M	Mairie Tchaurou	CAJ TCHAU TCHOU	Tel : 9571 5724 E-mail :	
05	SEKO KAROU G. Marceline	M	Mairie	DADE	Tel : 9745 1239 E-mail : gseko@... marceline.kf	
06	SANNI Machiondre	M	Mairie	C/SAFD	Tel : 9746 0363 E-mail : sannimachiondre@... @yaho.fr	
07	EL-HADJ ASSANE A. Anane	M	Mairie	Coll / SAFD	Tel : 8400 91 E-mail : anapeougue@gmail.com	
08	ADJE HOSPICE	M	Mairie		Tel : 6763 4427 E-mail :	

N°	NOM & PRENOMS	SEXE (M/F)	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EMARGEMENT
09	ZIME Adame	M	SVG F	President SVG F	Tel: 67 61 0485 E-mail :	
10	ALLAGBE A madou	M	SVG F	Delegue' TOKO SSARI	Tel: 0194356854 E-mail :	
11	OSSENI Aboudeu	M	SVG F	Delegue' Gbekpanin	Tel: 961466505 E-mail :	
12	SOUNON SOKOU Sabi	M	SVG F	Delegue' KOUBOU	Tel: 95 824727 E-mail :	
13	OBEGUI Thomas	M	SVG F	Delegue' SAKANNA - KPEBA	Tel: 61001224 E-mail :	
14	OROU GOURA Boucaré	M	SVG F	Delegue' Tchatchou	Tel: 97177550 E-mail :	
15	ALIMOU Wourahi	M	SVG F	Delegue' Boukoussou	Tel: 97 561701 E-mail :	
16	ATIRA Tchoumon	M	SVG F	CV Attira-kparou	Tel: 96 255089 E-mail :	
17	TASSO Mare	M	SVG F	CV Gararon	Tel: 96 86 8378 E-mail :	
18	BOUCO Issa	M	SVG F	CV Badekparou	Tel: 94450873 E-mail :	
19	MOLKRAK. Samuel	M	SVG F	CV Soumon	Tel: 96723414 E-mail :	

N°	NOM & PRENOMS	SEXE (M/F)	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EMARG
20	GOBI SALA chabi daman	M	SVGF	CV GOKANNAN	Tel: 96689490 E-mail:	✓
21	SANMI BIO Moïse	M	SVGF	CV KOTOBARAN	Tel: 67681353 E-mail:	✓
22	SALAOU Lassissi	M	SVGF	CV TELEPARAN	Tel: 67387537 E-mail:	✓
23	BARANON Secc Issiaka	M	SVGF	CV KINNOU-KPAROU	Tel: 52455644 E-mail:	✓
					Tel: E-mail:	
					Tel: E-mail:	
					Tel: E-mail:	
					Tel: E-mail:	
					Tel: E-mail:	
					Tel: E-mail:	
					Tel: E-mail:	






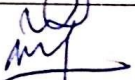





PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE (PERU)

 CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLAN DE
PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P)

Date : 12 Décembre 2020
Lieu : Salle de réunion de la mairie.

LISTE DE PRESENCE

N°	NOM & PRENOMS	SEXE (M/F)	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EMARGEMENT
01	OLAJOIDE Azana	M	SBEÉ	Spécialiste en S-1ES	Tel : 0164648383 E-mail : <i>olajide@qbene.com</i>	<i>Azana</i>
02	SEA GWIN Sssiakou	M		CV- libourson	Tel : 0191353968 E-mail :	
03	BOWLEGWIN Adam	M		CV- Bobéna	Tel : 0167482003 E-mail :	<i>Adam</i>
04	GOWHOU BABRI Paul	M		CV- Wananzi	Tel : 0142124132 E-mail :	<i>Paul</i>
05	GOWDA Oron Ibrahim	M		CV- libanté	Tel : 0194356924 E-mail :	<i>Ibrahim</i>
06	KY TAHOU Ky Banin	M		CV- Sinwan	Tel : 0164093885 E-mail :	<i>Ky</i>
07	BAHCHABI Sssiakou	M		CV- Boumousson	Tel : 0159177353 E-mail :	<i>Bahchabi</i>
08	LAGAKI Oron Jean	M		CV- Niambara	Tel : 0195161652 E-mail :	<i>Jean</i>

N°	NOM & PRENOMS	SEXE (M/F)	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EMARGEMENT
09	OROU ZIO Nin	M		CV-Gbessaka	Tel: 01 99 07 8856 E-mail:	
10	BAWASSIA Amadou	M		CV-Gaougué	Tel: 01 91 685603 E-mail:	
11	BOULANKI Saadou	M		CV-Diapéou	Tel: 01 95023117 E-mail:	
12	SARE Kondachiron	M		CV-Saouzi	Tel: 01 90 27 8230 E-mail:	
13	GLENE MOUSSA Mohamed	M		CV	Tel: 01 5500 1946 E-mail:	
14	OROU WARA Bio	M		CV-Bédafou	Tel: 01 94520817 E-mail:	
15	BANI S. Amadou	M		CV	Tel: 01 95329102 E-mail:	
16	AMADOU Souaibou	M		CV	Tel: 01 58 29 3835 E-mail:	
17	SEH TIAN Gani	M		CV	Tel: 01 95023069 E-mail:	
18	KIASSE Maguidou	M		CV-Sérébané	Tel: 01 95802360 E-mail:	
19	OROU BATA Sabi	M		CV-Pohela	Tel: 01 94678422 E-mail:	



N°	NOM & PRENOMS	SEXE (M/F)	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EMARGEMENT
20	BLO GODO Bembélagem	M		CV_Sokoudji	Tel : 01 94 52 07 50 E-mail :	
21	SEREKI TIAN Sanni	M		CV_Serikubé	Tel : 01 98 44 73 39 E-mail :	
22	LAFIA Yaron	M		Conseiller	Tel : 01 94 54 34 00 E-mail :	
23	BAWA Mamadou	M		CV_Lougou	Tel : 01 94 00 02 94 E-mail :	
24	OROUTIAN Bio	M		CV_Kambara	Tel : 01 94 20 98 81 E-mail :	
25	BANI ZAKARI Soule	M		CV_Moron	Tel : 01 55 00 75 60 E-mail :	
26	BLO GANE Soufou	M		CV	Tel : 01 E-mail :	
27	YOA GUENE Male	M		CV_Gbassé	Tel : 01 94 81 07 18 E-mail :	
28	MORA Samu	M		C/SAGE - Mairie	Tel : 09 50 04 11 9 E-mail : sammoras@gmail.com Tel : E-mail :	
					Tel : E-mail :	

PROJET D'ÉLECTRIFICATION RURALE (PERU) Phase 2

PROCES VERBAL DE SEANCE

L'an deux mil vingt-quatre ^{cinq} et le ^{mercredi quinze} janvier, s'est tenue dans la salle ^{de réunion de la Préfecture} une rencontre de consultation des parties prenantes dans le cadre de la phase 2 du Projet d'Électrification Rurale (PERU II). Étaient présents, voir liste en annexe.

Ainsi, après le mot d'ouverture de la séance par l'autorité ^{Monsieur le} ^{Chargé de Mission du Préfet}, l'équipe de la mission a expliqué dans les moindres détails l'importance du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) dudit projet, qui a pour but d'une part, d'améliorer et de faciliter la prise de décision et de créer une atmosphère de concertation qui implique activement les parties prenantes en temps opportun d'autre part. Cette démarche vise que les groupes-cibles aient suffisamment d'occasions d'exprimer leurs opinions et préoccupations pour une bonne mise en œuvre du projet.

A la suite de la présentation de l'équipe de la mission, les préoccupations des participants ont été enregistrées suivies des réponses apportées qui sont présentées dans le tableau annexé au présent PV.

Après la synthèse des discussions, la séance est clôturée avec les mots de satisfaction et dans l'espoir que les doléances et préoccupations soient prises en compte par le PERU II.

Ont signé

(Handwritten signatures and names)

~~Anton Vankelo~~

A. OLADSIDÉ
SSES / PERU
SBEE

~~Thakol~~

Elie TCHATCHABLOUKAN
SE Maurice Attidme

OGOUDEH O. Doudou
SE Loko

Roland DASSOUNDO
CGB / SSES / PERU

DJRSION A. (Mons)
SSEP

Bio ISSA ZINÉ
(SE - Maurice Boya)

Diare A. HOUNTONJI
DRN-CBEE

H.B. Pyrellia YEBÉ
(SE Maurice G.T.)

A. EJID AMOUZOUNI
(DBEEH - Mono)

Sabi Yari GOROSO
(SE - Maurice Houeygbe)

Tani J. (BON) TESTI
SE / COME

Juls HOUNGON

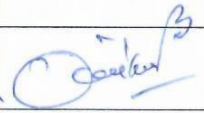

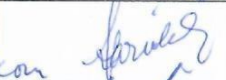

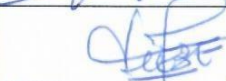



Mané COME
ADANHOITE. C. Bernard.

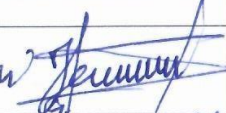

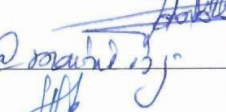

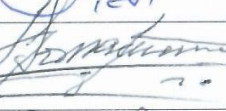
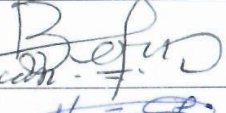


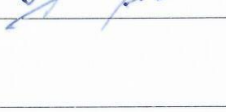

PROJET D'ÉLECTRIFICATION RURALE (PERU)

CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU PLAN DE
PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P)

Date: Mercredi 15 janvier 2023
Lieu: Salle de réunion de la Préfecture de Lokossa

LISTE DE PRESENCE

N	NOM & PRENOMS	SEXE (M / F)	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EMARGEMENT
01	KAVONOU Akouité	M	Préfecture Lokossa	Chargé de Mission du Préfet	Tel: 61264653 E-mail: akavonou@seee.com	
02	HOUNZANDJI Romuald	M	ANCF/MEF	Contrôleur Financier du Mono	Tel: 91428753 E-mail: rhonzandji@finance.mn	
03	OLADJIDE Azara	M	SBEE	Exp en Suivi E & S. PERU	Tel: 0168070000 E-mail: oladjide@seee.com	
04	DASSAUNDO Roland	M	SBEE	Coll SESS/PERU	Tel: 0195785300 E-mail:	
05	YEBE H.B. Lythia	F	Mairie G.P.	SE	Tel: 019548746 E-mail: houbeyeb@maire-ly	
06	STOSSOU Abel	M	Mairie	Maire	Tel: E-mail: drossou@seee.com	
07	SIME Bw Essq	F	Mairie	SE - Maire Boya	Tel: 9196901179 E-mail: bw@maire-ly	
08	AMOUZOUNWI A. Edid	M	DEEM-Mono	Directeur	Tel: 01962502320 E-mail: amouzounwi@seee.com	

N°	NOM & PRENOMS	SEXE (M/F)	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EMARGEMENT
09	GROSSO Salir Yari	M	Mairie	SE - Mairie - Houéyogbe	Tel: 0196249042 E-mail: grossosalir@maire.houeyogbe.bj	
10	AZEDIGBE Franck	M	SONEB	Directeur	Tel: 0197220444 E-mail: azedigbe@soneb.bj	
11	TOHATCHABROUKOU Elie	M	Mairie Affobangbe	Secrétaire Général	Tel: 07604972 E-mail: elie.tohatchabroukou@maire.affobangbe.bj	
12	Diane A. HOUNTONDI	F	SBEE	Directrice Pro-cas	Tel: 094584484 E-mail: dhountondi@sbce.bj	
13	BONI TESSI Tanso Djalon	M	Mairie Comé	SE	Tel: 0197982828 E-mail: djalon@maire.come.bj	
14	SOSSA Basimie	M	Mairie	PAM	Tel: 0197285788 E-mail:	
15	ADANHOIKPE Coffi Bernard	M	Mairie	Maire COME	Tel: 0164365520 E-mail: badanhoikpe@maire.come.bj	
16	HOUNKPE HOUENOU Gervais	M	Mairie Lokossa	Maire	Tel: 0796074451 E-mail: ghounkpehouenou@maire.lokossa.bj	
17	MONTCHO J. Odilon A.	M	DASy - Porto	Directeur	Tel: 0197289935 E-mail: omontcho@dasyp.bj	
18	MONZOUKE Jaka	M	Préfecture Wassa	C/SPAT	Tel: 0197481397 E-mail: jmonzouke@gouv.bj	
					Tel: E-mail:	

PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE (PERU) Phase 2

PROCES VERBAL DE SEANCE

L'an deux mil vingt-^{cinq} quatre et le ^{mardi 7} janvier, s'est tenue dans la salle ^{Bureau de la Maire} une rencontre de consultation des parties prenantes dans le cadre de la phase 2 du Projet d'Électrification Rurale (PERU II). Étaient présents, voir liste en annexe.

Ainsi, après le mot d'ouverture de la séance par l'autorité ^{Monsieur le Maire} de la Commune de Kpomassé, l'équipe de la mission a expliqué dans les moindres détails l'importance du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) dudit projet, qui a pour but d'une part, d'améliorer et de faciliter la prise de décision et de créer une atmosphère de concertation qui implique activement les parties prenantes en temps opportun d'autre part. Cette démarche vise que les groupes-cibles aient suffisamment d'occasions d'exprimer leurs opinions et préoccupations pour une bonne mise en œuvre du projet.

A la suite de la présentation de l'équipe de la mission, les préoccupations des participants ont été enregistrées suivies des réponses apportées qui sont présentées dans le tableau annexé au présent PV.

Après la synthèse des discussions, la séance est clôturée avec les mots de satisfaction et dans l'espoir que les doléances et préoccupations soient prises en compte par le PERU II.

Ont signé

*Services
A. Oussine
Consultant/SBEE*

[Signature]

*AVRILIGBE Prudence
Chef de Cabinet du Maire*

*[Signature] SBEE/PERU
ARROWINDO Rodou*

[Signature]
SIOJITO N. Taseal
C.P/Maire


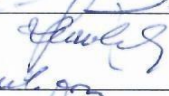

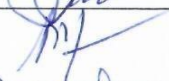
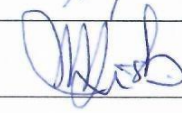


PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE (PERU)

**CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLAN DE
PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P)**

Date : Mardi 7 janvier 2025
Lieu : Bureau du Maire

LISTE DE PRESENCE

N	NOM & PRENOMS	SEXE (M / F)	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EMARGEMENT
01	MENSAH Kenam	M.	Mairie	Maire	Tel: 0197096016 E-mail:	
02	OLADJIDE Azawa	M	SBE	Expert ESS	Tel: 0168970202 E-mail: adolajide@gmail.com	
03	SIDJITO N. Pascal	M	Mairie	chargé de protocole	Tel: 67334271 E-mail:	
04	HOUNNOUVI Albert	M	MA/Maire	CM/Maire	Tel: 97-789566 E-mail:	
05	AVAHGRE Paudence	M	Mairie	chef cabinet/Maire	Tel: 0196047083 E-mail: adavahgre@gmail.com	
					Tel: E-mail:	
					Tel: E-mail:	
					Tel: E-mail:	

PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE (PERU) Phase 2

PROCES VERBAL DE SEANCE


L'an deux mil vingt-quatre et le ^{vingt} ~~mercredi~~ ^{huit} janvier, s'est tenue dans la salle ~~de~~ ^{au} Bureau du Maire une rencontre de consultation des parties prenantes dans le cadre de la phase 2 du Projet d'Electrification Rurale (PERU II). Etaient présents, voir liste en annexe.


Ainsi, après le mot d'ouverture de la séance par l'autorité ~~de la Commune~~ ^{de la Commune} ~~de~~ ^{le} ~~Maire~~ ^{APPADE KOUSSA KOUSSA}, l'équipe de la mission a expliqué dans les moindres détails l'importance du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) dudit projet, qui a pour but d'une part, d'améliorer et de faciliter la prise de décision et de créer une atmosphère de concertation qui implique activement les parties prenantes en temps opportun d'autre part. Cette démarche vise que les groupes-cibles aient suffisamment d'occasions d'exprimer leurs opinions et préoccupations pour une bonne mise en œuvre du projet.

A la suite de la présentation de l'équipe de la mission, les préoccupations des participants ont été enregistrées suivies des réponses apportées qui sont présentées dans le tableau annexé au présent PV.


Après la synthèse des discussions, la séance est clôturée avec les mots de satisfaction et dans l'espoir que les doléances et préoccupations soient prises en compte par le PERU II.

Ont signé


Agence OLAJISE
SBEE/Consultant.


BOHDOUNGBO
Apollinaire

Chargé de Mission
du Maire


DASSOUKO Roland
SBEE / PERU




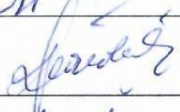


PROJET D'ÉLECTRIFICATION RURALE (PERU)

CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU PLAN DE
PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P)

Date : Mercredi 08 Janvier 2025

Lieu : Gaière de Zé

LISTE DE PRESENCE

N	NOM & PRENOMS	SEXE (M / F)	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EM ARGEMENT
01	AMAGE Moussa	M	Gaière	Gaière	Tel: E-mail: ✓	
02	OLADIFE Azana	F	SBEE	Consultant	Tel: 0768970404 E-mail: adolafide@gmail.com	
03	DASSOUNDO Roland	M	SBEE	Consultant	Tel: 95785800 E-mail:	
04	GOTOUNGBO Apollinaire	M	Trairie	C/Ministre du Madira	Tel: 0161191385 E-mail:	
					Tel: E-mail:	
					Tel: E-mail:	
					Tel: E-mail:	
					Tel: E-mail:	

PROJET D'ÉLECTRIFICATION RURALE (PERU) Phase 2

PROCES VERBAL DE SEANCE


L'an deux mil vingt-quatre ^{cinq} et le ^{quinze}..... janvier, s'est tenue dans la salle.....une rencontre de consultation des parties prenantes dans le cadre de la phase 2 du Projet d'Électrification Rurale (PERU II). Étaient présents, voir liste en annexe.

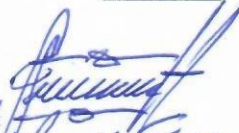
Ainsi, après le mot d'ouverture de la séance par l'autorité, le Préfet du Département du Couffo....., l'équipe de la mission a expliqué dans les moindres détails l'importance du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) dudit projet, qui a pour but d'une part, d'améliorer et de faciliter la prise de décision et de créer une atmosphère de concertation qui implique activement les parties prenantes en temps opportun d'autre part. Cette démarche vise que les groupes-cibles aient suffisamment d'occasions d'exprimer leurs opinions et préoccupations pour une bonne mise en œuvre du projet.


A la suite de la présentation de l'équipe de la mission, les préoccupations des participants ont été enregistrées suivies des réponses apportées qui sont présentées dans le tableau annexé au présent PV.


Après la synthèse des discussions, la séance est clôturée avec les mots de satisfaction et dans l'espoir que les doléances et préoccupations soient prises en compte par le PERU II.


Ont signé



Azania OLABSIDE
SSES / SBEE



Christophe H. MEGBEJI
Préfet du COUFFO



Séraphin ATCHOU
C/S-Energie DDEEM-Couffo.



Roland DASSANBO
SBEE



Ernest BOAREN OV
CM / Préfet


CNM AGBESSI Marcelin
(Le DSPERU-IF-NC)


Théophile KPANON
CM Préfet Couffo


Michel KOFFI
C/DTCVT-D


Antoine KOUILHO
CA/PDAEP (Préfecture)

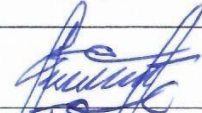
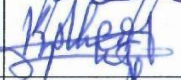


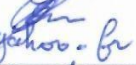
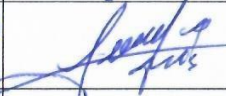
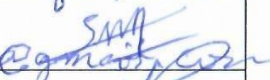


Nicolas H. EQUI
DDASTI-COUFFO

PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE (PERU)

**CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLAN DE
PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P)**

Date : Mercredi 15 janvier 2025
Lieu : Salle de réunion de la Préfecture

LISTE DE PRESENCE

N	NOM & PRENOMS	SEXE (M / F)	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EM ARGEMENT
01	M'EGBESTI H. CHRISTOPHE	M	Préfecture	Préfet	Tel: 01 97 28 88 46 E-mail:	
02	KPANON Théophile	M	Préfecture	CM9/Préfet	Tel: 01 62 76 7 330 E-mail:	
03	BDARENOU Ernest	M	Préfecture	CM9/Préfet	Tel: 01 44 00 06 66 E-mail:	
04	OLADJIDE Azania	M	SBEE	Environnementaliste	Tel: 01 69 97 62 00 E-mail: adolajide@gmail.com	
05	ATCHOU Seraphin	M	DBEEM- Coaffo	chef Service Energie	Tel: 01 34 06 04 15 E-mail: seraphin-atchou@yahoo.fr	
06	DASSOUXEDO Roland	M	SBEE	Coll/Environnement	Tel: 01 95 78 58 00 E-mail:	
07	KOFFI Michel	M	DDCVT COUFFO	C/DTCVT-D	Tel: 01 97 43 49 E-mail: michelkoffi09@gmail.com	
08	KOULIHO Antoine	M	Préfecture	CS/PADEP	Tel: 01 66 24 26 75 E-mail:	

PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE (PERU) Phase 2

PROCES VERBAL DE SEANCE

L'an deux mil vingt-^{cinq} quatre et le ^{Mardi} quatorze janvier, s'est tenue dans la salle ^{d'audience du Préfet} une rencontre de consultation des parties prenantes dans le cadre de la phase 2 du Projet d'Électrification Rurale (PERU II). Étaient présents, voir liste en annexe.

Ainsi, après le mot d'ouverture de la séance par l'autorité ^{Préfectoral, Monsieur} ^{le Préfet de l'Atlantique}, l'équipe de la mission a expliqué dans les moindres détails l'importance du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) dudit projet, qui a pour but d'une part, d'améliorer et de faciliter la prise de décision et de créer une atmosphère de concertation qui implique activement les parties prenantes en temps opportun d'autre part. Cette démarche vise que les groupes-cibles aient suffisamment d'occasions d'exprimer leurs opinions et préoccupations pour une bonne mise en œuvre du projet.


A la suite de la présentation de l'équipe de la mission, les préoccupations des participants ont été enregistrées suivies des réponses apportées qui sont présentées dans le tableau annexé au présent PV.

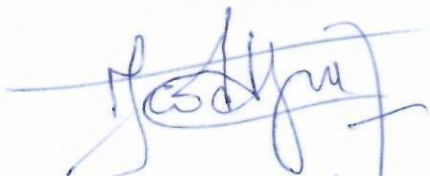
Après la synthèse des discussions, la séance est clôturée avec les mots de satisfaction et dans l'espoir que les doléances et préoccupations soient prises en compte par le PERU II.


Ont signé



A. BOSSOU

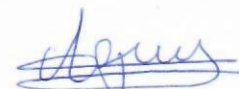

DFOSSOU S. Rodrigue


Eric DJISSO
Rpt DDASTI-ATL


Jean-Claude COUSTIA


BASSOUIN ROBERT


JUNKA BABADOU DAW
DDCVT-ATL


Angèle Y. ALAPINI



PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE (PERU)

CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P)

Date : *Mercredi 14 janvier 2025*
Lieu : *Salle de réunion de la Préfecture*

LISTE DE PRESENCE

N	NOM & PRENOMS	SEXE (M / F)	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EMARGEMENT
01	CODJIA Jean-Claude	M	Préfecture Allada	Préfet	Tel: 0195963060 E-mail:	<i>[Signature]</i>
02	ERI D. Panlette	F	Préfecture Allada	CM	Tel: 0165037266 E-mail: <i>delhi.dgno</i>	<i>[Signature]</i>
03	DASSOUNDO Roland	M	SBEE	ASS/RSES	Tel: 0195785870 E-mail:	<i>[Signature]</i>
04	DJOSSOU Ségla Rodrigue	M	Inspection Fonction ATE - Litt	C/SPRAF	Tel: 019747-71-95 E-mail: <i>spodho.000</i> <i>@goboo.l.fr</i>	<i>[Signature]</i>
05	ZANNOUDAHO A. Bernard	M	Préfecture Allada	CM	Tel: 0197851831 E-mail: <i>zannoudahobernard@gmail.com</i>	<i>[Signature]</i>
06	GNONLONFOUN Justin	M	Préfecture Allada	C/SPAT PI	Tel: 95063767 E-mail:	<i>[Signature]</i>
07	BABADOU DOU Jean Julien	M	BDEVF-ATL	Division Allada	Tel: 0197199137 E-mail: <i>babadou.dou</i> <i>junior@gmail.com</i>	<i>[Signature]</i>
08	DJISSO Eric	M	DDAST-ATL	C/SPFPE	Tel: 0195452036 E-mail: <i>dyssocuc</i> <i>@gmail.com</i>	<i>[Signature]</i>

Annexe 4 : Liste des localités d'intervention du Projet**Volet 1 : Electrification de 200 localités rurales des départements du Borgou, Alibori, Atacora et Donga (8 lots)**

LOT 1				
	Département	Commune	Arrondissement	Localité
1	BORGOU	BEMBEREKE	BEMBEREKE	KEROUKPOGO
2	BORGOU	BEMBEREKE	BEMBEREKE	SAORE
3	BORGOU	BEMBEREKE	GAMIA	BAOURA
4	BORGOU	BEMBEREKE	INA	GUESSOU-BANM TAKA-OUEST
5	BORGOU	BEMBEREKE	INA	INA-GANDO
6	BORGOU	BEMBEREKE	INA	INA-PEULH
7	BORGOU	BEMBEREKE	INA	WODORA
8	BORGOU	BEMBEREKE	INA	WONKA-GOUROU
9	BORGOU	KALALE	BASSO	BANEZI
10	BORGOU	KALALE	BOUCA	BESSASSI-BOUCA
11	BORGOU	KALALE	KALALE	GOUDEMA
12	BORGOU	N'DALI	BORI	BORI-N'DARNON
13	BORGOU	N'DALI	BORI	SOUAROU
14	BORGOU	N'DALI	N'DALI	SINISSON
15	BORGOU	N'DALI	N'DALI	TEPA
16	BORGOU	N'DALI	SIRAROU	GAH-ALEROU
17	BORGOU	NIKKI	BIRO	MASSIAGOUROU
18	BORGOU	NIKKI	BIRO	NALLOU
19	BORGOU	NIKKI	GNONKOURAKALI	GNELTOKO
20	BORGOU	NIKKI	NIKKI	KPARISSEROU
21	BORGOU	NIKKI	NIKKI	TEPA
22	BORGOU	NIKKI	OUENOU	GOTEL
23	BORGOU	NIKKI	SEREKALE	DANMONSI-DAKAROU
24	BORGOU	NIKKI	SEREKALE	OUENRA-PEULH

LOT 2				
	Département	Commune	Arrondissement	Localité
1	BORGOU	PARAKOU	1er ARRONDISSEMENT	BAKPEROU
2	BORGOU	PARAKOU	1er ARRONDISSEMENT	BOSSO-CAMPS-PEULHS
3	BORGOU	PARAKOU	1er ARRONDISSEMENT	GOUNIN
4	BORGOU	PARAKOU	1er ARRONDISSEMENT	MONNON
5	BORGOU	PARAKOU	1er ARRONDISSEMENT	SAWARAROU
6	BORGOU	PARAKOU	2eme ARRONDISSEMENT	BAKOUNOUROU
7	BORGOU	PARAKOU	2eme ARRONDISSEMENT	KOROBOROU
8	BORGOU	PARAKOU	2eme ARRONDISSEMENT	WOUBEKOU-GAH
9	BORGOU	PARAKOU	3eme ARRONDISSEMENT	NIKKI-KPEROU
10	BORGOU	PERERE	PERERE	PERERE-GAH
11	BORGOU	SINENDE	FO-BOURE	FO-BOURE-PEULH
12	BORGOU	SINENDE	SIKKI	GAH-BAKA
13	BORGOU	SINENDE	SINENDE	GUESSOU-BANI-PEULH
14	BORGOU	TCHAOUROU	ALAFIAROU	OLOUNGBE
15	BORGOU	TCHAOUROU	BETEROU	ADAMOU-KPARA
16	BORGOU	TCHAOUROU	BETEROU	OUBEROU
17	BORGOU	TCHAOUROU	BETEROU	SOMOU-GAH
18	BORGOU	TCHAOUROU	GORO	NIM-SOUAMBOU
19	BORGOU	TCHAOUROU	KIKA	WINRA
20	BORGOU	TCHAOUROU	SANSON	KAYA
21	BORGOU	TCHAOUROU	TCHAOUROU	GBEYEKEROU
22	BORGOU	TCHAOUROU	TCHATCHOU	KONTOUBAROU
23	BORGOU	TCHAOUROU	TCHATCHOU	SOUMON-GAH

LOT 3				
	Département	Commune	Arrondissement	Localité
1	ALIBORI	BANIKOARA	BANIKOARA	KINGAROU
2	ALIBORI	BANIKOARA	BANIKOARA	SAMANGA
3	ALIBORI	BANIKOARA	BANIKOARA	WAGOU
4	ALIBORI	BANIKOARA	FOUNOUGO	BOFOUNOU
5	ALIBORI	BANIKOARA	FOUNOUGO	IBOTO
6	ALIBORI	BANIKOARA	GOMPAROU	BONHANROU
7	ALIBORI	BANIKOARA	GOUMORI	DOMBOURE
8	ALIBORI	BANIKOARA	GOUMORI	DOMBOURE-GAH
9	ALIBORI	BANIKOARA	GOUMORI	GOUMORI-GAH
10	ALIBORI	BANIKOARA	GOUMORI	MONDOUKOKA
11	ALIBORI	BANIKOARA	GOUMORI	TINHOURE
12	ALIBORI	BANIKOARA	KOKEY	NIMBERE
13	ALIBORI	BANIKOARA	OUNET	SONNOU-GAH
14	ALIBORI	BANIKOARA	SOMPEREKOU	SIMPEROU-GAH
15	ALIBORI	BANIKOARA	TOURA	ATABENOU
16	ALIBORI	BANIKOARA	TOURA	TINTINMOU
17	ALIBORI	GOGOUNOU	GOGOUNOU	DJINMELE
18	ALIBORI	GOGOUNOU	GOGOUNOU	SOROU
19	ALIBORI	GOGOUNOU	GOUNAROU	BANTANSOUE
20	ALIBORI	GOGOUNOU	SORI	GASSO

LOT 4				
	Département	Commune	Arrondissement	Localité
1	ALIBORI	KANDI	ANGARADEBOU	SONDO
2	ALIBORI	KANDI	ANGARADEBOU	TCHOKA
3	ALIBORI	KANDI	DONWARI	TISSAROU-PEULH
4	ALIBORI	KANDI	KANDI 1	DODOPANE
5	ALIBORI	KANDI	KANDI 1	KADJERE
6	ALIBORI	KANDI	KASSAKOU	GBOKOUKOU
7	ALIBORI	KANDI	KASSAKOU	PADE-GAH
8	ALIBORI	KARIMAMA	BIRNI-LAFIA	FADAMA
9	ALIBORI	MALANVILLE	GAROU	DJINDEGABI-TOUNGA
10	ALIBORI	MALANVILLE	GAROU	KAMBOUWO-TOUNGA
11	ALIBORI	MALANVILLE	GUENE	BANGOU
12	ALIBORI	MALANVILLE	GUENE	BOIFFO
13	ALIBORI	MALANVILLE	GUENE	FIAFOUNFOUN
14	ALIBORI	MALANVILLE	GUENE	ISSENE
15	ALIBORI	MALANVILLE	GUENE	LAKALI-KANEY
16	ALIBORI	MALANVILLE	GUENE	SOUNBEY-GOROU
17	ALIBORI	MALANVILLE	GUENE	TONDI-BANDA
18	ALIBORI	MALANVILLE	GUENE	TORO-ZOUGOU
19	ALIBORI	MALANVILLE	MALANVILLE	GOLOBANDA
20	ALIBORI	MALANVILLE	MALANVILLE	KOTCHI
21	ALIBORI	MALANVILLE	TOUMBOUTOU	DEGUE-DEGUE
22	ALIBORI	MALANVILLE	TOUMBOUTOU	MOLLA
23	ALIBORI	SEGBANA	LOUGOU	ZONZI

LOT 5				
	Département	Commune	Arrondissement	Localité
1	ATACORA	BOUKOMBE	BOUKOMBE	DITCHEMENDIA
2	ATACORA	BOUKOMBE	BOUKOMBE	KOUKOUATCHIEN-MAAGOU
3	ATACORA	BOUKOMBE	KORONTIERE	TADOUWONTA
4	ATACORA	BOUKOMBE	KOUSSOUCOINGOU	KOUGNAGOU
5	ATACORA	BOUKOMBE	KOUSSOUCOINGOU	KOUWETAKOUANGOU
6	ATACORA	BOUKOMBE	KOUSSOUCOINGOU	TAKPANTA
7	ATACORA	BOUKOMBE	MANTA	DIMATADONI
8	ATACORA	BOUKOMBE	MANTA	DIPOKOR-TARI
9	ATACORA	BOUKOMBE	MANTA	TATCHADIETA
10	ATACORA	BOUKOMBE	NATTA	DIPOKOR-FONTRI
11	ATACORA	BOUKOMBE	NATTA	KOUPORGOU
12	ATACORA	BOUKOMBE	NATTA	KOUSSAKOU
13	ATACORA	COBLY	COBLY	KANADEKE
14	ATACORA	COBLY	COBLY	OUOROU
15	ATACORA	COBLY	COBLY	OUYERIHOUN
16	ATACORA	COBLY	COBLY	YIMPISSIRI
17	ATACORA	COBLY	DATORI	MATALE
18	ATACORA	COBLY	KOUNTORI	KPETISSOHOUN
19	ATACORA	COBLY	KOUNTORI	NAMOUTCHAGA
20	ATACORA	COBLY	KOUNTORI	SINNI
21	ATACORA	COBLY	TAPOGA	ZANNIOURI
22	ATACORA	TANGUIETA	TANGUIETA	BIACOU
23	ATACORA	TANGUIETA	TANGUIETA	PORHOUN
24	ATACORA	TANGUIETA	TANGUIETA	SEPOUNGA
25	ATACORA	TOUKOUNTOUNA	TOUKOUNTOUNA	BORIBANSIFA
26	ATACORA	TOUKOUNTOUNA	TOUKOUNTOUNA	TECTIBAYAOU

LOT 6				
	Département	Commune	Arrondissement	Localité
1	ATACORA	MATERI	DASSARI	COUPIANI
2	ATACORA	MATERI	DASSARI	NOUARI
3	ATACORA	MATERI	GOUANDE	KANDEGUEHOUN
4	ATACORA	MATERI	MATERI	SAKANOU
5	ATACORA	MATERI	MATERI	TAMPINTI-YEROU
6	ATACORA	MATERI	MATERI	TANTOURI
7	ATACORA	MATERI	MATERI	TOUSSARI
8	ATACORA	MATERI	NODI	N'TCHIEGA
9	ATACORA	MATERI	NODI	YEDEKAHOUN
10	ATACORA	NATITINGOU	KOTOPOUNGA	FAYOURE
11	ATACORA	NATITINGOU	KOUANDATA	TIGNINTI
12	ATACORA	NATITINGOU	NATITINGOU II	OURKPARBOU
13	ATACORA	NATITINGOU	NATITINGOU III	DIDAPOUMBOR
14	ATACORA	NATITINGOU	PEPORIYAKOU	DITAWAN
15	ATACORA	NATITINGOU	PERMA	TEPENTE
16	ATACORA	NATITINGOU	TCHOUMI-TCHOUMI	MOUPEMOU
17	ATACORA	KOUANDE	CHABI-COUMA	GANTIECO
18	ATACORA	KOUANDE	CHABI-COUMA	GBENIKI
19	ATACORA	KOUANDE	FO-TANCE	OROUBOUSSOUKOU
20	ATACORA	KOUANDE	GUILMARO	SONNOUGOBEROU
21	ATACORA	KOUANDE	KOUANDE	SEKOGOUROU-BAILA
22	ATACORA	KOUANDE	OROUKAYO	NIARISSINRA
23	ATACORA	KOUANDE	OROUKAYO	POUPOURE

LOT 7				
	Département	Commune	Arrondissement	Localité
1	DONGA	BASSILA	ALEDJO	BOUTOU
2	DONGA	BASSILA	ALEDJO	NIBADARA
3	DONGA	BASSILA	BASSILA	ADJIRO
4	DONGA	BASSILA	BASSILA	AORO-NAGO
5	DONGA	BASSILA	BASSILA	BASSILA-AGNIHOU-TADJA
6	DONGA	BASSILA	BASSILA	BIGUINA-HOLOUDE
7	DONGA	BASSILA	BASSILA	BIGUINA-TOSSO
8	DONGA	BASSILA	BASSILA	GUIGUISSO
9	DONGA	BASSILA	BASSILA	KOIWALI
10	DONGA	BASSILA	PENESSOULOU	AWO
11	DONGA	BASSILA	PENESSOULOU	YARI
12	DONGA	COPARGO	COPARGO	BABAZAOURE
13	DONGA	COPARGO	COPARGO	PASSABIA
14	DONGA	COPARGO	COPARGO	TCHOUTCHOU
15	DONGA	COPARGO	COPARGO	YAKA
16	DONGA	COPARGO	PABEGOU	BAMISSO
17	DONGA	COPARGO	PABEGOU	GNANFOUROM
18	DONGA	COPARGO	PABEGOU	TCHAKLERO
19	DONGA	COPARGO	PABEGOU	TIGNINOUN
20	DONGA	COPARGO	SINGRE	KARHUM-DORA
21	DONGA	COPARGO	SINGRE	KARHUM-YAOUROU
22	DONGA	COPARGO	SINGRE	KATABAM
23	DONGA	OUAKE	BADJOUDE	ALITOKOUM
24	DONGA	OUAKE	BADJOUDE	ATCHOMKOMOU
25	DONGA	OUAKE	BADJOUDE	BISSETOUGOU
26	DONGA	OUAKE	BADJOUDE	KADOLASSI
27	DONGA	OUAKE	BADJOUDE	KAKPALA
28	DONGA	OUAKE	BADJOUDE	TCHITCHAKOU
29	DONGA	OUAKE	KOMDE	WEKETE
30	DONGA	OUAKE	OUAKE	KPELITE
31	DONGA	OUAKE	SEMERE 1	ATCHAKITAM
32	DONGA	OUAKE	SEMERE 1	GNALO
33	DONGA	OUAKE	SEMERE 2	KPELI-FADA

LOT 8				
	Département	Commune	Arrondissement	Localité
1	ATACORA	KEROU	BRIGNAMARO	BAMBABA
2	ATACORA	KEROU	KEROU	TOUDAKOU-BANYIROU
3	ATACORA	OUASSA-PEHUNCO	GNEMASSON	GNEMASSON-GANDO
4	ATACORA	OUASSA-PEHUNCO	PEHUNCO	GBEBA
5	ATACORA	OUASSA-PEHUNCO	PEHUNCO	SINAOURARO-GAH
6	ATACORA	OUASSA-PEHUNCO	PEHUNCO	SOAODOU
7	ATACORA	OUASSA-PEHUNCO	PEHUNCO	SOMPAREROU-GAH
8	ATACORA	OUASSA-PEHUNCO	TOBRE	GONRI
9	ATACORA	OUASSA-PEHUNCO	TOBRE	GUIMBEREROU
10	DONGA	DJOUGOU	BAREI	BANDETCHOHI
11	DONGA	DJOUGOU	BAREI	GONDESSAR
12	DONGA	DJOUGOU	BAREI	KOURLI
13	DONGA	DJOUGOU	BARIENOU	AFATALANGA
14	DONGA	DJOUGOU	BELLEFOUNGOU	KPEGOUNOU
15	DONGA	DJOUGOU	DJOUGOU I	GOGONIGA
16	DONGA	DJOUGOU	DJOUGOU II	ALFA-ISSA
17	DONGA	DJOUGOU	DJOUGOU II	KPATOUHOU
18	DONGA	DJOUGOU	DJOUGOU III	BAPARAPE
19	DONGA	DJOUGOU	DJOUGOU III	KPAMALANGOU
20	DONGA	DJOUGOU	DJOUGOU III	NOUMANE
21	DONGA	DJOUGOU	KOLOCONDE	AGOROGOSSI
22	DONGA	DJOUGOU	KOLOCONDE	TEBOU
23	DONGA	DJOUGOU	ONKLOU	ISSAMAGA
24	DONGA	DJOUGOU	PARTAGO	KOROKOU
25	DONGA	DJOUGOU	PELEBINA	KAKINDONI
26	DONGA	DJOUGOU	SERO	BOUMVARI
27	DONGA	DJOUGOU	SERO	KPALI
28	DONGA	DJOUGOU	SERO	MINANGA

Volet 2 : Electrification de 150 localités rurales des départements des Collines, du Zou et du Mono (6 lots)

LOT 1				
	Département	Communes	Arrondissement	Localités
1	COLLINES	BANTE	ATOKOLIBE	OKOUTA-ORO
2	COLLINES	BANTE	AGOUA	KADJOGBE
3	COLLINES	BANTE	AKPASSI	BANON
4	COLLINES	BANTE	ATOKOLIBE	ODJOGBILE
5	COLLINES	BANTE	BOBE	ASSABA
6	COLLINES	DASSA-ZOUME	DASSA 2	AYETOU
7	COLLINES	DASSA-ZOUME	GBAFO	LAMANOU-DEWE
8	COLLINES	DASSA-ZOUME	KERE	GODOGOSSOU
9	COLLINES	DASSA-ZOUME	KERE	IGOHO
10	COLLINES	DASSA-ZOUME	PAOUNGNAN	LISSA
11	COLLINES	DASSA-ZOUME	SOCLOGBO	AKOBA
12	COLLINES	DASSA-ZOUME	TRE	ADJALE
13	COLLINES	GLAZOUE	AKLAMP	AFFIZOUNGO
14	COLLINES	GLAZOUE	AKLAMP	AFFIZOUNGO-KPOTA
15	COLLINES	GLAZOUE	AKLAMP	AGBAGBADJI
16	COLLINES	GLAZOUE	AKLAMP	ALLAWENONSA
17	COLLINES	GLAZOUE	AKLAMP	DJANMANDJI
18	COLLINES	GLAZOUE	AKLAMP	LAGBO
19	COLLINES	GLAZOUE	AKLAMP	SOWIANDJI
20	COLLINES	GLAZOUE	GOME	IFADA-ZOUNGUE
21	COLLINES	GLAZOUE	KPAKPAZA	SOWE-IKPAKPADA
22	COLLINES	GLAZOUE	MAGOUMI	BOUBOU
23	COLLINES	GLAZOUE	MAGOUMI	HAI
24	COLLINES	GLAZOUE	THIO	ABESSOUHOUE
25	COLLINES	GLAZOUE	THIO	AGOUAGON-GNONNOUGON

LOT 2				
	Département	Communes	Arrondissement	Localités
1	COLLINES	GLAZOUE	THIO	DOKOUNDJI
2	COLLINES	GLAZOUE	ZAFFE	OKEO
3	COLLINES	OUESSE	CHALLA-OGOI	BOTTI-HOUEGBO
4	COLLINES	OUESSE	GBANLIN	GBANLIN-AIZON
5	COLLINES	OUESSE	GBANLIN	WOKPA
6	COLLINES	OUESSE	IKEMON	EKPA
7	COLLINES	OUESSE	ODOUGBA	EVAI-GBAFFO
8	COLLINES	OUESSE	TOUI	AYEDERO
9	COLLINES	SAVALOU	DJALLOUKOU	ZOUKPA
10	COLLINES	SAVALOU	DOUME	AROUNDE
11	COLLINES	SAVALOU	DOUME	KPEKPELOU
12	COLLINES	SAVALOU	LAHOTAN	SEGBEYA
13	COLLINES	SAVALOU	LOGOZOHE	KLOUGO
14	COLLINES	SAVALOU	MONKPA	ZONGO
15	COLLINES	SAVALOU	OTTOLA	ZONGO-ALBARIK
16	COLLINES	SAVALOU	OUESSE	AGONMEY
17	COLLINES	SAVALOU	SAVALOU-AGA	DAGADOHO
18	COLLINES	SAVALOU	SAVALOU-AGA	DJIME
19	COLLINES	SAVALOU	SAVALOU-AGA	SOHEDJI
20	COLLINES	SAVALOU	SAVALOU-ATTAKE	DOISSA-SOKPA
21	COLLINES	SAVALOU	SAVALOU-ATTAKE	MOUSSOUNGO
22	COLLINES	SAVALOU	TCHETTI	DJABIGON
23	COLLINES	SAVALOU	TCHETTI	IGBERI
24	COLLINES	SAVE	KABOUA	BAAKO
25	COLLINES	SAVE	SAKIN	BANIGBE

LOT 3				
	Département	Communes	Arrondissement	Localités
1	ZOU	BOHICON	AGONGOINTO	ZAKANME
2	ZOU	BOHICON	AVOGBANNA	AGBOKOU
3	ZOU	BOHICON	AVOGBANNA	AHOUDANOU
4	ZOU	BOHICON	AVOGBANNA	ZOUNGOUDO
5	ZOU	BOHICON	AVOGBANNA	ZOUNZONME
6	ZOU	BOHICON	BOHICON 2	KODOTA
7	ZOU	BOHICON	LISSEZOUN	HOUNDON
8	ZOU	BOHICON	OUASSAHO	VOLLI
9	ZOU	BOHICON	PASSAGON	HELOU
10	ZOU	BOHICON	PASSAGON	SOKPADELI
11	ZOU	BOHICON	SODOHOME	LOKODAVE
12	ZOU	BOHICON	SODOHOME	LOKOZOUN
13	ZOU	COVE	LAINTA-COGBE	ADJA
14	ZOU	COVE	LAINTA-COGBE	AGA
15	ZOU	COVE	ZOGBA	YENAWA
16	ZOU	DJIDJA	AGONDJI	AVOKANZOUN
17	ZOU	DJIDJA	AGOUNA	SANKPITI
18	ZOU	DJIDJA	DAN	DRIDJI
19	ZOU	DJIDJA	DAN	HANAGBO
20	ZOU	DJIDJA	DAN	LALO
21	ZOU	DJIDJA	DJIDJA	DJESSI
22	ZOU	OUIHI	OUIHI	HOUAIDJA
23	ZOU	OUIHI	SAGON	ADAME
24	ZOU	OUIHI	SAGON	AHOGO
25	ZOU	OUIHI	SAGON	GAKOU
26	ZOU	OUIHI	SAGON	HINVEDO

LOT 4				
	Département	Communes	Arrondissement	Localités
1	ZOU	OUIHI	SAGON	ILAKA-OZOKPODJI
2	ZOU	OUIHI	SAGON	ODJA-IDOSSOU
3	ZOU	OUIHI	SAGON	TEVEDJI
4	ZOU	ZOGBODOMEY	CANA 2	ZOUNGBO-BOGON
5	ZOU	ZAGNANADO	KPEDEKPO	AHLAN
6	ZOU	ZA-KPOTA	ALLAHE	AMLINHOUE-JARDIN
7	ZOU	ZA-KPOTA	ALLAHE	DANGBEGON
8	ZOU	ZA-KPOTA	ALLAHE	GANHOUA
9	ZOU	ZA-KPOTA	ALLAHE	ZA-HLA
10	ZOU	ZA-KPOTA	ASSANLIN	AKADJAME
11	ZOU	ZA-KPOTA	ASSANLIN	KPOLOKOE
12	ZOU	ZA-KPOTA	ASSANLIN	SOWEKPA
13	ZOU	ZA-KPOTA	HOUNGOME	ADAME
14	ZOU	ZA-KPOTA	HOUNGOME	FOLLY
15	ZOU	ZA-KPOTA	HOUNGOME	HOUNGOME
16	ZOU	ZA-KPOTA	HOUNGOME	KPOKPOE
17	ZOU	ZA-KPOTA	KPAKPAME	AFFOSSOWOGBA
18	ZOU	ZA-KPOTA	KPAKPAME	TANGBE
19	ZOU	ZA-KPOTA	KPOZOUN	LONTONKPA
20	ZOU	ZA-KPOTA	ZA-KPOTA	DJOITIN
21	ZOU	ZA-KPOTA	ZA-KPOTA	GNADOKPA
22	ZOU	ZA-KPOTA	ZA-KPOTA	HOUNKANME
23	ZOU	ZA-KPOTA	ZA-KPOTA	KEMONDI
24	ZOU	ZA-KPOTA	ZA-KPOTA	SOHOUNTA
25	ZOU	ZA-KPOTA	ZA-TANTA	SOHOUNGO
26	ZOU	ZOGBODOMEY	CANA 2	ZOUNGBO-BOGON

LOT 5				
	Département	Communes	Arrondissement	Localités
7	MONO	ATHIEME	ATCHANNOU	HOKPAME
8	MONO	ATHIEME	ATCHANNOU	HOUEGLE
9	MONO	ATHIEME	ATHIEME	ADJOVE
10	MONO	BOPA	BADAZOUIN	ATOE
11	MONO	BOPA	BOPA	SEHOUGBATO
12	MONO	BOPA	GBAKPODJI	DJADJI
13	MONO	BOPA	LOBOGO	DEVEDJI
14	MONO	BOPA	LOBOGO	DJOFLOUN
15	MONO	BOPA	LOBOGO	HEGOH
16	MONO	BOPA	LOBOGO	HOUNVE
17	MONO	BOPA	LOBOGO	YETOE
18	MONO	BOPA	YEGODOE	FANDIHOUIN
19	MONO	BOPA	YEGODOE	TOHOUETA-AKLOH
20	MONO	COME	COME	GATIVE
21	MONO	COME	COME	KPOHOUNGONOU
22	MONO	COME	COME	SOUKPOTOME
23	MONO	COME	OUEDEME-PEDAH	TOTCHON-AGNI
24	MONO	COME	OUMAKO	GBEDEVINOU
25	MONO	GRAND-POPO	AVLO	HEYI-GBADJI
20	MONO	GRAND-POPO	AVLO	KPEKO
21	MONO	GRAND-POPO	GBEHOUÉ	GBEAWA
22	MONO	GRAND-POPO	GBEHOUÉ	GBEHOUÉ-OUATCHI
23	MONO	GRAND-POPO	GRAND-POPO	AKODESSEWA

LOT 6				
	Département	Communes	Arrondissement	Localités
1	ZOU	ABOMEY	DETOHOU	ALLOMANKANME
2	ZOU	ABOMEY	DETOHOU	GUEGUEZOGON
3	ZOU	ABOMEY	HOUNLI	VEKPA
4	ZOU	ABOMEY	ZOUNZOUNME	DILIKOTCHO
5	ZOU	ABOMEY	ZOUNZOUNME	GBEYIZANKON
6	ZOU	AGBANGNIZOUN	SAHE	LOUKPE
7	MONO	HOUYOGBE	DAHE	DANHOUE
8	MONO	HOUYOGBE	DAHE	DJETOE
9	MONO	HOUYOGBE	DAHE	HOUANKPATO
10	MONO	HOUYOGBE	DOUTOU	GBAHOSSOUHOUE
11	MONO	HOUYOGBE	DOUTOU	KOWENOU
12	MONO	HOUYOGBE	DOUTOU	TOKPA
13	MONO	HOUYOGBE	HOUYOGBE	HOUNVI
14	MONO	HOUYOGBE	SE	ALLOGO
15	MONO	HOUYOGBE	SE	DANCLO
16	MONO	HOUYOGBE	SE	EKINDJI
17	MONO	HOUYOGBE	SE	HOUETIHOUE
18	MONO	HOUYOGBE	ZOUNGBONOU	HECONDJI
19	MONO	HOUYOGBE	ZOUNGBONOU	HOUINGAH-SALAHOUÉ
20	MONO	LOKOSSA	AGAME	KPOTA
21	MONO	LOKOSSA	HOUIN	VEHA
22	MONO	LOKOSSA	KOUDO	ADRODJI
23	MONO	LOKOSSA	LOKOSSA	DJEHADJI
24	MONO	LOKOSSA	OUEDEME-ADJA	ADJOHOUE
25	MONO	LOKOSSA	OUEDEME-ADJA	DJONDJI-ZOUNME

Volet 3 : Densification/extension du réseau de distribution de 150 localités péri-urbaines des villes du Sud du Bénin (6 lots)

LOT 1 : Atlantique				
N°	Département	Commune	Arrondissement	Unité Administrative
1	ATLANTIQUE	ABOMEY-CALAVI	AKASSATO	GLO-TOKPA
2	ATLANTIQUE	ABOMEY-CALAVI	GODOMEY	GBODJE-WOMEY
3	ATLANTIQUE	ABOMEY-CALAVI	HEVIE	SOGAN
4	ATLANTIQUE	ABOMEY-CALAVI	OUEDO	DESSATO
5	ATLANTIQUE	ABOMEY-CALAVI	TOGBA	SOME
6	ATLANTIQUE	ALLADA	ALLADA-CENTRE	DONOU
7	ATLANTIQUE	ALLADA	ALLADA-CENTRE	SOKOUDENOU
8	ATLANTIQUE	ALLADA	AYOU	GBEOVA
9	ATLANTIQUE	ALLADA	SEKOU	SEKOU
10	ATLANTIQUE	KPOMASSE	AGONKANME	ASSOGBENOU-KPEVI
11	ATLANTIQUE	KPOMASSE	AGONKANME	KPOTA
12	ATLANTIQUE	KPOMASSE	AGONKANME	OUSSA
13	ATLANTIQUE	KPOMASSE	DEKANME	AZIZONKANME
14	ATLANTIQUE	KPOMASSE	KPOMASSE-CENTRE	COCOUNDJI
15	ATLANTIQUE	KPOMASSE	KPOMASSE-CENTRE	LOKOSSA
16	ATLANTIQUE	KPOMASSE	SEGBEYA	SEGBEYA-AMONLE
17	ATLANTIQUE	KPOMASSE	SEGBOHOUE	SEGBOHOUE-CENTRE
18	ATLANTIQUE	OUIDAH	GAKPE	AMOULEHOUE
19	ATLANTIQUE	OUIDAH	OUIDAH 1	ZOUNGBODJI-CENTRE
20	ATLANTIQUE	OUIDAH	PAHOU	ADJRA-ADOVIE
21	ATLANTIQUE	OUIDAH	PAHOU	SELLOLI-BAZOUNKPA
22	ATLANTIQUE	OUIDAH	SAVI	MINANTINKPONÂ
23	ATLANTIQUE	TOFFO	COUSSI	SEDESSA-ALLIGOUDO
24	ATLANTIQUE	ZE	KOUNDOKPOE	KOUNDOKPOE
25	ATLANTIQUE	ZE	YOKPO	WAWATA-ZOUNTO
26	ATLANTIQUE	ZE	ZE	ZE-WEDJI

LOT 2 : Couffo				
N°	Département	Commune	Arrondissement	Unité Administrative
1	COUFFO	APLAHOUE	APLAHOUE	KPODJI
2	COUFFO	APLAHOUE	LONKLY	LONKLY
3	COUFFO	DJAKOTOMEY	DJAKOTOMEY 1	HOUNHOMEY
4	COUFFO	DJAKOTOMEY	DJAKOTOMEY 2	LOKOU-BEDJAMEY
5	COUFFO	DJAKOTOMEY	GOHOMEY	DOWOMEY
6	COUFFO	DJAKOTOMEY	KPOBA	BAHOUE
7	COUFFO	DJAKOTOMEY	KPOBA	KPOBA
8	COUFFO	DOGBO	AYOMI	AGBEDRANFO
9	COUFFO	DOGBO	AYOMI	KPODAHA
10	COUFFO	DOGBO	DEVE	KPODJI
11	COUFFO	DOGBO	LOKOGOHOUE	LOKOGOHOUE
12	COUFFO	DOGBO	MADJRE	FAFADJI
13	COUFFO	DOGBO	MADJRE	MADJRE-CENTRE
14	COUFFO	KLOUEKANMEY	ADJAHONME	HOHLUIME
15	COUFFO	KLOUEKANMEY	LANTA	DEKANDJI
16	COUFFO	KLOUEKANMEY	LANTA	GBOWIME
17	COUFFO	KLOUEKANMEY	LANTA	LANTA
18	COUFFO	KLOUEKANMEY	LANTA	SAWAME-HOUEYIHO
19	COUFFO	KLOUEKANMEY	LANTA	TOKANME-KPODJI
20	COUFFO	LALO	LOKOGBA	LOKOGBA
21	COUFFO	LALO	TOHOU	TOHOU
22	COUFFO	LALO	ZALLI	ZALLI
23	COUFFO	TOVIKLIN	ADJIDO	ATCHIOUME
24	COUFFO	TOVIKLIN	AVEDJIN	DANDJEKPOHOUE
25	COUFFO	TOVIKLIN	TOVIKLIN	TOVIKLIN

LOT 3 : Mono				
N°	Département	Commune	Arrondissement	Unité Administrative
1	MONO	ATHIEME	ADOHOUN	KODJI
2	MONO	ATHIEME	KPINNOU	AVEDJI
3	MONO	ATHIEME	KPINNOU	DON-AGBODOUGBE
4	MONO	ATHIEME	KPINNOU	DON-KONDJI
5	MONO	ATHIEME	KPINNOU	HAHAME
6	MONO	ATHIEME	KPINNOU	KPINNOU
7	MONO	BOPA	BADAZOUIN	BADAZOUIN
8	MONO	BOPA	BOPA	TCHANHOUE-COME
9	MONO	BOPA	BOPA	TOHONOU
10	MONO	BOPA	POSSOTOME	AKOKPONAWA
11	MONO	BOPA	YEGODOE	YEGODOE
12	MONO	COME	COME	DJACOTE
13	MONO	COME	COME	GODJINME
14	MONO	COME	COME	SOSSIGBE
15	MONO	COME	OUMAKO	TOVE
16	MONO	GRAND-POPO	AGOUE	MISSIHOUN-CONDJI
17	MONO	GRAND-POPO	GBEHOUE	ADIMADO
18	MONO	HUEYOGBE	DAHE	DAHE-GBEDJI
19	MONO	HUEYOGBE	HUEYOGBE	KEDJI
20	MONO	HUEYOGBE	SE	GBEDJI
21	MONO	HUEYOGBE	ZOUNGBONOU	ZOUNGBONOU
22	MONO	LOKOSSA	HOUIN	TOKPA
23	MONO	LOKOSSA	LOKOSSA	ATIKPETA
24	MONO	LOKOSSA	LOKOSSA	YENAWA
25	MONO	LOKOSSA	OUEDEME-ADJA	HLODO

LOT 4 : Ouémé				
N°	Département	Commune	Arrondissement	Unité Administrative
1	OUEME	ADJARRA	ADJARRA 1	SEDJE-GBETA
2	OUEME	ADJARRA	AGLOGBE	VIDJINAN
3	OUEME	ADJARRA	MALANHOUI	MALANHOUI-KPODO
4	OUEME	ADJARRA	MALANHOUI	TANME
5	OUEME	ADJOHOUN	AZOWLISSE	GBADA
6	OUEME	ADJOHOUN	AZOWLISSE	SISSEKPA
7	OUEME	ADJOHOUN	KODE	KODE-AGUE
8	OUEME	ADJOHOUN	TOGBOTA	TOGBOTA-LOUDJRA
9	OUEME	AKPRO-MISSERETE	GOME-SOTA	GOME-SOTA
10	OUEME	AKPRO-MISSERETE	VAKON	DANTO-LES-PALMIERS
11	OUEME	AKPRO-MISSERETE	VAKON	VAKON-AZOHOUE
12	OUEME	AVRANKOU	ATCHOUKPA	MALE
13	OUEME	AVRANKOU	ATCHOUKPA	TODEDJI
14	OUEME	AVRANKOU	AVRANKOU-CENTRE	LATCHE-HOUEZOUNME
15	OUEME	DANGBO	GBEKO	ALLANWADAN
16	OUEME	DANGBO	HOZIN	HONDJI
17	OUEME	SEME-PODJI	AHOLOUYEME	AHOLOUYEME
18	OUEME	SEME-PODJI	DJEREGBE	HOUEKE
19	OUEME	SEME-PODJI	DJEREGBE	HOUNTA
20	OUEME	SEME-PODJI	EKPE	EKPE-PK10
21	OUEME	SEME-PODJI	SEME-PODJI	AGONGO
22	OUEME	SEME-PODJI	SEME-PODJI	PODJI-AGUE
23	OUEME	SEME-PODJI	SEME-PODJI	PODJI-AGUE-GBAGO
24	OUEME	SEME-PODJI	TOHOUE	TOHOUE
25	OUEME	SEME-PODJI	TOHOUE	WEGBEGO-ADIEME

LOT 5: Plateau				
N°	Département	Commune	Arrondissement	Unité Administrative
1	PLATEAU	ADJA-OUERE	ADJA-OUERE	AFFESSEDA
2	PLATEAU	ADJA-OUERE	ADJA-OUERE	ITCHEDE
3	PLATEAU	ADJA-OUERE	IKPINLE	FOUDITI
4	PLATEAU	ADJA-OUERE	MASSE	MASSE
5	PLATEAU	ADJA-OUERE	OKO-AKARE	OKO-AKARE
6	PLATEAU	IFANGNI	BANIGBE	BANIGBE-LOKOSSA
7	PLATEAU	IFANGNI	IFANGNI	IFANGNI-ODOFIN
8	PLATEAU	IFANGNI	LAGBE	ZIAN
9	PLATEAU	KETOU	ADAKPLAME	ADAKPLAME
10	PLATEAU	KETOU	ADAKPLAME	EWE
11	PLATEAU	KETOU	IDIGNY	ALAGBE-ILLIKIMOUN
12	PLATEAU	KETOU	IDIGNY	IDIGNY
13	PLATEAU	KETOU	IDIGNY	ILLARA-KANGA
14	PLATEAU	KETOU	IDIGNY	ILLIKIMOUN
15	PLATEAU	KETOU	KPANKOU	AKPAMBAOU
16	PLATEAU	KETOU	KPANKOU	GANGNIGON
17	PLATEAU	KETOU	KPANKOU	SODJI
18	PLATEAU	POBE	IGANA	IGANA
19	PLATEAU	POBE	POBE	POBE-NORD
20	PLATEAU	POBE	TOWE	TOWE
21	PLATEAU	SAKETE	ITA-DJEBOU	ADJEGOUNLE
22	PLATEAU	SAKETE	SAKETE 1	ITA-ORO-IREDE
23	PLATEAU	SAKETE	SAKETE 2	AGONSA
24	PLATEAU	SAKETE	TAKON	AYITA
25	PLATEAU	SAKETE	TAKON	OKE

LOT 6 : Atlantique- Zou-Ouémé				
N°	Département	Commune	Arrondissement	Unité Administrative
1	ATLANTIQUE	TOFFO	DAME	DAME-CENTRE
2	ATLANTIQUE	TOFFO	DAME	HESSAVI-COME
3	ATLANTIQUE	TOFFO	HOUÉGBO	HOUÉGBO-TOHOME
4	ATLANTIQUE	TOFFO	KPOME	DOME
5	ATLANTIQUE	TORI-BOSSITO	AZOHOUÉ-ALIHO	TANDAHOTA
6	ATLANTIQUE	TORI-BOSSITO	TORI-BOSSITO	BOSSITO
7	ATLANTIQUE	TORI-BOSSITO	TORI-CADA	TORI-CADA
8	ATLANTIQUE	TORI-BOSSITO	TORI-GARE	TORI-GARE
9	ATLANTIQUE	ZE	DODJI-BATA	GONFANDJI
10	ZOU	COVE	NAOGON	ATTOGON
11	ZOU	COVE	NAOGON	FINANGNON
12	ZOU	DJIDJA	AGONDJI	SAVAKON
13	ZOU	DJIDJA	AGOUNA	GANGAN
14	ZOU	DJIDJA	DJIDJA	MADJAVI
15	ZOU	OUIHI	DASSO	TOZOUNGO
16	ZOU	OUIHI	SAGON	DOLIVI
17	ZOU	ZAGNANADO	DON-TAN	TAN-HOUÉGBO
18	ZOU	ZAGNANADO	KPEDEKPO	AGONGBODJI
19	ZOU	ZAGNANADO	ZAGNANADO	ZAGNANADO
20	OUEME	BONOU	ATCHONSA	GBOA
21	OUEME	BONOU	DAME-WOGON	AHOUANZONME
22	OUEME	BONOU	DAME-WOGON	ASSROSSA
23	OUEME	BONOU	DAME-WOGON	GNANHOUI ZOUNME
24	OUEME	DANGBO	DANGBO	MONOTOKPA

Annexe 5 : Fiche d'enregistrement et de suivi des plaintes**CONFIDENTIEL**

Numéro d'enregistrement de la plainte /___/___/___/___/

Date de dépôt de la plainte _____

Section 1 : identification du plaignant

1.1. Nom et prénoms : _____

1.2. Sexe : _____

1.3. Age /___/___/ ans

1.4. Adresse du plaignant : numéro de téléphone : _____

1.5. Arrondissement de résidence : _____

1.6. village de résidence : _____

Section 2 : objet et nature de la plainte

N°	Préoccupations	Réponses
200	Mode de réception	a) En personne b) Téléphonique c) SMS d) Message électronique e) Poste f) Autres Préciser _____
201	Nom de la personne enregistrant la plainte _____ _____	
202	Lieu de réception de la plainte	_____
203	Méthode de contact souhaitée	a) Par téléphone (appel et SMS) b) En personne c) Par la poste d) Par message électronique
204	Description de la plainte	Que s'est-il passé ? _____ _____
		Où cela est-il arrivé ? _____
		Qui sont les responsables selon vous ? _____ _____
		Quelles sont les conséquences du problème ?_

		<hr/> <hr/> <hr/>
205	Avez-vous des documents pour appuyer votre plainte ?	Oui Non
206	Si oui, ajouter les documents appuyant la plainte (photos, témoignages, etc.	<i>Mettre les éléments de preuve en annexe à la fiche</i>
207	Date de survenu de l'évènement	<hr/>
208	Pouvez-vous proposer la solution souhaitée pour le règlement de votre plainte ?	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>

Annexe 6 : Formulaire d'enregistrement, de traitement et de clôture des plaintes

N° d'enregistrement de la plainte	Nom, contact et adresse du Plaignant	Date de dépôt de la plainte	Canal utilisé (téléphone, courrier, etc.)	Type travaux/activités du programme objet de plaintes et emplacement	Objet de la plainte	Description de la plainte	Lieu du dépôt de la plainte (oui/non, indiquant date, service concerné et/ou la personne de contact)	Date de traitement prévue	Accusé de réception de la plainte au plaignant (oui/non), date et voie utilisée (orale/écrit/téléphonique/email, etc.)	Plainte résolue (oui / non)	Date de résolution	Délai de la résolution ou solution	Retour d'information au plaignant sur l'issu du traitement de la plainte (oui/non) et proposition/évaluation et date	Réponse du plaignant	Satisfaction du plaignant (oui / non) ou opinion du plaignant	Type de pièces justificatives
1																
2																
3																
4																
5																
6																
7																
8																
9																
10																

Annexe 7 : Outils de collecte de données

PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE (PERU)

Fiche synthèse des données collectées dans le cadre de la mission de consultation des parties prenantes et de collecte de données nécessaires à l'élaboration du P3P

Structures	Questions/Préoccupations	Réponses apportées	Suggestions/ recommandations

Structures	Questions/Préoccupations	Réponses apportées	Suggestions/ recommandations

PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE (PERU)

CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P)

Date :

Lieu :

LISTE DE PRESENCE

N°	NOM & PRENOMS	SEXE (M/F)	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EMARGEMENT
					Tel : E-mail :	
					Tel : E-mail :	

N°	NOM & PRENOMS	SEXE (M/F)	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EMARGEMENT
					Tel : E-mail :	
					Tel : E-mail :	
					Tel : E-mail :	

PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE (PERU) Phase 2

----- Modèle du PROCES VERBAL DE SEANCE

L'an deux mil vingt-quatre et le janvier, s'est tenue dans la salle.....une rencontre de consultation des parties prenantes dans le cadre de la phase 2 du Projet d'Electrification Rurale (PERU II). Etaient présents, voir liste en annexe.

Ainsi, après le mot d'ouverture de la séance par l'autorité

....., l'équipe de la mission a expliqué dans les moindres détails l'importance du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) dudit projet, qui a pour but d'une part, d'améliorer et de faciliter la prise de décision et de créer une atmosphère de concertation qui implique activement les parties prenantes en temps opportun d'autre part. Cette démarche vise que les groupes-cibles aient suffisamment d'occasions d'exprimer leurs opinions et préoccupations pour une bonne mise en œuvre du projet.

A la suite de la présentation de l'équipe de la mission, les préoccupations des participants ont été enregistrées suivies des réponses apportées qui sont présentées dans le tableau annexé au présent PV.

Après la synthèse des discussions, la séance est clôturée avec les mots de satisfaction et dans l'espoir que les doléances et préoccupations soient prises en compte par le PERU II.

Ont signé

Modèle du guide d'entretien avec les parties

I. Quelle était votre implication dans les autres projets d'électrification ?

II. Avez-vous été suffisamment informé(e) sur les objectifs des projets d'électrification dans votre zone ?

- Si non, quel type d'information aurait été nécessaire ?

III. Avez-vous été impliqué(e) dès les premières étapes du projet (planification et conception) ?

Si oui, à quel moment avez-vous été impliqué(e) ?

IV. Comment avez-vous été informé(e) des progrès du projet ?

V. Niveau de participation

4.1. Avez-vous eu l'opportunité d'exprimer vos opinions sur les aspects des projets d'électrification en cours ou déjà achevés ?

- Si non, pourquoi ?

4.2. Avez-vous eu une influence sur la prise de décisions concernant les projets ?

Si oui, pouvez-vous donner des exemples spécifiques de décisions où votre contribution a été prise en compte ?

4.3. Comment évaluez-vous la qualité de votre participation dans le projet ?

VI. Impact et bénéfices du projet

7.1. À votre avis, quel est l'impact de l'électrification sur la communauté locale ?

7.2. Les projets d'électrification répondent-ils aux besoins spécifiques des communautés locales (accès à l'électricité, amélioration des conditions de vie, etc.) ?

- **Si non, que manque-t-il selon vous ?**

VIII. Défis rencontrés et recommandations

8.1. Quels ont été les principaux défis rencontrés lors de la participation au projet ?

8.2. Quelles recommandations auriez-vous pour améliorer la participation des parties prenantes dans de futurs projets d'électrification ?

Conclusion

Globalement, êtes-vous satisfait(e) de la manière dont la participation des parties prenantes a été gérée dans des projets d'électrification ?